C. m. 42.
C. m. ~~Sb. p. 2°~~

Digitized by Google

DU

MÉCANISME

DE

LA SOCIÉTÉ

EN FRANCE

ET

EN ANGLETERRE.

Digitized by Google

GRENOBLE,
Imprimerie de J.-L. Barnel, place Neuve.

Digitized by Google

DU MÉCANISME

DE LA SOCIÉTÉ

EN FRANCE ET EN ANGLETERRE;

PAR M. RUBICHON.

NOUVELLE EDITION.

[illegible], *plectuntur Achivi.*
HOR.

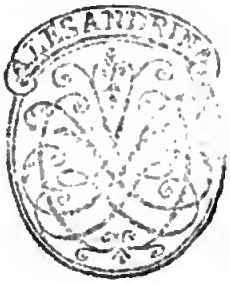

PARIS,
CHATET, place du Palais-Royal, n° 243.

1837.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Je rentre dans une carrière que j'ai déjà parcourue ; c'est avouer que je l'ai d'abord fait avec peu de succès. Dans un second volume sur l'Angleterre, publié en 1817, je traitai de son agriculture, de ses manufactures et de son commerce ; j'en comparai les divers systèmes avec ceux de la France. Comme spéculateur, je n'ai pas eu à me plaindre des résultats de mon entreprise, puisque deux éditions de mille exemplaires chacune se sont épuisées ; mais comme auteur, j'ai dû en être d'autant plus mortifié que mon travail, tout neuf qu'il parût, et qu'en effet il fût, n'excita ni louanges, ni blâme. L'opinion publique resta ce qu'elle était auparavant, et certes, ce n'était pas là ce que j'en attendais. Ai-je manqué de talent ? les lecteurs ont-ils manqué d'intelligence? ou bien les torts se partageraient-ils? Ce n'est pas à moi de résoudre ce problème ; on me trouvera déjà assez léger d'avoir osé le proposer ; mais je me permets de dire que les questions que j'avais élevées tenaient tellement à l'existence de la société que cette partie du public qui lit n'a pas le droit de rester neutre sur ces mêmes questions : elles sont vitales. Je rentre donc dans l'arène, et aux forces dont je pouvais être pourvu alors, je joins l'expérience que nous ont donnée ces quinze dernières années, où la charte, jouant tout son jeu, a amené les événements qui nous ont terrassés. Peu de personnes aujourd'hui les attribuent à ces ordonnances qui, seulement, en fixèrent le dénoûment ; et ces personnes ne font que prouver qu'elles participent à la médiocrité de ceux qui les ont faites.

Le mal avait de profondes racines ; l'ordre matériel de la

Digitized by Google

société était encore bien plus attaqué par la charte que l'ordre moral; l'intelligence la plus bornée pouvait s'en convaincre d'autant plus que, pendant quinze ans, la charte seule faisait le sujet des écrits ainsi que de la conversation du public; comme les autres, je n'ai parlé que d'elle; et les personnes, que j'ai eu l'honneur de fréquenter, peuvent me rendre cette justice que je n'en ai jamais parlé que pour en dire du mal, ainsi que de ses auteurs.

Les questions de l'économie politique se sont simplifiées; d'ailleurs, aujourd'hui on parle à des lecteurs avertis; les loisirs de la paix ont fait revenir de l'étourdissement des armes, et les esprits sont accoutumés à se fixer sur des questions compliquées.

Voulant présenter le mécanisme complet de la société, et développer comment ses principaux rouages s'engrènent, je me suis vu obligé de répéter certains faits que j'avais déjà fait connaître; et quoique les mêmes idées se représentent à nous sous les mêmes formes, je n'ai fait aucun effort pour échapper à cette loi générale. Ceci me paraît un inconvenient pour ceux qui, ayant acheté mon premier ouvrage, vont encore acquérir ce second; cependant je ne saurais trouver fort à plaindre les gens de ce qu'ils paient double la vérité, qui est une, tandis que le mensonge et l'erreur, qui se multiplient sous mille formes différentes, leur coûtent si cher.

Rome, ce 15 octobre 1833.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Un ordre différent dans la division des matières, beaucoup de choses retranchées, encore davantage ajoutées, et un chapitre sur l'Allemagne, voilà tout ce qui distingue cette Édition de la précédente.

Paris, 1er mai 1837.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

De la propriété territoriale en Europe, depuis l'invasion des Francs jusqu'à l'époque de la révolution en 1789.

La possession des terres a donné, de tout temps, un droit à quelque suprématie dans la société, et les possesseurs en ont été regardés comme une classe privilégiée. Chez les peuples pasteurs, le chef de la tribu avait seul la jouissance des espaces que sa caravane occupait; mais, ne pouvant vivre exclusivement de la chair des troupeaux qu'elle nourrissait, il fallait bien, pendant les chaleurs de l'été, séjourner sur le même terrain; et quelqu'active que soit la végétation sous le ciel de l'Asie, ce séjour ne pouvait pas être de moins de trois mois, temps nécessaire pour que les céréales arrivassent à leur maturité. Toute la récolte appartenait à ce chef. Lorsque les caravanes se fixaient dans quelques lieux, le chef partageait, entre les membres de sa famille, les troupeaux, les domestiques et les terres de leur nouvelle résidence. Les familles des maîtres se multipliant au moins dans la même proportion que celles de leurs inférieurs, chacun des individus restait dans la position sociale de ses pères.

Cette position était inébranlable; on peut bien

le croire, puisque même dans le quinzième siècle de notre ère, l'Ecosse et l'Irlande, qui ne s'étaient guères mêlées avec les autres nations, étaient divisées en clans, et que les lois prohibaient, comme dans l'antiquité, toute alliance entre les chefs de clans et leurs subordonnés. Ces deux peuples ne ressemblaient à l'antiquité que par cela, puisqu'ils ne connaissaient presque aucun des arts de la vie, tandis qu'elle les a tous cultivés. Cette antiquité si célèbre n'a jamais connu ni contenu cet ordre de la société qui se compose de manufacturiers et de commerçans, quoiqu'aujourd'hui il occupe une si grande place parmi nous. Dans la haute antiquité, l'Asie et l'Egypte ont été les seules parties du monde habitées, et sous des climats aussi chauds, la nourriture est presque le seul besoin de l'homme; l'habillement, le logement et le mobilier qui, sous le ciel frigide du nord, exigent une si grande portion du travail de l'homme, n'en demandent presque pas sous un soleil brûlant. Les cinq sixièmes de la société, vivant dans un état d'esclavage, étaient soumis à des lois somptuaires et ne pouvaient se livrer aux caprices et aux dépenses de la mode.

Les emplois de la vie étaient divisés entre les familles. Il y avait les familles du sacerdoce, les familles des militaires, les familles des mathématiciens, et toutes avaient des terres attachées à leurs emplois. Avec un sol aussi fertile et une végétation aussi ardente, peu de bras suffisaient pour nourrir ces familles, ainsi que leurs dépendans; le sur-

plus de la population était employé à ces monumens publics d'une telle grandeur que notre imagination étonnée n'en peut croire les descriptions, quoiqu'elles soient aujourd'hui de toute notoriété. Les familles attachées au sacerdoce élevaient les temples; celles des mathématiciens, les observatoires et fabriquaient leurs instrumens, comme les familles des militaires, leurs armes. On voit donc que la propriété des terres se partageait entre des familles particulières et des corporations. Aussi, dans les ouvrages de l'antiquité, n'est-il jamais question de manufactures et de manufacturiers, tandis qu'on y parle quelquefois des commerçans et des villes de commerce, telles que Tyr et Carthage : elles furent dans leur temps ce que les villes anséatiques ont été pour l'Europe jusqu'au seizième siècle, c'est-à-dire sans aucune influence sur la destinée des grands empires qui se sont formés.

Les Grecs et les Romains prirent les lois des peuples dont ils étaient sortis; mais quelque bruit qu'ils fassent encore à nos oreilles, ces deux peuples ne forment, quant à leur durée et à leur nombre, qu'une petite fraction de l'antiquité. Ce n'est guères plus de cent ans avant notre ère que Sylla, voulant mettre des affranchis en possession des terres confisquées à des proscrits, ne put y réussir. Chez les Romains, la possession d'une terre donnait le droit de citoyen, et on sait combien ils furent avares de ce titre, même aux époques de leur plus violente anarchie. Ils partageaient, il est vrai, beau-

coup de terres entre leurs soldats, dans les rangs desquels se trouvaient beaucoup d'esclaves; mais ces propriétés étaient toujours situées hors du territoire de Rome et chez des peuples dont ils voulaient détruire les institutions; certes, ils ne pouvaient prendre un moyen plus efficace. Aussi ces Romains, qu'on nous dit avoir eu l'empire du monde, ont-ils tout détruit là où il y avait à détruire? Sous eux, la Grèce, la Judée, l'Egypte et tant d'autres peuples moins célèbres se sont effacés; qu'on ajoute qu'ils n'ont rien su créer dans les pays où tout était à créer, comme dans l'Ibérie ou les Gaules qui devinrent ainsi une proie facile des invasions du nord.

Les Barbares, partis du même point pour se répandre dans toute l'Europe, établirent le système féodal. Chaque état fut divisé en fiefs, et les fiefs eux-mêmes se subdivisèrent à mesure que les défrichemens se firent, et que la population s'augmenta. l'Angleterre, toute soumise en une seule invasion, fut en même temps toute soumise au système féodal. Divisée d'abord en sept cents fiefs, elle l'est aujourd'hui en dix mille, et trente mille propriétaires se partagent presque toute la superficie du sol dévolu à l'agriculture. De fait ou de droit, ces propriétaires ne se régardent que comme usufruitiers. L'Allemagne, la Pologne, la Russie, l'Italie sont, quoique peut-être moins strictement, régies par le même code territorial. La France, et la France seule fait une exception à cette loi générale.

Car elle est générale cette loi qui a gouverné les peuples anciens comme les modernes, les pays froids comme les pays chauds, les nations divisées en maîtres et esclaves, et celles entièrement libres; enfin, tous les peuples, quelqu'ait été leur origine, leur religion, leurs mœurs, sont réunis sous ce caractère prononcé, sous cette police exclusive que la terre n'a pu être possédée que par des chefs de famille ou des corporations. Partout, il a été défendu aux étrangers d'acquérir des terres; et malgré le ravage moral qu'a produit la révolution, cette prohibition existe encore, non-seulement en Angleterre, le pays à tous égards le plus exclusif de l'Europe, mais encore sous le gouvernement républicain des Suisses, et cela au point qu'un habitant du canton de Bâle n'a pas plus le droit d'acquérir un champ dans le canton de Berne que l'habitant de Berne dans le canton de Bâle.

Cette loi universelle d'exclusion et de monopole n'a pas gouverné la France, d'abord à raison de sa localité. Située dans le centre de l'Europe, elle fut successivement envahie par tous les peuples qui l'entouraient; ils donnèrent des applications différentes aux lois qui régissaient les terres. La féodalité, qui s'y établit, ne fut donc pas absolue comme dans le reste de l'Europe; certains seigneurs de fiefs, situés dans des pays montagneux et d'un accès difficile, préférèrent des redevances en argent ou en denrées, à la possession du fonds; d'autres, pour un capital en argent, affranchissaient leurs vassaux et

leur abandonnaient les terres de la commune. Tels pays qui, d'après leur position, purent défendre leur liberté et leurs lois contre les conquérans, ne firent jamais partie d'aucun fief. Cet axiome de propriété, commun à toute l'Europe : « Nulle terre sans seigneur ! » n'a donc pas gouverné toute la France.

D'ailleurs, indépendamment de ses dissentions intestines et, comme je l'ai déjà remarqué, d'après sa position centrale, la France fut bien plus exposée à des guerres étrangères que l'Angleterre, qui n'a eu que des guerres de familles ou plutôt des guerres de ménages. Les seigneurs français étaient donc plus distraits de leurs fiefs que les autres seigneurs de l'Europe. Dans ces guerres étrangères, ils épuisaient leurs moyens, contractaient des dettes et cherchaient ensuite eux-mêmes à secouer le joug de ces droits de primogéniture et de substitution, inhérens à tout fief. Les rois de France prêtaient, comme on peut bien l'imaginer, une oreille complaisante à de pareilles requêtes ; c'est déjà sous les Valois, il y a plus de trois cents ans, que du principe on en est venu au droit, et qu'il fut rendu nombre d'ordonnances qui démantibulaient absolument le système féodal, et cela long-temps avant que les terres ne fussent défrichées, que les fermes ne fussent formées et les bâtimens ruraux construits. De ces temps-là, il faut donc déplorer le principe légal de dissolution qui s'établit, et non la dissolution des biens ruraux, puisqu'ils n'étaient pas formés ; les

Digitized by Google

ventes de terres qui avaient lieu, comprenant toujours des espaces considérables, amenaient une multiplication de fiefs; elle eût pu être avantageuse à l'agriculture, si la loi y eût fixé des bornes. Cependant le clergé et les corporations civiles présentaient une exception à ce système, puisqu'ils n'avaient pas le droit d'aliéner.

Mais si le système féodal n'a jamais été en vigueur en France comme dans le reste de l'Europe, et s'il y est tombé si vîte en désuétude, il faut l'attribuer à une cause bien plus puissante et plus efficace que les guerres étrangères; alors la législation, la jurisprudence, la magistrature, l'administration, l'enseignement étaient exclusivement du domaine des clercs; ceux-ci, faisant partie du peuple envahi et vaincu, étaient naturellement ennemis ou du moins rivaux du seigneur du fief et ne perdaient jamais une seule occasion de restreindre son pouvoir. Il se passa plus de trois cents ans avant que les clercs n'admissent aux ordres leurs vainqueurs, qu'ils appelaient les Barbares. Ceux-ci, d'ailleurs, dédaignaient tout emploi de la vie, qui n'appartenait pas aux armes. Ce préjugé héréditaire était même encore assez vif à l'époque de la révolution; la connaissance des affaires paraissait le certificat d'une origine obscure. Il y avait nombre de ces gentilshommes à tous crins qui mettaient quelqu'orgueil à ne pas savoir signer leurs noms.

L'établissement de la féodalité prit en Angleterre une tournure bien différente. Guillaume n'eût pas

achevé sa conquête qu'il fit venir de Normandie son clergé et ses clercs, les dota de tous les établissemens qui existaient, les chargea de l'administration, de la magistrature et de l'enseignement, se réservant la législation, la jurisprudence pour lui, son conseil et son chancelier. Celui-ci, jusqu'à l'époque du protestantisme, étant toujours dans les ordres, présida les cours ecclésiastiques, et sous lui le clergé gouverna dans les mêmes principes d'exclusion qu'en France ; il repoussa les Saxons des ordres ; les vainqueurs tinrent donc l'épée et la plume; tandis qu'en France, si les vainqueurs tinrent l'épée, les vaincus tinrent la plume. En Angleterre, les clercs étaient donc faits à la discipline féodale et naturellement dans l'intérêt des seigneurs, puisque ainsi qu'eux, ils étaient étrangers au peuple qu'ils avaient à soumettre et à gouverner. Ce que je dis de l'Angleterre doit s'appliquer à l'Allemagne et à l'Italie, quoique avec moins de force et d'ensemble. Aussi, n'est-ce qu'en France que les puissantes fonctions attachées à la toge ont été confiées à un corps hostile à l'épée.

La France, hérissée de montagnes, coupée par tant de torrens et de fleuves, sujette à tant de gels, de dégels et d'inondations, ne pouvait pas, comme l'Angleterre, être parcourue périodiquement par le souverain, la cour et la magistrature. Les rois de France furent donc obligés de créer, d'abord dans la capitale de chaque province qu'ils possédaient, ensuite dans celles dont ils firent la conquête ou

l'acquisition, une cour supérieure de magistrature. Cette cour fut appelée parlement. Elle fut chargée de juger les appels que les vassaux pouvaient faire des justices seigneuriales ; quand ils perdaient leur procès contre leur seigneur, ils accusaient naturellement le juge de partialité, puisqu'il tenait ses fonctions et ses émolumens de ce même seigneur. Les rois de France furent également obligés d'établir une administration pour lever les redevances, qui alors étaient bien plutôt en nature qu'en argent; pour rassembler les troupes que devaient former chaque fiefs, pour fixer les limites et ouvrir les communications entre eux. Les membres de cette magistrature ou de cette administration ne purent être tirés que du corps des clercs, c'est-à-dire du corps du peuple vaincu. Ces clercs ne connaissaient ni la cour, ni ses hiérarchies, ni ses formes. La distance des lieux et la difficulté des communications les rendaient à peu près indépendans, les mettaient à l'abri de la surveillance, des reproches et des punitions du monarque et de son conseil; poussés d'ailleurs par un esprit naturel d'hostilité contre le seigneur du fief, ils donnaient le plus de ressort possible à l'autorité royale, dont en effet ils avaient eux-mêmes l'exercice; ils encourageaient l'établissement des corporations indépendantes du fief, soutenaient les créanciers dans leurs attaques contre les propriétés du seigneur, et les vassaux dans leur résistance à lui payer un contingent.

Il est vrai que le clergé s'était réservé ou avait érigé une partie des fiefs ; mais comme l'origine des

membres du clergé était la même que celle des membres de la magistrature ou de l'administration, ses intérêts aussi étaient les mêmes. Le clergé commença donc d'abord à accorder, puis à offrir leur affranchissement aux vassaux, et ceux-ci n'acceptèrent guère cet affranchissement que parce que la propriété de quelques terres y était toujours attachée ; ces concessions de terres, attachées à la liberté des esclaves ou à l'affranchissement des vassaux, n'ont jamais eu lieu qu'en France, parce que ce n'est qu'en France que le clergé alors, et toujours encore, dans le fait, le premier corps de l'état, n'était pas de la même nation qne la noblesse; le clergé ne faisait ces concessions que dans l'espoir que son exemple contribuerait à affaiblir et démantibuler les fiefs de leurs terribles voisins.

Elle fut lente cette action du clergé et de la magistrature, mais elle fut soutenue; ces corps étaient sédentaires et leur existence solide, tandis que les seigneurs s'éloignaient pour aller à la cour, aux pélérinages, aux tournois ou à la guerre; et même chez eux, ils étaient distraits par la chasse, la galanterie, le jeu et les fêtes. Les membres de la magistrature, au contraire, étaient graves, sobres, laborieux et économes; leur intégrité était à toute épreuve et leur désintéressement connu, puisque pour remplir les pénibles fonctions de la magistrature, ils étaient obligés d'acheter une charge, dont l'intérêt n'allait pas au-delà de deux ou trois pour cent. Le nombre de ces magistrats, qui ne s'élevait guère au-delà de cinquante, dans chaque

parlement, n'équivalait certes pas au nombre des seigneurs de fiefs dans la province ; mais c'était un corps et un corps toujours en action. Leurs services héréditaires engageaient les souverains à leur accorder des lettres de noblesse. Mais les seigneurs ne pouvaient oublier l'origine de cette magistrature ; et de là cette distinction entre la noblesse d'épée et la noblesse de robe, distinction qui existe encore aujourd'hui avec assez de force pour être souvent un obstacle à beaucoup d'alliances : il est cependant des exceptions à ces faits, comme il en est dans toutes les choses humaines. Sur treize parlemens que contenait la France, on en cite deux, ceux de Rennes et de Grenoble, où certaines grandes familles ne dédaignèrent pas d'entrer, quoique certaines autres grandes maisons se soient toujours glorifiées de s'en être abstenu.

Ainsi, le clergé, la magistrature et l'administration ont été, dès les commencemens de la monarchie française, des corps dévoués à ce qu'on appelle les intérêts populaires ; et quand, dans la suite des temps, les vainqueurs se sont confondus avec les vaincus, ces corps se sont trouvés intermédiaires entre les seigneurs et les vassaux, mais toujours la nature de leurs fonctions les faisait pencher du côté du peuple. Cet état de choses, qui fut particulier à la France, fut étranger aux pays du nord et surtout à l'Angleterre.

Quand l'époque de la prétendue réforme arriva, les seigneurs français virent bien qu'au moyen de

l'achat d'une bible, ils pourraient s'emparer des biens des ordres religieux, ainsi que cela se pratiquait en Angleterre. Ces biens ne consistaient pas, comme ceux de la noblesse, principalement en redevances aussi précaires que la fortune des redevables; ils se composaient de belles et bonnes fermes avec de grands bâtimens et de gros cheptels. Les seigneurs voulurent donc généralement épouser la réforme; mais ce malheureux schisme, qui a envahi tout le nord de l'Europe, trouva des obstacles insurmontables dans le midi. Il n'y a que deux nations en Europe; une qui boit du vin, et l'autre qui boit de la bière; et leur génie diffère autant que leur boisson. Les peuples du nord, ceux, enfin, qui boivent de la bière, ont généralement plus de force de tête et de suite dans l'esprit que les peuples du midi. Un ouvrier anglais fera mieux son métier qu'un ouvrier français; mais il ne fera que son métier et l'ouvrier français les fera tous. Les peuples du midi ont dans l'esprit plus de souplesse, d'élasticité, de ressources, et tout cela argent comptant.

Aussi, lorsqu'en Angleterre, les réformateurs qui, comme l'avoue Hume lui-même, ne visaient qu'au pillage des biens du clergé, élevèrent cet ouragan d'invectives et de calomnies contre le saint-siége et le sacerdoce, le peuple, dans sa crédulité, les laissa faire et se joignit à eux. Les mêmes moyens furent essayés en France; mais le peuple, apprenant qu'on parlait de détruire ces monastères où, dans ses

maladies, il trouvait le médecin et le remède, dans sa détresse, la nourriture et les vêtemens, et en tout temps les conseils, la protection, l'instruction et les prières, vit clairement que les monastères allaient passer entre les mains des seigneurs, dont les chiens défendraient la basse-cour, et il s'y opposa fortement. Ici, il faut rendre justice à la magistrature; elle dirigea cette opposition et réussit à écarter le fléau le plus terrible qui pût frapper la France. Tout le monde sait que le parlement de Paris coopéra puissamment au dénouement de ce drame, en forçant Henri IV de se faire catholique.

Digitized by Google

CHAPITRE SECOND.

De la propriété territoriale en France, depuis la révolution, en 1789, jusqu'à ce jour.

Par l'esquisse qui précède, on voit que toutes les parties, qui composaient le gouvernement anglais, marchèrent d'accord du premier moment; que le clergé, le souverain, les seigneurs, la magistrature et l'administration eurent et épousèrent les mêmes intérêts. La monarchie débarqua toute faite et s'établit en un jour, tandis que la France s'est formée pièce à pièce; c'est dans l'intervalle de plusieurs siècles que, par acquisition, conquête ou alliance, ses diverses provinces ont été réunies; mais les seigneurs des fiefs, qui les composaient, faisaient des conditions ou avaient des prétentions différentes. Le climat et la culture, aussi variés en France qu'ils sont uniformes en Angleterre, avaient diversifié les usages et les mœurs. Cette force des choses, qui a empêché toute uniformité de s'établir dans l'administration de chaque province, a aussi empêché qu'il ne s'en établît dans leurs relations entr'elles, puisque toutes avaient des fondateurs et des fondations diverses. Quand les grands seigneurs, après cinquante ans de guerres civiles, eurent avorté

dans leurs tentatives de simplifier et de purifier la religion, en pillant les biens du clergé, les parlemens unirent leurs efforts à ceux du cardinal de Richelieu et ensuite de Louis XIV pour étouffer l'institution de la noblesse.

Alors une partie considérable de la superficie de la France était cultivée, et l'on peut juger combien désastreuse devint l'application de celles de ces ordonnances rendues sous les Valois, qui donnaient aux créanciers des droits dont l'effet menait aux partages des fiefs. A l'époque où elles furent rendues, elles avaient présenté plutôt des avantages que des inconvéniens, puisque les fiefs et les fermes étaient d'une trop grande étendue. Le droit de substitution, qui faisait la base de toutes les alliances, fut d'abord limité, puis anéanti. Le droit de primogéniture, l'âme de la féodalité, l'image de la monarchie dans chaque famille, fut presqu'aboli. C'est ainsi que s'établit dès-lors, en France, une vaste république; en deux mots, voici quelle fut la loi dans la presque totalité de la France : il était, il est vrai, très rare dans les pays de droit écrit qu'un père mourût sans faire de testament; mais enfin, dans ce cas, ses héritiers partageaient également les terres. Il en était de même pour les héritiers naturels des gens non mariés. Cependant l'usage, plus fort que la loi, décidait généralement les propriétaires à tester; alors celui qui n'avait pas d'enfans, pouvait donner ses terres à qui bon lui semblait et, en général, il ne les partageait pas; mais un père de famille était obligé de parta-

ger également entre tous ses enfans la moitié de son bien ; il disposait à son gré de l'autre moitié, et cette disposition était presque toujours en faveur du fils aîné : si la famille se composait de quatre enfans, cet aîné avait donc les cinq huitièmes des terres, et il en avait les sept douzièmes, s'il y avait six enfans.

Cette législation dévorante, mise en pratique en France pendant plusieurs générations, a commis bien plus de ravages qu'elle ne l'eût fait dans le nord, où la qualité des terres est presque uniforme. La France, coupée de tant de montagnes et de côteaux, varie à chaque pas dans la nature et la valeur de son sol; les enfans majeurs ou représentans de mineurs exigeaient donc leur part de chaque qualité de terres de l'héritage; sous l'empire d'une pareille législation, un propriétaire allait-il construire ses bâtimens ruraux dans le centre d'une ferme qui devait être démantibulée à sa mort? Certes, non; il se logeait, ainsi que son cheptel, dans le village voisin. Aussi, n'est-ce qu'en France, comme tout voyageur peut l'observer, que les routes sont couvertes de villages et de bourgs qu'habitent les agriculteurs; de-là, ils partent tous les matins pour aller travailler dans des champs épars, situés à de grandes distances les uns des autres : ainsi ils perdent leur temps et leur engrais; eux et leurs bestiaux se fatiguent inutilement. Nous devons excepter de cet état de choses quelques parties de la France, et surtout la Normandie; elle avait naturellement conservé chez

elle les lois qu'elle avait établies en Angleterre, quand elle en fit la conquête; aussi, je ne crois pas qu'il y ait dans cette île un seul fermier dont les bâtimens ne soient pas situés dans le centre des champs qu'il cultive; en France, au contraire, il est même de très grands et très riches propriétaires dont toutes les terres sont divisées en parcelles, et parsemées dans les plaines, à la grande diminution de leur revenu.

Mais si l'agriculture est la seule source des richesses d'un empire, qui donc a pu, malgré un pareil dissolvant, soutenir la France dans cet état continuel de guerres, dans ses effrayantes dépenses de bâtimens en palais comme en forteresses, dans ses entreprises de canaux, de routes, dans ses manufactures, son commerce et ses colonies? le clergé, et toujours le clergé. Il avait d'immenses possessions en terres, et comme il ne pouvait jamais mourir, vendre, échanger, donner, partager et détruire, ses terres étaient à l'abri des lois calamiteuses qui frappaient les biens laïques.

Les parlemens n'eurent pas fini de ruiner la noblesse qu'ils voulurent gouverner le clergé; de-là, naquirent ces maximes ridicules, connues sous le nom de libertés de l'église gallicane, libertés qui étaient pour le clergé ce qu'est aujourd'hui la liberté de la presse pour tout le monde, c'est-à-dire la plus vile des tyrannies; car, pour moi, toutes les libertés modernes se ressemblent. Le clergé chercha et réussit à se maintenir dans sa fortune pendant plusieurs siècles, lorsqu'en 1745, le chancelier

Digitized by Google

d'Aguesseau fit rendre un arrêt par lequel il fut défendu aux corps religieux de faire aucune nouvelle acquisition territoriale. Vingt ans plus tard, les parlemens firent chasser les jésuites, de manière à fixer des limites, tant dans l'ordre intellectuel que dans l'ordre matériel, à cette population de la France qui s'accroissait tous les jours. Le pouvoir ne s'arrête jamais dans ses usurpations. Si les parlemens attaquèrent le clergé, on peut bien s'imaginer qu'ils ne ménagèrent pas les autres corps de l'état. Les corporations qui gouvernaient les villes et les bourgs, celles qui régissaient les arts et métiers, les universités et les académies, les réglemens même de police civile ou militaire tombèrent bientôt sous leur discipline. Alors, investis de tous les pouvoir, ils attaquent le pouvoir supérieur, la royauté; le souverain ne pouvait plus faire un édit ni mettre un impôt que cette bourgeoisie parvenue ne voulût les contrôler, suspendre ou arrêter. Ils s'étaient faits à la fois juges, jurisconsultes, législateurs, administrateurs, financiers, théologiens et enfin rois.

Arrive ce qu'on appelle la révolution. Depuis cinquante ans, l'état de l'atmosphère annonçait la foudre et comme elle ne menaçait que le pouvoir, elle frappa, d'après les lois de l'attraction, d'abord les parlemens : ils furent pulvérisés. Les terres du clergé, qui étaient presque les seules en grande culture, devinrent la proie, non pas de la noblesse dont les propriétés étaient destinées au même sort, mais du peuple. Ses chefs, pour se multiplier des complices, les vendirent en lots aussi petits que le

permettaient les localités. Mais enfin cette division ne s'opérait que depuis sept ans, lorsque la France, affaiblie par la guerre et dévorée par l'anarchie, demanda un maître à genoux : Bonaparte se présenta.

Jamais maître n'obtint une obéissance plus passive et plus dévouée. Pour établir une législation sur la propriété territoriale, il s'entoura des jurisconsultes et des administrateurs les plus exercés. Il est à ma connaissance que la discussion fut très longue, très animée et très lumineuse. Les membres du conseil, après un grand nombre de séances, se divisèrent également. C'était une question de vie ou de mort pour la monarchie ou la démocratie ; le maître la décida en faveur du parti populaire, c'est-à-dire révolutionnaire ; et ceux des jurisconsultes qui y réfléchirent, éprouvèrent la même conviction que moi, que c'est ce même code qui l'a détrôné, code qui porte le cachet d'une médiocrité officiellement constatée, car il a été le fruit de longues délibérations et de mûres réflexions : je m'abstiens de tout autre commentaire, crainte d'offenser mon lecteur en offensant son idole. Voici textuellement ce code :

« Les libéralités, soit par acte entre-vifs, soit par testament, ne peuvent excéder la moitié des biens du disposant, s'il ne laisse qu'un enfant légitime ; le tiers, s'il laisse deux enfans ; le quart, s'il en laisse trois ou un plus grand nombre.

» Un propriétaire ne peut disposer de plus de la moitié de ses terres, si à défaut d'enfans il laisse un ou plusieurs ascendans dans chacune des lignes

paternelle ou maternelle; mais il peut disposer des trois quarts, s'il ne laisse d'ascendans que dans une seule ligne. »

Les dispositions du code à l'égard de la communauté ou séparation des biens entre époux, furent toutes aussi destructives, car en fait de propriétés territoriales, division est synonyme de destruction.

Sous nos rois, le sol de la France était soumis à plusieurs sortes de tenures, suivant les diverses lois ou coutumes des provinces; cependant, partout les terres du clergé ainsi que celles des corporations civiles, étaient sous une tenure monarchique, c'est-à-dire perpétuelle. Conséquemment elles étaient toujours exploitées par les mêmes fermiers, en grandes fermes et en grande culture.

Généralement parlant, et faisant les exceptions à part, les terres des particuliers, même celles de la noblesse, étaient sous une tenure républicaine. La presque totalité du sol était susceptible d'être vendue; peu ou point de droit de primogéniture; et les substitutions finissaient par passer pour des actes frauduleux. Attaquées devant les parlemens, elles étaient annulées. Permis à chacun de ruiner son nom, sa famille, sa postérité; je dirai même, pour le peu que j'ai eu le temps d'en voir dans ma jeunesse, que la chute d'une famille ancienne, ou son extinction, était une espèce de triomphe dans la magistrature. Les terres se dégradaient donc en passant de la grande à la petite culture. La révolution vint, et Bonaparte à sa suite pour en régler la marche.

Voulant s'assurer du mouvement que produirait

sa législation, il se lança dans l'entreprise gigantesque du cadastre. Il s'agissait de faire dessiner sur un atlas de plus de quatre cent mille feuilles, les champs de toute espèce de culture, d'en faire un état qui, en 1830, s'était successivement élevé à cent soixante millions de parcelles, nombre qu'on peut supposer n'avoir été que de cent quinze millions en 1815, et de cent millions en 1790; il s'agissait ensuite de conserver, dans près de quarante mille registres publics, le dénombrement de toutes les propriétés individuelles, de suivre ensuite ces centaines de millions de lambeaux dans leurs nouveaux dépècemens et accroissement de nombre; ensuite, dans leur continuelle mobilité d'un individu à l'autre.

On estima que ce travail devait durer vingt ans, coûter un capital de cent millions de francs et une somme annuelle considérable pour les mutations. Car, comme l'observe le rapporteur du cadastre, l'échange d'un seul morceau de terre entre deux propriétaires qui en possèdent chacun cent, occasione un nouvel enregistrement des deux cents morceaux. Cette immense absurdité fut faite avec une immense pompe. MM. Delambre et Delaplace, comme principaux membres de l'Académie des sciences, furent chargés d'organiser ce travail de concert avec une foule d'arithméticiens, de jurisconsultes et d'administrateurs. Ils couvrirent la France de géomètres et d'arpenteurs. Ceux-ci, suivis des préfets, des sous-préfets, des maires d'une part, et de l'autre des propriétaires, procédèrent pendant huit ans et firent

un rapport de leur travail ; il prouva que le fisc perdait au lieu de gagner, les propriétaires ayant toujours été appelés à discuter leurs intérêts contradictoirement. Mais comme les discussions contradictoires ne convenaient guère au tempérament de Bonaparte, tout ce qui était fait fut regardé comme non avenu.

Si la restauration, ou plutôt les souverains de l'Europe, n'eussent pas été d'un aveuglement que l'univers a bien raison de déplorer aujourd'hui, que serait devenu ce travail? supposons qu'on fût revenu dans des intentions de construire, et qu'on eût indiqué et donné aux corporations religieuses, ainsi qu'aux familles particulières, les moyens de consolider leur existence en formant des fermes qui auraient aggloméré cent hectares d'un seul tenant, chacune de ces terres eût circonscrit quelquefois deux mille de ces lambeaux de terre, surtout dans le voisinage de Paris et des autres grandes villes du royaume.

Loin de là ; il a fallu redoubler d'activité, et cela pour faciliter les partages, pour rendre, dans l'intérêt du fisc, les ventes de terres plus fréquentes, et ainsi mobiliser ce que tous les peuples, comme toutes les familles, ont toujours cherché à fixer à perpétuité. Aussi le produit des droits d'enregistrement a-t-il beaucoup augmenté, à la grande gloire de nos imbécilles d'administrateurs qui, au contraire, auraient dû regarder ces mutations répétées, comme une décomposition de la famille et de la société. Mais on ne s'arrêta pas plus que ne s'était arrêté Bonaparte, qui avait ordonné un travail sur des bases différentes.

Digitized by Google

Voici donc l'état de nos familles propriétaires de terres, en 1814 :

21,456	familles	possédaient, les unes portant les autres .	880	hect.	
168,643	*id.*	. . . . .	62	*id.*	
217,817	*id.*	. . . . .	22	*id.*	
256,533	*id.*	. . . . .	12	*id.*	
258,452	*id.*	. . . . .	8	*id.*	
361,711	*id.*	. . . . .	5	*id.*	
567,687	*id.*	. . . . .	3	*id.*	
851,280	*id.*	. . . . .	1	*id.*	213
1,101,421	*id.*	. . . . .	»	»	1[2
3,805,000	*id.*	propriétaires de terres.			
406,000	*id.*	vivant comme fermiers ou journaliers, mais ne possédant pas de fonds.			
4,211,000	familles	vivant par l'agriculture.			

Sur le seul aperçu de ce tableau, tout homme qui a la moindre connaissance des travaux de l'agriculture et même de quelques travaux que ce soit, voit d'ici, près de trois millions de familles, c'est-à-dire plus de la moitié de la France, dont l'existence est d'une irrémédiable misère. Mais qu'il attende donc, sur nos cinquante millions d'hectares, il en est un tiers à peu près d'incultes ; et ce n'est qu'à l'aide de ce tiers, dans lequel sont compris les bois, les étangs, les forêts, les landes, enfin les superficies dont le revenu imposable est évalué, par les

agens du fisc de trois à sept francs l'hectare, qu'on a pu représenter dans le tableau précédent 21,456 familles possédant 880 hectares, et encore ce nombre est tombé à 17,166 depuis l'année 1815 ; mais enfin ce tiers n'a pas été susceptible de division. Comme les propriétés rurales en Angleterre sont en la possession de 30,000 familles, on pourrait croire que les 21,456 familles, qui ont encore de grandes étendues de terrain, ont maintenu quelque grande culture ; mais malheureusement il n'en n'est rien. La politique des rois de France fut toujours d'attirer leur noblesse dans les villes et surtout à Paris ; ils voulaient par là diminuer son influence au profit des parlemens qui soutenaient le pouvoir de la couronne, parce qu'ils l'exploitaient. Une partie de la noblesse, pour soutenir son rang, tirait le plus de revenu possible de ses terres, et à cet effet, les louait en détail, ce qui les réduisait à la petite culture. Le clergé seul maintenait de grandes exploitations rurales et vivait sur ses terres : c'était la fortune de la France. Mais les terres des familles privées s'étaient divisées et se divisent tous les jours, d'après les raisons que j'ai établies tout à l'heure, de manière à être arrivées, en 1830, à ce qu'il ne reste pas de propriétaires de terre qui n'eussent leur héritage, quelqu'étroit qu'il fût, partagé en lambeaux épars dans leur paroisse ; et d'après nos lois, on peut préjuger que moins une famille a de terre, plus cette terre est divisée, puisqu'elle est le résultat de quelques centaines d'années de partages entre les

familles qui, sortant de la même souche, se sont successivement multipliées.

Le lecteur peut voir que le nombre des familles qui forment les deux dernières lignes du tableau précédent, s'élevaient à 1,952,101; mais aujourd'hui, en 1836, elles dépassent celui de 2,200,000; entre elles toutes, elles ne possèdent pas deux millions d'hectares, et encore ces deux millions d'hectares se trouvent, suivant le cadastre, divisés en 45,000,000 de morceaux épars; qu'on ajoute, en surcroît, que la plupart de ces 2,200,000 familles vivent sous le joug des usuriers qui, acheteurs en gros des biens volés à l'église et à la noblesse, ont détaillé à crédit ces mêmes biens aux malheureux paysans. Pour obtenir, à cet égard, une idée juste, il faut voir le frontispice de la première publication du cadastre. Le rapporteur, pour parler aux yeux du maître et lui adoucir l'amertume de la dépense de 30,000,000 déjà faite et de 70,000,000 à faire, lui donne l'image qui représente la division commune de chaque hectare de terre cultivée en France.

Cet ordre matériel, dont le principe était malheureusement dans les lois de la monarchie française, mais que Bonaparte a empiré de tout son pouvoir, sera-t-il sans effet sur l'ordre intellectuel? non, certes, il ne le sera pas; ces 2,200,000 familles, faisant précisément le tiers de la population en France, seront toutes, et sans exception, républicaines; isolées de la société, chacune d'elles ne

Digitized by Google

dépend de personne et personne ne dépend d'elles; chacune d'elles n'a aucun intérêt commun avec ses supérieurs : chacune d'elles est donc sans protecteurs, et bien entendu sans protégés ; ne pouvant tomber plus bas, elles n'ont pas d'inférieurs ; renfermées dans le cercle étroit de leur unité individuelle, elles comprendraient aussi facilement une formule algébrique qu'une idée monarchique.

J'ai à présenter une série d'idées si contraires à celles qu'a répandues, depuis un demi-siècle, cette tourbe de législateurs connus sous le nom de députés, journalistes ou pairs, que j'ai voulu disposer l'esprit de mon lecteur à m'écouter avec patience, en présentant des faits officiels dont l'authenticité est hors de toute controverse. Je veux à présent établir une théorie qui est, je crois, également indisputable, et nous reprendrons ensuite l'historique des faits.

L'homme n'est que la première partie de lui-même ; sa subsistance en est la seconde. Si la Providence avait voulu que les moyens de reproduction de chacune de ces deux parties de nous-mêmes fût égale, l'harmonie de la société ne serait jamais troublée à cet égard; l'accroissement du nombre des consommateurs serait toujours suivi ou plutôt précédé de l'accroissement des objets de consommation ; mais il n'en est pas ainsi, et même bien loin de là. La possibilité de l'accroissement dans les besoins, c'est-à-dire la possibilité de

l'accroissement du nombre des hommes, est décuple, est centuple de la possibilité de l'accroissement des subsistances ; et la société fait, comme les jeunes personnes, un beau roman de la vie, si elle croit être libre de vivre sous telles ou telles institutions qu'il plait à son orgueil d'adopter ; elle peut faire des tentatives, nous le savons, nous ne le voyons que trop, mais c'est au péril de son existence et aux dépens de son bonheur. M. Malthus a dit que la population pouvait s'augmenter dans une progression géométrique, tandis que les subsistances ne pouvaient s'accroître que dans une progression arithmétique. L'une et l'autre de ces deux assertions est des plus incorrectes, et je vais mettre deux calculs positifs en regard l'un de l'autre ; ils établissent les possibilités de reproduction de chacune des deux parties de nous-mêmes, c'est-à-dire de l'homme et de sa subsistance.

Euler a calculé que le nombre des hommes pouvait se doubler tous les onze ans sous le 50me degré de latitude ; il y a certaines localités dans les Etats-Unis où le fait a prouvé que ses calculs étaient justes. Les voici pour 110 ans à partir du nombre de 1,000 habitants.			A l'époque où il fut mis en Angleterre un impôt sur tous les revenus, on fit constater officiellement quel était l'accroissement possible de la production des subsistances dans une ferme précédemment cultivée. En voici l'échelle pour 110 ans, à partir du nombre supposé de 1,000 rations ; elle est de 12 p. °/. tous les 11 ans.	
Années				
1800	1,000	habitants ont	1,000	rations de subsist.
1811	2,000	auraient	1,120	—

Années.				
1822	4,000 h.	auraient	1,254	rations de subsist.
1833	8,000	—	1,403	—
1844	16,000	—	1,574	—
1855	32,000	—	1,763	—
1866	64,000	—	1,968	—
1877	128,000	—	2,198	—
1888	256,000	—	2,462	—
1899	512,000	—	2,757	—
1910	1,024,000	—	3,087	—

Est-ce donc là une loi assez sévère? Dans l'intervalle de cent dix ans (qu'est-ce que cent dix ans pour un empire!) la reproduction des hommes peut se multiplier d'un à mille, tandis que ses alimens ne peuvent s'augmenter que d'un à trois. Mais il est encore une loi bien plus sévère : une ferme, comme un royaume, arrivé à son point de perfection en fait de culture, peut à perpétuité continuer de produire les mêmes quantités de subsistance, mais n'est plus susceptible d'en donner aucun accroissement, tandis que l'espèce humaine porte toujours ses mêmes facultés de reproduction. Le célibat est donc la grande loi qui régit la société. Qu'on aille à présent écouter les lamentations de Rousseau et de Montesquieu de ce que le célibat du clergé arrête l'accroissement de la population! Si la haine du sacerdoce leur avait permis d'apercevoir ce qui frappe les yeux les moins exercés, ils auraient vu que, surtout dans les pays sains, presque tous participent au célibat,

et qu'ils y participent à l'âge où il est le plus difficile à supporter, puisque les hommes ne se marient généralement qu'à trente ans. L'abnégation du sacerdoce à cet égard est donc comme toutes les autres abnégations : elle est un sacrifice en faveur de la société. Le nombre des gens qui peuvent se marier est limité par des lois inaperçues des inattentifs ; si les membres du clergé se mariaient, d'autres qui se marient, ne pourraient le faire. Encore les calculs d'Euler portent-ils sur les possibilités de propagation au 50e degré, et si sous cette zône tempérée il faut onze ans pour doubler le nombre des hommes, il n'en faut que huit sous la zône torride. Il est vrai que la végétation y possède aussi une activité proportionnelle, de manière que les rapports entre l'accroissement de nombre des hommes et celui de leur subsistance sont à peu près les mêmes sur tout le globe.

Voilà la théorie qu'il m'a paru nécessaire de bien inculquer dans la tête du lecteur pour le préparer aux contradictions que ses opinions, trop légèrement reçues, vont éprouver dans le cours de cet ouvrage. Les sociétés sont, à proprement parler, esclaves de cet ordre de choses ; elles ont dû y conformer leur police intérieure. Le but des institutions de la société doit donc être, d'une part, de restreindre l'accroissement des populations, et d'autre part, d'encourager l'accroissement du produit des subsistances ; mais l'Europe, pour son

malheur, a une foule d'intrigants qui, sans études ou connaissances préparatoires, se mêlent, à titre de ministres ou de diplomates, de la gouverner. Ils n'ont donc, à cet égard, que des idées rétrécies ou fausses; ils conservent les mêmes opinions qu'on a eues et qu'on devait avoir du 12e au 16e siècle. A cette ancienne époque, l'Europe n'avait pas 400 habitants par lieue carrée; des landes immenses présentaient une pâture qui, toute chétive qu'elle était, nourrissait des quantités de bestiaux. C'était presque sans travail que les hommes obtenaient leur nourriture. Alors on devait regarder l'accroissement des populations comme un accroissement de force. La production des subsistances avait précédé la production des hommes; mais depuis qu'au lieu de 400 habitants par lieue carrée, l'Europe en a eu 1,000, 1,200 et 1,500, c'est-à-dire depuis que cette multitude de défrichements a substitué des consommateurs aux objets de consommation, les idées auraient dû changer, comme l'avait fait l'état des choses; mais les idées routinières ont prévalu, parce qu'elles tenaient surtout aux perversités routinières du cœur.

Depuis longtemps en Europe la royauté paraissait conjurer avec la démocratie pour détruire la théocratie et l'aristocratie. En France, ces deux corps ont succombé; en Angleterre l'un d'eux a triomphé. C'est l'effet de ces deux causes que je me propose de développer, car l'institution primitive

Digitized by Google

de ces deux peuples, et même de toute l'Europe, a été la même. Les chefs du pays furent d'abord les propriétaires de tout le pays, et les classes inférieures ne sont devenues co-propriétaires que par les concessions de leurs supérieurs; mais ces concessions ont été faites sur un plan et à des conditions différentes. En Normandie, en Hollande, en Angleterre et plus tard ensuite aux Etats-Unis, les chefs de l'état ou du fief ayant vendu, concédé ou donné des terres, ils ne se sont jamais imaginé de le faire ou de le laisser faire en détail; une propriété rurale a toujours été au moins d'une étendue de 100 hectares. Une seule famille en a eu d'abord l'exploitation; lorsque le nombre des animaux s'est augmenté, que l'usage d'enclorre les champs s'est établi, que l'art de faire les jardins s'est étendu, le propriétaire de cette ferme a bâti une, puis deux et enfin trois maisons pour les familles qui étaient employées par le fermier, mais toujours la propriété était intégrale, et quoique la législation des Européens dans leurs établissements modernes aux deux Indes, ait permis le partage égal des successions entre les enfans, jamais elle n'a permis le démembrement des propriétés territoriales; elles doivent se vendre en un seul lot ou les revenus se diviser entre les ayant-droits. Ce système a eu pour effet de faire toujours précéder l'accroissement des produits élémentaires de l'accroissement de population, et ainsi de limiter le nombre des consomma-

teurs au niveau des objets de consommation; aussi tous ces états sont-ils restés riches, quelque mauvaise discipline qu'ils aient adoptée dans les villes, en détruisant les corporations, qui limitaient naturellement l'accroissement du nombre des citadins.

Il est d'autres peuples qui, tels que ceux de la France ou de l'Italie, ont fait des concessions de terre d'une étendue arbitraire; ces concessions étaient relatives à l'importance de la famille, à son nombre, ses capitaux; ces mêmes peuples ont permis entre les enfans le partage des successions et conséquemment des terres. Ce système ne fixait aucune limite à l'étendue de la population; un jeune homme se mariait lorsqu'il se voyait une propriété réduite même à un hectare. L'agriculture n'a donc eu aucune règle quant à l'étendue des propriétés territoriales, et comme l'éducation des bestiaux exige une étendue déterminée, la culture du règne végétal a usurpé sur celle du règne animal. Les terres se sont épuisées; le blé, qui rendait 10 ou 15 pour 1, n'a plus rendu que 5; aussi ces peuples-là, tels industrieux ou laborieux qu'ils soient, tel favorable que soit leur climat, deviennent-ils tous les jours plus pauvres; et comment ne le deviendraient-ils pas? le peu de grands propriétaires qui leur restent y coopèrent; ont-ils une ferme de 50 hectares, ils attendent impatiemment la fin du bail pour la diviser en quatre portions, et bâtir une chaumière dans chacune d'elles, la louer au plus offrant, et augmen-

ter provisoirement leurs revenus aux dépens de leur capital. Les mariages vont s'anticiper dans le hameau, et dans moins de deux ans ces 50 hectares qui n'avaient à nourrir qu'une seule famille et pouvaient élever quelques bestiaux, auront quatre familles à nourrir. La culture du règne végétal, qui épuise la terre, va succéder à celle du règne animal qui la vivifie; partant, moins de bestiaux, moins de laines et de cuirs, ensuite moins de grains, de légumes et de fruits; en un mot, plus la quantité des hommes et de travail augmente, plus celle des subsistances diminue; le consommateur a pris la place de l'objet de consommation; les populations des campagnes se sont multipliées; celles des villes restées comparativement stationnaires. Il n'y a plus pour elles de vivres pour les nourrir ou de matières premières pour les occuper; et encore faut-il garder quelque mesure à blâmer ce propriétaire; il a quatre enfans, et il sait qu'à sa mort le code Napoléon divisera en cent ce qu'il n'a divisé qu'en quatre; c'est ainsi que le sol de la France, qui n'était autrefois divisé qu'entre 100,000 héritages, comme il devrait l'être encore, l'est à présent entre près de 4 millions de propriétaires et 150 millions de parcelles.

On a vu, dans le tableau précédent, qu'en 1815 il restait 21,456 propriétés de 880 hectares les unes portant les autres, et cela encore en y comprenant les forêts, les bois et les landes. Leurs propriétaires

formaient les débris de notre généreuse mais imprudente noblesse; là, se trouvaient des matériaux pour relever notre antique structure; dans le cours des quinze années de 1816 à 1830, ce nombre de 21,456 s'est encore réduit de deux ou trois mille, et le nombre des 1,900,000 propriétaires des lambeaux de quelques toises s'est augmenté de plus de trois cent mille. Il y a de ces cultivateurs qui n'ont qu'un sillon, et chaque paroisse de la France à une dixaine de propriétaires dont l'impôt territorial est de si peu de valeur, que le percepteur ne se donne pas la peine d'aller le recevoir; il paie pour eux, et ils lui coûtent entre eux tous une vingtaine de sous.

Voilà l'état des familles françaises, telles que la révolution les a remises à la soi-disant restauration. Pour ne laisser, sur l'authenticité de ces documents, aucun doute dans l'esprit de mon lecteur et emporter sa conviction, je lui dirai qu'ils sont exclusivement du vouloir et du faire de nos constitutionnels, de père en fils; et ces familles-là ne sont pas, comme nous, accusées de n'avoir rien oublié ni rien appris; au contraire, ayant mis de côté tous les antécédents de leurs pères, elles et elles seules peuvent rendre compte de toute la révolution, puisqu'elles l'ont servie dans toutes ses phases; non point, comme on l'a méchamment dit, pour un salaire ou pour des salaires quelconques, mais elles ont servi le système de l'ancien régime parce qu'il était assuré par l'expérience des siècles; servi le système de l'assemblée

constituante, parce qu'il assurait le respect des propriétés ; le système de Robespierre, parce qu'il assurait l'égalité des rangs ; le système du directoire, parce qu'il assurait la liberté de tous ; le système du consulat, parce qu'il assurait l'ordre intérieur ; le système de l'empire, parce qu'il assurait la victoire à l'extérieur ; le système de la restauration, parce qu'il assurait la légitimité du trône ; et les émoluments entraient si peu dans leurs motifs que ces familles ont servi ce dernier système avec un assez gros rabais, imitant en cela la sœur de M. Turcaret ; cette entremetteuse de mariages en faisait de légitimes quoiqu'ils produisissent moins que les autres. Eh bien ! ces mêmes familles servent encore le système d'aujourd'hui ; mais il serait difficile de dire ce que celui-ci assure. Aussi, ce furent elles qui, à l'époque de la restauration, créèrent cet adage si élégant et surtout si convenable, adage répété et adopté par tous les souverains de l'Europe, leurs ministres et leurs diplomates, « que Louis XVIII devait se coucher « dans le lit de Bonaparte, après en avoir changé les « draps ; » en effet, Louis XVIII s'y coucha mais sans en changer les draps. On sait ce qu'il en est advenu.

Le clergé, cependant, présentait une ressource pour le rétablissement de notre agriculture ; il demandait ses bois ; ils n'étaient pas vendus ; il aurait ainsi sauvé à la charte un infernal sacrilége ; c'est précisément pourquoi ils lui furent refusés, et d'ici

j'entends des applaudissements presque unanimes donnés à cette mesure : car tout auteur qui a vingt lecteurs, en a bien dix-neuf de jacobins; mais pour être écouté, je dois cependant leur dire que ce sacrilége n'était pas lucratif, pas même gratuit ; il était onéreux et très-onérenx à l'état, car le clergé proposait d'abandonner ce que les uns appellent son salaire, et les autres une indemnité promise par les confiscateurs de ses biens, et cette indemnité ou ce salaire, comme on voudra l'appeler, était d'une somme triple de celle que ses bois rendaient à l'état, administrés, il est vrai, comme pour l'état. Mais non, le Code Napoléon était là, et le Code Napoléon veut des divisions et surtout les mutations qui en résultent ; et avec le clergé il n'y a ni divisions, ni mutations possibles.

Je sais combien doit paraître présomptueux tout individu qui se permet d'attaquer la réputation que s'est faite ce célèbre Corse ; on peut cependant préjuger que la postérité ne ratifiera point la haute opinion qu'en ont eue les modernes. L'histoire dira qu'à l'époque de son élévation, la France, blasée par les sophismes sur cette liberté qui n'avait produit que crimes et anarchie, sur ces confiscations qui n'avaient amené que ruine et destruction, sur cette égalité qui n'avait d'autre résultat que de laisser le pauvre et le faible sans ressources et sans protections, cherchait un maître auquel elle ne demandait que de commander, et à qui elle voulait obéir

Digitized by Google

sans murmures et sans restriction ; il était bien plus maître que ne l'avaient jamais été les Bourbons, en y comprenant même Louis XIV, plus maître même que l'Assemblée constituante qui n'aurait pu, si elle l'eût voulu, résister au torrent des passions populaires ; mais il comprenait si peu ces choses-là que lorsqu'il a voulu faire et perpétuer une existence à quelques-uns des fameux de sa bande, il leur institua des majorats ; ces majorats pouvaient être en fonds publics ou en maisons de ville, ce qui ne donnait aucune clientelle à ces candidats d'aristocratie, et les maintenait ce qu'ils étaient avant, c'est-à-dire rien du tout. Ces majorats quelquefois étaient en terres, mais ces terres se composant de 1000 divers morceaux à 100 toises les uns des autres, le majorat ne faisait donc que consolider la plus grande calamité de notre agriculture; car la multitude des lambeaux de terrain lui est aussi funeste que celle des propriétaires.

Comme politique, Bonaparte n'avait la vue ni juste ni étendue ; comme militaire, il a pu souvent étonner, mais il s'est trouvé bien souvent au-dessous du médiocre. Il se sauvait toutes les fois que ses moyens n'étaient pas doubles ou décuples de ce qu'auraient exigé des capitaines du second ordre, tels que Vendôme ou Villars ; c'est ce qu'il fit en Espagne, en Egypte, à Fontainebleau, à Waterloo ; il ne connaissait pas la force des moyens lents ; comptant, comme il le faisait, former une dynastie, il ne

vit pas que les lois de succession en France étaient une exception à celles de toute l'Europe, qu'elles étaient destructives de toute agriculture, et que l'agriculture seule est le principe de vie des manufactures, du commerce, de la navigation, des travaux publics, des arts, des sciences, des finances, seul principe vital de force dans la défense comme dans l'attaque contre ses ennemis; seul principe de l'éclat du trône comme de l'aisance du peuple, et je resterais bien au-dessous du sujet que je traite, si je ne prouve pas aux lecteurs de bonne foi que cet ordre seul, qui paraît purement matériel, peut établir et maintenir l'ordre moral qui doit régir la société: c'est ce que je tâcherai de développer dans le courant de cet ouvrage.

La liberté et l'égalité sont des facultés que la Providence n'a pas accordées à l'homme en aggrégation. La société n'existe que par la subordination et la hiérarchie. Toutes les théories contraires se trouvent hautement démenties par l'expérience. L'état, ainsi que la famille, ainsi que l'individu, est d'autant plus robuste qu'il s'impose des lois plus strictes. C'est le jour du combat qu'une armée reconnaît les effets protecteurs d'une discipline sévère; et c'est dans le cours de la dernière guerre que les Européens ont dû reconnaître combien les institutions du droit de primogéniture et de substitution leur ont été tutélaires; sans elles, c'en était fait de leur religion, de leurs lois, de leurs coutumes, enfin de leur exis-

tence. Bonaparte, ce célèbre chef des hordes qui ont inondé l'Europe, ne s'étonnait pas de ses défaites dans la Péninsule, puisqu'il y avait des moines ; il les en accusait, et avec raison ; mais il ne pouvait se rendre compte comment le pays où ils avaient moins d'influence, cette Allemagne, et surtout cette Autriche qu'il avait si souvent vaincue, envahie et rançonnée, était venu cinq fois recommencer une lutte si inégale, et cela contre l'opinion de la cour, du ministère et de la diplomatie. Mais fort heureusement pour l'honneur des peuples, les cours, les ministres et les diplomates gouvernent bien moins qu'on ne se l'imagine. Le corps politique de l'Autriche, réparant promptement ses forces, voulait les exercer de nouveau. L'adversité est une pierre de touche d'une force plus sûre que la victoire, et le corps social, sans pouvoir s'en rendre compte, a ce sentiment, que Dieu n'a pas même refusé à la brute, celui de préserver et de défendre son existence. Il sent bien que point de terres sans seigneurs, point de paroisses sans curés, veut dire, point de malheureux sans protecteurs, point d'adversités sans ressources.

Je sais bien que les Français ont réussi à élever des clameurs contre le droit de primogéniture. Mais ces clameurs sont parties de ces classes mitoyennes qui se sont partagé les terres du clergé et de la noblesse ; les bourgeois habitant les villes regardent ces propriétés comme des propriétés mobilières ;

elles leur sont à charge, parce qu'elles leur rendent un revenu bien inférieur à celui que leur capital rendrait dans l'usure qu'ils exercent, et qu'au lieu de leur créer une influence aristocratique, elles leur impriment une espèce de flétrissure. Il faut vraiment être arrivé à cette anarchie moderne dans les opinions politiques pour que les hommes chargés de gouverner se prêtent ainsi aux idées de la multitude ; mais autant vaudrait-il exiger que le professeur consultât les élèves, ou le magistrat les plaideurs et les accusés ; et cependant ils ne sont sur leur siége qu'à la condition, non seulement de ne pas les consulter, mais de contrarier leurs opinions et de vaincre leurs passions. Sur cent individus, il en est quatre-vingt-trois qui vivent tellement au jour le jour que la plupart ne laissent pas de quoi se faire enterrer, et cela dans tout l'univers, depuis sa création ; sont-ce ceux-là que vous consulterez sur le droit de primogéniture ? Assemblez-les et proposez-leur la plus grande absurdité ; une majorité emportera de suite la question. Et qu'ont-ils à voir aux droits de primogéniture ceux qui, de père en fils, n'ont rien pour vivre que leur industrie et souvent celle des autres ?

Quel intérêt si tendre peuvent-ils éprouver pour des cadets dont la parenté est riche, la naissance élevée et l'éducation distinguée ? il me semble que leur philanthropie, au lieu de s'apitoyer sur les cadets des riches, devrait bien plutôt s'appliquer aux aînés

des pauvres, et surtout à eux-mêmes ; mais à quoi bon s'apitoyer sur les décrets immuables de la Providence ? s'il est bien prouvé que chez les anciens comme chez les modernes, chez les Français, dont les lois divisent également les biens entre tous les enfans, comme chez les Anglais ou chez les Allemands, qui ont maintenu quelques droits de primogéniture et de main-morte, il existe la même proportion dans le nombre des prolétaires et des propriétaires, c'est-à-dire que, sur cent familles, il n'en est partout que dix-sept qui, grâce à leur propriété, ne vivent pas au jour le jour; il en est donc quatre-vingt-trois qui ne possèdent à peu près rien que leurs bras.

Qu'avons-nous à chercher? Nous avons à chercher ce système par lequel les bras de ces quatre-vingt-trois prolétaires obtiennent la plus grande part aux jouissances de dix-sept propriétaires, avec le moins de travail possible, et cela quand nous devrions usurper sur les jouissances de ces dix-sept propriétaires. Ceci devient donc une question de majorité, et pour l'éclaircir, il paraît nécessaire de faire quelques observations. La société s'est primitivement formée sous le ciel ardent de l'Asie, où la nourriture seule est absolument nécessaire; elle n'a pu s'étendre au Nord que lentement, parce que l'existence des hommes y est soumise au joug impérieux de quatre conditions : la nourriture, le logement, le vêtement et le combustible. Dans les pays chauds, les grains,

Digitized by Google

les légumes et les fruits pourvoient à peu près à la subsistance commune ; énervés par la chaleur, les hommes ne se livrent qu'à peu de travail ; mais ces grains, ces légumes et ces fruits ne suffisent plus dans les climats froids ou même tempérés. La viande et surtout celle des bœufs et des moutons, devient nécessaire ; elle est la plus saine comme la plus forte des nourritures pour soutenir l'homme dans son travail ; car ce que nous appelons le pot-au-feu est toujours le remède le plus efficace du pauvre dans la maladie et son luxe dans la santé. Les productions du règne végétal, qui en Asie pourraient être une nourriture suffisante, ne devraient être en Europe qu'un accessoire agréable à la subsistance ; le fonds doit s'en composer de froment et de viande ; l'éducation, la nourriture des bœufs, exigent moins de travail de l'homme qu'elles ne lui en évitent par le leur ; l'engrais des bestiaux nourrit la terre au point de doubler ou même décupler les récoltes des légumes, des fruits, des grains, et de rendre ces récoltes moins précaires ; ils les transportent et se transportent eux-mêmes. D'ailleurs là où il y a beaucoup de bestiaux, la nourriture de l'homme est toujours meilleure et sa santé plus robuste.

Ces animaux consomment le son, les grains ou les farines de qualité inférieure et les productions du règne végétal qui ne peuvent se conserver. Dans les années d'abondance, les bestiaux forment une réserve naturelle ; dans celles de disette, une ressource pré-

coce. Les dépouilles du bœuf et du mouton, telles que le cuir, la laine, la peau ou les graisses, donnent pour nos vêtements, notre ameublement ou notre éclairage, des matériaux qui, occupant les ouvriers et les manufacturiers, les commerçants et les navigateurs, établissent ces liens et ces rapports qui seuls peuvent avancer les progrès de la société humaine; la chair de ces animaux nourrit les mêmes ouvriers que leur enveloppe occupe. Et ici admirez l'ordre de la Providence; l'enveloppe du cheval ne peut occuper presque personne, parce que sa chair ne peut nourrir personne. La houille, le fer et les autres métaux, le bois, la tourbe, dont de si grandes quantités nous sont nécessaires pour notre chauffage, nos bâtiments et nos outils, ne portent avec eux aucune nourriture; mais aussi ces matières premières nous ont-elles été données d'avance et sans autre peine que celle de les prendre. Cependant ces lois de la Providence ne sont pas sans exception; le lin n'apporte aucune nourriture pour l'ouvrier qui le travaille, et cette matière première ne nous a pas été donnée par avance. Mais aussi cet objet de luxe n'a jamais été que d'un usage peu commun. Le lin, dans l'antiquité, était réservé pour le culte des Dieux, et parmi nos modernes, les deux reines Isabelle en Espagne, et Elisabeth en Angleterre, sont les deux premières femmes de leur nation qui ont porté une chemise; l'Espagnole en fit même un vêtement de mémoire héroïque. La soie, dont je

n'ai pas parlé, occupe bien une multitude d'ouvriers, mais la litière du ver forme une partie de la nourriture du cheval. La seconde feuille du mûrier nourrit le mouton, et rend par là en substance l'équivalent de ce que cet arbre a pu coûter à la terre.

En résultat, toutes les richesses de ce monde se divisent en trois règnes, et celles des richesses de chacun de ces trois règnes qui sont d'un usage commun et nécessaire à l'existence de l'homme se divisent également en trois parties principales, savoir : le règne animal comprend le mouton, le bœuf et le cheval; le règne végétal se compose des légumes, des fruits et du grain; enfin le règne minéral donne la houille, la pierre et les métaux. L'homme, roi de la création, doit connaître ses richesses; celles que je viens de nommer en forment les dix-neuf vingtièmes. Les fractions restantes ne sont plus que des objets de luxe, de curiosité ou d'admiration; l'homme est donc en effet le roi de la création, mais l'exercice de sa royauté est subordonné à des lois, à des lois absolues, invincibles, et à l'exécution desquelles son bien-être, ses jouissances, son existence même sont attachés; et si tant de sociétés de l'antiquité ont péri de manière à n'avoir pas même laissé des traces de leur existence, c'est qu'elles ont bravé ces lois. Il n'est pas loisible à l'homme de cultiver longtemps la terre dans un ordre arbitraire; il ne lui est pas possible d'obtenir aucun succès dans la culture du règne végétal, soit des légumes, des

Digitized by Google

fruits et des grains, sans l'intervention des produits du règne animal. Les vêtements de l'homme exigent l'enveloppe du mouton et du bœuf. Les labeurs et les transports exigent le travail du bœuf et du cheval ; mais c'est la litière de tous qui est surtout nécessaire à la végétation. Les produits que l'homme obtient dans le règne végétal ne sont donc que des dépendances de ceux qu'il a obtenus dans le règne animal; et ceux du règne minéral des dépendances des deux règnes précédens; car il faut préalablement des subsistances et des vêtemens pour les ouvriers qui font l'extraction de la houille, qui façonnent la pierre et le fer; il faut des chevaux pour leur transport. L'homme est donc le roi de la création, mais dans une hiérarchie qu'il n'a pas le droit de détruire. Il a plu à la France de la rompre; nous allons voir quelles en ont été les conséquences.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME.

Effet du système territorial de la France sur la nature des produits du sol.

L'homme est destiné à vivre en société, mais loin de le faire jouir de l'égalité et de la liberté, cette société ne peut exister que par la hiérarchie et la subordination ; c'est la condition de notre existence, nous y sommes forcés par des lois péremptoires. Toute classe d'individus qui, pour être indépendante, veut s'isoler, en est punie par la privation des jouissances matérielles accordées à la subordination. Je me borne à parler des jouissances matérielles, quelque convaincu que je sois qu'il en est de même des jouissances morales. Pour élever et maintenir les campagnes à leur produit naturel, il est une hiérarchie indispensable, une organisation forcée, soit une constitution naturelle que les hommes n'ont pas la liberté d'enfreindre. S'ils prennent cette liberté, la quantité des habitants augmentera plus que celle des subsistances ; alors il y aura irritation dans chaque famille, confusion, sédition générale et enfin

Digitized by Google

la ruine de l'empire. Si au contraire la société se soumet aux lois qui lui sont données, la quantité des subsistances augmentera plus que celle des habitans; il y aura subordination chez les petits, bienveillance chez les grands, et prospérité dans l'empire. Quant à un état stationnaire qui maintiendrait longtemps le même équilibre entre les habitans et leur subsistance, il est jusqu'à présent sans exemple et hors de la nature des choses. Mouvement et vie sont synonymes; il faut avancer ou rétrograder.

Lorsqu'on a dit que l'agriculture était le premier des arts, on s'est mal exprimé; on peut, sans crainte de contradiction, dire qu'il est le seul art absolument nécessaire; tous les autres peuvent être plus ou moins utiles, plus ou moins agréables, mais ils ne peuvent soutenir aucune comparaison avec celui-ci. Il faut bien que cette opinion ait frappé tous les anciens législateurs, car tous ont cru que ceux qui, par leur position sociale, n'avaient pas les moyens de faire produire les terres, étaient privés du droit de les posséder. Ainsi que je l'ai précédemment observé, le sol du pays a été pour tous un objet de monopole, et livré, sous diverses formes, à des hommes qui, par leur éducation, leur instruction, leur capital ou leur crédit, appartenaient au premier rang de la société. Chez les peuples pasteurs, les terres étaient exclusivement livrées aux rois; chez les nations savantes, à des corporations; chez

Digitized by Google

les Romains, aux patriciens; chez les Germains, aux commandans militaires; et comment et pourquoi ont péri ces étonnantes structures de sociétés, dont le seul souvenir nous frappe de stupeur? Elles ont péri pour avoir abandonné ces principes à la fois fondateurs et conservateurs des empires. Voilà le grand trait de l'histoire.

J'ai observé que la résistance des Gaulois aux Francs, leurs vainqueurs, a rendu depuis 300 ans les lois de la France une exception à cet ordre universel et exclusif. Ces lois qui, fort heureusement, n'atteignaient pas les terres du clergé, permirent certains partages de terres. Je prévois que je vais exciter le mépris ou la colère du lecteur; je ne me suis cependant senti la plume plus ferme que pour dire qu'il a fallu la tête étroite de Bonaparte pour forcer, par son code, à faire ce qui, auparavant, n'était que permis; c'est-à dire à démembrer les terres, et conséquemment les familles. J'ai donné le tableau officiel des divisions territoriales en 1814, et après avoir montré les causes, il s'agit de voir quels ont été, sur l'emploi du sol et le sort des familles, les effets de ce code Napoléon, qui ne peut retentir dans la postérité que par ses destructions.

La terre, livrée à l'homme, n'était qu'un vaste et maigre pâturage; aussi les premiers peuples connus étaient-ils pasteurs, et conséquemment nomades, puisque le même lieu ne pouvait nourrir

long-temps leurs troupeaux. Pour que ces peuples pussent devenir sédentaires, il fallut entreprendre le labourage et améliorer les pâtures, de manière à ce que les troupeaux pussent vivre toute l'année dans le voisinage de la résidence que s'étaient choisie leurs conducteurs. Il fallut améliorer également la culture des grains, des légumes et des fruits, jusqu'alors sauvages. De droit, les terres, les troupeaux et les récoltes appartenaient à un seul ; de fait, à tous, puisque tous y trouvèrent leur subsistance ; les travaux de l'agriculture furent donc dévolus à certaines familles pour l'usage de tous les hommes. Les plus faibles étaient les plus intéressés à conserver une société ainsi organisée ; elles l'étaient si naturellement, que c'est d'elles que sont sorties les nations savantes ; elles ont continué ce système, et par l'étendue de leurs possessions, le nombre de leurs habitans, la durée de leurs empires, l'immensité de leurs travaux et la majesté de leurs édifices, elles confondent notre imagination.

Le peuple juif, établi dans un pays montagneux, est à notre connaissance le premier qui ait divisé une partie des terres ; mais aussi ne put-il se défendre contre les invasions étrangères, et fut-il souvent emmené en esclavage. Les Grecs aussi divisèrent partiellement leur sol ; mais quelle fut leur durée comme nation ? quelle fut l'étendue de leur pays? il faut un microscope pour le découvrir : vaincus aussitôt qu'attaqués, annihilés aussitôt que formés, si ces

diminutifs de l'antiquité papillotent encore à nos yeux, c'est par leurs beaux-arts, leurs agitations, leurs sophismes et leurs mensonges.

Rome, comme empire, ne date que de 100 ans avant l'ère chrétienne; et son sénat, tel déchu qu'il fût, conserva toujours assez de force pour continuer cette résistance que, depuis cinq cents ans, il faisait à la loi agraire; d'après la maxime *divide et impera*, ces perfides politiques mettaient autant d'attention à diviser les terres du pays conquis qu'ils voulaient affaiblir, qu'à conserver chez eux ces agglomérations auxquelles ils devaient leur suprématie.

Cicéron dit que de son temps il n'y avait pas deux mille propriétaires de terres; mais Constantin détruisit cet ensemble en transportant le siége de l'empire à Constantinople, où trois cents ans de divisions successives de terres avaient énervé la société. Les peuples du nord, sentant la force que donne l'ensemble, tentèrent des invasions et trouvèrent une proie facile en Europe. Ils s'y fixèrent et y établirent ces lois de la féodalité qui donnèrent aux chefs des armées toutes les terres en usufruit héréditaire; tandis que les Romains avaient fait participer même les soldats à leurs distributions; les leur ayant données en toute propriété, les enfans pouvaient se les diviser entre eux.

Cette partie de l'Europe, qui est située au midi du 45me degré, est couverte de montagnes hautes et inhabitables; elles ont bien dans le fond de leurs

gorges d'excellentes parcelles de sol, mais les communications sont si pénibles, et les habitans du nord étaient si accoutumés aux vastes plaines, que ces gorges furent abandonnées au premier occupant, sauf à payer ou à ne pas payer quelques redevances aux seigneurs du fief; et ceux-ci, se réunissant entre eux, formèrent les villes de province; c'est ce qui fait que, dans les campagnes du midi de la France, il y a si peu de châteaux, et qu'en Espagne il n'y en a point du tout. Le clergé y avait suppléé par ses nombreux établissements.

A partir du 45me degré jusqu'au pôle, le sol s'aplanit toujours davantage. Les peuples vivant sous les lois de la féodalité y trouvèrent de grandes plaines, et leur chef put se fixer dans le centre de celles qui lui étaient dévolues. Aussi, plus on avance au nord de la France, moins on trouve les villes de province habitées par la noblesse; et en Angleterre il n'en est pas une seule; elle n'habite que ses châteaux. Le seigneur, afin de faire cultiver les terres de son fief, fut obligé d'en faire des concessions, mais il ne put les faire qu'aux mêmes conditions qu'il les tenait. Si ces concessions étaient faites à des corps religieux, les terres tombaient en main-morte; si ces concessions étaient faites à des laïques, elles étaient soumises au droit de primogéniture. On voit donc que la société a des institutions où les choses ont eu autant et souvent plus de force que les hommes. L'agriculture, dans les pays monta-

Digitized by Google

gneux, n'a jamais été exploitée que par des gens sans instruction ni capitaux ; ces pays, aussi, ont toujours été pauvres ; certes, si par des institutions mieux entendues les habitans pouvaient être beaucoup moins misérables, ils ne pourraient, dans aucun cas, jamais s'élever au même degré de prospérité que les habitans des plaines ; mais pour faire tomber ceux-ci dans la pauvreté où ils sont aujourd'hui en France, il a fallu des efforts persévérans d'immoralité et d'absurdité.

Ceux qui recevaient des concessions à titre de service militaire, louaient leurs terres à diverses conditions ; mais toujours ils réservaient une partie de la superficie pour servir de pâturage commun ; souvent, sans aucune redevance, ils permirent à des bûcherons, des bergers, des chasseurs, ou à des gens de divers métiers, de se bâtir une chaumière sur les communaux, et d'y cultiver quelques arpens de terre pour assurer le pain de leur famille. Les populations étaient si éparses, et les communaux si étendus, que le seigneur ou son concessionnaire ne s'est jamais formalisé des usurpations que faisaient les paysans sur des terres en friche ; il les favorisait même si les usurpateurs se soumettaient à quelques redevances pécuniaires, en compensation de l'affranchissement du service militaire auquel il était lui-même soumis. C'est ainsi qu'en France et en Angleterre les pays des plaines, si favorables à la grande culture, étaient partiellement tombés dans

la petite culture des pays montagneux. Les lois présentaient donc cette anomalie : les terres usurpées étaient sous une tenue libre ; elles pouvaient s'acheter, se vendre et se diviser ; la disposition des terres seigneuriales était gênée par les droits de primogéniture et les substitutions. Il y avait donc, dans chaque paroisse de ces deux monarchies, des tenures démocratiques et des tenures aristocratiques, et conséquemment il y avait lutte. Les roturiers démocrates attaquaient les propriétés hors d'un mouvement commercial ; les nobles aristocrates les défendaient. La victoire, en France, grâce aux efforts constants des parlemens, pendant cent ans, est restée aux démocrates ; en Angleterre, grâce à M. Pitt, aux aristocrates.

Ayant à parler de l'emploi du sol, cette longue préface paraît au lecteur de toute inutilité ; mais il va se détromper lorsqu'il observera que par cette raison qu'il y a des propriétés dont la disposition est libre, soit démocratique, et des propriétés dont la disposition est gênée, liée par les institutions, soit aristocratique, il y a aussi des cultures démocratiques et des cultures aristocratiques. D'abord le propriétaire libre ne l'est que parce qu'il a usurpé, et son usurpation n'a pu s'étendre qu'à quelques hectares ; il ne peut avoir d'autre talent que sa routine, et d'autre capital ou crédit que ses bras ; il ne peut donc entreprendre que la petite culture, c'est-à-dire celle des grains, des légumes ou des fruits,

Digitized by Google

produits qui se réalisent au bout de quelques mois.

Le propriétaire usufruitier ne l'est que parce qu'il a de grandes étendues de terres. Il les loue par fermes de quatre-vingts hectares à peu près; ses fermiers voudraient mettre leur sol en petite culture, soit en grains, légumes ou fruits, qu'ils ne le pourraient pas. Le temps des labours est trop court; et là il n'est pas question de la bêche; mais vivant à côté de leur propriétaire, qui a de grandes places ou de grandes influences, ils ont pu obtenir le capital ou le crédit nécessaire pour former successivement des pâturages et élever des bestiaux; ils ont pu attendre les nombreuses années qui sont nécessaires pour réaliser leurs produits. En traversant un pays, on peut donc de sa voiture voir qui l'emporte de la démocratie ou de l'aristocratie par la plus ou moins grande superficie de terrains occupés par les prairies; et le tableau que je vais présenter dira mieux que mes pages précédentes jusqu'à quel point en France la démocratie a annihilé l'aristocratie, et mieux que mes pages suivantes combien en Angleterre l'aristocratie a annihilé la démocratie. Les chiffres de ce tableau représentent le relevé des cultures faites en Angleterre en 1834, ainsi que le résultat de cadastre publié à la même époque, avec les calculs qu'on a faits des revenus imposables, et qu'on a en effet imposés en France sur chaque culture. Nos preuves sont donc officielles.

Proportion de chaque espèce de culture sur chaque 100 hectares de superficie.			Revenu imposable en France d'après le cadastre.
Angleterre.		France.	
3	Jardins, vergers, houblons, lin, chanvre, oliviers, pépinières, mûriers, tabac, etc.	3	60
68	Prairies ou pâturages.	6	52 95
11	Terres labourables	49	26 30
0	Vignes	5	43 85
4	Bois taillis	10	7 10
8	Landes et terres vagues.	16	3 50
6	Eaux, routes, villes, bâtiments . . .	6	
100	hectares.	100	hectares.

Ne voyons dans ce tableau que le fait principal, le produit moyen, en argent, des cent hectares anglais, en le supposant dans un état aussi piteux que les cent hectares français. Ce produit est déjà, comme on le voit, presque double. Mais il est une observation à ajouter; les onze hectares de terre anglais de terre labourable ayant été parqués, ou couverts de la litière des bestiaux que peuvent nourrir soixante-huit hectares de pâturages ou prairies, auront de quarante à cinquante fois plus d'engrais que les quarante-neuf hectares français, qui n'ont à leur secours que l'engrais de bestiaux que six hectares de pâturages ou de prairies peuvent nourrir; et ces onze hectares anglais, qui auront coûté quatre fois moins de frais de labour que les quarante-neuf hectares français, produiront infiniment plus de grains ou de légumes que cette étendue, quoique plus que quadruple; le produit

des bestiaux est donc un surcroit de bénéfice pour l'agriculteur ; et encore faut-il ajouter que la valeur de leur enveloppe en peaux, cuirs et laines, va se décupler dans les villes voisines, au grand accroissement de leur population.

Quel est donc le problème à résoudre pour les personnes qui ne rêvent que population ? c'est de savoir si les campagnes désertes d'hommes et peuplées de troupeaux donnent en résultat à un pays plus d'hommes et plus de subsistances que les campagnes peuplées d'hommes et désertes de troupeaux. Les recensemens modernes prouvent que si la tenure aristocratique met des bornes au nombre des habitans de la campagne, elle multiplie, par contre, ceux des villes, à ce degré que le chiffre du total de la population arrive à être beaucoup plus élevé ; l'homme étant créé pour vivre en société, les villes remplissent mieux ce but que les campagnes, dont les fermiers sont obligés de vivre isolément. Au contraire, l'empire des lois désastreuses de la démocratie, qui ont multiplié de génération en génération les subdivisions du sol, ont amené la France à cet état de dissolution que représente le cadastre. Nos agriculteurs ne peuvent plus vivre sur leur propriété ; nombre d'entre elles n'ont pas même la contenance nécessaire pour un bâtiment ; si elle l'avait, nul père de famille ne serait assez imprudent pour s'y établir, puisque ses enfans, pour diviser cette contenance, sont obligés de faire disparaître

le bâtiment ; la force des choses a donc obligé les habitans de nos campagnes de s'éloigner de leurs propriétés et de former ces hameaux et ces villages dont la France est vraiment encombrée; ces distances du local de leurs travaux doublent leurs peines en diminuant leurs revenus ; la charrue fut d'abord substituée au pâturage, ensuite la bêche à la charrue, et conséquemment l'homme à la brute.

Nos paysans se harassent à cultiver des pommes de terre, des choux, des haricots, beaucoup de grains inférieurs comme le millet, le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs, quelque peu de froment, d'huile, de vin, et encore le tout presque exclusivement à leur usage ; ils n'ont donc que très peu pour la consommation des villes, et d'ailleurs ce très peu n'est susceptible d'aucune manufacture, et j'avoue que je ne puis modérer mon impatience, d'entendre journellement vanter la richesse de nos campagnes. Il est vrai que c'est par ces voyageurs de commerce, qui les observent de l'impériale d'une messagerie ; mais un homme de bon sens même s'y est trompé au point de traiter de paradoxe cette assertion, toute vraie et simple qu'elle est. En France, plus l'aspect d'un pays est somptueux, plus le sol est fertile et plus les terres sont divisées, épuisées, et les cultivateurs pauvres : les tiges donnent de la paille sans grains et les arbres des feuilles sans fruits. Les prés, au contraire, n'étalent point tant de mâgnificence, mais leur propriétaire est riche; dans un cas il y a

bien-être réel ; dans l'autre une apparence trompeuse.

Mais quel espoir peut entretenir la France de voir jamais les habitans de ses campagnes se relever, lorsqu'eux-mêmes creusent leurs fosses? Qu'un agriculteur ait surmonté les entraves que met le Code Napoléon au développement de son industrie ; qu'il lui reste cinquante hectares de terre d'un seul tenant, ira-t-il destiner, comme son intérêt l'exigerait, une partie essentielle de cette contenance à cette éducation de bestiaux qui, avec beaucoup de temps et de patience, pourrait enfin l'enrichir? Certainement non ; sachant qu'à son décès cette propriété doit être divisée entre quatre enfans, ira-t-il faire pour les animaux des constructions coûteuses, qui deviennent inutiles à sa mort? ira-t-il employer dix ans de sa vie en peines et en dépenses, à former des prairies qui, en résultat, doivent être rompues? Non; afin que ses quatre enfans ne partagent sa ferme qu'en quatre morceaux, il aura soin de destiner toute sa contenance à la même culture, c'est-à-dire au règne végétal, culture qui lui permettra de vivre dans le village voisin et lui évitera les frais de bâtisse dans le centre de sa ferme pour lui et ses bestiaux.

La presque totalité des lecteurs n'ont pas la moindre connaissance préalable du sujet dont ils s'occupent; ainsi les citadins, qui parlent des campagnes, fondent leurs opinions sur cette idée que les paysans

doivent tirer un meilleur parti des champs dont ils sont propriétaires que de ceux dont ils ne sont que fermiers. Mais la possession du sol tout seul ne constitue pas un agriculteur : c'est son capital, ses bestiaux, ses moyens enfin ; où sont-ils? sur cent hectares, nous en avons sept et demi de prairies, c'est-à-dire que nous n'avons d'autres engrais à étendre sur toutes nos terres cultivées que ceux que fournissent les animaux nourris sur six hectares. Je sais bien que nous avons quelques prairies artificielles, mais elles ne peuvent nourrir des élèves et demandent d'ailleurs beaucoup de travail et de dépenses; de plus, faute de culture, nos animaux ne vivent pas au milieu des terres qu'ils devraient engraisser; ils vivent dans les villages; et si les terres étaient susceptibles de recevoir d'autres amendemens, tels que la marne ou la chaux, comment le cultivateur pourrait-il les transporter à travers les mille et un lambeaux de terres qui l'entourent, comme on peut le voir par le frontispice du cadastre? Où sont et que sont d'ailleurs les routes et les chevaux? où prendre leur nourriture avec cette division ?

Le pillage des biens du clergé et de la noblesse n'a donc pas seulement amené un changement dans les propriétaires, elle en a amené un dans la propriété et nécessairement dans ses produits. On a accusé un certain parti en France de vouloir faire restituer ces biens à leurs anciens propriétaires;

certes, rien n'eût été plus juste et surtout plus politique, sauf à payer ou ne pas payer une indemnité aux détenteurs; mais ce dont on va s'étonner, c'est qu'une partie de ces biens sont dans un tel état de dépérissement que nombre des anciens possesseurs, s'ils avaient entendu leurs intérêts, ne les auraient pas acceptés; les nouveaux propriétaires, pour effectuer ces partages exigés par la loi, ont déraciné les haies, coupé les arbres, comblé les fossés, détruit les bâtiments et transformé les fonds de prairies en terres labourables, c'est-à-dire, comme on le voit par le cadastre, ont réduit un revenu imposable de 53 à celui de 26--30. Ils l'ont ainsi diminué de moitié, et ces terres labourables sont, faute d'amendement, épuisées à ce point que beaucoup d'anciens propriétaires, voulant se livrer de nouveau à l'agriculture, ont préféré acheter des terres incultes et effectivement refusé de rentrer dans leurs propres biens, malgré le crédit ou le bon marché qu'on leur faisait. Il en a été de même de quelques Anglais qui sont venus exploiter nos terres : quoique cuirassés et de longue main contre tout scrupule de posséder des biens volés au clergé, ils n'ont jamais trouvé leur intérêt à exploiter ce genre de propriétés, et se sont également jetés dans nos landes ou terres incultes. Il est une preuve incontestable du dépérissement des biens ruraux en France, c'est que sous le roi-citoyen même, on ne parle pas de les confisquer. L'opinion publique ne s'occupe que de l'ar-

gent ou de l'argenterie, des fonds publics ou des marchandises ; ces objets seuls forment *in petto* le fonds de réserve prêt en cas de besoin.

L'agriculture de la France s'est donc successivement et toujours appauvrie davantage, et surtout dans le règne animal ; cette pauvreté a été moins sensible sous Bonaparte, puisque la Hollande, une partie de l'Allemagne et de la Lombardie, ne faisaient qu'un empire avec la France, et que la guerre dévorait elle-même les consommateurs ; d'ailleurs, comme les animaux se transportent eux-mêmes, la distance des lieux et l'état des routes n'étaient que de légers obstacles aux envois que ces pays conquis faisaient à la métropole ; la disette des bestiaux s'est fait sentir bien plus vivement à l'époque de la restauration ; ici, je me trouve en pleine contradiction avec un rapport ministériel fait en 1827, sur les progrès de notre agriculture, de notre industrie, et conséquemment de nos richesses depuis la restauration. Je cite le paragraphe qui a rapport au sujet que nous traitons :

« En 1816, notre agriculture était aux abois, « privée de bras et de capitaux. En 1826, elle nour- « rissait une population plus forte d'un dixième, et « malgré cela, elle regorgeait de produits, tierçait « sa récolte en vins, et comptait de plus qu'en 1816 « 400,000 chevaux, 350,000 animaux de race bo- « vine et 5 millions de bêtes à laine. »

On ne peut accuser la véracité du président du

conseil, quant à certains faits; mais les conclusions qu'il en tire sont erronées. Je renvoie la preuve de cette assertion à quelques pages d'ici. D'abord la France avait-elle élevé ce surplus d'animaux ou les avait-elle tirés de l'étranger? Voilà ce que le ministre ne dit pas; mais le fait était cependant que ce prétendu surplus a été tiré de l'Allemagne, comme on peut le voir par le relevé de nos importations annuelles. Elles augmentèrent, du moment de la paix, de manière à être arrivées, en 1821, à :

50,000 bœufs ou vaches,
250,000 moutons,
14,000 chevaux.

Les trente départemens qui élèvent encore des bestiaux firent des réclamations; le droit d'importation de 3 fr. par bœuf ou cheval fut élevé à 50 fr., celui d'un franc par vache à 25 fr. et celui de 5 sous par mouton à 5 fr.; cet excès d'impôt ne put anéantir ce commerce, puisque déjà en 1824, indépendamment d'une contrebande importante qui s'était organisée, l'importation légale fut de :

35,000 bœufs ou vaches,
160,000 moutons,
24,000 chevaux;

et de 1824 jusqu'à ce jour, elle a annuellement augmenté de manière à avoir beaucoup surpassé les premières années, quoique la consommation de la France en bœufs et moutons ait diminué, comme nous allons

le voir. Mais il y a mieux : nous pourrions, de 1816 à 1827, avoir augmenté le nombre existant de nos bestiaux et avoir en même temps détruit le principe de leur production; voilà ce que ne pouvait apercevoir la médiocrité qui s'occupait de nos finances. Si du moins elle eût été de mauvaise foi; mais pour cela, il faut un certain talent; aussi c'était avec toute naïveté et toute sincérité que notre homme se vantait.

L'époque qui précédait la paix était je crois une époque de guerre; et avec quoi se fait la guerre? avec les hommes, les chevaux, les bœufs et les moutons, car ceux-là seuls peuvent marcher au camp. Parlons d'abord des hommes: la France, peuplée en 1815 de 29,200,000 ames, aurait dû avoir 6 millions d'hommes entre vingt et cinquante ans, et ce nombre se trouva réduit à moins de trois millions, presque tous rebutés par les recruteurs ou renvoyés éclopés de l'armée. Nos neveux ne croiront jamais à l'état cadavéreux de la France à cette époque; comment aurait-elle pu se défendre? ses forces ne pouvaient plus suffire aux travaux qu'exigeait sa nourriture; Quand la paix eut rendu, en soldats ou prisonniers, 600,000 travailleurs de 20 à 30 ans, et qu'elle retint en France les jeunes gens qui arrivaient à leur majorité, notre population et nos produits durent s'accroître, quoique le principe de notre dissolution eût redoublé d'action. Il en était de même de nos chevaux : arrivés à l'âge de quatre ou cinq ans, on

les envoyait à l'armée d'où ils ne revenaient jamais. Quand la paix eut lieu, et qu'au lieu de vivre cinq ans, comme pendant la guerre, ils purent vivre dix, quinze et vingt ans, comme ils le font pendant la paix, la France devait voir le nombre des chevaux s'augmenter, quoique le principe de leur dissolution fût plus actif que jamais. Qu'on applique les mêmes réflexions aux bœufs et aux moutons, et on entrera enfin dans la vérité.

Si le ministère nous avait annoncé que, depuis 1816, on élevait annuellement en France toujours plus de bœufs et de moutons, il aurait annoncé une vraie prospérité, et même la seule dont soit susceptible un état; alors il eût envisagé la question sous son vrai point de vue; mais s'il faut dire ce que j'en pense, elle passait la portée de son intelligence. La France, passant d'un état de guerre si étendu à un état complet de paix, pouvait à la fois voir, et voyait en effet le nombre de ces animaux s'augmenter momentanément, et contenir, comme elle contenait, un principe de leur destruction. C'est là le point de la question; il s'agit de le prouver d'une manière bien positive, car les préjugés opposés ont été profondément enracinés, surtout par cette espèce de royalistes qui, pendant quinze ans, ont exploité la charte constitutionnelle avec tant de félicité. Tout ce qu'on peut dire de mieux pour les excuser, c'est qu'ils n'ont jamais connu la question; s'ils l'ont connue, ils l'ont étrangement masquée pour acheter

quelque popularité, et encore je me sers ici d'une fausse expression : la popularité, loin de leur avoir coûté, a toujours au contraire été très-lucrative ; elle constitue en France un commerce et même le seul commerce qui, depuis nos quarante ans de révolution, y ait prospéré.

Voici donc la question dans toute sa crudité : la force ou la faiblesse d'un empire dépend de la quantité, non pas de ses habitans mais de ses subsistances; si la quantité des subsistances augmente plus que celle des habitans, l'empire se renforce ; si la quantité des habitans augmente plus que celle des subsistances, l'empire s'affaiblit. Or, l'accroissement ou le décroissement de la quantité des subsistances ne peuvent se prouver que par l'accroissement ou le décroissement des bestiaux, soit des moutons et des bœufs ; car non-seulement ces animaux forment la première des subsistances, mais ils sont le principe vital des productions du règne végétal, les grains, les légumes et les fruits, et j'annonce ainsi d'avance la conclusion de mon ouvrage, afin d'être lu dans ce système, que la prospérité d'un empire consiste exclusivement à ce que le nombre des moutons et des bœufs s'accroisse dans une proportion plus forte que celui des habitans. Cet accroissement, plus nombreux en animaux qu'en hommes, ne s'obtient que par la possession intégrale et perpétuelle du sol, c'est-à-dire par les propriétés en main-morte dans les corporations

religieuses ou civiles et les droits de primogéniture ou la liberté de tester dans les familles privées. Ces institutions sont surtout désagréables à ce nombre de quatre-vingt-trois familles sur cent qui, dans aucun cas, n'ont pas plus à donner qu'à recevoir, et cependant, c'est à ces quatre-vingt-trois familles qu'elles sont bien plus nécessaires qu'aux autres dix-sept; cette liberté de tester est surtout attaquée par la liberté de la presse; loin que ces deux libertés puissent vivre en harmonie, elles seront toujours au contraire en hostilité, et cela parce qu'elles n'intéressent pas les mêmes classes d'hommes. Ceux qui font tant d'usage de la liberté de la presse n'ont guère occasion d'user de la liberté de tester, et par contre, ceux qui ont à tester sont au moins indifférens sur la liberté d'imprimer.

Si sur cent familles il en est quatre-vingt-trois qui vivent au jour le jour de leur travail, on ne me disputera pas, j'espère, un fait, quoique établi spéculativement, c'est que plus des trois quarts de la dépense de ces quatre-vingt-trois familles sont employés à leur nourriture, et que les vêtemens, les logemens, les monumens ou les travaux publics, qui frappent bien davantage nos yeux, n'entrent pour un empire que comme une fraction d'un quart dans la richesse privée ou publique. D'après les faits officiels que nous venons d'établir nous voyons qu'une loi universelle nous gouverne tous; mais si la Providence n'a pas voulu attacher la généralité des

hommes à cette terre par la possession de la fortune, elle a permis que tous en éprouvassent les jouissances; une de ces jouissances se trouve dans leur subsistance ; je conclurai donc : dans tout empire où la quantité des subsistances augmente plus que celle des hommes, la société s'enrichit, s'éclaire ; le nombre relatif des familles agricoles diminue, et celui des familles livrées aux professions libérales, aux arts, aux sciences, augmente ; quand, au contraire, la quantité des habitans s'augmente plus que celle des subsistances, l'agriculture rétrograde ; la société s'appauvrit dans sa nourriture, s'énerve dans ses forces et se corrompt dans sa morale. Cette dernière assertion demande à être prouvée; je tâcherai de le faire, car j'entends d'ici le lecteur m'accuser de matérialisme, quoique très probablement je lui parle le seul langage qu'il veuille ou puisse entendre; cependant je lui répondrai que lorsque l'autorité divine a dit que l'homme ne vit pas seulement de pain, nous avons la permission d'en conclure qu'il vit d'abord de pain ; le corps politique n'est qu'une aggrégation d'individus, et la Providence a voulu qu'à dater du moment de sa naissance, chaque individu vécût de la vie matérielle pendant plusieurs années avant de participer à la vie intellectuelle ; et l'homme, pour s'élever à l'acte le plus noble auquel il puisse atteindre, l'acte de prier Dieu, est obligé de se nourrir.

CHAPITRE QUATRIEME.

Effets du système territorial de la France sur la quantité des produits de son agriculture.

Les voies de la Providence dans la construction de la société sont si simples et si harmonieuses, qu'elles ne frappent point nos yeux, trop accoutumés à ses bienfaits ; nous ne savons point apercevoir que c'est surtout du besoin journalier de subsistances que proviennent ces qualités, ces vertus, qui resserrent les liens de la société. Ainsi, cette femme qui allaite si soigneusement son enfant, ou cet homme qui, d'un travail persévérant, nourrit sa famille, exercent des qualités tellement dans l'ordre de la Providence, qu'on regarde presque comme ridicule de s'en vanter, et l'orgueil humain, qui se repaît et s'enfle de tant de puérils avantages, ne tient pas même compte des vertus de ce jeune homme qui, renonçant à satisfaire sa passion la plus intime, reste célibataire afin de pouvoir continuer à subvenir aux besoins de ses parens âgés. Qui ne voit que ce sacrifice si naturel n'est dû qu'aux charmes de l'habitude, à ces rassemblemens de famille qu'exige journellement le besoin de se nourrir? J'aurai, par la suite, à parler de ces vertus surnaturelles, inconnues aux

anciens, et qu'a créées l'état moderne de la société ; de ces vertus qu'ont surtout exercées les femmes du premier rang de la société, lorsque, volontairement, et pour soulager les familles qui mouraient de faim, elles ont fait vœu de pauvreté et se sont soumises elles-mêmes à cette abnégation à laquelle autrefois étaient forcés les esclaves.

Mais après avoir admiré tous ces ornemens, les observateurs qui réfléchissent sur l'état de la société, doivent regarder son existence comme un miracle. Comment, d'après les passions humaines, quatre-vingt-trois personnes pauvres permettent-elles que dix-sept possèdent tout et commandent tout? et comment cette minorité peut-elle défendre son existence et maintenir son autorité contre une pareille majorité? le bienfait de la création comporte celui de la conservation ; c'est à cette conservation que la Providence a pourvu en destinant ou plutôt en condamnant l'homme au travail ; mais l'exécution de cet arrêt, tout divin qu'il est, serait éludée comme celle des arrêts humains, si la force n'intervenait pas ; et cette force, c'est la faim ; pour s'en défendre, il faut des subsistances, et le travail de l'homme peut seul les lui fournir. Les moralistes ont bien prétendu que le travail était naturel à l'homme ; mais ici, il y a force exceptions ; nombre de gens, avant de se soumettre au travail, cherchent à s'y soustraire en employant, pour vivre de celui des autres, les ressources de la force ou de la fraude ; mais de bon ou de mauvais gré, l'homme doit con-

courir à la société, et elle ne peut exister que par l'obéissance; comment cet impuissant nombre de 17 pourrait-il l'obtenir de cette foule de 83? comment la ferait-il fléchir et toujours fléchir? c'est la faim, l'impérieuse faim qui les enchaîne à l'obéissance et au travail, et cette minorité de 17 peut soutenir plus long-temps les attaques de cette majorité de 83, que celle-ci ne peut soutenir les attaques de la faim; les tacticiens, qui ont tant analysé et pratiqué l'art des émeutes, savent bien que si le but, que les révoltés se proposent, n'est pas atteint dans les deux premiers jours, il n'y a plus moyen de les assembler le troisième; la faim les rappelle au travail, car le boulanger se décourage de pêtrir à crédit, et s'il ne se décourageait pas, le meunier se découragerait de moudre pour lui.

D'une autre part, si la Providence nous a imposé, sous peine de perdre la vie, l'obligation de manger deux fois par jour, elle en a aussi fait un des liens les plus puissans de la société; que de fautes pardonnées à table! que de réconciliations faites et de haines éteintes! que d'amitiés contractées et de services promis et rendus! que de sacrifices faits pour des gens qui n'en peuvent jamais faire, et par des gens qui, sans la table, n'en auraient jamais fait! Et la Providence a attaché à cette réunion de famille que le besoin de manger nous force d'avoir journellement, une si grande action sociale qu'elle a voulu que les pauvres y participassent aussi bien que les riches. Elle a donc fixé des bornes à cette jouissance,

car il ne resterait rien à manger pour les pauvres si les riches pouvaient, en fait de subsistances, se livrer au même luxe et aux mêmes superfluités qu'en logement, vêtemens, voitures et chevaux.

Il m'a paru nécessaire de développer combien l'existence de la société est précaire, puisque partout sur 100 familles il en est 83 qui, ne possédant rien, ne vivent que par leur travail journalier; ce travail est payé par une quantité de subsistance toujours croissante dans les pays qui s'enrichissent, et toujours décroissante dans les pays qui s'appauvrissent.

Ayant démontré dans le chapitre précédent que les succès de l'agriculture se prouvaient par le plus ou le moins d'accroissement du nombre des bestiaux, il ne me sera pas difficile de persuader que les productions se prouvent par les consommations. Les bœufs et les moutons en sont les objets les plus importans, puisqu'ils sont la partie la plus essentielle de notre subsistance, surtout pour ceux de nous qui sont livrés à des travaux pénibles. Je suis fâché de le dire, la dissolution de la France et l'ignorance de ses administrateurs précèdent la révolution française de plusieurs dixaines d'années, et en sont même la seule et unique cause. La France comptait à peu près, en 1817, 1600 villes, peuplées de 1500 à 28,000 habitans, ensemble 6,100,000; plus, 22 grandes villes de 30,000 à 200,000 habitans en contenant ensemble 1,175,000; et enfin Paris, qui en avait 890,406; elles font entre elles toutes le quart de la population de la France; chacune de ces villes,

pour soutenir sa dépense municipale, soumet les viandes ainsi que d'autres objets de subsistance à des droits d'octroi ou de halle, et chacune de ces villes est obligée de rendre compte de sa recette comme de sa dépense.

Je vais citer la ville de Paris qui, sans comparaison, est notre ville la plus riche et qui, ayant beaucoup perdu à la révolution, croit y avoir gagné; en comparant ses consommations avec le nombre de ses habitans à diverses époques, j'aurai donné une idée juste de ses pertes. Quelques années avant la révolution, le gouvernement, se proposant de faire construire des abattoirs à Paris, chargea l'académie des sciences de lui présenter un projet; elle forma à ce sujet un comité composé de MM. Daubenton, Laplace, Bailly et Darcet; ils firent un rapport sur la consommation des viandes, à Paris, année commune, de 1766 à 1777; je l'extrais des mémoires de l'académie pour l'inclure dans une des colonnes du tableau ci-après; les chiffres des autres colonnes se trouvent dans les pièces publiées chaque année dans l'Almanach du bureau des longitudes; les ministres les donnent à cet effet. Quant au poids de chaque sorte d'animaux, je prends les évaluations de M. Lavoisier dans un travail qu'il fit en 1784. Les gens du métier peuvent ne pas le trouver très-correct, mais comme le problème à résoudre n'exige que des chiffres comparatifs, nous nous tiendrons à ce travail. Dans le tableau suivant, on trouvera le nombre des

bestiaux annuellement abattus; les ayant multipliés par leur poids, j'ai trouvé le nombre de livres de viande consommé par chaque habitant tel qu'il est porté au bas de cette colonne.

POIDS des ANIMAUX, suivant M. Lavoisier.	CONSOMMATION MOYENNE DE PARIS.					
	1766 à 1775	1786 à 1790	1806 à 1810	1821 à 1822	1828 à 1829	1833 à 1836
700 liv. Bœufs.	66,784	67,104	70,081	74,686	70,658	67,670
250 Vaches.	20,976	16,463	12,821	8,273	13,769	14,389
60 Veaux.	107,949	95,731	85,395	73,917	63,599	62,867
40 Moutons.	333,921	340,125	345,730	351,958	365,746	288,203
200 Porcs.	55,150	66,220	75,365	87,994	82,877	76,741
Viande à la main.	défendue.	défendue.	défendue.	3,257,002	6,524,132	6,911,412
NOMBRE d'habitants . .	571,132	608,090	651,317	713,765	890,406	909,520
Quantité de livres pour chaque habitant .	145	138	131	123	108	95

Ce tableau présente une observation frappante : dans les cinquante-cinq ans qui se sont écoulés de 1766 à 1821, la consommation, c'est-à-dire la production de la viande, n'a diminué que de 145 à 123, soit 15 p. %, tandis que dans les dernières années de la charte constitutionnelle, elle a diminué dans la proportion de 123 à 95, ce qui fait près d'un quart et représente une destruction décuple des années précédentes.

Pour avoir et présenter des données certaines sur l'ensemble de la France, j'ai pris les vingt villes les plus peuplées, dont le nom commence par un A. Cela est jeté au hasard sur toutes les parties de la France ; et ces vingt villes sont un siége de préfecture ou de sous-préfecture ; l'administration des octrois y est donc plus surveillée, puisque le gouvernement prélève une portion de leurs produits.

Voici leur nom et leur population d'après le recensement de 1832.

Amiens	45,001	Alby	11,665
Angers	32,745	Auxerre	11,439
Avignon	29,889	Autun	9,921
Arras	25,419	Auch	9,801
Aix	22,575	Aurillac	9,776
Arles	20,236	Ambert	7,950
Abbeville	19,162	Avranches	7,269
Angoulême	15,186	Argentan	6,247
Alençon	14,019	Apt	5,707
Agen	12,601		
Alais	12,076		326,422

J'évite le détail des deux précédens recensemens, et je le donne ici en total :

Ces vingt villes, d'après le rapport fait à Bonaparte, avaient une population de,

En 1810	285,574	
— 1820	303,837	Augmentation 6 1/2 p. °/o
— 1832	326,422	— 7 1/4

Quantité de subsistances en viande qui ont payé le droit d'*octroi :*

1810	Bœufs et vaches	25,554	Diminution depuis 1810
—	Moutons	141,372	7 1/2 p. °/o.
1820	Bœufs et vaches	24,585	
—	Moutons	128,633	8 1/2
1832	Bœufs et vaches	22,260	depuis 1810, 2 1/2
—	Moutons	118,037	9

Voici donc le tarif des destructions du code Napoléon pendant la paix. La France, tous les dix ans, voit le nombre de ses consommateurs s'augmenter de 6 p. °/o, et les objets de consommation se diminuent de 8 p. °/o, c'est-à-dire que chaque individu, en France, a tous les dix ans à peu près un sixième de moins en subsistances. Je dois observer que toutes ces villes ne sont pas parties du même point. Les villes du nord telles qu'Amiens et Arras, consomment beaucoup plus de viande que les villes du midi comme Aix et Arles. Le tarif de l'accroissement en consommateurs et de la diminution en objets de consommation a été seul uniforme.

Il m'est facile de prévoir les consolations que se

donnent les bonnes ames constitutionnelles ; elles vont se dire que les mœurs, les habitudes ont changé, et qu'aujourd'hui, à la viande, moins à la mode qu'autrefois, on a substitué d'autres nourritures ; mais ces autres nourritures, à l'exception des légumes et des fruits, paient un droit d'octroi ou de halle ; en voici le relevé, tel qu'il est porté dans l'annuaire du bureau des longitudes, ou du syndicat de la boulangerie ; nous calculerons ensuite les quantités avec le nombre des habitans ; encore pourquoi me donner une peine aussi inutile ? tout homme de bon sens sait bien que si ce qui donne la vie s'affaiblit, ce qui la reçoit ne peut pas se renforcer. Il est bien facile de prévoir que si ces engrais que donne seul le règne animal ont diminué de quantité, celles des grains, des légumes ou des fruits, ne peuvent avoir augmenté ; bien au contraire, leur végétation, de plus en plus languissante sur une terre épuisée, doit successivement diminuer plus même que le nombre des bestiaux. Je ne vois que les poissons qui aient été à l'abri des ravages causés par la révolution et par la restauration, car le gibier a comme nous subi sa condamnation.

J'écris pour quelques gens de bien ; mais, comme tous les auteurs, je suis exposé à être lu par des préfets, des députés, des journalistes ou des pairs ; engeance d'hommes qui, par leurs discours, leurs écrits, leurs actes, ont fait la honte et la ruine de la France. Il n'y a donc rien à leur dire ; mais tout

homme de bon sens qui, une fois en sa vie, a vu atteler une charrue, sait bien que le plus ou le moins de récolte d'une ferme dépend du plus ou moins de bestiaux qu'elle nourrit. Ceci emporte la question. J'en donne malgré cela la preuve par le tableau ci-dessous.

CONSOMMATION MOYENNE DE PARIS.		
	En 1821 et 1822, qu'il était peuplé de 713,765 habitans.	En 1831, qu'il était peuplé de 890,405 habit^s.
Sacs de farine	627,860	587,910
Fromages secs, livres. . .	1,348,500	996,369
Vin, hectolitres.	828,110	776,784
Eaux-de-vie, hectolitres. .	42,774	28,573
Bière, *id.* . . .	148,270	112,359

La conversation du public roule depuis quarante ans sur la politique, et le public est aussi ridicule que s'il parlait sur l'astronomie, la géométrie ou la chimie, puisqu'il ne se doute pas même des élémens de ces sciences; la politique n'exige pas plus de facultés intellectuelles que les sciences exactes; elle se compose de faits qu'il s'agit de connaître, de comparer, de combiner, et leur ensemble présente souvent des problèmes assez et même très compliqués. Comment résoudre celui qu'offrent les faits? Pourquoi les habitans des grandes villes sont-ils, pris dans l'ensemble, plus riches que ceux des villes moyennes; et ceux-ci, plus riches que les habitans

des petites villes, et ces derniers encore plus riches que les campagnards ; ce fait est général dans tous les pays de même latitude. Les habitans des villes de 100,000 ames consomment, l'un portant l'autre, plus de viande que ceux de 50,000 et ainsi de suite sans exception, en diminuant jusqu'aux hameaux de 300 habitans. Le problème n'appartenant pas à mon sujet, je le laisse à résoudre à la sagacité du lecteur, et quand il l'aura résolu, on pourrait, comme au lutin de Lafontaine, lui trouver d'autres ouvrages. En attendant, je vais donner le tableau du déficit des subsistances qu'a éprouvé dans l'intervalle de douze ans chaque individu parisien :

Sur le gibier, la volaille, le beurre et les œufs	10 p. °/o
Sur la viande de toute espèce. . .	24
Sur le vin	25
Sur les farines ou le pain.	33
Sur le fromage sec	40
Sur la bière.	40
Sur l'eau-de-vie	47

C'est ainsi que, suivant les seuls ministres que nous ayons eus comme organes de l'autel et du trône, la France regorgeait de produits. Encore faut-il ajouter qu'une affaire ruineuse entraîne toujours une autre affaire ruineuse, ou plutôt toutes les affaires ruineuses sont tellement identifiées les unes aux autres qu'il devient ensuite impossible de distinguer celles qui sont causes de celles qui sont effets. Les

subsistances qui proviennent du règne animal ne coûtent aucuns transports ; elles se rendent dans les villes ainsi que dans les camps. Il ne faut point de chevaux pour porter au lieu même de leur consommation les bœufs, les moutons, les cochons, les oies ou les dindes. Mais du moment qu'à des nourritures qui marchent, vous substituez une nourriture qui ne peut pas marcher, il faut multiplier les chevaux pour la transporter ; et plus vous multipliez les chevaux, moins vous avez de bœufs et de moutons, car les chevaux usurpent non-seulement leur subsistance sur les pâturages, mais encore celle de l'homme par les grains qui leur sont nécessaires. Et moins vous avez de bœufs et de moutons, plus vous avez d'autres nourritures à transporter, et conséquemment plus vous avez besoin de multiplier les chevaux, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne vous reste plus ni bœufs ni moutons ; et cette époque n'est pas même très-éloignée. Nos agriculteurs, toujours plus réduits quant à la quantité des engrais, les emploient à la culture qui en exige le moins ; au lieu de semer des grains, ils sèment des légumes et surtout des pommes de terre ; car cet engrais, qui ne donnerait que dix quintaux de grain, en donnera cinquante de pommes de terre ; donc, plus la nourriture de l'homme se détériorera, plus il faudra de transports et de chevaux, et *vice versâ*, plus il faudra de chevaux, plus elle se détériorera, car il faut du grain pour les nourrir ; et de conséquence en

conséquence, les Français sont passés et passent successivement de la nourriture de la viande à celle du grain, et de celle du grain à celle des légumes. Cette digression est peu élevée, mais *primò vivere deinde philosophari;* elle ne paraîtra pas non plus très claire au lecteur fatigué, mais je défie le plus habile mathématicien de trouver une formule qui lui exprime la marche de notre ruine.

En 1819 nous avions, suivant un rapport ministériel, 1,800,000 chevaux, et en 1831, 2,700,000, tous destinés aux transports; car il a ajouté qu'il ne nous reste plus de chevaux de selle ou de luxe. Notre seule ressource est d'en tirer de l'étranger, aussi cette importation qui, en 1819, était de 7,000, s'était-elle graduellement élevée à 33,000 en 1831; et comment en serait-il autrement? Paris, de 1766 à 1775 qu'il était peuplé de 571,000 habitans, consommait 66,000 bœufs et 333,000 moutons; en 1831, avec 890,000 habitans, il n'a consommé que 61,000 bœufs et 278,000 moutons. Qu'on calcule à présent le nombre des chevaux nécessaires pour combler cet effrayant déficit en nourriture substantielle, à laquelle il a fallu substituer peut-être dix fois son poids, en pommes de terre, en haricots ou autres légumes, qui épuisent la terre au lieu de la fertiliser, ainsi que le font le bœuf et le mouton; sans doute l'engrais des chevaux est très bon, mais une bonne moitié se perd sur la route, et cet animal coûte autant à nourrir que trois hommes, et encore

il lui faut un homme pour le conduire et le soigner ; plus, un aubergiste pour soigner le conducteur, et encore, sur dix ans que le cheval vit, faut-il le nourrir quatre ans sans en obtenir aucun travail. Le bœuf et le mouton, au contraire, fournissent à l'homme l'équivalent de toute la nourriture qu'ils ont consommée dans le cours de leur vie, indépendamment de la dépouille annuelle du mouton, et de celle du bœuf à sa mort pour servir à nos vêtemens, indépendamment encore du travail qu'a fait le bœuf. La détérioration qu'a éprouvée la France, pendant la restauration, est une des plus violentes qu'ait jamais éprouvées l'univers, et il a fallu toute l'incapacité de tant de ministres pour ne pas l'apercevoir.

Alors, il est vrai, les immenses trésors que les voyageurs étrangers et les armées alliées nous apportèrent avaient rétabli une certaine abondance, et cette prospérité passagère agissait momentanément avec autant d'activité que le principe de dissolution ; les révolutionnaires alors nous gouvernaient ; eux devaient être et en effet étaient gênés par leurs principes et leur conduite antécédente, n'ayant fait, depuis vingt-cinq ans, d'autre métier que de saccager ou d'étouffer royauté, sacerdoce, magistrature, enfin, tout ce que les hommes tiennent pour sacré, et cela à ciel ouvert, sans frein ni pudeur, chez les autres comme chez eux ; ils ne voulaient donc pas virer de bord en face des royalistes leurs ennemis, et s'aveuglant eux-mêmes, cherchaient à nous aveu-

gler sur l'effet de nos institutions. Mais en 1820, que le duc de Berry fut assassiné et que la moitié des souverains de l'Europe faillirent éprouver le même sort, il y eut réaction, et, pour me servir de la ridicule expression du temps, la charte et les honnêtes gens triomphèrent.

Nombre d'entre eux consentirent à être pairs à 12,000 fr. par an ou députés à 500 fr. par mois. Il est vrai que, par forme d'épices, ils y joignirent les ministères, les ambassades, les gouvernemens, les présidences, les directions, les préfectures, et à défaut de ces hautes fonctions, ils acceptèrent des places dans les octrois et les droits réunis; ils durent donc connaître les destructions qu'éprouvait la France, et l'effet de faux principes qui, d'ailleurs, n'avaient jamais été les leurs. Ils n'étaient pas aveuglés par des préventions; je dirai même qu'une fois leur intérêt particulier sauvé, ils avaient à cœur l'intérêt public, mais leur présomption et leur incapacité furent telles que le premier d'entre eux, se débattant pour ne pas déménager de son ministère, répandit en 1827, à plusieurs mille exemplaires, un rapport surchargé de chiffres, sans fraude ni torture, sur toutes les parties de l'administration de la France; et elles y étaient comprises une partie de ces mêmes douze ans pendant lesquels on voit que Paris et la France avaient constamment marché de l'abondance à la disette, et de la disette à la famine. L'ignorant n'en eut pas moins le front de terminer son pompeux

rapport, en disant que la France avait, depuis 1816, tellement prospéré, qu'elle regorgeait de richesses. Un de ses commensaux, étoile digne de briller dans pareille constellation, proclama alors que la France produisait trop; un troisième, bien injustement soupçonné de ne pas reconnaître les avantages de la charte, déclara que, vu l'état brillant qu'elle nous avait procuré, on trouverait dans ses papiers un plan pour la défendre si jamais elle était attaquée, et cela au moment où Paris était surchargé d'une population inerte faute d'ouvrage, et convulsive faute de pain. Cependant, telle imperturbable que fût la fatuité de nos meneurs, ils ne laissaient pas d'avoir, une fois revenus de l'ivresse du pouvoir, de justes pressentimens; et le chef d'entre eux, fier d'avoir pu manipuler pendant six années, défia son successeur de durer autant; certes, à l'impudeur dont il avait trahi nos saintes espérances, et dans l'état où il laissait les affaires, ni le ministre son successeur de six ans, ni son prédécesseur de quatorze cents ans, le roi, ne pouvaient pas durer, et n'ont en effet duré que la moitié de son bail. Qui eût voulu soutenir un ordre de chose insoutenable? les provinces? on avait rivé leurs fers au lieu de les rompre. La noblesse? elle se voyait, en dépit de ses droits héroïquement acquis, remplacée par des mannequins salariés sous le nom cynique de pairs. Les chefs de famille? au lieu de dépendre du pouvoir paternel, leurs enfans étaient dévoués à un enseignement exclusif d'athées.

Ensuite, un des clinquans parmi nos opérateurs de première origine s'écrie avec naïveté : « Les rois « s'en vont. » Eh ! il faut bien qu'ils s'en aillent ; puisque vous arrivez ; et que soit que vous soyez affublé du bonnet rouge ou du cordon bleu, vous éprouvez la même rage contre le clergé, la noblesse, les corporations, contre toutes ces institutions que nous a indiquées la Providence pour étayer la royauté ; puisque vous voulez d'une royauté isolée qui amnistie ses défenseurs, qui brise leur épée pour mettre ses fonctions sacrées, son droit divin de protéger les peuples, dans la dépendance d'un bavardage déclamatoire de tribunes et de tribuns ! Et vous vous étonnez ensuite qu'une ville, livrée aux angoisses que doit produire une diminution de près de moitié de ses subsistances, dans le court espace de douze ans, détrône ses rois, nous détrône tous, et hélas ! se détrône elle-même ! Tout malade dont les douleurs sont plus fortes qu'il ne peut les supporter, change sa position, quelque accroissement que ce changement puisse faire à ses douleurs ; le désespoir se soumet-il au calcul ? Pour moi, fidèle à mon épigraphe, *delirant reges*, j'ose prononcer que les peuples n'ont jamais tort ; et Machiavel, autorité qu'on ne peut accuser de trop de popularité, déclare que toutes les fois que les gouvernemens remplissent tolérablement les fonctions qui leur sont imposées, ils sont à l'abri de toute conspiration et même de toute effervescence.

Il a existé, dans tous les temps et dans tous les lieux, une classe d'hommes qui, quel que fût le gouvernement, a mis son orgueil et trouvé son intérêt à le détruire; pourquoi, cependant, tant de gouvernemens ont-ils eu une si grande existence? c'est que ces mêmes destructeurs ne peuvent rien sans les masses; que le peuple jouisse d'un sort tolérable, au lieu de se faire un instrument de destruction, il forme une opposition rebelle à tout changement; c'est ce que nous voyons depuis quarante ans dans la Péninsule : les masses, toujours sourdes aux sophistes, ont toujours préféré être gouvernées par ceux qui leur offraient la sécurité de l'âge, de l'expérience, de la naissance, de la fortune. Mais encore, pour que le peuple obéisse, faut-il qu'il vive.

Qu'on veuille se rappeler un épisode de fraîche date : en 1819 les armées alliées laissèrent la France à elle-même; des efforts inouis furent faits pendant trois ans pour soulever Paris contre ses maîtres; l'entreprise satanique restant sans succès, les entrepreneurs déclarèrent que le peuple avait donné sa démission, absurdité palpable, car les passions humaines ont toujours la même tendance. Lorsqu'un père de famille peut, par son travail, suffire au pain de ses enfans et que par là il remplit les vues de cette Providence qui l'a créé pour coopérer au bien-être commun, il donne sa démission de destructeur; l'homme ne peut pas rester inerte, il est toujours

agité par le principe du bien ou par celui du mal; le peuple de Paris, à cette époque de prospérité, toute passagère et illusoire qu'elle était, pouvait vivre de son travail; alors il donna sa démission et il la donnera toujours lorsque les gouvernemens rempliront tolérablement les conditions de leur existence. Quelles sont donc ces conditions? Je répondrai que, comme tout l'ordre de la nature, elles sont faciles à comprendre, simples à exécuter; elles n'exigent de ceux d'en-haut ni génie, ni héroïsme, ni abnégation, ni sacrifices; elles ne demandent qu'un certain respect pour les lois sur lesquelles la société s'est fondée, un certain respect pour les hommes et les temps passés, ce qui n'est autre chose que l'expérience; et cette expérience nous dit que là où la quantité des subsistances augmente plus que celle des habitans, les révolutions sont impossibles; mais que là où la quantité des habitans augmente plus que celle des subsistances, les révolutions sont inévitables. Car où se trouvent les victimes de cette abstinence? ronge-t-elle proportionnellement sur les riches et les pauvres? on en peut juger par le tableau précédent; les riches seuls, on en conviendra, consomment le poisson et le gibier, et c'est après avoir consulté l'annuaire pendant cette période désastreuse de 1821 à 1831, où des hommes honorables jusqu'alors se sont évertués pour mettre en action la charte, soit le crime de l'absurdité constituée, que nous avons trouvé que la consommation

du gibier et du poisson n'a diminué que de 10 p. °/₀, parce que cette production du moins était indépendante de la Charte ; et observez un fait qui, du premier abord, contrarie nos idées, mais qui, sur réflexion, devient naturel : la consommation des objets de luxe diminue moins dans les temps de malheur que les objets de première nécessité. Celle de la volaille, des œufs et du beurre, n'a diminué que de 10 p. °/₀, parce que le riche seul, on en conviendra, touche à ces objets délicats ; mais la consommation de la viande et du vin, subsistances nécessaires aux riches et aux pauvres, a diminué d'un quart.

Quant à l'eau-de-vie, elle est exclusivement bue par le pauvre ; aussi sa consommation a-t-elle été diminuée de près de moitié. Ici, certains moralistes, ceux surtout qui restent toujours les bras croisés, s'applaudissent intérieurement du succès de leurs traités contre l'usage de l'eau-de-vie. Mais la bierre est une boisson dont on n'a jamais attaqué la moralité ; elle pourrait presque disputer d'innocence avec l'eau ; pourquoi donc ce même artisan, qui en buvait cent bouteilles en 1821, n'en a-t-il bu que soixante en 1828 ? et je demande les mêmes explications sur le pain, qui, jusqu'au règne de la charte, avait pu soutenir une si bonne réputation ; pourquoi chaque individu en a-t-il mangé un tiers de moins à cette dernière période qu'à la première ? et le fromage, que les ouvriers de Paris ont, depuis quarante ans,

substitué, comme pitance, à la viande, pourquoi encore 40 p. % de moins à chacun d'eux, et cela dans l'espace de douze ans?

Les écrivains qui, sans secours ou documens, ont traité des disettes, se sont toujours flattés dans leur répartition spéculative d'abstinence, qu'elle portait d'abord sur ce qui était cher. L'erreur est palpable, et l'expérience le démontre. Les objets de prix, dans nos comestibles, appartiennent tous au règne animal, et le règne animal est beaucoup moins susceptible de disette puisqu'il est le résultat des produits de plusieurs saisons. Les années de grande sécheresse sont, il est vrai, défavorables aux bestiaux, mais il est bien rare qu'elles se succèdent. Les disettes ne portent donc que sur les productions annuelles telles que le grain, les légumes, le vin ou les fruits.

Il est une autre observation à faire. Il a plu à cette espèce bâtarde de révolutionnaires qui nous ont administrés pendant la restauration, de laisser bâtir à Paris, sans calcul ni mesure, de concentrer toutes les comptabilités, tous les établissemens publics, et d'y attirer par là toutes les intrigues et tous les intrigans. Cette ville a donc vu une population qui vit principalement de légumes, s'accroître subitement dans la proportion de 100 à 150.

Mais Paris n'est pas un port de mer, où les denrées d'un gros poids et d'une petite valeur puissent arriver de loin. La Seine n'est navigable que quelques mois

de l'année, et encore elle ne l'est qu'en descendant; les environs de Paris étaient, depuis des siècles, tous cultivés en légumes aussi bien qu'on peut le faire sur de petites parcelles de terrain. Or, il est un calcul à faire. Les fruits, les pommes de terre, les haricots, les choux, enfin tous les légumes, qui sont à présent un objet malheureusement si essentiel de la nourriture du peuple, ne peuvent, d'après leur poids, faire que cinq lieues; le prix auquel ces denrées se vendent ne permet pas la dépense que ferait un cheval qui découcherait; l'horizon de ces cinq lieues autour de Paris était déjà cultivé en légumes avant l'accroissement du nombre des Parisiens; ils ont donc été réduits, en fait de légumes, à la même abstinence qu'en pain et en viande, et d'autant plus réduits que, soit disette, soit abondance, le riche lève toujours préalablement la même ration sur la masse commune. L'avare de Molière a bien dit que lorsqu'il y a à manger pour huit, il y a pour dix; mais il suppose une table commnne, et en France, hélas! il n'est plus de table commune. Avant la révolution, il existait encore dans le fond de quelques provinces quelques beaux vestiges d'un système d'hospitalité; les grands nourrissaient leurs commensaux aussi bien que leurs domestiques; les manufacturiers, leurs ouvriers; les négocians, leurs commis; les gens de loi, leurs clercs, et bien entendu les agriculteurs leurs journaliers. Le supérieur observait les facultés de ses inférieurs; sa

protection était éclairée ; les inférieurs s'attachaient à leurs supérieurs et leur obéissance devenait volontaire ; leurs idées pouvaient se régler par une conversation soumise à quelque discipline, et leur conduite par de bons exemples ; les rassemblements du repas enfantaient la joie, excitaient la gaieté. Mais aujourd'hui, tout ce système est malheureusement détruit : le riche a repoussé le pauvre de sa table ; il l'a condamné à vivre dans l'isolement ; mais l'homme n'est pas fait pour l'isolement ; c'est donc à tort que l'amour et ses prétendus orages, ouragans et tempêtes, se vante de faire les mariages ; l'ennui y a souvent plus coopéré qu'eux tous ensemble ; et plus souvent ensuite, cet ennui s'accroît, tandis que l'amour s'évapore et ses fracas s'apaisent. Un jeune homme ne sait pas cela comme nous ; il se marie donc, et bientôt chargé d'une nombreuse famille, il n'y aura plus ni joie ni gaieté pour lui et les siens. Et pourquoi le supérieur ne veut-il plus nourrir ses inférieurs ? Pourquoi ? parce que la compensation qu'il leur donne en argent lui coûte moins que leur nourriture.

Le mal est arrivé à cet excès, que les agriculteurs, ceux même qui manufacturent les subsistances, aiment mieux employer des journaliers et les payer en argent que de les avoir à l'année, malgré le temps perdu et la fatigue qu'ils éprouvent pour aller et venir de leur chaumière à l'emplacement du travail. De là est venue cette malheureuse coutume

de donner l'ouvrage à prix débattu. Les populations des campagnes s'accroissent dans la proportion que les grandes propriétés se divisent; il y a toujours moins de travail et plus d'ouvriers; la concurrence s'établit entre eux à qui fera au plus bas prix possible; le prix du travail reste stationnaire, et baisse même dans la proportion où le prix de la subsistance augmente. Ce n'est donc point l'indépendance des pauvres qui les a éloignés de la table du riche, c'est sa cupidité. Alors, le pauvre est devenu plus pauvre, et le riche plus riche. L'inégalité dont on se plaint s'est donc fondée sur la destruction de cette urbanité, de cette hospitalité qui mêle tous les rangs sans les confondre. Par là, tous les liens de la société devaient être rompus, et ils l'ont été en effet, Voilà ce qui explique ce mouvement général d'irritation des petits contre les grands, mouvement qui s'étend presque dans toute l'Europe. Qu'on vante à présent ces découvertes honteuses sur l'art culinaire; qu'on vante cet état de bien-être matériel ou de jouissances privées, connues, depuis peu, sous le nom de *comfort*. Les Anglais, dont nous avons adopté, à cet égard, et le nom et les mœurs, nous présentent cette sorte d'existence vraiment comme une vertu; mais la morale du cœur la représentera toujours comme le plus haut degré donné de putridité. D'ailleurs, toute jouissance matérielle est toujours prise aux dépens des jouissances intellectuelles. Cette existence égoïste a forcé-

ment coupé toute communication entre le riche et le pauvre. Le riche (et il y a presque autant à rougir de l'expression que du fait) mange mieux; le pauvre ne mange plus; les délicatesses du riche ont absorbé les nécessités du pauvre. La substance de son pain a été même attaquée, et cela particulièrement à Paris, le siége du trône. Autrefois, sur cent sacs de farine, les meuniers ne prélevaient qu'un sac de gruau, c'est-à-dire, qu'un sac de la partie la plus nutritive du froment. Aujourd'hui, chaque chef de maison a rétréci le cercle hospitalier d'une table jadis commune, de sorte à n'y asseoir que ceux que la loi lui impose, les membres de sa famille; ces chefs pouvant donc se nourrir d'une manière plus délicate, consomment du pain ou des pâtisseries faites de gruau; le meunier enlève à présent jusqu'à dix sacs de gruau sur chaque cent sacs de farine. Elle ne contient ensuite plus que la quantité de gluten nécessaire pour pouvoir former une pâte; le pain qu'elle fait est sans substance et tombe en poussière le lendemain qu'il est cuit; peut-on donc prendre patience lorsque tous les jours on entend ou on lit que la prospérité matérielle de la France a augmenté? Et sur quelles preuves avance-t-on des faits aussi mensongers? Sur ce que les baux des fermes ont augmenté de prix. C'est ici que la raison, aussi corrompue que le cœur, donne la preuve la plus forte de la ruine d'un pays. Que produit une ferme? Elle produit, à ce que je crois, du pain, du

vin, de la viande, des légumes et des fruits. Le prix du bail n'augmente pas parce que la ferme produit davantage de ces denrées, puisque depuis vingt ans elles produisent un sixième de moins, comme nous venons de le voir par l'état des octrois. Le prix du bail augmente parce que le prix du pain, du vin, de la viande, des légumes et des fruits augmente d'une part, et que de l'autre, le prix du travail reste stationnaire. Que les gens âgés voient les comptes de leurs pères, ce qui fait une époque de cent ans; ils trouveraient qu'alors le prix d'une journée de travail dans les campagnes de la France était précisément le même qu'aujourd'hui. Le prix de la viande a, depuis cette époque, triplé; celui des autres subsistances ainsi que celui des vêtemens et du logement a doublé, à l'exception de celui du pain; mais il a perdu en qualité la même proportion. Qui est la victime de cette révolution? Est-ce le riche qui possède la ferme, ou le pauvre qui l'exploite? Il est à présent assez clair au lecteur, j'espère, que l'augmentation du prix des baux est une preuve de calamité publique; le petit nombre est toujours mieux et le grand toujours plus mal.

Il n'est, pour constater les productions, d'autres moyens que ceux de constater les consommations; la ville de Paris est, à ma connaissance, la seule qui trouve ses frais à enregistrer les quantités et à apprécier les valeurs de toute espèce de subsistances, afin de les imposer. Nous ne connaissons donc,

quant aux villes de provinces, d'autres états de consommation que ceux des bestiaux; nous n'avons, dans ce cas-ci, comme autorité et expérience, que ce qui s'est passé à Paris, et dont j'ai donné l'état dans le tableau ci-dessus. Mais ce tableau nous donne ce trait saillant : c'est que lorsque la consommation, et conséquemment les productions du règne animal, ont diminué de 24 p. °/₀, les productions du règne végétal ont diminué bien davantage, parce que les productions du règne végétal ne sont qu'une dépendance des engrais que donne le règne animal; si donc l'on diminue la production du règne animal d'un quart, la quantité de toutes les subsistances quelconques du peuple diminuera d'un tiers ou de moitié, et la faim poursuivra, dans cette proportion, la partie la plus nombreuse et la plus essentielle de la société; mais, soit notre indifférence pour son bien-être, soit que notre humanité cherche à s'étourdir sur les maux d'autrui, comme nous le faisons si souvent sur les nôtres, il est difficile de faire entrer cette vérité dans la conviction de ce gros du public qui cherche constamment l'appétit, sans le trouver.

La Providence, qui a donné tant d'ambition à tant d'imbéciles, a bien prévu que cette ambition triompherait quelquefois et obtiendrait le pouvoir. Pour ne pas pousser les hommes au désespoir, elle a voulu que leur estomac fût élastique dans les deux sens, en-dedans et en-dehors. Il est tels épicuriens

qui, ne faisant rien, consomment plus de subsistances que dix hommes qui travaillent. L'abbé de Bernis prétendait qu'au séminaire il avait toujours eu faim, mais surtout l'après-dîner. Les gens qui ont l'habitude de vivre en société ne se trouvent plus aucun appétit s'ils mangent seuls, et restent étonnés de supporter cette semi-abstinence pendant de très longues périodes de temps. On peut donc continuer de vivre, et en effet, la majeure partie des hommes continue de vivre avec un quart ou un tiers de la quantité de subsistance qui serait nécessaire pour atteindre la vieillesse; aussi la mort qui, dans les quartiers les plus riches de Paris, n'enlève annuellement qu'une personne sur cinquante-six, en fait tomber une sur vingt-quatre dans les quartiers les plus pauvres.

Jusqu'à présent on avait regardé la guerre et la peste comme des fléaux; mais on est arrivé à souhaiter tout haut l'un, et à ne pas oser s'expliquer sur l'autre. L'absence même de ces fléaux fait pressentir des dénouements si tragiques que les plus fermes ne peuvent se défendre d'un certain frémissement.

Remontons, à présent, à la source de notre dégradation. Louis IX rend des édits contre les droits de primogéniture ou de substitution. Les neuf dixièmes de la France étant incultes, et les propriétés territoriales d'une immense étendue, il se passe deux siècles avant que leurs effets destructeurs se fassent sentir. Mais alors arrive ce génie du

mal, Richelieu; il commence l'application de ces édits, application malheureusement continuée par Louis XIV. Les parlemens, magistrature bourgeoise, renchérirent sur les vices de cette législation; et, jusqu'à l'époque de la révolution, elle déchira la France en lambeaux. Alors, cette monarchie devint la proie de la populace. Mais comme les mouvemens des grands corps sont toujours très lents, les effets du système du partage des terres ne se firent sentir qu'après les défrichemens. Il est facile de prouver que jusqu'à l'année 1750, les produits de l'agriculture, ou pour en revenir à la plus simple expression, le nombre des bœufs et des moutons a augmenté d'une proportion plus forte que celui des hommes. Voilà ce que témoignent les documens que fournissent les registres municipaux.

M. Tolosan établit la récolte du froment à huit pour un; il est contredit trente ans plus tard par l'exposé minutieux fait en 1811, sur la situation de l'empire, qui ne l'élève qu'à six pour un; ce dernier rapport est encore contredit, vingt ans après, par nos savans d'aujourd'hui, qui n'accordent plus que quatre pour un. Le lecteur observera de lui-même que moins le blé rend, plus on est obligé d'étendre la superficie qu'on en cultive; cette extension et le travail qu'elle occasionne s'accroissent à mesure que l'on a moins d'engrais à y distribuer. De là, s'est établie parmi les agriculteurs l'opinion que la culture du blé devient moins lucrative tous les jours et

que son prix doit être au moins de trente francs le sac ; au-dessous de cette valeur, ils trouvent plus d'avantage à cultiver le seigle, l'orge, le millet ou le maïs, et c'est aussi ce qu'ils font. Pourquoi dans le midi de la France a-t-on si fort multiplié les arbres à fruits, la vigne ou le noyer? C'est qu'ils vont sucer à douze pouces de profondeur une nourriture qu'ils ne peuvent pas trouver dans les quatre pouces que le froment a épuisés. Et si le gland n'était pas une production si longue à attendre, les Français y reviendraient, parce que le chêne trouve à trente pouces de profondeur une substance que le Code Napoléon n'a pu parvenir encore à dessécher.

C'est surtout depuis cette époque, communément nommée la restauration, que ce Code a décuplé ses ravages. La raison en est simple : avant la paix, les conscriptions enlevaient un grand nombre de ces copartageans qu'on ne revoyait plus, ce qui diminuait le morcellement des terres; alors le déficit des subsistances s'avançait moins rapidement et devenait d'ailleurs moins sensible ; car si d'une part le Code Napoléon diminuait les produits des subsistances, de l'autre, la guerre détruisait les consommateurs. La paix, en multipliant les consommateurs, diminua bien plus activement les objets de consommation. Les terres furent plus morcelées que jamais. Depuis long-temps l'administration de l'armée avait refusé les certificats des décès des militaires, afin de rendre les conscriptions moins difficiles ; les propriétés, qui

étaient restées indivises, se partagèrent à la paix; mais ce qui surtout ajouta encore aux morcellemens fut la flétrissure attachée à la possession des terres du clergé et de la noblesse; aucun des cohéritiers ou de leurs tuteurs ne voulait avoir son lot en biens nationaux, ce qui nécessitait d'abord la division de ceux-ci, puis celle des biens patrimoniaux.

Les effets de ces morcellemens, redoublés à l'époque de la restauration, ont été surtout sensibles quelques années après. Aussi de 1820 à 1827, notre déficit dans le règne animal s'est-il accru d'une manière effrayante; le fait est donc que, depuis le fondement de notre monarchie jusqu'à l'année 1750, le vice de nos lois a été sans effet et que, malgré elles, la quantité des subsistances s'est accrue plus que celle des habitans; que de l'année 1750 à 1790, le nombre des bestiaux a continué d'augmenter, mais qu'il a moins augmenté que celui des hommes; que de 1791 à 1814, cette décadence s'est suspendue, grâce, il est vrai, aux destructions de la guerre. Mais à la paix de 1814, le Code Napoléon a produit tout son effet, et sa durée de quinze ans a suffi pour le renversement du trône; alors le mécanisme artificiel de crédit et de commerce s'est brisé; alors la production et les consommations se sont tellement rétrécies, que chaque habitant de Paris a vu sa pitance en viande réduite d'un quart de ce qu'elle était en 1815, et de près de moitié de ce qu'elle était en 1750; et toujours, je le répète, l'histoire de Pa-

ris est celle de la France. Alors est arrivé le dénouement du drame que jouaient depuis quinze ans tant de gens ineptes ou ignominieux. La scène a changé; le gouvernement nouveau, craignant que son nouvel étalage ne lui attirât la guerre, voulut se faire une cavalerie; point de chevaux de selle en France, il fallut aller chercher les rebuts de l'Allemagne et de l'Angleterre. Enfin, quelles que fussent nos misères, il nous restait cependant quelques bœufs ou vaches, pour nos labours; mais comme les moutons ne labourent pas, leur nombre et leur qualité avaient bien plus diminué que celui des bœufs. A cette époque, les boutiquiers voulurent pavaner en militaires; il fallut des uniformes; mais point de laines et point de draps; il fallut acheter les rebuts de l'Allemagne et de l'Angleterre; pour les buffleteries il fallut recourir aux mêmes sources. On croirait les succès dans le règne minéral indépendans de ceux de l'agriculture, mais ils tiennent tellement les uns aux autres, que lorsqu'on a voulu s'armer on n'a pas trouvé de fusils; il fallut acheter les rebuts de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Le Code Napoléon aurait donc réduit la France à un état plus déplorable que celui de cette partie de l'Irlande où on a sous-loué trois ou quatre arpens à des familles qui n'avaient que leurs bras pour les faire valoir; mais ce système irlandais de division présente moins d'inconvéniens que le nôtre. Comme le nôtre, il ne détruit pas ce corps supérieur d'agri-

Digitized by Google

culture dont j'ai parlé, qui donne le mouvement et l'ensemble à ces grands travaux de communications et qui, dans tout l'empire britannique, comme dans toute l'Europe où les droits de primogéniture et de substitution sont encore vivaces, ne supposent pas même qu'un homme quelconque ait le droit de posséder une terre sans avoir ou pouvoir se procurer les capitaux nécessaires à son exploitation. Comme notre Code surtout, il ne détruit pas chaque ferme au moment où elle est formée; en France, le paysan est chargé à la fois des deux rôles de propriétaire et de fermier; impuissant dans le premier, il est conséquemment languissant dans le second, et à ce point, que les 400,000 familles de journaliers qui vivent par l'agriculture et qui n'ont aucun morceau de terre, sont plus heureuses et plus indépendantes que les deux millions de familles qui possèdent un hectare. Les journaliers, du moins, dans le cas où des récoltes manquent, peuvent porter leur travail dans des pays plus heureux; ils ont donc un avantage sur ces petits propriétaires qui, attachés à leurs lambeaux de terre, sont vraiment esclaves de la glèbe, et esclaves sans maîtres pour les nourrir? Dans les années d'adversité, qu'ont-ils à manger? dans celles de prospérité, qu'ont-ils à vendre? Aussi la terre est-elle devenue en France une propriété mobilière; nous avons une preuve officielle que notre système de dissolution est dans un état d'accroissement : le nombre des mutations qui, en 1816,

était de deux millions, s'était élevé en 1827 à trois millions et demi ; et comme elles paient un droit au fisc, le ministre, dans son rapport, n'a pas manqué de se glorifier de ce surplus de recette et des prospérités matérielles de la France.

Pourquoi cependant la France n'éprouve-t-elle jamais cet excès de disette et de misère qui paraît comme inhérent à l'Irlande, où cependant ce fatal système est bien moins étendu qu'en France ? c'est que la France a un soleil que n'a pas l'Irlande ; et cette propriété-là, le Code Napoléon n'a pas pu la diviser. Le centre de notre monarchie est sous le 45e degré, 8 degrés plus au midi que le centre de l'Irlande ; la France, située à une distance égale entre le pôle et la zône torride, est de notre globe la partie la moins exposée aux excès du froid et de la chaleur ; elle est la plus favorable pour réunir les productions du nord et celles du midi. Elle n'a donc besoin que de très peu d'échanges, c'est-à-dire de commerce ; sa végétation y est assez active pour que le sol fournisse deux récoltes par an ; la seconde peut réparer la disette de la première. Voilà une ressource inconnue à l'Irlande, où les semences, se développant plus lentement, occupent la terre trop long-temps pour qu'il y ait aucun remède en cas de disette, surtout en pommes de terre. La France a de grands fleuves, tels que le Rhône, la Loire et ceux qui y aboutissent. Ils entretiennent une continuelle fraîcheur dans l'intérieur des terres riveraines ; les ra-

cines des plantes sont dans l'humidité et leur tige sous un soleil ardent. Nos coteaux et nos vallées sont naturellement irrigés à l'époque de la fonte des neiges. Un autre avantage de notre position du 40e au 50e degré est celui que donnent les arbres : ils tirent leur suc à plusieurs pieds sous terre, et leur végétation, exigeant moins d'engrais, souffre moins de notre pénurie en ce genre. Si leur plantation demande de grands capitaux, leur exploitation et leur entretien sont susceptibles de petite culture; aussi la France jouit-elle encore des grandes entreprises qu'avaient faites les moines, en plantations de vignes, de mûriers ou d'oliviers, et de tant d'autres arbres à fruits qui, dans les pays chauds, donnent une espèce de subsistance; c'est donc à tort que les historiens ont dit que les émigrations des peuples s'étaient toujours portées du nord au midi. Ils eussent été plus vrais et plus corrects s'ils eussent dit que les peuples de toutes les parties, du midi ainsi que du nord, avaient cherché à se fixer dans les régions situées du 40e au 50e degré, témoin les Arabes qui, pendant près de mille ans consécutifs, ont persévéré dans leurs tentatives de s'établir en Italie et en France. Plus au midi, on éprouve des chaleurs qui rendent toute espèce de travail très pénible; plus au nord, les besoins se multiplient et la terre demande plus de travail pour fournir à ses besoins.

Malgré les avantages de notre localité, nous ne pouvons, depuis quarante ans que nous avons détruit

les grandes cultures du clergé et le peu qui restait de la noblesse, plus suffire à nos besoins; mais encore, comme les Irlandais, nous ne mourons pas de faim; nous avons d'autres moyens dont je parlerai; mais eux en meurent à ce point que, d'après les nouveaux recensemens, ils ne vivent, les uns portant les autres, que vingt-huit ans, tandis que nous tenons bon pendant trente-deux ans et un mois, d'après les derniers calculs de notre académie des sciences.

Que nos ennemis, dans leur intérêt, se gardent bien de se féliciter de l'état de la France; elle a pesé, pèse et pèsera encore sur l'Europe, en temps de paix comme en temps de guerre, par ses opinions comme par ses actions; ce n'est pas impunément qu'on laissera dans le centre de l'Europe trente-deux millions d'hommes sous une telle législation, législation qui, à la mort d'un père et avant sa sépulture, fait envahir ce domicile sacré par un juge, son greffier, ses huissiers, un notaire, un procureur, pour immédiatement violer et démantibuler cet ancien patrimoine, dans le respect duquel les enfans ont été élevés, et pour le faire liciter aux enchères publiques, sous le cynique prétexte de protéger des mineurs. Que laissez-vous donc à l'homme dont vous détruisez ainsi le domicile? car l'esprit de famille s'applique non seulement aux siens, mais à la province, à l'empire. Feront-ils des efforts pour se former un nouveau patrimoine, ceux qui savent

qu'il doit être détruit à leur mort? et si la famille est toujours dans un état de perturbation légale, quelle solidité pouvez-vous donner à l'administration, à la magistrature et à la royauté?

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIÈME.

Effets du système territorial de la France sur ses finances.

Nos lois nous forcent non seulement à détruire, mais elles nous empêchent de construire. Telle est l'imbécille tyrannie de ce Code Napoléon et de notre jurisprudence administrative que si un individu, ne pouvant rien pour la famille, voulait faire quelque chose pour la communauté, par exemple construire une fontaine, la loi ne le permet pas; avant de l'accorder, les ministres consultent toujours un préfet ou un sous-préfet, qui est envoyé de leur antichambre sur les lieux pour correspondre avec lui, en tant qu'on peut appeler correspondre, écrire toujours à Paris sans jamais en recevoir de réponse. Cependant, ceux de ces préfets qui ont grand crédit en cour, obtiennent des bontés du roi, quelquefois en moins de trois ans, la permission de laisser cotiser les paroissiens pour un objet d'utilité publique.

Deux traits vont donner le secret du joug humiliant que nous portons, en aggrégation comme individuellement. Au mois de juillet 1830, il fut rendu une ordonnance qui permettait à la plus haute autorité administrative de la province, le préfet, de remplacer les arbres morts des grandes routes par des arbres nouveaux, sans attendre l'assentiment de Paris. Cette latitude, donnée à la province pour les arbres des grandes routes, le fut par les administrations de la légitimité. Elle est tombée, mais les administrateurs sont restés debout; on va le voir, car le 1er janvier 1832, il a été rendu une ordonnance royale autorisant la commune de Chalindrey à couper un chêne mort : ordonnance contresignée par un ministre responsable.

Voilà le gouvernement représentatif; son résultat, peu prévu, a été que lorsque les sujets se sont élevés au rang de législateurs, le souverain est tombé à celui d'administrateur. Voilà à quoi la royauté en Europe doit se borner dorénavant; et à qui la faute? Les événemens ont, je le sais, une grande force; mais ils ne peuvent cependant arriver que par l'action de quelqu'un; il me paraît donc opportun de parler un peu des hommes, après avoir tant parlé des choses. Que dire de cet aréopage de potentats qui, à la chute du moderne Attila, se rendirent en France pour y relever ces pyramides d'iniquités, ces gouvernemens représentatifs? Hélas! ils furent entraînés par quelques fâcheux antécédens, et surtout

par leurs ministres, leurs diplomates qui, traitant depuis vingt-cinq ans avec les révolutionnaires, avec les révolutions, ne voulaient pas les déshonorer; était-ce bêtise, ignorance? beaucoup de cela. Etait-ce corruption ? encore davantage : ces diplomates ne voulaient surtout pas déshonorer les mariages qu'ils avaient fait contracter à leurs souverains ; ils ne s'étaient occupés, depuis quarante ans, qu'à faire échanger, entre leurs maitres et Bonaparte, quelques filles pour purifier sa couche, celles des siens, et souiller celles de la royauté; et quels échanges, grand Dieu! ils tenaient de tous ceux qu'il faisait : il troquait des filles-mères contre des princesses vierges, et s'il pouvait avoir quelques doutes sur l'intégrité de ce qu'il recevait, il n'en avait du moins aucun sur l'avarie de ce qu'il livrait.

On aurait donc dû croire qu'en fait d'humiliation et d'opprobre, la majesté royale en Europe avait épuisé le calice ; les rois n'avaient donc plus qu'à échanger aussi leurs agens; loin de là : celui-là même qui, dans son exil et sa pauvreté, n'avait pu avoir ni ministres ni diplomates, Louis XVIII, qui va-t-il chercher? il paraîtrait inconvenant que je me permisse d'en parler autrement qu'en bien, puisqu'il a touché l'oing du Seigneur et qu'il a été notre maître ; toutefois, cependant, on a bien fait de ne pas me charger de son oraison funèbre ; car enfin, à chacune de ses deux rentrées en France, les trois prêtres les plus prononcés comme apostats,

firent partie de son ministère ; les traités connus sous le nom de sainte-alliance furent leurs premières œuvres, afin de sanctionner cette révolution qui, de forfaits en forfaits, avait passé du connu à l'inconnu. Qu'espérer de pareils agens, sinon la consécration du crime?

Il existait, sous le nom de sénat, une institution qui n'était guère connue à la France que par la plume, l'encre et le papier qui avaient enregistré ses membres; on pouvait, dans l'ordre moral, le comparer au résidu des corps mis en fermentation et que la voirie refuse, comme n'y apportant aucun sel; ses membres étaient plus connus par leur insipidité ou leur déloyauté dans nos dissensions que par leurs crimes. De considérables propriétés furent attachées à cette institution; elles étaient dignes des institués: elles étaient sacriléges; elles se composaient de biens volés au clergé, à la noblesse, aux hôpitaux, aux prisons ou aux écoles. C'est à cet assemblage putride de propriétés et de propriétaires qu'il fallut donner le nom de ce qui, dans l'imagination de tout Français comme de tout Européen, réalisait le beau idéal du dévouement, de la loyauté et de l'honneur : le nom de pairie française. Que la royauté usurpe un pouvoir que la divinité s'est refusé; qu'elle ennoblisse ce qui est vil et criminel, si elle le peut; des sujets doivent fléchir le genou; mais qu'elle ne fasse pas intervenir un pouvoir, qu'elle n'a, hélas! que trop sur notre

faible humanité, celui de corrompre, et par conséquent d'avilir ce qui est noble et vertueux. Certes, la révolution a frappé de grands et terribles coups. Elle a foudroyé l'héroïsme le plus élevé comme les plus humbles vertus ; cependant elle n'avait fait que répéter ce que les fastes du crime avaient déjà enregistré dans les siècles passés, c'est-à-dire le crime, quel qu'il fût, commis par des criminels.

Mais ces mêmes fastes ne nous ont jamais représenté les victimes venant se faire les complices de leur bourreau; quoi! nos patriciens, dont les aïeux font briller chaque page de notre histoire par leur vaillance, leur foi, leurs fondations pieuses; nos patriciens dont la conduite, à l'époque de la révolution, avait, par leur bravoure, leurs sacrifices à la cause de leur Diéu et de leur roi, surpassé les plus nobles antécédens de leurs familles, venir se mêler et former un même corps avec des hommes dont les noms, inconnus jusqu'alors, ne s'étaient rendus célèbres que par des sacriléges, des turpitudes, des pillages, des meurtres, des incendies ou des trahisons! et pour mettre le comble à cet audacieux système qui semble chercher à braver les lois divines et humaines, n'a-t-il pas fallu y adjoindre jusqu'à quinze de nos premiers prélats : je sais qu'à de haute vertus ils joignaient de grandes lumières ; mais de quel lustre pouvaient-elles briller lorsque leur présence venait comme légaliser cette nouvelle confiscation des biens du clergé invendus, pour les donner

en hypothèque à des usuriers étrangers ; comme légaliser ces établissemens laïcs d'éducation publique, où l'athéisme était exclusivement enseigné ; comme légaliser de viles institutions qui réduisaient au rang de salariés le corps du clergé qui, d'après ses augustes fonctions dans l'état, en était autrefois et en devait toujours être le premier corps.

Voilà, dans cette restauration, ce qu'il y a de plus amer à déplorer. Ce ne sont pas les crimes des méchans, nous y étions accoutumés ; c'est la complicité des bons ; et pour l'obtenir, n'a-t-il pas fallu que, sous le nom d'élection, on vînt ameuter, dans chaque recoin de la France, tous les complices subordonnés, et que pour tâcher ensuite de paralyser tant de commotions intestines, la royauté appelât à son secours, dans ce champ de discorde, tous ces vétérans de l'honneur ; que cette royauté soit venue pour ébranler et flétrir cette foi monarchique dans nos châteaux, qui paraissaient son dernier asile ? Alors tout a été soumis au raisonnement ; les plus confians sont devenus sophistes ; les plus modestes, présomptueux, et les plus désintéressés, ambitieux. De tant de voix et de votes discordans, il nous a été envoyé, parmi nos députés, certes, nombre d'administrateurs éclairés, de magistrats intègres, de guerriers habiles, mais toujours ceux qui, quoiqu'électeurs ou éligibles, se sont abstenus de participer à tant de tripotages, doivent-ils s'en féliciter ; car encore fallait-il avoir quelque nerf ; l'impulsion

était donnée, à la fois, par la royauté, la noblesse et la bourgeoisie; les honneurs, le pouvoir, la fortune, enfin, tous les avantages de la vie se trouvaient concentrés là; toute négative que fût cette vertu publique de s'abstenir, elle n'en était pas moins méritoire, et j'ose m'applaudir d'y avoir participé; n'y avait-il pas aussi quelque mérite à renoncer à la société de collègues dont le caractère privé était généralement à l'abri de reproches; car, y en avait-il, parmi nos députés, de bon fils, de bons pères, de bons maris? Tous en étaient; tous l'étaient.

Il faut cependant s'expliquer; il serait difficile de prouver que ceux d'entre eux qui n'étaient pas mariés, fussent de bons maris; mais si, quoique ayant au moins quarante ans, âge un peu mûr pour entrer dans la lice des amours, ils s'y sont aventurés, les filles sensibles à leurs soupirs auront par la suite été compensées comme mères de ce que, dès les premiers abords, elles auront perdu comme épouses; ceux-là n'auront-ils pas, pour pousser et lancer leurs enfans, enfoncé portes et fenêtres, eux qui précédemment avaient réuni tant d'activité pour courir de ministère en ministère, à tant d'assiduités dans les antichambres des commis, afin de placer, après s'être pourvus eux-mêmes, leurs frères ou beaux-frères, eux dont chaque vote avait en vue l'avantage d'un neveu ou d'un cousin? J'en ai connu qui ne prenaient pas même la moitié des émolumens qu'ils

procuraient ainsi aux dépens de tant de corvées, de refus ou de mortifications. Nos profonds penseurs constitutionnels conviennent que la corruption forme un rouage essentiel dans le mécanisme du gouvernement, et ils se résignent à cet inconvénient à condition cependant d'être eux-mêmes ce rouage essentiel. Il me semble que nos pairs seuls avaient bien saisi l'esprit et la lettre de notre charte constitutionnelle. Voulaient-ils se marier? jeunes, vieilles, vierges, veuves ou divorcées, n'importe, ils ne s'accouplaient qu'à des femmes riches; places, pensions, dignités grandes ou petites, ecclésiastiques, civiles ou militaires, argent, terres, maisons, fonds, actions, meubles, marchandises, fortunes privées, fortune publique, ils prenaient toujours, ils prenaient partout, ils prenaient de tout, ils prenaient tout, ils gardaient tout. Il est à remarquer que l'esprit d'un corps tient toujours de son fondateur. Bonaparte a droit aux souvenirs de la postérité surtout par ses pillages, parce que les hommes tirent toujours leur célébrité de celles de leurs actions où ils n'ont point de rivaux. Il en voulut un monument: il fonda le Sénat, et le dota de plusieurs millions de revenus en terres dont il n'y avait pas un pouce qui ne fût volé. C'est bien avec raison, tant que la fête de la restauration a duré, qu'on disait des pairs ce qu'on avait déjà dit du clergé; qu'ils finiraient par posséder toutes les richesses de la France; la distinction à faire est seulement que le clergé créait

ses richesses ; d'un marais ou d'une lande, il faisait par son travail sortir de magnifiques fermes, et à voir la manière dont les laïques traitent leurs terres, les membres du clergé, si on les eût laissés faire, seraient certainement les plus riches des Français, et la France le plus riche des royaumes. Mais nos pairs ne créaient rien ; ce n'étaient pas des marais et des landes qu'ils convoitaient, c'étaient des fermes toutes faites, quelle que fût leur origine ; ces voraces dîmiers finissaient par rappeler à la France le dîner de Gargantua, auquel il fallait vingt hommes armés de pelles pour lui fournir seulement de la moutarde.

Car encore cette chambre de députés mêlait du moins à son esprit vénal quelque esprit de résistance, de curiosité, de contrôle ; elle ambitionnait de montrer quelque éducation et du moins elle éprouvait quelque mouvement : mais que dire de cette soi-disant chambre des pairs, dont la putridité n'avait été précédée par aucune fermentation, dont les travaux n'étaient qu'un enregistrement de ceux des députés, et qui, pendant quinze ans, sans l'option d'y changer une virgule, a eu le honteux courage de voter les lois les plus vitales de l'empire, les lois des finances ! Ayant été laissée seule par l'autre chambre, comme avec les bagages, elle était chargée du linge sale, sans avoir seulement le droit de le laver. Enfin, la plupart d'entre eux n'y sont plus ; ils en ont été chassés ou s'en sont chassés eux-mêmes.

Nous en avons de nouveaux, et quoi que ceux-ci fassent, excepté le bien cependant, leurs œuvres présentes seront en harmonie avec leurs œuvres antécédentes; d'ailleurs, en fait de corruption, il faut l'avouer, le plus fort est fait; la France n'est pas un pays aussi propice aux gouvernemens représentatifs que la Hollande, par exemple, d'où, en 1795, un Français, administrateur éclairé comme ils l'étaient tous en 1795, écrivit : « Ici, il y a plai-« sir : plus on pille, plus on trouve à piller. » Cependant, pour rassurer le lecteur inquiet, je lui dirai que, dans tous les cas, la plupart de nos nouveaux pairs n'y perdront rien, par la raison qu'ils n'ont rien à perdre; et ceux-ci ne peuvent plus, comme les premiers, nous menacer de leur progéniture; ils ont été rendus impuissans et eux-mêmes ont patriotiquement coopéré à leur mutilation. Si la France avait à se plaindre de ses députés, c'est que vraiment ils finissaient par être à trop bon marché et qu'ils mendiaient plutôt que de prendre. On en a vu qui se contentaient d'un débit de tabac, après avoir demandé le gouvernement civil ou militaire d'une province; d'autres, qui avaient sollicité la pairie, finissaient par être receveurs d'un octroi de ville; je ne parle pas de certains dons hebdomadaires acceptés de la munificence royale; il ne me siérait pas d'interpréter en bien ou en mal une chose que j'aurais volontiers faite, et si jamais je n'ai rien accepté, c'est qu'il ne m'a jamais rien été offert-

Mais y en avait-il donc pour tout le monde? va s'écrier un contribuable effaré, un provincial; non; il n'y en avait pas pour tout le monde; et c'est bien pourquoi il a fallu alterner, et que chacun prît son tour et son rang dans ces saturnales politiques; et voilà pourquoi il a fallu, dans l'espace de quinze ans, quatre-vingts ministres, et aux principaux d'entre eux, il a fallu une nouvelle séquelle de souteneurs, en faisant ou achetant un nouveau relais de pairs, de députés, de conseillers d'état, de préfets, de maîtres des requêtes, d'auditeurs, de sous-préfets, de directeurs, receveurs, que sais-je! Chacun de ces grades civils avait, ainsi que les grades militaires, diverses catégories, comme retraite, réforme, disponibilité ou survivance; et tout cela est-il donc assez misérable, et tout cela pouvait-il durer? Un législateur, par la nature de ses fonctions, fonctions égales à celles de la royauté et ne relevant que de celles de la divinité, est certainement bien au-dessus d'un avocat, d'un médecin ou d'un notaire; et je suis arrivé en ce monde à temps pour voir les hommes livrés à ces dernières professions, exercer un véritable sacerdoce dans les familles, en assurer le repos habituel, en être consulté dans tous les événemens graves de la vie, même pour des objets absolument étrangers à leurs travaux ordinaires; mais le cœur devine, l'esprit seul a besoin d'apprendre; et l'idée d'un émolument n'entrait pas plus dans la tête de celui qui était consulté que de

celui qui consultait. Mais aujourd'hui, un législateur est salarié à tant par mois ou par semaine, à tant la loi ou la séance ; Mirabeau, à qui on reprochait de se vendre, répondit : «Non, je me loue ;» et c'est sur ce principe que la célèbre absurdité du 3 p. °/o passa à la chambre des pairs en 1825, et voilà ce qu'on a appelé la restauration !

Aussi, voyez ce qu'ils ont coûté à la France! ce qu'ils ont fait d'elle! Quand les souverains alliés virent que la révolution, loin de se décourager par la perte de ses bandes, ne se départissait d'aucuns de ses sinistres projets sur eux et leurs couronnes, ils revinrent à la légitimité: mais, comme l'a fort bien dit un magistrat, qui au reste a mieux parlé qu'agi, ils y sont revenus par une ligne courbe au lieu d'une ligne droite, et le fond des choses répondit à la forme. Les diplomates, mis en avant, s'étaient compromis dans bien des manœuvres équivoques depuis vingt-cinq ans; les uns avaient fait partie de nos assemblées les plus criminelles; d'autres avaient mis leurs talens et leur signature à des traités ruineux pour leurs maîtres : et tous voulaient justifier leurs sales antécédens, et surtout faire de l'argent. Nous savons avec quels succès ils ont ensuite opéré. Les traités de 1814 imposèrent aux Bourbons nos outrageantes institutions d'élections et de délibérations publiques. Mais quand, dix mois après, elles eurent porté leurs fruits et mis le salut de l'Europe en question, qui eût cru à cette har-

diesse de trahison chez les uns, à cette imbécillité de conception chez les autres, de revenir, en 1815, aux faits et gestes de 1814, et de faire épouser à l'héritier de St-Louis cette gigantesque monstruosité, la révolution et ses folies, et ses fureurs, et ses créanciers?

La banqueroute faite et parfaite pour les deux tiers des dettes publiques, il restait dû, en viager, une somme annuelle de cent millions, dont un quart sur deux têtes et le reste sur une seule; et quoique la fortune publique engloutie doive entraîner la ruine des fortunes privées, ces créanciers-là devaient être religieusement respectés, du moins pour le malheureux tiers qui leur était resté. La légitimité devait, ce me semble, payer ses dettes avant celles de l'usurpation.

Il y avait encore un intérêt perpétuel de quarante-deux millions, formant le tiers de l'ancienne dette; mais la plupart des porteurs de cette rente l'avaient achetée à vil prix, et depuis quinze ans l'intérêt leur en avait été payé; leur créance était mêlée avec celle de 425 millions qu'avait créée Bonaparte pendant son administration. L'intérêt en était perpétuel et s'élevait à 63 millions; avant de charger la France de ces créances et de ces créanciers, on eût dû les scrutiniser, et là, on devait s'arrêter, mais non. La royauté, outre ce fardeau, dut encore être chargée d'organiser elle-même les moyens de faire passer les Français sous les fourches caudines, en créant au

profit des souverains alliés, ou de ceux de leurs sujets qui avaient des réclamations à faire pour les divers séjours de l'armée française chez eux, 1920 millions. On ne pouvait ensuite refuser aux Français ce qu'on avait fait pour des étrangers. Il fallut donc reconnaître la dette flottante de la trésorerie, pour 250 millions ; la maison impériale en devait quarante : ce n'était pas la peine de lui faire faire banqueroute. L'empereur, dans ses besoins, avait exigé un cautionnement de tous les agens de change, courtiers, avoués, notaires ou huissiers ; la somme s'en montait à 150 millions, dont les titulaires n'exigeaient que l'intérêt ; pouvait-on le refuser? Les arriérés de divers ministères, qui se composaient de toutes les banqueroutes qu'avait faites Bonaparte depuis quinze ans, furent retirés de leurs cartons par le scrupuleux ecclésiastique qui présidait aux finances, et 800 millions furent la somme annoncée. Il s'en est trouvé ensuite pour quelques centaines de millions de plus, grâces aux faux manufacturés dans l'intervalle ; et ce sont ces mêmes arriérés pour lesquels on proposa et donna comme hypothèques les bois invendus du clergé, et de plus, 8 p. °/₀ d'intérêt.

Si mon lecteur veut ou peut additionner ces énormités, il trouvera que la restauration fut immédiatement lestée d'une dette de quatre milliards et demi, indépendamment de 81 millions de pensions, ou de retraites ou de réformes, dont les cinq

sixièmes étaient dévolues à des militaires. A la suite de ce cortége, arrivèrent ensuite les rentes créées pour faire face aux dépenses de la guerre d'Espagne et à l'indemnité des émigrés. En résultat, toutes les dilapidations qui ont pu avoir lieu dans les trois siècles de monarchie, depuis François Ier jusqu'à Louis XVI, n'ont pas coûté à la France la dixième partie de ce qu'ont englouti les quinze années du gouvernement représentatif, sous la restauration; et encore ces dernières paraîtront bon marché, quand on les comparera aux années suivantes.

J'établis ces faits, non point pour disserter sur leur moralité, mais pour développer comment ils ont contribué à la ruine de notre agriculture. Il faut cependant dire, d'abord, que les confiscations ou les restitutions, les emprunts ou leur remboursement, le plus ou moins d'économie dans les dépenses publiques, n'affectent guère la fortune de la société; ce ne sont que des mutations de propriétés, et non point des destructions ni des créations : c'est de l'argent qui, passant de la poche de Pierre dans celle de Paul, appauvrit Pierre du montant dont elle enrichit Paul; mais la société n'a, sous le point de vue de sa richesse, aucun intérêt à cette transaction; elle ne peut être enrichie que lorsque, par sa bonne discipline dans la direction de ses travaux, la quantité des snbsistances augmente plus que celle des habitans; elle ne peut être appauvrie que lorsque, par sa mauvaise discipline, la population

augmente plus que la quantité des subsistances ; car, observez, dans l'une et l'autre hypothèse, les populations ont toujours augmenté, mais avec une grande inégalité entre elles. Il en fut de même chez les peuples de l'antiquité, ce qui ne les a pas empêchés d'être détruits.

Lorsque les nations de l'Asie et de l'Egypte, le royaume de la Judée et l'empire romain ont disparu, ces peuples étaient plus nombreux qu'ils n'avaient jamais été; mais ils avaient des voisins qui, d'abord moins nombreux qu'eux, l'étaient devenus davantage, et chez lesquels la quantité des subsistances avait encore plus augmenté que la population.

Nous pouvons dater le commencement de notre décadence de l'an 1750, et en compulsant les seules preuves que l'on puisse compulser, les octrois, on trouvera que la division des terres avait déjà, en 1790, élevé le déficit à 10 p. °/₀, relativement à la population. Le code Napoléon renforça de beaucoup le principe de notre ruine ; mais ce fameux législateur para par ses pratiques l'effet de ses théories : en faisant tuer soit les aînés soit les cadets des familles, il fit des héritiers, et le plus souvent des héritières, en faisant tuer les aînés et les cadets. Cette tactique produisit le double effet de diminuer le nombre des consommateurs et d'empêcher la division des terres ; la quantité des subsistances, pendant les vingt-cinq années de 1790 à 1815, soutint à peu près son ancien niveau avec la population. D'ailleurs, l'absence

des bras se fait moins sentir dans l'agriculture que dans les autres industries : le soleil fait la moitié de la besogne, et les femmes, les enfans ainsi que les vieillards, peuvent suppléer en quelque sorte à l'âge viril.

Une autre circonstance avait soutenu notre agriculture chancelante : la banqueroute faite des deux tiers de la dette publique avait découragé les provinciaux du jeu de la bourse de Paris ; la rente viagère n'était pas susceptible de spéculation, et la rente perpétuelle, réduite à 63 millions, était presque toute casée ; les capitaux, sédentaires en province, n'avaient d'emploi tranquille que chez les propriétaires de terres ; ils en trouvaient au besoin. Mais du jour qu'on mobilisa et qu'on força une circulation soudaine de quatre milliards et demi d'inscriptions de rente, de bons du trésor ou de reconnaissances de liquidation (peu importe le nom du titre), les provinces se virent désertées par les capitalistes et leurs capitaux, à l'effet de se rendre à Paris et de retirer leur part de cette curée. L'usure, d'ailleurs, a une cause qui n'est pas plus étrangère à la révolution qu'à la restauration ; j'en parlerai bientôt ; mais indépendamment de cette cause, elle avait acquis une grande vogue depuis la révolution, à raison de cette quantité de propriétés territoriales immobilières, dont on avait dépouillé de paisibles propriétaires pour les faire passer entre les

mains de spéculateurs qui ne les tenaient que comme propriétés mobilières.

Mais cette usure ne fructifiait que sur les intérêts; qu'un homme prêtât mille louis à 7 ou 8 p. °/₀ par an, toujours au bout de l'année il ne lui revenait, outre les intérêts, que ces mille louis. Il laissa donc cette usure de province pour venir exploiter celle de Paris, où, au bout de l'année, l'usure fructifiait autant sur le capital que sur l'intérêt; par exemple, le gouvernement vendit successivement le 5 p. °/₀, depuis 50 jusqu'à 90; le prix commun fut 71 f., et il s'était élevé au-delà de 100 f.: notre provincial avait donc obtenu, outre ses 7 ou 8 p. °/₀ d'intérêt annuel, un bénéfice de 50 p. °/₀ sur le capital. Que l'emploi de ces quatre milliards et demi fût bien ou mal ordonné, il n'en était pas moins vrai qu'ils se formaient d'un capital réel, et effectivement déboursé par les porteurs des titres; mais le capital représenté par cette hausse de 50 p. °/₀, que causa la concurrence des acheteurs arrivés de tous les points de la France, n'était qu'un capital aussi fictif que les assignats faits à plaisir, capital qui, jeté dans la société sans qu'elle l'eût fait précéder ou qu'elle le fit suivre d'aucune création réelle, fit naturellement hausser de valeur toutes les créations anciennes, soit les denrées, les marchandises, les maisons ou les terres, et fit croire à une prospérité toujours croissante.

Loin de là, elle imposait à l'état une dette de

50 p. °/₀ plus considérable que la somme qu'il avait reçue. Il est vrai qu'en France les engagemens de l'état ne furent jamais que les cadets des soucis de ceux qui le dirigeaient. Le gouvernement, avant Louis XIV, ne contractait de dettes qu'envers des fournisseurs ou des corporations; en réglant pour le montant et n'en payant point d'intérêts, ces dettes sortaient peu à peu des affaires courantes et s'oubliaient. Les créanciers, après maintes années de réclamations inutiles près des ministres nouveaux, mouraient à la peine, et leur exemple servant d'héritage, ils léguaient du moins de la résignation à leurs enfans. Louis XIV le premier constitua une dette régulière; il ordonna, pour subvenir aux frais de la guerre pour la succession, que chaque particulier déposât son argenterie à la monnaie, contre une inscription à 5 p. °/₀ d'intérêt. Il y a encore dans certaines familles de ces inscriptions; j'en connais une de 6,000 liv. délivrée en 1708. Lorsqu'à la suite du système de Law en 1721, les frères Paris firent la liquidation des effets publics, celle-ci, vu sa légitimité, obtint le maximum accordé par les édits. Elle obtint de n'être réduite que de moitié; une trentaine d'années après, l'abbé Terray fit une réduction d'un tiers sur toute espèce de créance, et voyant que ne pas payer les créanciers était un mode plus facile pour soutenir le trésor que de faire payer des impôts et offrait le même résultat, il revint à la charge quelques années après et fit une nouvelle

réduction d'un quart. L'inscription, ainsi mutilée, s'est traînée non sans peine jusqu'à la révolution qui, s'entendant mieux en finances que les Paris ou les Terray, n'y est pas allée comme eux par moitié, tiers et quart; tranchant dans le vif, elle a pris les deux tiers. Notre inscription de 6,000 fr. sous Louis XIV en 1708, s'est donc réduite à 3,000 f. sous la régence, puis à 2,000 f. sous Louis XV, puis à 1,500 f. sous le même; ce qui était naturel, son règne étant si long; et enfin à 500 f. sous la révolution qui nous a affranchis, c'est-à-dire que l'inscription est réduite au douzième de sa valeur primitive, et encore les temps passés pourraient bien être pour elle un objet de regret, car personne n'engagerait sa terre ni même sa parole pour répondre du douzième de ce présent douzième d'ici à dix ans. Revenant à l'histoire de la restauration, cette circulation inopinée et subitement forcée produisit une grande adversité. Ce mouvement attira le reste des provinciaux à Paris, où, d'ailleurs, se tripotaient tous les emplois, les faveurs, les viremens et revirements d'hommes et d'argent; les provinces s'épuisaient de plus en plus; il leur restait cependant quelques établissemens dont les caisses alimentaient encore quelque circulation; mais en 1823, l'étonnante médiocrité qui présidait à nos finances et qui voulait présider à tout, donna le coup de grâce aux provinces, en forçant tout comptable à engloutir sa recette sur l'heure chez le receveur général, toujours

le premier usurier de la province, et dont le bras, lourd jusqu'alors comme le fer, prit le poids du plomb. De ce moment on regarda comme une bonne fortune en province de trouver un emprunt sur hypothèque, pour trois ou quatre ans certains, à 8 ou 9 p. °/₀ d'intérêts au moins, si on y comprend les droits d'enregistrement, de quittance et du notaire; mais ici je ne parle que des exceptions; quant à la foule des cultivateurs empruntant, ils furent obligés de se créer des capitaux fictifs, c'est-à-dire, de se soumettre à contracter des engagemens à trois mois de terme, à les faire escompter à des banquiers, qui s'établirent à cet effet; ceux-ci les mettaient en circulation, et après avoir renouvelé cinq ou six fois, en accumulant des intérêts et des commissions, ils exigeaient un remboursement que le débiteur obéré ne pouvait pas faire; alors venait une prise de corps, et à la suite une expropriation forcée qui réduisait en lambeaux de cent parcelles un domaine qui l'était déjà en vingt. Ces désastres ont été portés à ce degré qu'il n'est pas à présent en France de villes de 10,000 ames et au-dessus, dont les quelques usuriers ne puissent, en exigeant leurs créances, pulvériser les cantons ruraux dans le centre desquels ils vivent. J'ai entendu souvent ces gens, honteux de posséder des biens confisqués, s'applaudir de ce que nos lois assuraient la destruction complète de la noblesse; mais l'expérience de ces quinze ans de restauration, où le Code civil a agi avec

bien plus d'efficacité que sous l'empire, prouve que leur haine n'était pas éclairée ; cette suite de coups, qui doivent finir par détruire les forts, ne commenceront-ils pas par détruire les faibles? Que chacun des gens âgés compare cet horizon qu'il pouvait connaître dans les campagnes, il y a cinquante ans, avec ce qui existe aujourd'hui, et que, dans sa bonne foi, il veuille bien oublier pour un moment cette assertion si souvent répétée, que le peuple a gagné à la révolution ; qu'il examine l'état de chacune des classes de la société, commençant par la dernière, comme certainement la plus intéressante par son nombre et par ses peines, la classe des journaliers ; le système du partage des terres a dû les multiplier, car on peut bien supposer que la famille d'un laboureur ne peut pas vivre sur la récolte que donne un hectare de terre. Le complément de sa frêle existence se trouve donc dans les journées qu'il fait en dehors ; mais l'abondance des journaliers a mis leur travail au rabais ; la journée d'un laboureur était, il y a cinquante ans, en été de quinze sous et en hiver de dix sous, et il était nourri ; ce prix est aujourd'hui de dix sous de plus ; mais on ne veut plus le nourrir. Qu'on prenne à présent la valeur commune des denrées de première nécessité dans ces dix dernières années ; le pain, qui de 1780 à 1790, fut de trois sous la livre, a été de quatre sous ; le vin, grâce aux impôts nouveaux, a subi la même augmentation ; cette qualité de

viande, qui fut de quatre sous, a été de huit sous, et par la même raison une paire de souliers, qui coûtait trois francs, en coûte six; la bure, qui durait dix ans, en dure quatre. C'est ici qu'on trouve la raison pour laquelle les biens fonds ont tant augmenté de valeur; si les objets produits doublent de prix et que l'ouvrier producteur se contente du même salaire, il est très naturel que le fonds augmente, mais au profit de qui? du riche. Aux dépens de qui? du pauvre.

Je le demande, quels autres besoins peuvent avoir nos familles de paysans que ceux du pain, du vin, de la viande, des souliers et des habits? et comment y fournir quand le prix de leurs besoins a doublé, et que celui de leur travail est resté stationnaire? Pour répondre à ce fait, on en vient à une dénonciation contre le peuple, malheureusement trop fondée; elle établit que le nombre des cafés et des cabarets a, depuis cinquante ans, quadruplé, et que les ouvriers s'abstiennent de travailler le lundi, bien plus qu'ils ne le faisaient. Eh! ce que vous donnez comme une preuve de leur bien-être, en est au contraire une de leur misère. Pour gagner vos trente et vos vingt-cinq sous, il leur faut des forces, et pour obtenir ces forces, il leur faut une nourriture passable; cette nourriture passable, à laquelle ils pouvaient autrefois faire participer leurs familles, est trop chère à présent pour la table commune du ménage. Notre travailleur est obligé de s'isoler des siens et de

leur chétive pitance; il en cherche une plus substantielle dans les cabarets; et s'il travaille le dimanche pour fêter le lundi, ce n'est point par esprit d'irréligion, comme on le croit avec joie, c'est qu'il n'a ni vêtemens ni linge propre à se mettre sur le corps, et qu'il ne veut pas paraître avec sa veste de travail à côté des riches qui ont un habit des dimanches. Si, après avoir analysé l'existence du dernier ordre des habitans de nos campagnes, nous remontons plus haut, et si nous cherchons cette classe de paysans aisés, qui possédaient dix ou vingt hectares de terre affranchis de toute dette, nous ne les trouvons non plus que ces familles bourgeoises qui en possédaient trois ou quatre fois autant; leurs créanciers les ont expropriées, ou bien le Code Napoléon les a partagées, ou bien elles se sont jetées dans ces entreprises de mines, de forges, de manufactures ou de canaux, entreprises ridicules, parce que là où chaque producteur consomme tout ce qu'il produit, il n'y a rien à échanger ni à transporter, et la ruine des bourgeois, ainsi que des paysans aisés, est arrivée à ce point que dans le midi de la France on ne trouve plus une famille en état de prendre une ferme de 1,000 f. en argent; le propriétaire est obligé de se payer en nature, en partageant les denrées récoltées.

Si nous arrivons à comparer l'état présent de la noblesse avec son existence antécédente, nous trouvons également les choses bien changées, mais,

comparativement, à leur avantage. Lorsque les terres du clergé et de la noblesse devinrent la proie de l'ordre inférieur et de l'ordre mitoyen de la société, soit des paysans et des bourgeois, on dut croire qu'une ère de prospérité s'élevait pour eux; mais elle était aussi factice que criminelle; le Code civil, par ses partages ou ses expropriations, et le fisc par ses droits de mutations, ont, surtout pendant cette paix, miné ces sortes de propriétés, de manière à ne pas valoir à leurs détenteurs le prix qu'elles leur ont coûté pour leur achat ou leur entretien; mais si cette apparente prospérité a ruiné ces ordres inférieurs, une adversité, d'une sévérité certainement sans exemple, a relevé l'ordre supérieur de la noblesse de nos provinces. L'économie a succédé à leurs anciennes prodigalités et la prudence à l'ambition; restés étrangers à toutes ces entreprises ruineuses dont je viens de parler, et à peu près aussi isolés du gouvernement que le clergé lui-même, leur fortune s'est réparée par l'économie, la patience ou des alliances riches; telles ont été les malencontres de l'ordre mitoyen de la société, que ceux de cet ordre qui ont échappé à ce naufrage presque général, n'ont trouvé que dans la noblesse un refuge pour les mariages de leurs enfans, de manière que l'intérieur de la France offre ce spectacle assez moral, c'est que les confisca-teurs et les spoliateurs ont fini par être beaucoup plus pauvres et leurs victimes beaucoup plus riches.

Les listes des électeurs ou des éligibles de nos provinces en donnent une preuve complète.

Ne pouvant établir les impôts indirects sur notre prospérité, il a fallu les établir sur nos calamités, et l'accroissement de leur produit n'est chez nous qu'une preuve d'un accroissement de ruine ; ainsi, l'accroissement du produit de l'enregistrement, qui s'est élevé de 105 à 136 millions, n'est qu'une preuve que les mutations et les divisions de terre ont multiplié dans la même proportion, et que les patrimoines, ainsi que les familles, ont été ensevelis par cette fiscalité. L'accroissement sur le produit du timbre, des hypothèques et du greffe, prouve que nos malheureux propriétaires, après avoir gémi plusieurs années sous le poids d'engagemens usuraires, ont été évincés de leurs terres par une expropriation forcée. On ne donnera pas, j'espère, l'accroissement du produit des amendes, du recouvrement des frais de justice ou des cartes, comme une preuve de prospérité; et ce produit s'est accru dans la proportion de 100 à 225. On n'osera pas non plus parler de la loterie, dont les mises de 42 millions se sont élevées à 53. Le produit de l'impôt sur le sel et le tabac fournirait une vraie preuve de prospérité, s'il s'était accru, mais de l'année 1818 à l'année 1827, que les soldats étrangers n'ont plus été en France pour faire la contrebande de ces objets, l'impôt sur le tabac, de 65,830,550 f. en 1818, ne s'était élevé, en 1826, qu'à 67,035,337 f.,

c'est-à-dire de 2 p. °/₀, lorsque la population s'était élevée de 6 p. °/₀. L'administration du sel fut plus longue à réorganiser, parce que la contrebande s'en faisant par mer, était plus difficile à détruire; mais en 1820 elle donna 52,847,370 fr., et en 1826 53,692,253 fr., ce qui ne fait pas même les 2 p. °/₀ d'augmentation, comme sur le tabac. Tout ceci est loin de donner texte à aucune forfanterie. Les postes ont produit 7 millions de plus, grâce aux étrangers qui, plus que nous, ont arpenté nos grandes routes dans tous les sens, et qui écrivent de chaque relais.

Nous arrivons au vin; celui qui se boit dans les cabarets paie un impôt, et celui qui se boit dans les familles n'en paie point. L'accroissement de ce produit s'est élevé de 58 à 98 millions; que prouve-t-il? sinon, comme je l'ai déjà observé, que ne pouvant pas faire participer sa famille à cette boisson vivifiante, le chef se sépare d'elle pour aller chercher dans un cabaret les forces qui lui sont nécessaires. Le produit des droits d'importation a aussi augmenté, et il augmentera toujours. Nous importerons toujours davantage des bœufs, des moutons, des chevaux de selle, des cuirs et des laines, dans la proportion que nous en produirons moins, car encore faut-il que nous nous nourrissions à peu près et que nous nous couvrions. On ne regardera pas, je suppose, la vente que nous étions obligés de faire chaque année, de 25 mille hectares de forêts, fonds et superficie, comme un accroissement de fortune; et si leur prix

a augmenté, ainsi que le ministre s'en vante, c'est grâce aux six milliards d'effets publics dont la circulation a été forcée. Mais s'ils ont agi en notre faveur sur cette fraction des recettes publiques, leur action a été sentie sur toute notre dépense, par son accroissement. Avons-nous, pour les mêmes prix, obtenu le pain, l'habillement, les armes, la buffleterie du soldat? les chevaux, leur fourrage, leur harnachement? les transports, les bois, les voiles, les câbles, enfin tout ce qui constitue l'armée et la marine? En résultat, les impôts indirects levés en France, à la fin de la restauration, fournissaient-ils une armée plus forte qu'en 1815? Voilà le problème à résoudre, et je me permets de le résoudre négativement; cependant, dans cette revue de nos impôts indirects, il n'y a rien d'oublié et rien non plus qui ne marque une décomposition toujours croissante, d'abord dans l'ordre matériel, et comme conséquence forcée, dans l'ordre moral.

Il est un autre droit qui doit compter parmi les impôts indirects, quoique mis dans la catégorie des impôts directs; c'est celui des patentes. A l'époque de la restauration, le nombre des patentes était de 847,000; c'était là le nombre de nos manufacturiers, de nos chefs d'atelier, de nos banquiers, marchands ou colporteurs; et dans l'intervalle des années de 1815 à 1830, ce nombre de 847,000 s'était élevé à 1,118,000, et cela à la grande gloire de nos 80 ministres qui tous se vantaient d'avoir plus

ou moins coopéré à cette prospérité. C'en eût été une en effet, si la quantité de denrées ou de marchandises produites avait augmenté en même proportion que les producteurs, ou les marchands, agens intermédiaires entre le producteur et le consommateur, et c'était là d'abord ce qu'il fallait examiner avant de se vanter; mais si, au contraire, la quantité des productions a diminué comme c'était malheureusement le fait, l'accroissement du nombre des producteurs ou de leurs agens était une calamité au lieu d'être une prospérité. J'en vais donner un exemple fondé sur les pièces officielles que j'ai données dans les pages précédentes sur le commerce de la boucherie. Avant la révolution, les administrateurs en France ont toujours eu beaucoup de sagesse dans les objets de détail. Il n'y a que l'ensemble qui leur ait échappé. On peut leur appliquer avec beaucoup de justice le proverbe anglais : *Penny wise guinen fool.* Tandis qu'aux nouveaux administrateurs, on peut dire qu'il n'y a que sottise, soit dans les détails, soit dans l'ensemble; si tous les grands mouvemens de l'ancien régime étaient désordonnés comme le sont ceux du nouveau, il répandait du moins le bonheur dans certaines classes de la société. Il avait fixé le nombre des bouchers de Paris à peu près à 400; Bonaparte avait maintenu leur corporation aux limites de ce même nombre, et cela avec plus de jugement qu'à lui n'appartenait. Un boucher, après avoir travaillé longtemps avec

intelligence, s'était fait une clientelle; voulant se retirer des affaires, il trouvait à vendre son fonds jusqu'à 80,000 fr.; c'était là sa seule ressource dans sa vieillesse; car dans une profession aussi hasardeuse, la fortune, péniblement acquise par un travail d'un certain nombre d'années, peut se perdre en une seule saison; d'ailleurs, des hommes qui sont obligés de laisser journellement leur foyer domestique pour courir à cheval à travers des bois, des montagnes ou des routes de traverse, plutôt la nuit que le jour, plutôt l'hiver que l'été, des hommes qui sont obligés de vivre au milieu des tentations qu'offrent le public et les lieux publics, qui ont à traiter avec des gens aussi aguerris qu'eux pour des sommes relativement considérables, ne peuvent que mépriser les calculs parcimonieux d'un épicier; on s'en défendrait en vain; chacun de nous finit par subir l'influence de sa profession. Un boucher n'a et ne peut avoir fait d'économies; sa seule propriété est son fonds. Mais la restauration (c'est par ironie qu'on lui a donné ce nom) regarda ce fonds comme un monopole et elle regarda tout monopole comme un intolérable abus, quoique tous les bons esprits les regardent comme la seule sauvegarde de la propriété mobilière. A la grande joie du public, il fut donc permis à tout le monde de se faire boucher. Tout le monde cependant ne se fit pas boucher; mais il s'en fit assez pour ruiner de fond en comble la corporation. Au lieu de 400 bou-

tiques et de 400 patentes, il en fallut 600. Le prix de loyer augmenta donc; le trésor ainsi que les propriétaires y gagnèrent. Ajoutez à cela que la production, c'est-à-dire la consommation de la viande, avait diminué d'un sixième. Chacun de ces 600 bouchers n'eut guère à vendre que la moitié de ce que les précédens 400 vendaient. Convaincu, comme je le suis, que la force d'un empire dépend de ses récoltes, et que la sécurité, la quantité et la qualité des récoltes dépendent du nombre relatif des bestiaux, j'ai particulièrement cherché à connaître ces sortes de rapports, et n'ai pu les connaître que par les gens qui vivent de ce commerce; mais que la réflexion du lecteur veuille à présent appliquer cette histoire à tous les autres commerces et son esprit entrera enfin dans le vrai. La restauration a trouvé tous les commerces dans un état languissant, il est vrai, mais elle les a rendus tous ébranlés à l'usurpation qui ne les soutiendra pas plus qu'elle ne se soutiendra elle-même.

Quant à l'impôt direct sur les terres, qui forme un tiers du revenu public, il n'est, dans un grand empire, qu'une spoliation faite sur les provinces du centre au profit des provinces de la frontière. Une des gloires de M. Pitt est d'en avoir affranchi l'Angleterre, quoique là il ne présente pas autant d'inconvénient qu'en France. Depuis plus de deux cents ans, cette ligne de places fortes qui s'étend de Dunkerque à Huningue, les ports de Cherbourg, de

Brest, de Lorient, de La Rochelle et de Toulon, ensuite Paris, et surtout Paris, absorbent entièrement, par leurs garnisons et leur entretien, l'énorme levée de nos impôts; et je ne dis pas que ces dépenses soient mal entendues, mais je dis que si l'impôt indirect était établi sur les productions et les consommations réelles, il serait payé uniquement par les personnes et les lieux qui peuvent et doivent payer : les producteurs et les consommateurs. Aussi, qu'on veuille bien se transporter dans le centre de la France, à Bourges, et examiner l'état des terres à 40 lieues au nord et 60 lieues à l'est, à l'ouest et au midi. Qu'on examine la Bretagne ou les landes de Bordeaux à Bayonne, et en résultat une bonne moitié de la France, on verra l'effet des impôts directs, levés depuis des siècles sans jamais y rendre une obole par la dépense.

On ne comprendrait jamais pourquoi les gens qui cherchent à faire fortune s'embarquent pour des pays incultes, si ce n'était que le code de ces pays-là ne vient pas, à la mort d'un père, démantibuler l'ouvrage de toute sa vie, une ferme; car la France a, proportionnellement, à présent, autant de terres incultes que tel état qui existe, et à aussi bon marché. Cent mille arpens de landes se sont vendus dernièrement 100,000 fr., quoique voisins de la mer et coupés de quelques routes. Telle est la France, pays immense qui a, sur l'Angleterre, l'avantage d'être situé à une distance égale du pôle

et de l'équateur, l'avantage d'avoir une juste proportion de hautes montagnes, de collines, de vallées et de plaines, ce qui réunit chez lui les productions du nord et du midi ; sur l'Allemagne, l'avantage de ne former qu'une seule principauté, et d'avoir les deux tiers de sa circonférence baignés par la mer, ce qui facilite ses communications extérieures ; sur l'Espagne, l'avantage d'avoir des eaux abondantes et des fleuves qui facilitent ses communications intérieures ; pays dont les habitans se livrent au travail le plus forcené et qui, grâce à la direction donnée à leurs efforts, ont trouvé le secret de former la société où il y a le plus de gens mal nourris, mal habillés et mal logés.

CHAPITRE SIXIÈME.

De la propriété territoriale en Angleterre.

Ce que nous admirons le plus dans la création, c'est son harmonie; quel est donc ce fatal tour d'esprit moderne? on exige en théorie, comme condition de sécurité pour l'ordre social, une opposition systématique, c'est-à-dire, un désordre organisé! Cependant, lorsque les chaleurs de l'été sont interrompues par les froids de l'hiver, la récolte n'en est pas plus abondante, les ouragans ne sont pas plus favorables aux bâtimens ou aux arbres que les tempêtes aux navigateurs. Si le pouvoir doit être contrôlé, il me semble, hélas! que l'expérience des temps nous autorise à nous en fier aux orages périodiques du cœur humain; mais au lieu de les prendre pour un principe d'ordre, nous devrions au contraire les regarder comme une exception. Les effets de l'institution du système féodal en France ont été, comme on vient de le voir, contrariés par une opposition de plusieurs siècles. On a voulu ce qu'on appelle une libre circulation des valeurs terri-

toriales. Les concessions, les ventes, les partages, les saisies de terres, s'y sont faits avec cette soi-disant liberté, cette soi-disant justice, admirées encore jusqu'à ce jour. L'étendue de chaque propriété territoriale est devenue arbitraire. Un cultivateur a pu s'établir en famille sur la fraction d'un hectare aussi bien que sur cent. Nous venons d'en voir les effets dans les chapitres précédens sur la France; il s'est trouvé en résultat que la seule et même institution de la division des terres produisait deux effets: le premier, un accroissement perpétuel de travail et de consommateurs; le second, une diminution perpétuelle de produits en subsistance, c'est-à-dire, une pauvreté honteuse; car les richesses d'un pays ne peuvent se prouver que par l'abondance et le repos dont jouissent ses habitans.

Arrivant à parler de l'agriculture de l'Angleterre, nous entrons dans un système absolument opposé; si ce qu'on veut appeler liberté et justice n'a produit, comme nous l'avons vu, que pauvreté et désordre, ce qu'on appelle monopole et injustice doit naturellement produire richesse et ordre. Je n'entends pas dire que rien de ce dont je veux parler ait été fait par calcul. Dans la science du gouvernement, comme dans toutes les autres sciences, les théories vraies n'ont jamais été que les conséquences de pratiques répétées et observées; alors les convictions deviennent invincibles, et nous sommes comme forcés de voir, de sentir, de dire, que l'art du gou-

vernement, pour le réduire à sa plus simple expression, se trouve exclusivement dans les institutions qui limitent l'accroissement des populations et produisent celui des subsistances. Ordre intellectuel, ordre matériel, tout est là. Or, ici l'erreur nous mène à la vérité. Si, en France, la seule et même institution de la division des terres a produit les deux effets de multiplier la quantité des hommes et de diminuer celle des subsistances, le simple bon sens dit qu'en Angleterre la seule et même institution de leur agglomération doit naturellement produire le contraire, c'est-à-dire, les deux effets de limiter l'accroissement de la population et d'augmenter celui des subsistances; un lecteur instruit va s'impatienter d'une assertion qui serait notoirement fausse, si je parlais de l'ensemble de la société, puisque la population de l'Angleterre a, depuis un demi-siècle, augmenté de 15 p. °/₀ tous les dix ans, tandis que la France n'a augmenté que de six ou sept, et encore depuis la paix; mais je ne parle pas de l'ensemble de la société; je parle seulement de l'agriculture et des agriculteurs. Nous traiterons ensuite des autres emplois de la vie, et le lecteur verra que les idées sobres et sages qui ont présidé aux institutions territoriales de l'Angleterre, ont été bien étrangères aux institutions des manufactures, du commerce et des autres arts de la vie.

Du moment qu'elle fut conquise, l'Angleterre fut divisée en 700 fiefs relevant de la couronne, et né-

cessairement soumis aux conditions de certains services. Les seigneurs, dans la suite des temps, subdivisèrent leurs fiefs de manière à ce que leur nombre, ou ce qui est la même chose le nombre des paroisses, s'élève aujourd'hui à 10,801. Chacun de ces 10,801 seigneurs du manoir a successivement concédé à perpétuité des possessions étendues de terre, mais toujours à ces mêmes conditions de service auxquelles le fief était soumis.

Prenant un nombre commun, chaque fief, soit chaque paroisse, contient deux de ces concessionnaires, ce qui fait, en comptant le seigneur, trois propriétaires. La presque totalité du sol de l'Angleterre, sous ce système de tenure, se trouve donc divisée entre un nombre de trente à trente-trois mille propriétaires, ayant chacun, l'un portant l'autre, 600 hectares de terres d'un seul tenant.

Se conservant un parc autour de leur habitation, ces propriétaires ont divisé le reste en fermes de 70 à 80 hectares, de manière que, l'un dans l'autre, chacun d'eux ait à peu près six fermiers; et quand l'état de la ferme s'est amélioré, que de nouvelles cultures ont été découvertes, ou que le nombre des bestiaux s'est augmenté, une famille n'a pu suffire au travail de cette ferme.

Les propriétaires d'ailleurs ont leurs jardins, leurs parcs ou leurs chasses à faire soigner; ils ont donc fait construire sur chaque ferme les habitations nécessaires pour trois familles. Je donne ici le ta-

bleau du recensement qui a été fait en 1831, qui, comme tous les précédens, présente l'emploi de chaque famille de cette monarchie.

32,000 Propriétaires ayant chacun à peu près six fermiers.

220,000 Fermiers ayant chacun trois familles à occuper.

677,000 Familles dépendant des fermiers, et vivant, soit en faisant une partie de l'ouvrage de la ferme, moyennant une certaine proportion de la récolte, soit comme locataires de quelques champs après la moisson pour faire pâturer les bestiaux dont elles font un commerce, soit encore ayant des prix faits avec les fermiers ou les propriétaires comme jardiniers, terrassiers, bûcherons, gardiens.

929,000 Familles vivant par l'agriculture.

Voilà un système, et un système tellement fixé dans l'esprit des Anglais, que je ne crois pas qu'il y ait une seule exception.

Ici, une observation naturelle se présente; la société ne reste jamais stationnaire; son mouvement intestin est perpétuel; toujours elle avance ou recule, s'améliore ou se dégrade, se renforce ou s'affaiblit. La Providence a refusé à l'homme le pouvoir d'arrêter le mouvement; mais elle lui a donné celui de le régler; l'Angleterre, se soumettant à l'expé-

rience de l'antiquité et fidèle à cet égard aux principes de sa fondation, donne aux familles agricoles une solidité monarchique ; aussi a-t-elle formé une monarchie. Elle se compose de dix mille fiefs ayant chacun trois grands propriétaires. Chaque propriété est défendue contre les dissipations de son usufruitier par le droit de primogéniture ou de substitution. Voilà un système connu, compris, arrêté ; mais où peut s'arrêter la France dans ses divisions et ses subdivisions ?

Si je traitais de l'ordre moral, je dirais que dans ce système on ne voit pas une seule famille isolée ; elles se tiennent toutes ; toutes prospèrent si la ferme prospère ; mais toutes ne souffrent pas si la ferme souffre, parce que là où il y a dépendance, il y a protection ; chaque supérieur a les moyens et l'intérêt de soutenir ses inférieurs ; il a besoin d'eux dans les momens des travaux ; chacun d'eux se trouve donc lié par un intérêt, celui de la ferme. Cet enchaînement leur paraît naturel, nécessaire même, et au lieu de rétrécir leur intelligence au cercle étroit d'une égoïste individualité, ce système l'étend et l'élève à un intérêt commun ; les familles livrées à l'agriculture forment donc ainsi qu'en France une société ; mais en Angleterre, elle est en action ; en France, en dissolution.

Il est inutile d'insister sur les avantages de cet ordre moral, puisque la plupart des lecteurs ne peuvent plus même le comprendre. Je me borne

donc à cette observation, c'est que ce système produit l'effet de limiter l'accroissement de la population au niveau de l'accroissement des subsistances. Les pauvres, en Angleterre, n'ont pas le droit de bâtir; les riches seuls peuvent le faire. Toute la superficie de la paroisse se divisant entre trois propriétaires, aucun d'eux ne va bâtir même une chaumière, s'il n'a un emploi à donner à ses futurs habitans. Le pain d'une famille est donc assuré avant même qu'elle soit créée; l'accroissement de la quantité des subsistances précède donc l'accroissement du nombre des consommateurs, tandis que les Français, par leurs divisions et subdivisions du sol, ont mis la terre entre les mains des pauvres. Pour louer ou vendre plus cher cette parcelle de terre, son propriétaire construit une chaumière; les mariages s'anticipent, et les travaux redoublent jusqu'à l'entier épuisement de la terre.

L'agriculture comporte donc en Angleterre deux valeurs bien distinctes; d'une part, le fonds, propriété immobilière généralement soumise aux droits de primogéniture et plus souvent de substitution; c'est là l'apanage de la noblesse; d'autre part, les bestiaux, les instrumens aratoires, les baux formant une propriété mobilière et appartenant aux fermiers. Cette propriété n'est sujette aux droits de primogéniture que dans le cas où il plait à ces fermiers de ne pas tester; mais si la fantaisie leur prend de déshériter leur fils aîné, ils peuvent diviser leur

fortune, ou la donner entière à qui bon leur semble, même hors de leur famille. On voit donc que le soi-disant propriétaire du fonds n'est qu'un usufruitier, tandis que ses fermiers sont vraiment propriétaires; il est cependant bon de dire que l'usage, aussi puissant que la loi, porte tout fermier à faire un héritier; ainsi que leurs supérieurs, ils veulent perpétuer leur fortune et leur nom; la nature de leur propriété ne leur permet pas de donner à leur successeur une solidité d'existence aussi absolue, mais toujours le font-ils autant qu'ils le peuvent, et ce que je dis ici des fermiers s'applique à toutes les familles qui ont des propriétés quelconques.

Ce système général est plus ancré que jamais en Angleterre; et loin que la réforme moderne l'ait entamé, cet ensemble tutélaire a été de beaucoup renforcé depuis l'époque de notre révolution; de temps immémorial, les défrichemens ne se sont faits en Angleterre qu'en composant des fermes. Il y a quarante ans que les deux cinquièmes de l'Angleterre étaient encore incultes; les seigneurs de chaque paroisse avaient souvent permis à des bûcherons ou autres journaliers de bâtir sur les terres vagues une chaumière et d'y enclore un ou deux arpens de terre; l'établissement une fois fait, ce nouveau colon étendait successivement sa clôture et usurpait quelques arpens de plus sur la commune, avec ou sans l'autorisation du seigneur. Cette tolérance avait créé des hameaux dont les habitans étaient devenus plus

nombreux que les fermiers mêmes. L'Angleterre se divisait donc, sinon quant à l'étendue des terres, du moins quant au nombre des familles agricoles, entre la grande et la petite culture, et bientôt elle eût été constituée à cet égard comme la France.

Les divergences d'opinions des hommes prennent leur source dans les divergences de leurs intérêts; dans le courant du 18e siècle, il s'était formé parmi les populations agricoles de l'Angleterre deux opinions, parce qu'il s'y était formé deux intérêts. Ces propriétaires, usurpateurs de quelques arpens de terre, étaient indépendans et conséquemment démocrates et républicains; ils avaient le droit de vendre, d'acheter ou de diviser leurs propriétés entre leurs enfans; cette population pouvait donc se multiplier à l'infini. Les fermiers étaient naturellement dans un intérêt opposé, puisqu'ils étaient dépendans des propriétaires et n'avaient ni à vendre, ni à acheter, ne pouvant pas plus diviser la ferme entre leurs enfans que les propriétaires leurs terres, puisqu'elles étaient soumises aux droits de primogéniture et de substitution; leur population ne pouvait se multiplier. Les fermiers, ayant donc les mêmes intérêts que la noblesse, qui de fait étaient les leurs, ils étaient aristocrates et monarchiques. M. Pitt n'a vu que cela, ou du moins n'a jamais dit que cela. Deux intérêts divisaient chaque paroisse de l'Angleterre. L'intérêt démocratique et l'intérêt aristocratique. Dès que l'aurore de la révo-

lution française vint épouvanter l'Univers, il déclara que toute son influence, ses idées, son pouvoir, se dévouaient à soutenir cet ordre de la société qui était le plus attaqué, l'ordre aristocratique, et il lui arriva ce qui arrive souvent, c'est qu'en cherchant une chose il en trouva plusieurs. Une vérité entraîne toutes les vérités, comme une erreur toutes les erreurs. En soutenant comme ordre moral l'aristocratie, il remplit ce but, seul conservateur de la société, seul principe de sa prospérité, celui de limiter l'accroissement des populations agricoles, et d'augmenter l'accroissement de leurs produits en subsistances. Il donna donc un nouvel élan aux entreprises d'agriculture et aux défrichemens; mais ces défrichemens ne pouvaient avoir lieu sans le partage des communaux, et ces partages exigeaient de grands capitaux.

Ces petits propriétaires usurpateurs ne pouvant subvenir à leur quote-part de la dépense encourue par la paroisse pour clore les communaux, trouvèrent leur intérêt à vendre leurs propriétés; ils les vendirent donc, et les paroisses se trouvèrent balayées de tous ces petits tenanciers qui obstruaient toute amélioration.

J'ai vu détruire des milliers de chaumières et leurs habitans passer dans des milliers de fermes, et cela à leur grande joie, quoique, d'indépendans qu'ils étaient, ils soient devenus dépendans. Mais qui jamais a refusé d'entrer dans la dépendance des riches? qui jamais, en pratique, a été dupe des

théories philosophiques? c'est à cette époque qu'il s'établit un si grand nombre de banques dans les provinces; mais au lieu d'en appliquer les ressources exclusivement aux manufactures et au commerce, c'est-à-dire à la démocratie, il partagea ses ressources entre l'agriculture et l'industrie, c'est-à-dire entre l'aristocratie et la démocratie. Le contre-poids se maintint; il fut possible à un propriétaire de terres et même à son fermier de se procurer des capitaux à un intérêt modéré, ce qui n'a jamais eu lieu qu'en Angleterre.

Il s'est donc formé en Angleterre deux corps d'agriculteurs agissant dans le même intérêt, mais remplissant deux fonctions différentes. D'abord, ce qui se trouve partout, le corps des fermiers se livrant à l'emploi subordonné de cultiver chacun deux ou trois cents arpens de terre; ensuite, ce qui ne se trouve nulle part qu'en Angleterre, une noblesse incorporée, maîtresse du terrain, ayant le champ libre, les coudées franches, et d'après le mécanisme des banques de province, gouvernant des capitaux considérables ou jouissant d'un crédit illimité; elle a donc pu faire, soutenir ou encourager des entreprises fabuleuses en dessèchement, en écluses, canaux, ponts, chaussées, routes, enfin en toutes espèces de communications.

On a généralement parlé de ces communications sous le rapport de leur avantage pour le commerce intérieur; mais tout homme de sens jugera bientôt

que l'Angleterre a, relativement à ses productions, moins de commerce intérieur que quelque pays que ce soit, quand il saura que chacun des trois royaumes, chacune de leurs provinces et chacune de leurs fermes ont absolument les mêmes productions. Il ne peut donc y avoir aucun échange. Il n'en est pas de même en France, où chaque province fournit des denrées différentes : ainsi la Normandie fait avec Bordeaux les mêmes échanges que l'Angleterre avec le Portugal. Notre Flandre fait avec la Provence le même commerce que l'Angleterre avec la Méditerranée. Nos échanges dans l'intérieur sont donc, relativement à nos consommations, plus considérables qu'en Angleterre.

A quoi donc, dira-t-on, servent les canaux ? Ils ont servi d'abord à assainir ce pays humide, en donnant un cours à ses eaux ; mais ils ont surtout servi à changer la surface du sol; je ne crois pas qu'il y ait sur le continent une aussi grande étendue de terre d'une qualité aussi médiocre que celle de l'Angleterre. Je l'ai parcourue maintes fois dans tous les sens ; il faut faire vingt lieues pour voir un bel arbre. Mais si le génie des Anglais n'a pas encore pu créer de beaux arbres, en changeant le sol à plusieurs pieds de profondeur, du moins a-t-il pu en changer quelques pouces et produire de belles récoltes, et les canaux ont servi à transporter ou de l'argile sur les terres trop légères, ou du sable sur les terres trop fortes, et partout la marne, la chaux, les

cendres, les fumiers des villes, enfin les engrais de toute espèce. On a ainsi formé un nouveau sol jusqu'à six pouces de profondeur. Si les actionnaires de canaux examinaient la nature de leurs péages, ils verraient que leurs dividendes se fondent, non point sur le transport des récoltes obtenues, c'est-à-dire sur ce qui fait l'objet du commerce, mais sur les matériaux qui fertilisent les terres et qui regardent donc les récoltes à obtenir, c'est-à-dire sur l'agriculture.

On voit donc que l'Angleterre est strictement revenue aux lois fondamentales de la féodalité; que la France les avait à peu près abolies, quant à ce qui regardait les familles privées, et que depuis la révolution, elle les a détruites en ce qui regardait les corporations religieuses et civiles. Une si grande différence dans la législation en a amené une dans la topographie de ces deux royaumes. En Angleterre, comme dans le reste de l'Europe, un voyageur ne rencontre presque point de villages; il ne voit que des villes ou du moins des bourgs qui se composent de cabaretiers, maçons, charpentiers, serruriers, maréchaux, charrons, enfin d'artisans de toutes les professions qu'exigent les fermes environnantes; mais il n'y trouve pas un seul agriculteur; chacun d'eux vit isolément dans une ferme située au milieu des champs qu'il exploite et à portée de vue du château seigneurial, comme point de ralliement de tous les vassaux, ses collègues.

Digitized by Google

En France, les cultivateurs forment déjà une certaine partie de la population des petites villes et des bourgs; on ne rencontre d'ailleurs qu'un petit nombre de ces derniers; mais aussi on trouve à chaque pas des villages, ou plutôt des hameaux habités par des paysans qui en sortent chaque matin pour aller vaquer à leurs lointaines exploitations. Si une jurisprudence si différente a influé avec tant d'effet sur la disposition des lieux, elle a opéré avec bien plus de force, quant à la limite de l'accroissement de la population; nous allons le voir. Depuis l'année 1791, il a été publié en Angleterre un recensement général de la population tous les dix ans. Indépendamment du nombre des individus, ce recensement a donné celui des familles et leur emploi. On divisa les familles en trois classes : d'abord celles qui étaient occupées aux terres; ensuite celles qui vivaient par la main-d'œuvre, les manufactures et le commerce, et enfin celles qui vivaient comme rentiers, militaires, gens de loi, professeurs, artistes, employés, etc.; comme ces deux dernières classes de familles n'ont été soumises à aucun monopole, aucune règle, qu'elles ont été abandonnées à elles-mêmes et laissées à ce qu'on appelle un état de liberté, ce qu'on peut appeler un état sauvage, l'accroissement de leur population a éprouvé le même mouvement. Je vais donc les confondre dans le tableau suivant.

TABLEAU

Des recensemens de la population publiés en Angleterre tous les dix ans, depuis **1791.**

Nombre de Familles VIVANT	1791.	Accroissement.	1801.	Accroissement.	1811.	Accroissement.	1821.	Accroissement.	1831.
Par l'agriculture. . .	831,597	4 p. °/o	874,177	3 p	895,998	2 p °/o	911,393	2 p °/°	927,183
Par la main-d'œuvre, les manufactures, le commerce, la navigation, l'armée, l'administration, la loi, les arts, l'enseignement, les emplois, ou vivant de leurs rentes, etc.....	1,199,399	18 p°/o	1,399,125	18 p°/o	1,647,217	18 p°/o	1,952,419	18 p°/o	2,309 350

On voit par ce tableau que l'accroissement de la population agricole s'est tempéré tous les dix ans,

tandis que l'éruption des digues que présentaient les corporations dans l'industrie, a toujours entretenu le torrent au même point. Prenant l'ensemble de ces quarante ans, les populations agricoles se sont élevées dans la proportion de 100 à 112, et les populations hors de l'agriculture dans celle de 100 à 193. Voici, je l'espère, un fait assez concluant et des preuves faites pendant un assez long espace de temps et sur une masse assez considérable d'hommes; il faut répéter qu'avant le partage des communaux il était loisible aux seigneurs d'y permettre l'établissement de nouvelles familles; alors la classe des agriculteurs éprouvait le même accroissement de population que les autres classes de la société. Supposons que M. Pitt, le seul homme d'état moderne qu'on ose citer, malgré les forfanteries de tant de collègues, eût pu renouveler, comme il le voulait, les lois sur les corporations des arts et métiers, l'accroissement de la population des villes eût été fixé à certaines limites. Une ville de 20,000 ames avait un nombre déterminé de maçons, de tailleurs, de cordonniers; chacun des maîtres avait un nombre déterminé d'apprentis, et ce nombre ne devait s'accroître qu'à proportion de l'accroissement du nombre des habitans. Une nouvelle famille ne pouvait donc surgir dans les villes, que lorsque le moyen de gagner son pain était assuré, ainsi que nous l'avons vu dans les campagnes.

Je n'entends pas dire que l'accroissement de la

population des villes se fût borné, comme celle des campagnes, à trois pour cent tous les dix ans ; en voici la raison : un fermier, sans augmenter le nombre des bras qu'il occupe, peut doubler ou même décupler le nombre des bœufs et des moutons qu'il nourrit, et par là, produire deux foix ou dix fois plus de cuirs ou de laines, tandis que le tailleur ou le cordonnier est obligé de doubler ou décupler le nombre de ses ouvriers, s'il veut faire deux fois ou dix fois plus de souliers ou d'habits ; mais, comme je le répète, les matières premières de ces sortes d'ouvrages représentent la quantité de subsistance qui doit nourrir l'ouvrier. Cet engorgement de population qu'éprouve l'Angleterre est une calamité comparée à l'invasion des barbares au moyen-âge ; elle menace d'étouffer leurs lois, leurs mœurs, et elle ne se trouve qu'une juste punition d'un orgueil effréné ; elle a voulu conquérir les trois autres parties du monde et établir des manufactures sur leurs produits, lesquels produits ne comportent aucune subsistance.

La France, depuis la paix, a bien fait les plus dignes efforts pour se procurer les mêmes calamités ; mais le corps politique y a trop peu de forces pour en faire un mauvais usage ; il est obligé de les employer pour soutenir sa frêle existence. Un jeune homme bien constitué peut se livrer à des frénésies qu'un être chétif tâche en vain d'imiter.

Répétons-nous : d'après ces décrets de la Provi-

dence, dont j'ai donné le tarif, une société est saine et robuste lorsqu'elle remplit ces deux conditions : limiter l'accroissement de la population et augmenter celui des subsistances. On a douté de la possibilité de fixer ces limites; mais l'expérience, dont je viens de donner le calcul, lève tous ces doutes; il s'agit à présent de prouver que la seconde proposition s'accomplit par la même loi; proposition, au reste, qui ne trouve aucun contradicteur et dont chacun appelle l'accomplissement de tous ses vœux. L'accroissement dans la quantité des subsistances peut se prouver de plusieurs manières : l'impôt sur les graisses, sur les cuirs, l'entrée des laines en fabrique; mais comme il y aurait des réductions à faire pour les productions étrangères qui viennent se mêler aux productions indigènes, la mauvaise foi pourrait s'emparer de ces complications et argumenter. Je veux donc établir mes calculs sur un fait qui, depuis cent ans, est publié chaque année dans les almanachs. C'est l'état du marché des animaux de Smithfield, à Londres, en observant que tous les autres marchés de l'Angleterre ont suivi la même progression.

Nombre des Bestiaux vendus au marché de Smithfield, année commune.

NOMBRE	1766 à 1775.	Augmentation.	1776 à 1785.	Augmentation.	1786 à 1795.	Augmentation.	1796 à 1805.	Augmentation.	1806 à 1815.	Augmentation.	1816 à 1825.	Augmentation.	1826 à 1835.
de Bœufs	78,800	13 p°/o	90,100	15 p°/o	104,300	15 p°/o	120,100	10 p°/o	133,600	10 p°/o	154,400	10 p°/o	171,700
de Moutons	577,000	12 p°/o	648,000	11 p°/o	715,000	12 p°/o	799,000	17 p°/o	939,000	26 p°/o	1,201,000	30 p°/o	1,565,000

Calcul de l'ensemble comptant dix moutons pour un bœuf, suivant l'usage en Angleterre, où les moutons sont beaucoup plus gros qu'en France.

NOMBRE de bœufs ou de 10 moutons	137,000	11 p°/o	155,000	11 p°/o	176,000	14 p°/o	201,000	14 p°/o	229,000	18 p°/o	270,000	18 p°/o	328,000

D'après les mêmes calculs de dix moutons pour un bœuf, les Octrois de Paris nous donnent les quantités suivantes.

NOMBRE de bœufs ou de 10 moutons	120,000		118,000		117,000		114,000		116,000		119,000		115,000

Si le marché de Paris s'est soutenu, comme on le voit, à peu près stationnaire depuis soixante-dix ans, c'est grâce aux importations des pays étrangers; l'abstinence des Parisiens n'a donc d'autre cause que celle de l'accroissement des habitans de la ville. Mais dans les provinces, la quantité des animaux venus sur le marché, c'est-à-dire la production des animaux, a successivement diminué, ainsi que je l'ai démontré par l'exemple de vingt villes de provinces prises au hasard; aussi depuis soixante-dix ans, la population des agriculteurs s'est accrue dans la proportion de 6 à 7 pour 100 tous les dix ans, ainsi que cela avait lieu en Angleterre, lorsque les seigneurs permettaient de bâtir des chaumières sur les communaux, espèce de division des terres; mais depuis que ces chaumières ont disparu et que la quantité des terres divisées a été décuple en France par l'effet du Code Napoléon, les choses ont dû changer et ont effectivement changé. Ainsi, de l'an 1766 à 1790, chaque habitant de Paris consommait autant de viande que chaque habitant de Londres; mais la ration de ces derniers s'est à peu près soutenue, tandis que depuis la révolution celle des habitans de Paris s'est diminuée et diminue toutes les années. On voit donc que dans ce même intervalle de soixante-dix ans la quantité des animaux vendus sur le marché de Londres, c'est-à-dire la production du pays (car là il n'est pas question d'importation étrangère), s'est accrue dans la proportion de 100

à 240, et cependant il en aurait fallu un cinquième de plus pour tenir pied à l'accroissement de population de cette localité. On n'a pas de recensemens officiels du mouvement de la population des années 1766 à 1790, mais toujours on a le registre des naissances, des mariages et des décès, ce qui forme une preuve suffisante pour croire à l'échelle suivante.

De 1766 à 1795,	le nombre des agriculteurs s'est élevé tous les dix ans de 6 p. °/o	Celui des animaux	de 11 p. °/°
1796 à 1815,	de 4 p. °/o	—	de 14 p. °/o
1816 à 1835,	de 2 p. °/o	—	de 18 p. °/o

Si nous nous resserrons dans l'histoire de ces dernières quarante-cinq années, dont les documens publics, si souvent renouvelés, sont devenus de toute authenticité, nous verrons que la population agricole en France s'est accrue dans la proportion de 100 à 132 et que les produits en toute espèce de subsistances ont diminué de 100 à 80, c'est-à-dire que le travail de chaque famille d'agriculteur produit 40 p. °/o de moins qu'il ne produisait il y a quarante-cinq ans.

En Angleterre, la population agricole s'est élevée dans le même intervalle de temps de 100 à 111, et ses divers produits en subsistances de 100 à 180, de manière que le travail de chaque famille produit 60 p. °/o de plus qu'il ne produisait il y a quarante-cinq ans.

A présent, que l'ignorance, la mauvaise foi et la

Digitized by Google

présomption se débattent comme elles le voudront, voilà le secret de la richesse de l'Angleterre et de la pauvreté de la France ; et l'Angleterre est riche, non pas comme on veut le prétendre, par, mais malgré ses manufactures et son commerce étranger ; nous arriverons bientôt à en discuter. Qu'on juge à présent de la confiance qui est due à cette assertion si souvent répétée par les journaux, que le bien-être du peuple a augmenté en France et que l'agriculture souffre en Angleterre ; mais qui en France fait les journaux, sinon ceux qui n'ont jamais eu, qui n'ont pas et qui n'auront jamais un pouce de terre ? L'aristocratie de l'Europe n'écrit pas ou du moins écrit peu : la démocratie seule enseigne l'Europe, à présent que le clergé a été dépouillé de ses fonctions les plus importantes, celles de l'éducation ; et comme la démocratie seule a soufflé ce feu grégeois des nouvelles industries, elle ne l'accusera pas des nouvelles calamités que l'humanité souffre.

Certainement l'agriculture en Angleterre souffre à certaines époques ; quand certains membres du corps politique, comme du corps humain, souffrent, tous les autres s'en ressentent. Ces torrens de populations, de manufacturiers et commerçans, doivent finir par étouffer l'Angleterre, et pourquoi ? ce n'est pas tant parce que les subsistances manquent, puisque l'accroissement des subsistances n'est, au bout de cinquante ans, que d'un cinquième en arrière de l'accroissement des populations. La maladie gît dans

ceci : ces torrens de populations portent tous sur les mêmes points du pays, sur ceux qui ont des mines de houille ; et ces pays sont précisément les moins fertiles.

La mécanique à vapeur est une admirable invention ; elle évite à l'homme un travail matériel, et par là, le rend apte à s'élever à quelques conceptions intellectuelles ; mais cet instrument est devenu fatal à l'Angleterre, parce qu'il a attiré d'énormes populations dans le nord, sur les points les plus arides de son sol. On a imprudemment établi toutes ces manufactures modernes sur des matières étrangères et sur des consommations étrangères ; tantôt la matière manque ; tantôt la consommation manque ; et dans chacune de ces deux hypothèses, la subsistance manque, car elle ne se vend pas à crédit. Il faut avoir vu les villes du Lancashire de l'année 1825 à 1832 pour se faire une idée des misères humaines : les prix établis de certains travaux étaient tombés de 10 sous à 2 sous, et encore les ouvriers n'obtenaient-ils que la moitié du travail qu'ils faisaient précédemment.

Ces villes n'ont d'ailleurs pas pourvu à un état même ordinaire de la société. Dans l'intervalle de ces dernières quarante-cinq années, leur population a triplé, quadruplé. A-t-on triplé, quadruplé les hospices, les hôpitaux, les distributions à domicile, le sacerdoce, ses secours, ses temples, ses instructions, les prières et leurs consolations ? Hélas ! non ; pour

toute ressource, on a décuplé et trois fois décuplé les prisons et les prisonniers ; le shérif de chaque comté remet annuellement à son successeur l'état des prisons ; en 1789, alors que ce comté écarté du Lancashire était le séjour de l'innocence, de la paix et du bonheur, le nombre des prisonniers était de 227 ; d'après l'accroissement de sa population, il devrait être aujourd'hui de 5 à 600 et il est de plus de 9,000, et encore chaque paroisse a-t-elle une prison succursale, et chaque prisonnier exerce-t-il une candidature pour être admis à la prison du comté, parce qu'en résultat on est obligé de l'en faire sortir dans un délai fixe, ne fût-ce que pour sortir de ce monde.

CHAPITRE SEPTIEME.

Des produits de l'agriculture en Angleterre, comparés a ceux de la France.

En France, ou plutôt à Paris, la presse périodique et la scène exercent une bien plus grande influence que dans les autres parties de l'Europe; l'une et l'autre étant de leur nature vénales, les passions de la multitude démocratiques, la presse et la scène ont trouvé un intérêt pécuniaire à flatter la démocratie. Paris, pendant les quinze années de la restauration, a moins été une ville française qu'une république européenne; et d'après le mouvement perpétuel d'idées qu'on éprouve dans cette métropole des arts, des sciences, du luxe et du plaisir, l'esprit ne va pas là s'appesantir sur des livres. Il lui faut une nourriture plus légère; ce sont donc les journaux et la scène qui seuls y pourvoient; et quelque absurde ou fausse que nous paraisse au premier abord une proposition, notre esprit s'y accoutume et s'y plie comme malgré lui, si elle nous est journellement répétée sans contradiction; c'est ainsi que

nous finissons par abandonner la vérité et épouser l'erreur. Le premier rang de la société européenne a donc reçu, pendant son séjour à Paris, de 1814 à 1830, une nouvelle éducation politique ; elle a vu, ou plutôt elle a cru voir, que ce peuple français n'était gai, vif, spirituel, poli et familier, que parce qu'il n'était soumis à aucune subordination, et qu'il ne connaissait aucune de ces formes imposées par la hiérarchie, fruits naturels des institutions de droit de primogéniture, de substitution, de monopole ou de corporation ; et quoique ces premiers rangs dont je parle jouissent chez eux de ces priviléges, de ce moment, et avec un désintéressement qu'on ne pourrait que louer, s'il était éclairé, nombre d'entr'eux ont regardé ces institutions féodales comme un encombrement créé par la routine ou l'ambition de leurs pères, encombrement qu'un siècle plus humain et plus éclairé doit s'empresser de déblayer. Jugeant de la France par Paris, et du fond des choses par la superficie, ils sont rentrés chez eux atteints de la contagion de nos idées politiques, et avec des préjugés hostiles à leurs institutions. Cette restauration de quinze ans n'a donc été qu'un effort des amis de l'ordre pour venir au secours du désordre, afin de l'organiser et de le vivifier.

Il est une observation à faire, c'est que pendant ces vingt-quatre ans de guerre, la France s'annonçait partout comme libératrice des peuples ; au même moment les souverains de l'Europe

furent obligés de soumettre leurs sujets aux plus rudes épreuves, d'exiger le sacrifice de leurs biens, puis de leur sang, puis de celui de leurs enfants; et ces souverains furent obligés surtout de revenir bien souvent à la charge. Et cependant aucun de ces souverains n'éprouva de rebellion, n'entendit murmurer; et même après tant de défaites, ils étaient accueillis, consolés par des acclamations publiques; mais du moment que tous les crimes de la révolution furent consacrés, sanctifiés par des traités solennels, que les gouvernemens paternels de l'église furent détruits en Allemagne; que les catholiques furent mis sous la verge des protestans; que les républiques de Venise et de Gênes, qui avaient si bien mérité de l'Europe, furent anéanties; enfin, que les états ainsi que les corporations qui, après tant d'efforts et de sacrifices, avaient refoulé la révolution, furent humiliés ou détruits: la loyauté de ces peuples vierges parut ridicule, et Paris fit de tels adeptes que, dans le cours de cinq ou six ans, la rebellion, s'étendant de St-Pétersbourg à Cadix, de Naples à Londres, menaça de ses poignards ceux des princes ou des grands qui paraissaient gêner son cours. Ces tentatives amenèrent il est vrai une espèce de réaction; on se décida à employer la force matérielle; elle eut des succès; mais cette force morale qui part d'un cœur sain et d'un esprit juste, ne s'est jamais rétablie. Bien au contraire, notre institution révolutionnaire, la charte, au lieu d'être

exploitée par des agens dignes d'elle, le fut par des gens jusqu'alors innocens, et le mal commis par des malfaiteurs est loin d'être aussi épidémique; le volcan ayant fait une nouvelle éruption, et la légitimité du trône détruite, les étrangers ont enfin été obligés de quitter Paris, qui ne leur offre plus les mêmes charmes et la même sécurité; mais les étrangers ont remporté chez eux le goût et le talent français de détruire. Et comme celui qui veut abattre un arbre ne porte pas la coignée sur sa couronne, mais bien sur ses racines, de même nos niveleurs portent aujourd'hui leurs coups sur les tenures territoriales.

Il y a vingt-cinq ans qu'un avocat anglais qui s'agitait beaucoup, mais qui paraît complètement oublié, sir Samuel Romilly, profita du court intervalle où il occupait une place importante, pour attaquer la tenure des terres; soit un peu qu'il ne sût pas se faire entendre de ses complices en destruction, soit un peu que le germe du mal ne fût pas encore mûr, ses attaques tombèrent d'inanition. Aujourd'hui, elles seraient soutenues au point de faire tenter un assaut général. Cependant, l'expérience que, depuis cette époque, l'Angleterre a faite devrait l'éloigner de tout changement de système; mais ces gens-là ne sont pas l'Angleterre; ils ne sont rien, ils n'ont rien; que risquent-ils à essayer du neuf?

Ont-ils d'ailleurs étudié, vu et comparé quelque chose? S'ils l'avaient fait chez eux, ils auraient pu

faire une observation importante, la plus importante sans doute de cet ouvrage; c'est que par ce système de l'agglomération des terres comme par celui des corporations, la société, dans les villes, se crée une quantité de riches relativement à la quantité de pauvres, et à ses riches elle donne une solidité de fortune relative à la solidité, hélas ! de la pauvreté. Vous n'avez pas assez vu, vous n'avez pas assez admiré cette hiérarchie que présente le tableau que j'ai donné plus haut de l'état des familles vivant par l'agriculture en Angleterre. Revenons-y, et divisons-les par paroisses. Il y en a 10,800 contenant entre elles 927,000 familles, ce qui en fait à peu près 85 par paroisse. Sur ce nombre il en est trois qui possèdent le sol. Qu'il y ait fécondité ou stérilité dans ces familles, qu'elles se perpétuent ou qu'elles s'éteignent, le sol est toujours là, indivisible, comme pour assurer un grenier d'abondance à cette paroisse. Sur le second plan, vous voyez 20 fermiers moins opulents que ces trois propriétaires, mais qui le sont toujours assez pour soutenir dans les casualités ordinaires de la vie les 62 familles inférieures qu'ils occupent; mais pour les malheurs extraordinaires, tels que le manque de récolte ou d'ouvrage, tels que la maladie ou la mort du père d'une nombreuse famille, c'est à ces trois premières familles que nous remontons pour appeler au secours; et ici il n'est pas question de ces vertus héroïques que la catholicité inspire; nous n'en avons pas be-

soin, nous n'exigeons que ces sentimens ordinaires de l'humanité qui ne sont étrangers à personne, pour que les pauvres de la paroisse soient à l'abri du désespoir et des crimes qui forment sa suite.

Chaque paroisse en France contient, l'une dans l'autre, 112 familles ou feux, ce qui fait donc 21 de plus qu'en Angleterre; mais il en est, surtout dans le midi où les divisions des terres sont d'une plus longue date, une très forte proportion dans lesquelles il ne reste pas un seul riche, où il n'y a pas un écu, pas un boisseau de blé à obtenir pour quelle détresse que ce soit. Le plus pauvre de la paroisse, s'adressant au plus huppé en apparence, le découvre plus pauvre que lui : il a des créanciers qu'il n'a pas.

Du moment où on détruisit les corporations des villes, les manufacturiers et les commerçans devinrent démocrates. Pour effacer la noblesse, il n'est donc pas d'efforts qu'ils n'aient fait pour exciter ce qu'ils appellent l'industrie, et établir dans chaque localité quelques nouvelles manufactures; mais en Angleterre, où les crédits et les confiances sont aveugles, où l'inclination de l'emprunteur et de l'acheteur à aventurer la propriété des autres ne connaît pas d'arrêt, les manufacturiers et les commerçans éprouvent journellement des naufrages. Un auteur anglais, bien versé dans la matière qu'il traite, prétend que l'un portant l'autre, chaque établissement de manufacturier ou de commerçant ne dure que cinq ans;

que deviennent à chaque chute les familles d'ouvriers et d'artisans que cet établissement occupait....? S'adresseront-elles à ce chef? il est aussi dénué qu'eux, si ses créanciers le traitent comme la loi le leur permet. En France, ces gens à entreprise manquant de capitaux et encore plus de crédit ou de réputation, leurs efforts pour s'établir sont souvent infructueux; mais quand ils y réussissent, enfin, ils sont quelquefois dix ans avant de faire banqueroute. Nos villes ne présentent donc pas le hideux spectacle qu'elles présentent en Angleterre. Il en faut excepter cette somptueuse Flandre, qui nous fut acquise il y a 150 ans. Nos destructives lois de division des terres lui furent bientôt appliquées, et elle s'est trouvée successivement minée sans que cela fût aperçu. A ce fléau il faut joindre celui d'être dans le voisinage des mines de charbon; bien entendu qu'elle a voulu profiter des brillantes découvertes du siècle, et Lille, sa capitale, est devenue un Manchester au petit pied; sur 14,000 familles qu'elle contient, son préfet en représente huit à dix mille comme réduites à un état de dénuement inconnu jusqu'à présent aux peuples catholiques. Les efforts mêmes du clergé sont devenus impuissans pour leur soulagement. D'après ce que je viens d'établir, le lecteur jugera facilement qu'en Angleterre il y a une grande inégalité d'existence, entre les provinces, entre les particuliers, ainsi qu'entre certaines époques; ici, une exubérance de richesses; là, une détresse désespé-

rante ; au lieu qu'en France, prenez les provinces, prenez les particuliers, prenez les diverses époques des temps, il y a un état permanent de pauvreté qui s'accroit tous les jours, mais qui est encore à peu près supportable. D'après les registres des impôts, nous voyons que d'une part il y a eu en Angleterre 230,000 chevaux de luxe, mais comme compensation il y a annuellement 80,000 mandats d'arrestation pour dettes. La France, quoique le double plus peuplée, n'a pas même 6,000 chevaux de luxe, et les arrestations pour dettes ne vont pas annuellement au nombre de 1,000.

Voilà les traits principaux qui distinguent ces deux sociétés; en Angleterre, cette portion de la société qui tient à l'agriculture est bien réglée, et celle qui tient aux manufactures et au commerce ne l'est pas ; en France, l'une et l'autre sont déréglées ; cependant, il y a du plus ou du moins ; car ce sont surtout les campagnes qui sont tombées dans la pauvreté, tandis qu'en Angleterre elles se sont acquis la richesse et toute la richesse du royaume ; et comment en serait-il autrement ? Avant la révolution, chaque 100 familles livrées à l'agriculture, nourrissait en France, comme en Angleterre, 143 familles hors de l'agriculture, et bien entendu après s'être nourries elles-mêmes. Elles avaient donc dans chacun des deux royaumes la même fortune et la même importance; mais depuis cette époque, qu'en Angleterre on a aggloméré et qu'en France on a

divisé les terres, chaque 100 familles, après s'être nourries elles-mêmes, en ont nourri, en Angleterre, 261, en France, 33; ajoutez encore qu'annuellement le nombre de 261 s'augmente et que celui de 33 diminue.

La question qui nous a d'abord occupés était de déterminer ce qu'avait gagné ou perdu chacun des deux empires, par une marche opposée; la France, ayant détruit la majeure partie de ce qu'elle avait de grande culture, et l'Angleterre de petites. Après avoir bien examiné les documens que nous pouvons avoir du siècle de Louis XIV, j'ai lieu de croire qu'alors la France était plus riche que l'Angleterre; j'entends plus riche dans mon sens; car, dussé-je me charger d'un ridicule que, au reste, je me sens bien en état de supporter, je répéterai que la seule richesse d'un état consiste dans ses subsistances, et ses subsistances dans ses bestiaux, puisqu'en doublant le nombre, vous quadruplez la quantité des grains, des légumes ou des fruits.

Pendant les soixante-quinze ans qui se sont écoulés de la mort de Louis XIV à l'année 1790, les parlemens avaient mis tant et tant d'acharnement, et obtenu tant de succès à dépouiller la noblesse de ses terres, et à arrêter les acquisitions du clergé, que l'Angleterre avait assez gagné de vîtesse, pour qu'en 1790 elle fût, en fait de richesse, sur un pied d'égalité avec la France. Nous en trouvons une preuve certaine dans ce fait, que chacun des deux pays

avait le même nombre relatif d'habitans, dans les villes et dans les campagnes, et celles des personnes qui ont acquis quelques connaissances en économie politique, ne demanderont pas d'autres preuves; seulement, les deux pays n'avaient pas fait le même emploi de leurs richesses. La France avait plus de luxe dans les villes, l'Angleterre dans les campagnes. Mais depuis l'année 1790, l'arbre de la science du bien et du mal a été mis en serre chaude; des efforts herculéens ont été faits en France pour détruire les grandes cultures, en Angleterre pour détruire les petites.

Le fisc, de chacun des deux côtés du canal, a sondé, fouillé, demandé, ou plutôt pris, partout et publiquement le plus d'argent possible. Nous pouvons donc nous rendre compte pourquoi nous sommes si mal, et avons cet avantage sur nos pères, qui ne se sont jamais doutés des raisons pour lesquelles ils étaient si bien. Je m'abstiens de comparer ce que chaque famille livrée à l'agriculture produisait en 1790, dans ces deux monarchies; ce calcul ne serait, quant à ce qui regarde la France, qu'hypothétique. Il n'en est pas de même pour l'année 1830. A l'imitation de l'Angleterre, nous avons enfin une excise, des chambres et des journaux. D'après les extraits que j'ai donnés des pièces officielles, on a vu que sur 100 familles, la France en avait 75 vivant de l'agriculture, et l'Angleterre 28. Divisant donc les produits connus de la France par chaque 75 familles, et

ceux de l'Angleterre par chaque 28, nous arrivons à connaître le produit du travail dans chaque système, et son utilité comparative pour le reste de la sociétéé. Nous résumerons donc les registres des impôts de 1830, de chaque pays, et donnerons le tableau suivant comme ayant toute l'exactitude nécessaire pour la solution du problème agité.

Produit annuel de chaque 1000 familles vivant par l'agriculture, dans l'année 1830 :

Angleterre .	273	chevaux	65	France.
	11,000	moutons. . . .	1,040	
	1,230	bœufs	203	
	56,000	hectolit^s grains	40,000	

Voilà, je crois, la question de grande et petite culture réduite à sa plus simple expression. Au reste, cette question ne fut jamais mise en controverse dans la Grande-Bretagne ; et en France, qui est-ce qui élève ces sortes de doutes? les détenteurs des biens du clergé. Il est donc d'autant plus inutile de s'époumonner à ce sujet que, s'étant ruinés à ce jeu, ils sont de mauvaise humeur. Il n'en est pas de même en Angleterre : les détenteurs des confiscations faites à l'église n'en ont eu que joie et contentement ; d'abord, ils les ont obtenues gratuitement et en gros ; en France, ils ont été obligés de les acquérir en détail, et de les payer partiellement,

il est vrai, mais leur compte n'est pas encore soldé, si on nous en croit. En Angleterre on se fait honneur de cette espèce de propriété, parce qu'elle prouve qu'on est d'une famille assez ancienne pour qu'elle pût, sous Henri VIII et Elisabeth, se mouvoir dans la plus haute sphère de corruption. On se le laisse dire et d'autant mieux que d'humbles vertus n'eurent jamais d'aussi heureux résultats. En France, cette espèce de propriété serait plutôt une preuve que tout fraîchement encore on appartenait à la canaille ; et comme toute question pivote toujours sur un point principal, en France les détenteurs de ces biens se repentent, parce qu'ils s'y sont ruinés ; en Angleterre, qu'ils s'y sont enrichis, ils s'en applaudissent ; mais le beau de leur affaire, c'est qu'ils ne sont pas seuls à s'applaudir. L'église anglicane, qui est jeune, les applaudit, parce qu'à l'époque où son clergé perdit ses terres, on lui donna des femmes, et que d'après les lois de la jeunesse et de la courtoisie, il préfère les femmes aux terres ; enfin, le peuple même a applaudi, parce qu'à tant de devoirs pénibles qu'impose la religion catholique, tels que le jeûne, le maigre ou la confession, on n'en substitua alors qu'un seul, celui de lire la bible tant qu'il pourrait ; il a trouvé le précepte d'autant plus commode qu'il ne peut pas du tout le mettre en pratique, puisqu'il ne sait pas lire.

D'ailleurs, les ordres réguliers seuls furent confisqués ; les propriétés du clergé séculier, des uni-

versités, des hôpitaux et de tant d'autres corporations furent respectées en Angleterre, tandis qu'en France on a fait main-basse sur des biens d'un usage aussi sacré, et c'est la possession de ces biens qui fait le plus de honte aux nouveaux propriétaires.

Mais de plus on continua de laisser aux corps que je viens de nommer le droit de lever les dîmes là où ils l'avaient déjà, et ce système, qui donne un partage du revenu de la propriété, laisse son exploitation intégrale et ne produit aucune division de terre; mais ce système si sage est moins absolu aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois. Lorsqu'on a partagé les communaux, nombre des ayant-droit à ces partages ont voulu les affranchir de la dîme; ils ont donc traité avec le clergé à ce sujet et lui ont abandonné une partie du fond, ce qui a produit quelques lots de terre de peu d'étendue; mais aujourd'hui on en reconnaît tellement l'abus que le gouvernement s'occupe de donner au clergé les moyens de mettre ces petits lots en agglomération. Une commission composée moitié d'ecclésiastiques et moitié de laïcs serait formée et elle ferait des échanges de terrains, droit que ne peut avoir un usufruitier.

Pour la force d'un empire, il en faut toujours revenir à l'agriculture; les ouvrages publics, les manufactures ou le commerce intérieur comme extérieur, n'en sont qu'une conséquence. La condition première pour obtenir un travail, est de porter sa nourriture au travailleur. C'est donc

seulement par le plus ou le moins de nourriture que les agriculteurs, après s'être nourris eux-mêmes, peuvent livrer aux autres habitants, qu'on peut juger de la richesse d'un pays. Les économistes ont dit que le travail seul enrichissait une nation. Ce n'est point là le fait; car, d'après cet axiome, en voyant que les agriculteurs français et anglais travaillent également, il faudrait conclure qu'ils sont également riches. Si ces écrivains avaient dit qu'une nation n'est riche que par le produit de son travail, l'idée et son expression eussent été plus justes, et toujours cependant d'une manière conditionnelle, car peut-être ne suffit-il pas de produire. En attendant que nous entamions cette question, il faut, pour terminer celle que nous traitons, présenter un ensemble comparatif.

La Grande-Bretagne, peuplée de quatorze millions d'habitans, produit annuellement un nombre de 170 mille chevaux; sur ce pied, la France, peuplée de 32 millions et demi, devrait en produire 400 mille; elle en produit 40 mille.

L'Angleterre produit annuellement un nombre de 10,200,000 moutons; la France devrait en produire 24,000,000, elle en produit 5,200,000.

L'Angleterre produit 1,250,000 bœufs; la France devrait en produire 2,550,000, elle en produit moins de 800,000.

Et encore, pour enfanter ces myriades, l'Angleterre n'occupe-t-elle que 928,000 familles; et la

France, pour produire des fractions, en emploie 4,211,000, et encore la France, à cet égard, s'affaiblit-elle tous les jours davantage; tandis que l'Angleterre se renforce, et encore ne tenons-nous pas compte ici de la supériorité du sol et du soleil; pour décider notre doctrine sur ces deux systèmes d'agriculture, qui font un prétexte des doutes de tant de faux savans, ou plutôt de vrais jacobins, nous avons donc, chez deux peuples nombreux, quarante ans d'expérience, de preuves, de registres de recensement et des hommes et des animaux, et des meubles et des immeubles; nous pouvons donc prononcer, et sans présomption comme sans scrupule, abandonner à la risée publique tous ces fauteurs et adhérens de constitution qui, depuis le ministre Necker jusqu'à l'empereur Napoléon, ont, par leurs gestes, paroles ou écrits, fait de la France ce qu'elle est; je sais qu'ils ont été et sont encore très prônés en Angleterre; mais s'il s'y est dit et s'il s'y dit encore beaucoup de sottises, du moins ne s'y en fait-il pas quant à ce qui regarde la partie vitale de l'empire, l'agriculture.

Qu'un Français, jaloux de tant de prospérité en Angleterre, honteux de tant d'absurdités révolutionnaires ou constitutionnelles, comme il voudra les appeler, faites et se faisant chez nous, espère, d'après les mouvemens suscités chez nos voisins, qu'ils éprouvent une révolution, cela ne serait pas très noble, et surtout ne nous donnerait pas un sac

de blé de plus. Mais la chose me paraît difficile aujourd'hui. Supposons que l'Angleterre eût adopté le Code Napoléon et qu'il y eût commencé ses destructions en 1790, il eût trouvé dans les hameaux qui existaient alors un principe actif de dissolution, car à la mort de chacun des grands propriétaires, on eût mis leurs terres en vente; les habitans du hameau eussent graduellement pu en acheter et les réduire à la petite culture; en moins de cent ans, dont quarante sont déjà écoulés, l'Angleterre fût devenue une démocratie pauvre; mais si aujourd'hui on y essayait de ce Code, il y arriverait ce qui nous est arrivé en France, dans ceux des pays où les effets de la coutume avaient empêché l'établissement des villages, la Beauce, par exemple, qu'a pu observer tout Anglais qui est allé de Paris à Orléans. Quand ces terres du clergé ou de la noblesse dans la Beauce ont été mises en vente, il s'y est bien formé, comme ailleurs, de ces compagnies connues sous le nom de bandes noires qui les ont achetées. Les meubles, les boiseries, les plombs ou les ferrures des châteaux abattus, les bois des arbres coupés, ont été transportés et vendus dans les villes voisines.

Mais lorsque ces compagnies ont voulu vendre les terres en détail, il ne s'est pas trouvé d'acheteurs parce qu'il ne se trouvait pas de villages voisins; il a donc fallu pour les vendre en gros, y perdre d'abord une première moitié, et la seconde a suivi de près pour les avoir vendues à crédit. Ces sortes de

propriétés ont fini par ruiner les bandes noires ; quant au pays, quoique dépouillé de ses arbres et de ses bâtimens, il est encore riche ; et un pays qui a été 40 ans sous le Code Napoléon et qui existe encore, prouve qu'il avait une constitution robuste. Il est donc en Angleterre des endroits qui, tels que le nord du Yorkshire, se défendraient 500 ans, tandis que l'ouest de ce comté serait ruiné en 200 ans, non pas qu'il y ait à présent aucuns villages peuplés d'agriculteurs, mais les bourgs que les manufactures y ont multipliés se chargeraient de cette besogne.

Les mœurs et les coutumes de l'Angleterre, même chez ceux qui ne possèdent rien, sont très opposées à toute espèce de partages, et celui des terres n'offre donc qu'un danger de révolution très éloigné et qui ne pourrait donner aucune jouissance aux personnes bienveillantes qui la souhaitent. Il est un danger bien plus imminent, et dont on saurait deviner les conséquences ; nous avons vu que la population vivant par l'agriculture tient à l'aristocratie par ses intérêts ; son aisance, ses principes, ses relations la portent à défendre l'ordre présent des choses. Formant cette force armée qu'on nomme le Yeomanry, cette population ne s'est accrue depuis 40 ans que dans la proportion de 100 à 112, tandis que la population démocratique, celle qui à certaines périodes, est poussée au désespoir par le manque d'ouvrage ou le bas prix de la main-d'œuvre, s'est accrue pendant le même espace de temps dans la proportion

de 100 à 192. Il n'y a donc plus la même force relative entre la défense et l'attaque, et cet accroissement de la population démocratique s'avance et se soutient avec une telle violence qu'elle doit finir par dévorer l'aristocratie; mais toujours cela ne changerait-il rien à l'état des choses dont la force est au-dessus de celle des hommes. Ceux des chefs de la démocratie, qui seraient vainqueurs dans cette attaque, se prêteraient comme en France à prendre les titres de ducs, marquis ou comtes. La seule différence qu'il y aurait entre ceux-là et les nôtres, c'est qu'en prenant le titre ils trouveraient à prendre une propriété solide et difficile à détruire; les nôtres ont bien pillé ce qu'ils ont pu, et ont même beaucoup pillé, mais tout s'est détruit entre leurs mains, de manière qu'il ne leur reste plus qu'un titre qui nous rappelle le pillage.

Pour corroborer ces réflexions, je vais présenter une pièce officielle qui démontrera combien l'état de la société paraît précaire à ceux qui en étudient le mécanisme. En Angleterre, comme dans tout le reste de l'Europe, le fisc met un impôt quelconque sur les propriétés qui passent aux héritiers d'un décédé. Voici l'extrait d'une enquête parlementaire faite en 1825.

L'Angleterre, sans l'Ecosse ni l'Irlande, contenait alors 3,051,000 familles ou feux; sur lesquels il en était mort, dans l'année, un nombre de 119,000; les héritiers de ceux qui, toutes dettes payées,

laissent une valeur de 500 fr. et au-dessus, doivent au fisc un droit.

EN VOICI LE TABLEAU :

NOMBRE annuel des propriétaires morts.	VALEUR de la propriété, d'après l'échelle des droits.	SOMMES communes sur lesquelles ce droit a été payé.	TOTAL de la propriété qui a payé un droit.
6,810	fr. 500 à 2,500	1,250	8,512,500
5,120	2,501 à 12,000	7,550	37,652,000
4,811	12,001 à 50,000	25,100	120,756,000
2,127	50,001 à 250,000	110,000	233.970,000
818	250,001 à 1,000,000	403,000	329,654,000
223	1,000,001 à 12,000,000	1,930,000	430,390,000
19,909	décédés ayant laissé . . . . . qui ont produit 47 millions au fisc.		1,160,914,600

Le nombre des décédés chefs de familles, dont le mobilier, là où il y avait mobilier, ne valait pas 500 fr., a donc été de 99,100. Les droits sur les successions en France indiquent le même nombre proportionnel; il s'élève annuellement de 45 à 46,000; mais les sommes sont bien moins considérables, ce qui ne change rien à notre proposition, puisque nous nous occupons de ceux qui n'ont rien.

Le résultat est donc que chaque famille ou feu se compose, l'un dans l'autre, de cinq personnes,

et que sur 100 chefs de familles qui meurent, 84 ne laissent rien à leurs survivans,

5	leur laissent en meubles, etc.	.	1,250 f.
4	leur laissent, l'un dans l'autre,	.	7,350
4	-- --	.	25,000
2	-- --	.	110,000
1	-- --	.	730,000
100			

Je ne présente au lecteur ces chiffres que pour le faire arriver à cette conviction, c'est que sur 100 ménages il en est 84 qui vivent de leur travail, au jour le jour, et qu'il n'en est que trois qui peuvent vivre sans rien faire. Or, on ne me disputera pas, j'espère, un fait, quoiqu'établi spéculativement, c'est que plus des trois quarts de la dépense de ces 84 familles sont employés à leur nourriture, et que les vêtemens, les logemens, les monumens ou les travaux publics, qui frappent bien davantage nos yeux, n'entrent pour un empire que comme une fraction d'un quart dans la richesse privée ou publique; d'après les faits officiels que nous venons d'établir nous voyons qu'une loi universelle nous gouverne tous; mais si la Providence n'a pas voulu attacher la généralité des hommes à cette terre par la possession de la fortune, elle a permis que tous en éprouvassent les jouissances; une de ces jouissances se trouve dans leur subsistance; je conclurai donc : dans tout empire où la quantité des subsistances augmente

plus que celle des hommes, la société s'enrichit, s'éclaire; le nombre relatif des familles agricoles diminue, et celui des familles livrées aux professions libérales, aux arts, aux sciences, augmente; quand, au contraire, la quantité des habitans augmente plus que celle des subsistances, l'agriculture rétrograde, la société s'appauvrit dans sa nourriture, s'énerve dans ses forces et se corrompt dans sa morale. Cette dernière assertion demande à être prouvée; je tâcherai de le faire, car j'entends d'ici le lecteur m'accuser de matérialisme, quoique très probablement je lui parle le seul langage qu'il veuille ou puisse entendre; cependant je lui répondrai que lorsque l'autorité divine a dit que l'homme ne vit pas seulement de pain, nous avons la permission d'en conclure qu'il vit d'abord de pain; le corps politique n'est qu'une aggrégation d'individus, et la Providence a voulu qu'à dater du moment de sa naissance, chaque individu vécût de la vie matérielle pendant plusieurs années avant de participer à la vie intellectuelle; et l'homme, même avant de s'élever à l'acte le plus noble auquel il puisse ensuite atteindre, l'acte de prier Dieu, est obligé de se nourrir.

Il n'y a donc à présent en Angleterre que quelques théories modernes qui soient fausses au sujet des tenures territoriales. Mais qui pourrait dire d'où viennent aujourd'hui les théories? Il semble que les doctrines d'un état, ses maximes de conduite,

ses traités de jurisprudence, devraient être établis par le sacerdoce, les jurisconsultes, les prud'hommes, les anciens, enfin par des hommes qui ont exercé de hautes et longues magistratures ; et encore leurs traités, avant d'être publiés, devraient être sévèrement scrutés, et cela a eu lieu quelquefois au point même que les ouvrages de Bourdaloue et de Massillon n'ont jamais été imprimés qu'après leur mort ; certes, leurs supérieurs savaient bien que leurs doctrines étaient belles et bonnes dans leur ensemble ; mais des erreurs de détail pouvaient s'y être glissées et en les relevant on aurait craint d'affliger des hommes aussi éminens. La société était alors traitée avec ce respect, cette délicatesse qu'exigent la jeunesse, l'innocence ou la faiblesse ; alors, la lecture donnait à l'homme malheureux quelques consolations, quelques espérances ; aujourd'hui elle flétrit son passé, son présent, son avenir. Tout homme qui lit regarde tout prêtre, tout dévot, comme un imposteur ; tout souverain, tout supérieur comme un tyran ; tout noble, tout propriétaire comme un usurpateur ; tout ministre, tout comptable comme un prévaricateur ; la justice est vénale, cruelle ; l'armée sanguinaire ; enfin tous les gouvernans sont les ennemis naturels des gouvernés. Voilà la lecture journalière dans ses effets ; et qui sont donc ces nouveaux docteurs, ces nouveaux tuteurs des peuples ? ils sont tels, que la postérité regardera notre période comme aussi honteuse que celle

de l'Orient lorsqu'il était gouverné par des eunuques. Car dans l'ordre moral, les journalistes ont la même impuissance ; qu'on s'informe de leur âge, de leurs études, de leurs fonctions, de leurs voyages, de leur rang ou de leur fortune, et on verra que toute supériorité doit en effet leur porter le même ombrage.

Digitized by Google

CHAPITRE HUITIÈME.

De la main-d'oeuvre, des manufactures et du commerce en France.

J'ai tâché d'expliquer, dans les pages précédentes, comment le système féodal nous avait créé deux noblesses, l'une d'épée, l'autre de robe, et comment leurs rivalités ont fait que l'aristocratie territoriale n'a jamais eu en France ni le même ensemble, ni la même solidité que dans les autres états de l'Europe. Les terres, mises successivement en tenure mobilière, ont créé dans les campagnes ces mêmes sentimens démocratiques qui sont particuliers aux villes. La balance entre les intérêts mobiliers et immobiliers a été détruite; l'aristocratie ecclésiastique et la royauté ont été privées du soutien de la noblesse : n'ayant plus de clientelle, elle ne pouvait se soutenir elle-même; l'ensemble devait être entraîné, et l'a été en effet, par le torrent démocratique; en résultat, les propriétés du clergé et les débris des terres de la noblesse furent confisqués et dépecés. Les habitans de ces villages, anciennement et démocratiquement fondés, purent en acheter successivement quelques parcelles; la bourgeoisie des villes se mit à tripoter le reste; mais à chaque décès, les héritiers se partageaient encore tous ces partages; il était naturel qu'aucun d'eux ne voulût

avoir toute sa part en une propriété confisquée, qui élevait des scrupules et des difficultés à chaque mutation. Les terres, ainsi ballottées de main en main, ont changé de culture. Le règne animal, qui exige de grands capitaux, de longues possessions, et qui vivifie la végétation, fut sacrifié au règne végétal, qui ne demande que la bèche mais qui épuise le terrain. Le produit du travail diminuant successivement, ces nouveaux propriétaires des villes se rendirent sur leurs terres, pour les exploiter ou les vendre en détail. C'est ainsi que nos villes se sont dépeuplées dans une proportion relative à nos campagnes.

Nous arrivons aux manufactures, et j'aurais dû commencer par là, si au lieu de suivre l'ordre naturel, j'arrivais d'après l'humeur du temps, car on sait que la philosophie moderne ne parle jamais de l'agriculture ; elle la regarde comme un accessoire. Ses épreuves de civilisation se trouvent dans le succès de l'industrie, ce qui veut dire avoir beaucoup de fileurs, de tisserands, de mineurs, de charbonniers, de forgerons, de fondeurs, et pour donner le mouvement à tout cela, un nombre relatif d'usuriers.

Le catholicisme peut-être aussi, a sa philosophie; il regarde tous ces emplois humilians comme une punition infligée à l'homme par la Providence ; et les lois de l'église, là où elle fait encore les lois, répriment fortement le moteur principal de tant de travaux abrutissans, l'usure. Ensuite, pour consoler et soulager ces êtres inférieurs, elle établit de nom-

breux jours de fête et des temples magnifiques. Là, comme membres de confréries, les artisans se trouvent les égaux de leurs supérieurs; ainsi qu'eux, ils sentent leur ame élevée par le chant des hymnes sacrées, par le son des instrumens, par la peinture, la sculpture, les parfums ou le luxe des cérémonies. Tout ceci paraît un peu suranné pour le moment où j'écris, mais puisque les occupations de filer, tisser, miner, forger et fondre, sont l'objet de l'ambition des Anglais, puisque leurs ministres, leurs diplomates se donnent tant de tracas pour que nous les employions à cela, j'avoue qu'à cet égard je serais négociateur facile, parce que vraiment les peuples catholiques ne sont pas faits pour remplir de pareils emplois, quand il y a des protestans qui les sollicitent.

Cependant, la main-d'œuvre des manufactures n'est pas toute aussi dégradante; d'ailleurs, comme les autres peuples, nous devons subir notre sort; le bon sens exigerait seulement qu'on ne se fît pas un trophée de gloire de ceux des emplois de la vie qui sont humilians. Mais enfin, tels quels, pour remplir ces emplois, ne faut-il pas se servir du code Napoléon; car il faut des matériaux, et ils se trouvent en grande partie dans les productions que ce code a anéanties, les productions du règne animal; car il faut que la société ait obtenu beaucoup de succès dans ce règne, avant de se livrer aux exploitations du règne minéral, puisque ce dernier ne porte avec lui aucune nourriture. Il faut le répéter,

la première condition pour obtenir un ouvrage quelconque, est celle d'en nourrir l'ouvrier : ensuite il s'agit de trouver le débit et la consommation des produits de ce travail.

Nous avons vu que sur 100 familles, 83 vivaient au jour le jour ; nous l'avons vu par deux documens différens dans leur nature, mais également indisputables. Ces 83 familles, employant plus des trois quarts de leur salaire à leur subsistance, ne peuvent participer que très faiblement à la consommation des produits du règne minéral. Où se trouvera-t-elle donc? C'est ici qu'il faut remarquer l'harmonie qui s'établit naturellement entre la production et la consommation : un agriculteur produit dix rations de subsistances ; neuf suffisent à celle de sa famille et de ses ouvriers, il lui en reste par conséquent une à donner en échange pour se procurer de grossiers vêtemens, du sel et autres choses indispensables à son existence ; mais du jour que cet homme parvient à en produire onze, il en a deux à échanger ; il obtient des vêtemens moins grossiers et des meubles plus commodes. Successivement il va produire douze, quinze, vingt, cent rations ; qu'en faire ? il faut échanger. La consommation en vêtemens n'est pas aussi bornée que celle de la nourriture ; mais encore a-t-elle des bornes ; alors il faut échanger contre des objets de luxe, l'argenterie, l'orfèvrerie, le marbre, enfin, contre des produits du règne minéral ; aussi le luxe a-t-il toujours commencé par s'établir chez les propriétaires

de terre, c'est-à-dire la noblesse, parce que le principe de la production est celui de la consommation.

Si le partage des terres se trouve être la destruction des terres, vous devez manquer de consommation, par la raison que vous manquez de production; car le producteur, avant de substituer des ustensiles de marbre, de fer, d'étain, d'acier ou d'argent, à des ustensiles de bois ou de pierre, veut d'abord se nourrir. Le plus ou le moins de consommation des objets de luxe est donc la preuve la plus forte du plus ou du moins de production des objets de première nécessité. Les manufactures exigent donc quatre conditions : des capitaux, des natures premières, des bras, et en résultat, des consommateurs. Parlons d'abord des capitaux. J'ai déjà dit comment l'usure, jadis inconnue en France, s'était organisée à l'époque surtout de la restauration. Les quatre milliards de dette publique, et cette mécanique à chiffres qui avait concentré toutes les caisses publiques dans les mains du receveur-général, firent la joie des capitalistes. Mais outre ces deux calamités, il en est une autre à laquelle il était facile de remédier, c'est la rareté toujours croissante du numéraire, qui même doit finir par disparaître. Avant la révolution, chaque état avait, à l'effigie du prince, la quantité de numéraire, en or et en argent, nécessaire aux échanges de ses productions; son commerce extérieur lui avait successivement procuré, depuis la découverte des deux Indes et de ses mines, des ma-

tières d'or et d'argent suffisantes. Les princes battaient la monnaie au-dessous du titre, les orfèvres, les bijoutiers et les doreurs n'employaient que des lingots. Le commerce d'un état à l'autre étant très borné, les voyages périlleux et rares, il n'y avait jamais dans les changes étrangers des variations qui pussent induire à exporter les monnaies d'un pays à l'autre. L'or et l'argent en barres étant une matière première de manufacture, faisait un objet de commerce; mais les espèces une fois monnayées étaient regardées comme hors de sa portée.

Cela était vrai à ce point, que lorsqu'en 1786 M. de Calonne voulut, pour faire gagner cent millions à l'état, refondre les louis d'or et en baisser le titre, il annonça que depuis la refonte faite sous Louis XIV, il en avait été battu pour douze cent millions; et cette somme en effet se retrouva à peu près.

Les mines des deux mondes fournissaient, année commune, 250 millions de francs. Cette quantité suffisait donc aux besoins de l'Europe, pour ses monnaies et ses manufactures. Cet ordre de choses est tout changé; les routes sont sûres, les voyages fréquens et le transport des monnaies facile; il est loisible aux banquiers, et surtout aux juifs, de faire hausser ou baisser les changes, et la valeur de l'or et de l'argent en barres; à ce point, que certains princes de l'Europe trouvent, à certaines époques, leur intérêt à transformer même les monnaies étrangères à leur effigie. Dans l'intervalle de ces vingt dernières années, j'ai vu l'administration, à Londres,

transformer les pièces françaises de 20 fr. en guinées, et *vice versâ*, l'hôtel des monnaies, à Paris, transformer les guinées en pièces de 20 fr. Cette destruction mutuelle de monnaies, qui se fait par les gouvernemens, est portée bien plus loin par les orfèvres, les bijoutiers ou les doreurs. Le luxe des bijoux ou de la vaisselle plate s'est étendu dans tous l'univers. La Russie et les Etats-Unis de l'Amérique, qui se sont peuplés et enrichis, ont ajouté à la consommation ordinaire; on en peut juger par la France, où beaucoup de ces objets de luxe se manufacturent pour l'étranger. La garantie des matières d'or et d'argent y paie un impôt de 5 à 6 p. °/₀; et cet impôt qui, de 1816 à 1820, avait produit, année commune, 750,000 fr., s'est élevé à 1,500,000 fr. de l'année 1826 à 1830, c'est à-dire que la destruction de l'or et de l'argent qui, en France, était annuellement de 15 millions, s'est élevée à 30 millions.

Qu'on ajoute à ces faits que les révolutions de l'Amérique espagnole ont beaucoup diminué les exploitations des mines; les signes représentatifs se détruisent donc en Europe dans les proportions que les richesses s'y augmentant, en exigent davantage. La rareté du numéraire, et sa circulation précaire, ont créé, dans les pays qui n'ont pas su y suppléer, une calamité inconnue en Angleterre et en Hollande, l'usure. Elle dévore la France, depuis surtout que les terres confisquées au clergé et à la noblesse, ont été mises dans le commerce : le plus riche propriétaire de terre ne trouve d'argent qu'à un intérêt de

8 et 10 p. °/₀; à quel prix en peuvent-ils trouver, ceux qui se livrent aux dangereuses, ou du moins casuelles entreprises des manufactures? au reste, l'usure ne se fait pas seulement en argent, elle se fait aussi en nature; mais celle-ci n'a lieu que dans les bourgs de deux à trois mille habitans.

Notre paysan propriétaire s'étant endetté, soit pour sauver quelques lambeaux de son patrimoine, soit pour faire vivre sa famille, voit arriver ses créanciers le jour où il emmagasine sa récolte en lin, en chanvre comme en soie, en blé comme en vin; ils la lui prennent en paiement à un prix qu'eux seuls peuvent fixer; dépouillé ainsi de toute ressource, il vivra pendant l'hiver de légumes; mais le printemps vient le rappeler aux travaux les plus pénibles qui exigent une nourriture plus forte. Ses spoliateurs en automne deviennent ses pourvoyeurs au printemps; et l'on voit déjà que dans l'achat comme dans la vente il est trompé sur le prix, sur la qualité et sur le poids ou la mesure.

L'usure des grandes villes est d'un ordre plus élevé. Chacune d'elles a vu se former nombre de maisons de banque prêtant sur la confiance qu'inspire la propriété territoriale, non point pour une époque de 5 à 6 ans, comme cela se pratiquait autrefois, mais contre des billets à trois mois d'échéance avec intérêts ou commission de 2 à 3 p. °/₀ pour ces trois mois comme pour une dette commerciale; et c'est ainsi que ce propriétaire, après avoir renouvelé de trimestre en trimestre ses billets

pendant deux ou trois ans, et après avoir entassé intérêts sur intérêts, commissions sur commissions, se voit appelé par son créancier à rembourser une somme tellement grossie, qu'elle dépasse souvent la valeur de son patrimoine. Les formes de la justice pour les dettes commerciales sont péremptoires et ne laissent à notre victime que le choix entre l'expropriation ou l'emprisonnement; c'est d'après ce système que nos campagnes ont vu disparaître leurs bourgeois opulens pour être transformés en paysans aisés et qu'à présent ils voient ces derniers successivement dégénérer en journaliers de campagne ou domestiques de ville. Aujourd'hui que le clergé, la noblesse et les cultivateurs n'exercent plus aucune influence sur la législation, aujourd'hui que nos usuriers et notre bazoche sont devenus nos souverains, que nous proposent-t-ils? des lois plus propices aux expropriations des terres, quoique celles qui existent me paraissent ne rien laisser à désirer. Voilà à quoi se réduit l'industrie de nos villes: leurs manufactures et leur commerce.

Mais si elles voulaient en exercer une autre, avec quels matériaux pourraient-elles essayer? Notre agriculture doit les fournir, et certes cela ne va pas loin. Sur cent hectares, nous en avons 37 en taillis, landes, eaux, routes ou villes; là quelques transports de bois, mais point de matériaux. Sur les soixante-trois arpens restans, il y en a quarante-huit en terres labourables, et celles-là ne donnant presque que du grain, des légumes ou des fruits, ne procu-

rent d'emploi qu'aux rouliers, aux meuniers et aux boulangers ; et encore tous les habitans de la campagne et la plupart de ceux des villes faisant leur pain, évitent-ils aux boulangers une partie de leur peine ; et quoique ce pain soit mêlé souvent de farine d'orge, de seigle ou de haricots, nous ne nous suffisons qu'en tirant des États-Unis ou de l'Allemagne pour près de cinquante millions de denrées sous le nom de farineux alimentaires ; cela complète si justement ce qu'il nous faut pour ne pas mourir de faim, que nous étant avisés deux fois depuis quarante ans d'exporter 300,000 sacs de grain, nous avons été les années suivantes en proie à la famine ; le fait est qu'il ne peut y avoir approvisionnement de subsistance que là ou la main-morte, la primogéniture, c'est-à-dire la fortune, possède les terres. Si donc notre agriculture doit être la principale source de nos manufactures, il faut d'abord s'adresser aux dépouilles de bestiaux que nourrit cette proportion de sept arpens et demi de prairies sur chaque cent arpens, et d'abord le cheval ne concourt guère plus aux vêtemens de l'homme qu'à sa nourriture. On tire cependant à présent un certain parti de la peau de ceux de ces animaux qui meurent très jeunes, et on en tanne annuellement deux ou trois mille en France.

Les sept cent mille bœufs ou vaches que nous tuons chaque année nous donnent à peu près 32,000,000 de livres de cuir, cette quantité ne faisant qu'une livre par individu ne nous suffit pas ;

il faut donc que nous en importions pour quelques millions ; en parlant bientôt de l'industrie de l'Angleterre, je tâcherai de développer l'effet que produisent dans la société les manufactures de matières premières venant de l'étranger. Nous pouvons donc occuper quelques tanneurs, quelques bottiers et un bien petit nombre de selliers ou de carrossiers.

Nous avons vingt millions de moutons, mais étant de très petites races, ils nous donnent, suivant M. Chaptal, trente-deux millions de livres de laine lavée, ce qui fait net annuellement à chacun de nous la même quantité de laine que de cuir, mais les lois de la décence exigeant au moins le double de laines, nous en importons aussi de l'étranger une quantité indéterminée, et voilà notre industrie la plus importante.

Nous ne pouvons avoir en peaux de veaux, de moutons, d'agneaux ou en graisse que des quantités relatives aux viandes que nous consommons, et le tout ensemble n'est en résultat qu'un tel diminutif que jamais le fisc n'a trouvé que cela valût la peine d'être attaqué ; et voilà ce que la proportion de sept arpens et demi sur cent, soit la treizième partie du sol, en prairies, peut faire pour nous.

En suivant cette division de culture par cent arpens, division que j'ai donnée dans un tableau précédent, nous arrivons aux vignes : elles y entrent pour quatre arpens et demi, mais c'est encore là une récolte qui, à l'exception du roulier et du tonnelier, n'exige que peu de main-d'œuvre, car ce

sont le plus souvent les cultivateurs qui transforment leur vin en eau-de-vie; cette denrée compense quelques uns de nos déficits en subsistance, puisque nous en exportons pour cinquante-quatre millions.

Enfin pour compléter l'analyse de nos cent arpens, il nous en reste trois dont une partie est destinée à la culture des légumes et des fruits; j'ai déjà observé que ces productions entraient pour une partie bien plus essentielle dans la nourriture des Français que dans celle des Anglais; elles sont toutes susceptibles de petite culture; eh bien! cette petite culture ne peut pas même nous suffire en cela, car l'excédant de l'importation sur l'exportation des fruits est de dix millions de francs, et elle est de vingt-cinq millions pour l'huile.

On en pourrait presque dire autant du tabac, dont nous n'importons plus que pour trois millions, c'est-à-dire le quart de notre consommation. Notre agriculture pourrait en fournir la totalité et même bien au-delà, mais nos qualités sont inférieures et veulent être mélangées avec les tabacs des Etats-Unis.

Il ne se trouve donc, dans ces trois derniers arpens, d'objets importans pour notre industrie, que le lin, le chanvre et la soie; mais une partie du lin et du chanvre lui échappe, puisque nos paysans sont, comme je l'ai déjà dit, leurs propres manufacturiers. Après avoir pourvu nos villes, nous exportons quelques toiles en Espagne ou en Amérique, mais pour cela nous sommes encore obligés d'importer une valeur de quatre millions de fil.

Notre agriculture se trouve également impotente pour un objet regardé comme essentiel à nos richesses, la soie. L'analyse de cette opinion trouvera sa place, mais il s'agit d'abord de bien établir les faits. Nous faisons depuis dix ans 2,200,000 livres pesant de soie, et nous tirons 1,100,000 livres de l'étranger; de manière qu'au total nous ne sommes, quant à la quantité, qu'au pair de l'Angleterre. Là se borne ce que notre agriculture fait pour notre nourriture et nos vêtemens, et elle se trouve encore plus avare en ce qui regarde notre logement.

Dès l'an 1790, nous avons cessé de bâtir et même de réparer; nous avons bien, pendant la restauration, élevé dans nos villes quelques maisons devenues inutiles. Mais pour cela, il a fallu tirer chaque année pour vingt millions de bois de charpente de la Baltique. Nos forêts furent dévastées dès l'époque de la révolution, jusqu'à celle où Bonaparte s'empara du pouvoir, et il faut lui rendre cette justice que, quelle qu'ait été sa pénurie d'argent, il ne les a jamais ni vendues ni dilapidées.

Elles ont été au contraire assez passablement administrées; son assassinat du duc d'Enghien parut à la révolution un gage suffisant : elle n'en exigea pas davantage. La légitimité arriva; que lui faire faire? assassiner, cela ne se pouvait plus; amnistier les siens, c'était bien; faire payer les frais d'échafaud aux héritiers de ceux qui y étaient montés pour elle, c'était mieux; mais tout cela ne formait que des épisodes

exceptionnels ; que pouvait-on désirer ou demander de moins qu'un sacrilége? en conséquence, les forêts et surtout celles du clergé furent données en hypothèque aux usuriers qui nous prêtèrent les premières sommes, à 10 p. °[o d'intérêt, et de ce moment la restauration n'a pas discontinué d'en vendre impitoyablement chaque année, à l'enchère, sans besoins et en petits lots de 25,000 hectares ; c'est ainsi qu'on détruisait les seules ressources qui restaient à la France pour rétablir quelque grande culture. Cette destruction est décuplée à présent; mais il n'y a rien à dire aujourd'hui que les acteurs sont en harmonie avec leurs actions.

Enfin, voilà toute notre superficie parcourue; rien ne nous a échappé ni n'a pu nous échapper; j'ai suivi le cadastre; si on juge de la perfection d'une œuvre par ce qu'elle coûte, la dépense du cadastre s'élevait, en 1816, à 35,962,404 fr., et on ne demandait plus pour le finir que 101,244,000 fr., sur lesquels la restauration a donné un à-compte de quarante millions; et j'aurais moins de dégoût à le commenter, si le public devait payer le commentaire dans la proportion de ce que lui a coûté le texte.

Il faut ajouter que ce cadastre, après nous avoir donné l'état de notre superficie, nous parle aussi de nos fouilles; en 1830, nous avons extrait 1,500,000 tonneaux de houille, et avons fabriqué 150,000 tonneaux de fer; mais encore, ici, ne pourrons-nous pas nous suffire, puisque l'excédant

de nos importations sur nos envois, a été d'une valeur de 23,000,000 de francs, il faut s'en consoler, ou plutôt souhaiter qu'il fût possible de faire exercer ces horribles professions aux étrangers; au reste, cependant, nous ne leur laisserions pas de grands emplois. On en peut juger par les évaluations du cadastre; sur 76,000 moulins à moudre le grain, dont le revenu imposable est estimé . . . . . 18,450,000 f.

La France a 37,000 forges, fourneaux, usines, manufactures, et leur revenu, d'après les mêmes bases, est évalué à 9,462,000

On voit donc que les établissemens qu'exige notre exploitation dans les trois règnes, n'équivalent qu'à la moitié des moulins destinés à nos grains.

C'en est assez à ce sujet, car si nous avions des matériaux, où prendrions-nous les bras? Sur 100 familles, nous en avons 75 livrées à l'agriculture. Il ne nous reste donc, pour notre industrie, que 25 familles, sur lesquelles il en faut encore prélever neuf; car nous avons encore quelques rentiers; nous avons un clergé, une armée, une marine, des professeurs, des savans, des artistes; il nous faut des magistrats pour juger, des administrateurs pour administrer, et force gens de loi pour régler les contentions qui s'élèvent à chaque décès, et pour éclairer, guetter, guider, contrôler tout cet ensemble, ne nous faut-il pas des journalistes?

D'ailleurs, où seraient les consommateurs? Sur 5,600,000 familles, nous en avons 2,300,000, c'est-

à-dire les 215es, qui, ne possédant pas même un arpent, n'ont pas plus à acheter qu'à vendre ; leur chef est forcé d'être son propre maçon, son charpentier, son charron, son bourrelier, si toutefois ses harnais sont de cuir et non de cordes ; son cordonnier, puisqu'il fait les sabots qu'il porte ; son chapelier, puisque ses enfans tressent un chapeau de paille ; il cultive une poignée de lin ou de chanvre ; sa femme file et fait tisser le fil, blanchit la toile et coud le linge de sa maison ; elle se procure une tonte, la lave, la tord au fuseau, et tricote des bas et des vêtemens ; en voilà pour des années ; ils ne mangent que peu ou point de pain : l'orge, le seigle, la bouillie de sarrasin, les châtaignes, les légumes secs sont leurs seuls moyens d'existence ; ils boivent de l'eau et se chauffent de bruyère. Il s'est donc formé dans nos campagnes des tribus qui n'appartiennent en rien à l'économie politique ; elles n'appartiennent pas même à la poésie pastorale, car l'églogue exige des moutons, et ils n'en ont pas. Si donc ces tribus ne peuvent pas même faire l'objet de nos chants, comment feraient-elles celui de nos calculs ?

Cependant la France doit à ses manufactures une partie des richesses dont elle jouit, et nous allons voir que c'est tout l'opposé en Angleterre ; il y a entre les manufacturiers des deux pays la même différence qu'entre leurs cuisiniers. Un Anglais ne saurait se mettre à l'œuvre sans avoir force viande ou poisson, et un Français, malgré la rareté de ses pro-

visions, n'en couvre pas moins une table on ne sait vraiment de quoi.

En France, les matériaux n'entrent pas pour la vingtième partie du prix des marchandises, surtout de celles que nous exportons; les dentelles, les blondes, les fleurs, les plumes, les schalls, les bijoux, les linons, les gazes, les crêpes brodés en soie, en or ou en argent, garnis de fausses pierres, ensuite façonnés en robes, bonnets ou chapeaux, n'ont pour matières premières presque rien demandé à notre agriculture; ces objets exigent beaucoup de travail manuel et même de tête, si on en croit les prétentions des législateurs de nos modes. Il ne se donne dans aucune cour de l'Europe de fêtes ou de bals, il ne s'y fait pas un mariage, que Paris ne soit chargé de fournir les parures qui doivent y figurer; quels matériaux demande notre exportation en librairie, gravures, lithographies, glaces, cristaux, tapis ou tapisseries, meubles, porcelaine, bronzes, candelabres dont nous ornons tous les palais, châteaux ou hôtels de ce monde? Ceux de nos artisans qui travaillent pour nos exportations, ne travaillent que pour les gens les plus riches des pays les plus riches; ils vendent argent comptant et avantageusement, surtout lorsque, évitant l'entremise des intermédiaires, ils ont affaire aux consommateurs; les voyageurs, surtout dans les premières années de la restauration, se sont saignés à blanc pour venir nous voir et nous apporter leurs tributs; c'était une suite d'arrivées, de départs et de retours lorsqu'on avait

réparé les échecs faits aux bourses. L'usage que tant de voyageurs faisaient de nos routes, de nos lieux publics et de nos logemens, nous laissait des sommes énormes sans nous coûter aucun déboursé. Ceux qui ne devaient pas revenir, ne manquaient pas d'épuiser leurs fonds pour emporter quelques souvenirs des féeries dont ils avaient été fascinés; c'était des bijoux de cuivre doré, des rubans de gaze, enfin ce que le goût peut façonner sans faire de grands frais pour les matières premières. Le séjour des armées alliées, qui se prolongea jusqu'à la fin de 1818, la sécurité qu'elles offraient, attirèrent en France les parens des officiers et toute la noblesse de l'Europe; elle nous apportait le capital des subsides dont les traités nous avaient imposé les intérêts. On a soutenu, en parlant de l'Irlande, que l'absence des gens riches ne fait aucun tort à un royaume; je le souhaite, mais je sais que leur présence fait beaucoup de bien.

Cependant, les Français sont inférieurs aux Allemands et aux Anglais, pour la patience et le fini de la main-d'œuvre. Mais il préside à tout ce qu'ils font un goût aussi sûr que délicat. Nos écoles de dessin sont, il est vrai, du même style que l'antique; mais elles l'emportent en pureté et en variété, autant que Racine l'emporte sur Sophocle et Euripide; ce jugement peut paraître hasardé et présomptueux, mais il n'en est pas moins fondé, et Périclès le ratifierait. Nous avons plutôt des artistes que des ouvriers; notre main-d'œuvre s'est tellement ennoblie, que nous lui

devons une partie de l'empire moral que nous exerçons. Nos ouvrages sont admirés de tous ceux des habitans de ce monde qui savent admirer. Cependant, et à mon grand regret, nous importons 50 millions de livres de coton. Mais cette importation nous est nécessaire, puisque notre agriculture ne peut nous fournir une quantité suffisante de laine. C'est pour présenter en un coup-d'œil une idée de sa débilité, comparée avec le succès de notre industrie, que je donne un tableau succinct de la nature de notre commerce étranger ; j'en déduis tous les objets de transit : leur valeur insignifiante s'est élevée annuellement de 100 à 120 millions, ce qui est précisément la moitié de celui de l'Angleterre, et il faut que notre administration ait été ou bien ignorante ou bien débonnaire, pour l'avoir établi à l'époque de la paix.

Etat des importations de la France, déduction faite des exportations de chacun des articles énumérés, année commune, de **1824** *à* **1830.**

Produits qu'aurait dû fournir notre sol :

Chevaux, bœufs ou moutons vivans,	fr. 17,000,000
Laines, cuirs et peaux	70,000,000
Farineux alimentaires	45,000,000
Huile et autres sucs végétaux . .	25,000,000
Fruits	10,000,000
1,080,000 livres soie organsin. . .	33,000,000
Fils	4,000,000
Bois de charpente.	20,000,000
Fer, cuivre, etc., etc.	23,000,000
	247,000,000

Report.		247,000,000

Produits qu'il n'aurait pu fournir :

Sucre, café, etc. .	65,000,000	
50 millions livres pesant de coton	30,000,000	
Indigo ou autres teintures	20,000,000	
Pêche	8,000,000	
Bois d'acajou . . .	3,000,000	144,000,000
Diamans, pierres précieuses ou autres minéraux à tailler	12,000,000	
Tabacs, épices ou produits chimiques.	6,000,000	
		391,000,000

Etat de nos exportations, déduction faite des importations de chacun des articles énumérés, année commune, de **1824** *à* **1830.**

Mulets.	5,000,000
Médecine	6,000,000
Vins et eau-de-vie	55,000,000
Tissus de soie, de lin, de laine, de coton ; objets de mode, en vêtemens ou mobilier ; librairie, etc.	276,000,000
	342,000,000

Ces deux tableaux sont extraits des registres de nos douanes ; s'ils donnent le caractère de notre commerce, ils n'en peuvent donner l'étendue.

Les milliers d'étrangers qui traversent la France, achètent beaucoup d'objets, surtout en vêtemens, qui ne sont point enregistrés ; il en est de même de l'or ou de l'argent ; je ne parle pas même de celui qui fait un objet de commerce, on n'en serait pas plus instruit, car nombre de voyageurs emportent ou rapportent les espèces nécessaires à leurs dépenses, et les préposés aux douanes ne s'en informent pas même.

Ces tableaux cependant suffisent pour convaincre que nous faisons peu d'affaires, mais de très bonnes affaires. La plus forte partie de notre main-d'œuvre, loin d'abrutir l'ouvrier par un excès de peine et une absence totale d'idées, n'est qu'un jeu qui exerce et développe son imagination ; notre commerce n'éprouve que peu de malencontres ; je dois dire que le code Napoléon a conservé les ordonnances de Louis XIV, qui réglaient le mouvement de la propriété mobilière, et c'est ici que Bonaparte me paraît n'avoir jamais été éclairé par la moindre étincelle sur sa position comme souverain ; le lecteur va en juger :

Nous avons vu que, depuis des siècles, la royauté et la magistrature, rivales ou plutôt ennemies des corps du clergé et de la noblesse, n'avaient négligé aucuns moyens pour les mutiler dans leurs propriétés et dans leur influence. Cependant ces corps conservaient encore un certain fonds sur lequel il eût été possible de construire ; on s'en serait bien gardé.

Ils étaient donc et devaient être sensibles à tant d'injures, et en éprouvaient un ressentiment traditionnel. Je parle de la province, laissant à part Paris, qui n'a jamais été qu'une ville peuplée de Français étrangers à tout autre sentiment que celui du plaisir. Mais le moral, cette partie vitale de l'homme, était encore si peu atteint en province, que lorsque la révolution est arrivée, le prêtre et le gentilhomme se sont trouvés et ont montré à leur roi et à leur pays un dévouement si entier, que l'histoire du monde n'offre rien de pareil. C'est la seule chose grande et belle que j'aie vue en ce monde; certes, elle était pure de tout intérêt personnel.

Dans le même temps que les ordonnances des Valois, mises en action par la politique de Richelieu et de Louis XIV, affaiblissaient les deux premiers corps de l'Etat, Colbert, qui ne rêvait que manufacture et commerce, les soumettait à des monopoles et aux réglemens les plus sages; ceux-ci avaient élevé notre industrie au plus haut point de prospérité possible dans l'état déclinant de notre agriculture, et l'avaient, comme on l'a vu, rendue presque indépendante de l'agriculture. Nos lois permettaient à la propriété mobilière, c'est-à-dire à la démocratie des villes, une perpétuité qu'elles refusaient à la propriété immobilière, c'est-à-dire à l'aristocratie des campagnes.

Bonaparte, par son code, pulvérisa cette aristocratie que fort imprudemment et fort immoralement la royauté avait affaiblie, et il maintint ce

qui renforçait la démocratie ; ainsi, un homme possède-t-il une terre et une manufacture de soieries? le code Napoléon, qui ne lui laisse aucun moyen de perpétuer la terre dans sa famille, lui en donne à choisir, pour y perpétuer sa manufacture, et il ne manque jamais d'en user. Il constitue une soi-disant société, ou anonyme, ou par actions, ou par commandite. A son décès, la justice arrive pour les partages entre les héritiers ou plutôt entr'elle et les héritiers; elle trouve la manufacture hors du droit commun, soit hors de la destruction commune, et une affiche de la terre mise en vente et divisée en centaines de lots va couvrir les murs du Palais de justice.

On dispose également à volonté, de la main à la main, des fonds publics, des actions de la banque ou de toutes autres entreprises. Mais ce qui est encore favorable à la prospérité des propriétés mobilières, c'est que tous les agens intermédiaires des mutations, tels que les avoués, les notaires, les agens de change ou les courtiers de commerce, sont institués en corporation, sont limités dans leur nombre, et outre un cautionnement assez considérable, sont soumis à la surveillance d'une chambre tirée de leur sein. Voilà une responsabilité morale qui, écartant les aventuriers, restreint les crédits et consolide les transactions. Les tribunaux de commerce règlent également les mutations et forment un rempart contre les invasions de la fraude ou de la folie.

C'est bien ; mais la prospérité des manufactures de gaze et de linon ne soutiennent pas un empire, et surtout un empire usurpé. Cependant l'usurpateur voulait rester empereur, et s'il avait eu le moindre symptôme de cette intelligence qui, en général, éclaire l'homme dans les situations où il se trouve, il eût senti qu'il lui fallait des guerriers, du pain, des chevaux, des moutons, des bœufs, et qu'une organisation robuste de la propriété immobilière pouvait seule lui donner tout cela. Il eût donc fait le contraire de ce qu'il a fait; son code eût renforcé le système qui fait prospérer les campagnes, où grands et petits veulent une royauté, et pulvérisé le système des villes, où riches et pauvres veulent une république; mais il ne comprenait rien à ces choses-là, et vraiment il était né pour mourir là où il est mort, à moitié chemin de Botany-Bay; une aristocratie quelconque l'eût probablement empêché de se livrer aux frénésies qui l'ont détrôné, mais les eût-il également commises, et attiré ainsi les alliés en France, cette monarchie, telle épuisée qu'elle fût, eût encore essayé de défendre son chef. Les cultivateurs couraient aux armes; il y avait donc encore des soldats, mais point de chefs. L'ouest de la France pacifié n'avait jamais été entamé par la révolution. Les Prussiens voulurent y marcher, ils ne le purent pas; ils avaient beau dire et répéter qu'ils ramenaient les Bourbons; le paysan, se sentant soutenu par ses prêtres et ses nobles, répétait qu'il ne comprenait pas l'alle-

mand. Le fait est qu'il fallait d'abord nourrir, habiller, loger des soldats prussiens, et puis, si les Bourbons pouvaient venir, ils pouvaient aussi ne pas venir; les archives de la diplomatie sont là pour témoigner que les alliés insistèrent sur le désarmement de ces contrées; quant à ces républicains pleins de verdeur, les banquiers, les marchands et autres habitans des villes, vivant par la manipulation des affaires, ils criaient, dans leur naïve joie, vivent les ennemis! Le fait est que la présence des alliés avait donné de la sécurité aux valeurs de portefeuille, augmenté le prix des porcelaines, des bronzes, des cristaux ou des autres meubles qui, pendant la révolution, avaient été volés dans les palais ou les châteaux.

A l'époque de la restauration, lorsque ce triste monastère qu'on nomme l'Angleterre s'ouvrit enfin et qu'il fut possible aux cénobites qui le peuplent d'aller voir le jour autrement qu'à travers les brouillards de la Tamise, ils se précipitèrent à Paris; là, les jurisconsultes de la mode jetèrent un cri d'effroi en voyant l'habillement des Anglaises; elles avaient cependant fait de leur mieux jusqu'alors; il n'en fallut pas moins les dépouiller, c'est le mot, de tout leur attirail et leur en donner un nouveau, avant qu'elles osassent paraître aux assemblées ou aux spectacles de Paris. Les autres européennes ne furent pas tout-à-fait dans ce cas; il leur avait été permis, à différentes périodes de paix, de faire leur pélérinage au temple du goût et d'y payer leurs tri-

buts ; l'étendue de ceux que notre industrie a levés depuis la paix générale, peut se juger par un fait ; tout homme engagé dans une manufacture, un commerce ou une industrie quelconque, paie une patente ; son prix, relatif à l'importance de ses entreprises, est de 10 f. à 500 f. ; cet impôt n'a pas été augmenté et son produit, s'étant élevé de 16 à 26 millions par an, donne la mesure de nos succès en manufacture et en commerce ; si ces succès avaient été fondés sur des matières premières provenant de notre agriculture et portant la nourriture de l'ouvrier, telles que le bœuf et le mouton, notre industrie serait à l'abri des vicissitudes que peuvent entraîner les guerres civiles ou étrangères, la fortune ou la ruine de tels ou tels états européens, les caprices de la mode ou les réglemens de douanes de nos voisins ; mais on le voit, tout ce brillant étalage s'écroule aujourd'hui à la suite de la restauration, dont l'échafaudage était encore plus frêle.

D'après ce qui précède, on voit que la France est, depuis 40 ans, toujours plus en arrière du reste de l'Europe quant à ce qui regarde ce seul vrai principe de vie et de force d'un empire comme d'un individu, la nourriture ; et cependant nous ne sommes pas gens à nous laisser mourir de faim ; affamés comme les Irlandais par la petite culture, nous ne sommes pas comme eux enclos et emprisonnés par la mer : situés dans le centre de l'Europe, nous sommes entourés de pays à grande culture, et pendant la paix comme pendant la guerre, nous vivons

Digitized by Google

et nous vivrons à leurs dépens ; toute la différence qu'il y a eu depuis la révolution, c'est que pendant la paix, ils nous ont apporté leurs tributs, et que pendant la guerre nous sommes allés les chercher ; c'était, pour les Français émigrés en Allemagne, à en rire et à en pleurer ; soit qu'on partît de Dresde ou de Berlin, de Hambourg ou d'Amsterdam, pour se rendre sur le Rhin, on voyageait à la suite de nombreux troupeaux de bœufs, de moutons, de chevaux, ou de convois de charrettes chargées de coton, de draps, de cuirs, de sucre et de café qui se rendaient en France en paiement des contributions de guerre; et on ne voyait revenir que des charrettes vides ou chargées de soldats, sans souliers comme sans habits, pâles, décharnés, n'ayant de vie que dans les yeux, et qui étaient envoyés pour réparer leur estomac et leur garde-robe, et souvent retourner là d'où ils étaient partis. Il revenait bien aussi en compensation parfois, sur le sommet des diligences, quelques caisses ayant pour inscription : *fragile*, et qui contenaient quelques objets de modes en plumes ou fleurs artificielles ; elles étaient destinées à des dames allemandes qui voulaient paraître d'une manière convenable aux bals que donnaient MM. les généraux français. Qu'on fasse attention que ce sont surtout les états protestans qui ont été victimes de ces déprédations ; les choses ne se sont pas passées ainsi dans les états catholiques, tels que l'Italie et l'Espagne; on y allait, mais on n'en revenait pas; on y faisait des envois, au lieu d'en recevoir ; et qu'on

ne vienne pas me répéter encore que dans un pays il y avait, et que dans l'autre il n'y avait pas à prendre : la Lombardie, la Catalogne ou l'Arragon sont bien autrement riches que la Westphalie ; mais un corps de moines éprouve et inspire pour la défense d'un pays, une verve un peu plus vive et plus soutenue que des pasteurs mariés et encombrés d'enfans.

Il arrivait bien aussi en Espagne de ces malheureuses caisses qui portaient également des fragilités aux dames espagnoles, et qui ne laissaient pas de produire leur effet; car les Français qui pillaient tout étaient moins détestés que les Anglais qui payaient tout. Mais au moins les puissances catholiques de l'Espagne, de l'Autriche et de l'Italie n'ont pas, à l'époque de la restauration, insisté comme la Russie, l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, sur la mise en œuvre des théories dont nous éprouvons aujourd'hui les maléfices ; elles ont au contraire résisté, mais en vain, et surtout à l'annihilation de ces principautés ecclésiastiques, dont les habitans ont passé sous le régime légal de la Prusse et de la Hollande, ce qui veut dire, ont passé du régime de la maison paternelle à celui d'une caserne ou d'une prison.

Digitized by Google

CHAPITRE NEUVIÈME.

D'un système nouveau de l'Angleterre, sur la main-d'oeuvre, les manufactures et le commerce.

J'ai lieu d'espérer que tout homme qui a quelque habitude des affaires a parfaitement compris l'état matériel de la France; celles des propriétés rurales qui étaient entières, ont été brisées par le Code Napoléon. La même quantité de travail n'a plus produit la même quantité de subsistances. Il a fallu que la société, pour continuer son existence, multipliât le nombre relatif des agriculteurs; et sur chaque 100 familles françaises, il y en a 75 d'employées à l'agriculture, au lieu de 40. Mais comme le Code Napoléon divise et conséquemment détruit, à chaque génération, l'ensemble des terres que ces familles auraient pu agglomérer, elles ont toujours élevé moins de bestiaux et conséquemment fourni moins de matériaux à nos manufactures.

Nous avons vu notre main-d'œuvre fonder sur d'élégantes frivolités et lever par la persuasion, en temps de paix, ces tributs que la force seule levait en temps de guerre sur les étrangers; car, en paix comme en guerre, nous n'avons, depuis quarante-cinq ans, pu subsister de notre travail. Nous avons surtout vécu aux dépens de la Hollande, de la

Prusse, de l'Angleterre et des autres états protestans; en résultat, cependant, nous avons vécu; notre seul embarras est de continuer, car les finances de nos pourvoyeurs s'épuisent; tout cela est simple et naturel. Ce qui se passe en France trouve des parallèles dans l'histoire des empires qui ont péri, car ils n'ont pu périr que par un Code semblable au Code Napoléon. Tous les conquérans qui, au lieu de vouloir conserver leurs conquêtes, voulaient les ruiner, n'ont fait autre chose que d'en établir un pareil, c'est-à-dire de confisquer les propriétés des corporations religieuses et civiles, ainsi que celles des grandes familles; de diviser leurs terres aux gens du peuple, et enfin, d'empêcher ceux-ci de tester. Les manufactures et le commerce, sans que les conquérans s'en mélassent, se sont naturellement évanouis à la suite des partages des terres.

Mais en Angleterre les choses se sont passées bien différemment. Nous avons vu que depuis la révolution française, l'Angleterre avait imprimé un mouvement actif de prospérité à son agriculture, en multipliant les actes de clôture. Ils avaient eu l'effet de déblayer le pays de ces hameaux dont les habitans entravaient les travaux publics, et de créer deux corps distincts d'agriculteurs.

Le résultat a été tel, que quoique le nombre de familles livrées à l'agriculture ne se soit accru, pendant cette période de quarante ans, que de 100 à 112, leurs produits se sont élevés de 100 à 203; voilà certes de grands succès. On dit bien que certains

Digitized by Google

des Etats-Unis de l'Amérique en ont eu de plus grands, puisqu'il en est qui ont quadrnplé leurs produits, pendant ces quarante ans ; on peut répondre qu'ils sont situés à 10 degrés plus au midi, que les terres y sont neuves et excellentes, et que d'ailleurs ce peuple a quadruplé le nombre de bras, tandis que le succès de l'agriculture anglaise consiste à n'avoir augmenté le nombre des bras que de 100 à 112, tandis que les produits, supputés en nature au même prix, se sont accrus de 100 à 203. Voilà à la fois la cause et l'effet des grands travaux publics de l'Angleterre, travaux que la France n'a plus moyen d'effectuer.

On peut croire, et même prouver, d'après l'immensité des travaux publics faits par Louis XIV, que sous son règne 100 familles d'agriculteurs, après s'être nourries, pourvoyaient à la subsistance de plus de 150 autres familles, et alors la France avait une immense supériorité sur toute l'Europe, l'Italie exceptée. Et si les parlemens, dans leur rage bourgeoise contre le clergé et la noblesse d'épée, n'avaient pas attaqué la source de nos richesses, nous aurions conservé notre suprématie. Quand on calcule ce qu'ont coûté les travaux publics qui ont été faits dans l'antiquité, par les nations situées à l'embouchure du Tigre, de l'Euphrate ou sur les bords du Nil, on peut supposer que 100 familles d'agriculteurs en nourrissaient alors 500, occupées à ces éternels monumens. Les terres de l'Egypte étant périodiquement couvertes de limon, l'agriculteur

n'avait, pour les amender, aucun de ces travaux qui nous coûtent tant de nourriture d'hommes et de chevaux; aussi ce royaume, quoique n'ayant pas, en terres cultivables, la moitié de l'étendue de la Grande-Bretagne, a pu nourrir une population de 25 millions d'habitans; mais du moment que les conquérans étrangers eurent détruit ces corporations qui, par leur ensemble dans les travaux de l'agriculture, procuraient tant de subsistances, et que les terres furent successivement divisées, ainsi que nous le voyons dans l'histoire du Bas-Empire, ces nations perdirent leur force et conséquemment leur existence. Si, à l'époque même de leur plus haute prospérité, nous ne leur entendons pas parler de leurs manufactures, c'est que dans ces régions brûlantes l'homme n'éprouve que peu de besoins en vêtemens, mobilier ou logement. Le surplus des bras était donc employé à des monumens publics d'utilité ou d'élégance. Mais il ne peut pas en être de même dans les pays situés, comme l'Angleterre, au nord du 50e degré de latitude : là le brouillard, l'humidité, le froid, la lenteur de la végétation, exigent une persévérance de travaux pour suffire à son existence; les besoins se multiplient et se renouvellent presque autant pour le combustible, pour les vêtemens, le coucher, l'entretien du logement, que pour la subsistance. Les besoins de la famille ont employé les bras qui, chez les nations de l'Asie et de l'Egypte, auraient construit les monumens publics.

Les manufacturiers ont donc, par leur nombre et leurs services, obtenu des sociétés du nord une importance à laquelle ils n'avaient pas droit dans celles du midi ; quant à l'importance que ces sociétés du nord mettent au commerce, elle tient à une autre cause; elle tient à l'uniformité des productions territoriales. D'abord, l'Angleterre ne produit pas de vin, de fruits, d'huile, de soie, de lin et nombre d'objets de teinture ou de pharmacie, qui sont si abondans dans les pays de l'Europe situés du 45e au 36e degré. Elle n'a presque point de fourrures et plus de bois de bâtisse ; tout ces déficits là nécessitent à faire des échanges, c'est-à-dire un commerce avec les pays de l'Europe qui ont ces sortes de productions, ou bien elle les remplace par des produits des tropiques, tels que le sucre, le thé, le café, l'indigo, les épices ou les drogues médicinales. Les manufacturiers anglais ont donc eu à pourvoir, outre les marchandises nécessaires à la consommation de leur pays, celles qui étaient données aux étrangers pour les produits dont je viens de parler, et cela dans une bien plus grande proportion que les manufacturiers des pays méridionaux. Ces échanges, sous le nom de commerce, n'ont jamais pu donner, et n'ont jamais donné aucune espèce de bénéfice au pays ; car, ce que le commerçant pouvait gagner, il le gagnait aux dépens des consommateurs qui variaient leurs jouissances en nourriture, vêtemens ou mobilier. Il en était de même des prétendus profits du gouvernement, fondés sur les droits d'entrée des

objets étrangers. C'est toujours le consommateur national qui paie, et s'il ne payait pas sous ce prétexte, il paierait sous un autre. Ce mouvement d'affaires n'en avait pas moins suscité la jalousie de l'Europe, qui a cru y voir le principe des forces de l'Angleterre.

Mais encore ces échanges se sont-ils maintenus dans des bornes naturelles jusqu'en 1790, époque de la révolution française ; à présent nous entrons dans le surnaturel, et avons pour la première fois dans ce monde à distinguer les manufactures fondées sur les matières premières du pays et celles fondées sur des matières étrangères. Je ne répéterai pas ce qui regarde les manufactures fondées sur les matières indigènes, puisque j'en ai parlé en m'occupant de la France. On voit déjà que celles de l'Angleterre sont beaucoup plus considérables que les nôtres, d'après ses succès dans le règne animal, qui constitue la principale exploitation de l'industrie ; quant au règne minéral, j'en parlerai en traitant de l'industrie exercée sur les matières premières venant de l'étranger. Car, ainsi qu'elles, les exploitations du règne minéral ne sont pas précédées par des nourritures, comme le sont celles qui se fondent sur le règne animal, telles que le bœuf et le mouton, dont la viande nourrit ceux qui travaillent leur enveloppe.

Depuis la découverte des deux Indes, l'Europe avait essayé son industrie sur le coton. En Allemagne et en France, on inventa quelques nouvelles

étoffes en le mélangeant avec la soie et le lin. En Angleterre, on se bornait à en faire quelques velours; et en vérifiant les registres de ces trois états, nous trouvons que, de l'an 1770 à 1790, la consommation annuelle du coton ne s'élevait pas en Europe au delà de 30 millions de livres pesant; l'Angleterre y entrait pour 12 millions. Fixés dans des limites aussi étroites, ces sortes d'établissemens ne présentaient que bien peu d'inconvéniens; mais dès l'époque de la révolution française, que l'assemblée constituante constitua à sa manière et remania à neuf la France comme productrice et l'île St-Domingue comme notre principale consommatrice, l'Angleterre obtint l'héritage de notre industrie en coton, et bientôt près de toutes nos autres industries. La déclaration de guerre en 1793 ayant été suivie de la conquête de nos colonies, les habitans de Pondichéry, Chandernagor, des îles de France, de Bourbon, de St-Domingue, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Ste-Lucie et Tabago, se virent obligés, que leur pays fût conquis ou non par l'Angleterre, d'y envoyer leurs denrées pour les échanger contre ceux des objets des manufactures européennes auxquels ils étaient accoutumés. Voilà pour l'Angleterre de nouveaux approvisionnemens de cotons en laines et de consommateurs en tissus. Les Français envahirent bientôt la Hollande; pouvait-on laisser arriver à Amsterdam des flottes qui donneraient à l'ennemi des cotons en laines et des consommateurs en tissus? non certainement; d'au-

tant plus qu'il était notoire que les premiers négocians hollandais s'étaient unis aux élèves des universités pour semer des cendres sur les glaces, afin que les porteurs du drapeau tricolore ne fussent pas retardés dans leur arrivée. Cette première coalition connue dans l'histoire, de ceux qui possédaient tout avec ceux qui ne possédaient rien, a été dernièrement imitée à Paris au sujet du même drapeau, et ce dernier trait doit paraître d'autant plus noble, que les négocians hollandais n'y avaient gagné que bien peu. En effet, on retint leurs flottes, et comme il n'y avait pas de guerre déclarée, elles furent vendues par des commissaires dont les émolumens devaient être déduits des produits de ces ventes, et le montant des émolumens se balança avec celui des ventes. Le gouvernement succéda bientôt aux commissaires en s'emparant d'après les lois de la guerre ou de la paix indistinctement, du cap de Bonne-Espérance, de Java, de Ceylan, de Demerary, de Surinam, de Berbice, Isséquibo, Curacao, etc.

Voilà encore des cotons en laines et des consommateurs en tissus; mais il y a aussi, sur les côtes de la Méditerranée, des cotons en laines et des consommateurs en tissus; l'Angleterre n'y avait point d'entrepôt; il fallut donc s'emparer de Malte, qui était occupé par les Français, et de Corfou, qui n'était occupé par personne; il est vrai que Naples faisait directement, et l'Autriche indirectement, ce commerce; si on se faisait quelque scrupule de s'en emparer, parce que ces deux puis-

sances étaient d'intimes alliés, ce scrupule serait bientôt levé, par ce seul fait que la reine de Naples avait été déportée de la Sicile par ses amis les Anglais, pour son entêtement à refuser la constitution britannique, refus qu'aurait probablement fait l'empereur d'Autriche, s'il eût été dans le même cas; l'intention vaut l'action, dit la loi, d'accord avec la morale, et « même faute même peine. » Voici donc des cotons en laines et des consommateurs en tissus; mais, à l'égard de la constitution, qui donc est plus coupable que l'Espagne et le Portugal? et qui, plus que ces deux dernières puissances, peut racheter de pareils délits? Elles ont des colonies qui surabondent de cotons en laines et de consommateurs en tissus; et qu'on ne vienne pas nous mettre en avant ces intérêts réciproques, fondés sur les échanges que la diversité des climats entretient toujours, non plus que ces vieux chiffons de papier, que nos pères, obscurs d'intelligence, ont appelés traités de paix et d'amitié, traités consacrés par la fraternité d'une si longue série d'années, et qu'on parle encore moins de cet élan commun d'honneur qui avait réuni sous le même drapeau tant de guerriers, de mœurs et de langages différens, pour repousser le moderne Attila. Non, aucun de ces antécédens ne peut prévaloir contre le refus que fait la péninsule d'un gouvernement représentatif, et surtout contre la possession des colonies qui ont des cotons en laines et des consommateurs en tissus. Il faut donc s'en emparer; l'opinion britannique a prononcé,

et ici il n'y a pas eu de dissidence : clergé, noblesse, royauté, magistrature, torys, wighs, propriétaires, prolétaires, Irlandais, Ecossais, Anglais et Anglaises, tous et toutes se sont, pour cette première et dernière fois, trouvés de la plus touchante unanimité; par leurs conquêtes ou leurs négociations, comme souverains ou comme protecteurs, comme nation ou comme individu, comme propagandistes ou comme négocians, l'Angleterre a envahi les trois parties du monde; des hordes anglaises, écume de cette nation, ce qui veut dire de toutes les nations, sont venues attaquer les immenses possessions de l'Espagne et du Portugal, non point par le fer et le feu, car leurs prouesses se bornent à faire la contrebande; mais ils ont attaqué la structure même d'une société dont l'existence était depuis deux cents ans le type de l'âge d'or; des castes d'hommes si peu protégées par la providence qu'elles paraissent à peine appartenir à l'humanité, des castes séparées par leur couleur, leurs idiôme, leurs habitudes, vivaient prospères sous les auspices du sacerdoce de ce catholicisme qui, tant qu'il y a des pauvres à soulager et des malheureux à consoler, ne s'occupe des riches et des heureux que pour distribuer entre tous et autant que faire se peut la masse des privations et des jouissances de ce monde. L'emprisonnement, le fouet, le bâton, seules forces motrices en usage dans les colonies anglaises, étaient inconnus du Mexique au Paraguay. Là, des ordres monastiques avaient fait ce que des

ordres monastiques seuls peuvent faire. Seuls, ils avaient fait les villes, et seuls ils avaient fait les campagnes ; édifices religieux, édifices civils, ponts, routes, chaussées, hôpitaux, colléges, facultés des sciences, facultés des arts, desséchemens, défrichemens, plantations, tout avait été fait par eux ; mais ce qu'ils avaient fait par-dessus tout, c'était des heureux. Ils avaient civilisé, élevé, instruit plus de nègres que la Jamaïque n'en avait assassiné.

Les moines espagnols et portugais avaient établi dans leurs colonies des mœurs plus douces que celles de l'Europe, et les protestans anglais avaient établi dans les leurs des mœurs plus dures que celles de l'Afrique. Et c'est ce dernier système qu'il faut voir répandre par une irruption de grotesques législateurs, des marchands anglais, énervés par le maniement du coton, ou abrutis par celui du fer ! protégés par une lâche neutralité, ils prêchent d'abord les motifs de se rendre indépendans de la mère-patrie, puis des impôts, puis du sacerdoce et des devoirs de la religion, puis indépendans de la magistrature et des lois, puis des Européens et de leur priviléges, et enfin, indépendans des propriétaires et de leurs prétendus titres. Une immense série d'incendies, de meurtres et de pillage s'établit jusqu'au moment où, manquant de proie, les chiens se tournent sur les chasseurs ; les bourreaux eux-mêmes deviennent des victimes ; car il a surtout porté sur les Anglais, ce célèbre pillage qui eut lieu au Mexique pendant trois jours. Mais enfin, le noble but qu'on se proposait

était atteint. En recevant les dépêches qui annonçaient ces vastes conflagrations, le premier ministre de l'Angleterre s'écria, dans ce sentiment personnel d'admiration auquel les habitans de cette île sont assez sujets, que c'était à lui surtout qu'était due cette nouvelle source de coton en laine et de consommateurs en tissus.

Cette guerre de 25 ans, qu'on peut bien dire avoir commencé en 1790, soumit la plupart des colonies aux Anglais, comme conquérans, et dans les 10 premières années de la paix qui a suivi, comme propagandistes. Mais la guerre comporte une certaine discipline, et la propagande n'en comporte pas; aussi cette paix s'est-elle trouvée, pour ces magnifiques et immenses établissemens, un fléau cent fois plus terrible que la guerre, en y amenant cet essaim de brocanteurs anglais.

L'Angleterre est devenue, par la paix et la guerre à la fois, aux autres trois parties du monde, ce que la France est devenue à l'Europe, par la paix seulement : une métropole. Cette petite île a été amenée à pourvoir ces immenses contrées des objets de manufacture européenne, et à prendre en échange leurs matières premières. L'Angleterre, précédemment, n'admettait en circulation que des capitaux réels. Je comprends dans les capitaux réels les billets de la banque d'Angleterre, puisqu'ils ne s'échangent que contre des lettres de change que le tireur et l'accepteur ont souscrites, sur des marchandises effectivement créées. Mais ces capitaux réels ne

suffisant plus, il a fallu en faire de fictifs, c'est-à-dire sur des marchandises à créer. Les 10 premières années de ce nouveau mouvement ont obligé les provinces de l'Angleterre à établir les sept banques dont j'ai déjà parlé, qui ont si puissamment aidé l'agriculture; mais en même temps, nombre de manufacturiers ont émis, sans autres bornes que celles de leur crédit, un papier-monnaie remboursable à vue. Il n'était alors sujet à aucun droit de timbre; les manufacturiers qui avaient tant de bâtimens et de machines à construire, et qui surtout n'avaient rien à perdre, purent se livrer et se livrèrent en effet à des entreprises gigantesques.

Nous avons vu, pendant 20 ans de suite, de nouvelles découvertes faites dans l'art mécanique, et ces mécaniciens élevaient, chaque année, de nouveaux établissemens qui ruinaient de fond en comble ceux des années précédentes. Le tourbillon des affaires était d'une telle rapidité, que les entreprises n'étaient plus susceptibles d'aucun calcul : manufacturer et vendre, étaient regardés comme un trophée de gloire et de bonheur. Le gouvernement, dont les vues sur l'agriculture avaient été si justes et les lois si strictes, avait, en pratique, repoussé toutes les théories d'un des esprits les plus faux qu'ait produit l'Angleterre, Adam Smith; car on sait qu'il accumule toutes ses foudres sur les substitutions, les droits de primogéniture, les possessions en main-morte, et enfin tout ce qui constitue une santé forte et solide au corps social; laisser faire est chez lui un principe

absolu; et bien entendu il l'applique aux manufactures et au commerce, ainsi qu'aux exploitations rurales. Le gouvernement a donc laissé faire; il a même aidé à faire. Les matières premières venant de l'étranger ont été presque à l'abri de toute espèce d'impôts, lorsque les produits de son propre sol succombaient sous leur poids.

Ainsi l'introduction du coton en laine, provenant d'une espèce d'arbre qui, une fois planté, n'exige plus d'autre travail que celui de récolter, payait un droit d'introduction de 4 ou 5 p. o/o, tandis que la bière ou les liqueurs spiritueuses brassées et distillées avec le seigle et l'orge récoltés en Angleterre, payaient un droit de 100 ou 200 p. o/o, et ces droits exorbitans frappaient également des subsistances devenues de première nécessité provenant de l'étranger, telles que le thé, le sucre, les grains, le vin, l'eau-de-vie, et cela lorsque le lin, le chanvre, la soie, le cuir, les laines, enfin les matières premières inutiles à la subsistance, ne paient ainsi que le coton que des droits très légers; ces profonds hommes d'état ont ainsi soumis à beaucoup de privations leur pays, en décourageant dans leurs établissemens coloniaux, par des impôts excessifs, la culture des objets de subsistance tels que le sucre ou le café; et ils y ont encouragé celle du coton, de la soie ou de l'indigo en affranchissant presque absolument ces denrées des droits d'entrée? Pourquoi? parce qu'il s'agissait de dépouiller les européens, amis ou ennemis, peu importe, de toute espèce de

relations avec les autres parties du monde, en vendant à meilleur marché et achetant plus cher qu'ils ne pouvaient le faire ; voilà l'idée mère qui a poursuivi la noble Angleterre depuis quarante ans, et c'est pour la mettre en pratique qu'en fait de folies et d'absurdités, l'Angleterre s'est vraiment élevée au sublime ; les impôts mis sur les subsistances, ont nécessairement fait monter le prix de la main-d'œuvre, puisque, comme je l'ai déjà observé, la presque totalité de la dépense d'un ouvrier consiste dans sa nourriture.

Le coton, la soie, le lin, produits de pays qui ne paient pas d'impôts, ont été mis en concurrence avec les laines anglaises dont la production coûte si cher ; les cuirs de l'Amérique septentrionale, en concurrence avec les cuirs anglais ; enfin les productions des Tropiques, où la végétation est si prompte, en concurrence avec des produits du 52me degré, où elle est si lente. Quelle en a été la conséquence ? L'Angleterre, avant l'année 1790, manufacturait 10 millions de livres de coton ; ce coton, destiné à faire des étoffes qui pouvaient suppléer aux étoffes de laine, se vendait à peu près trois francs la livre, prix relatif à celui de la laine. Mais les cultivateurs des Tropiques, admis à cette concurrence, ont successivement planté des espaces sans bornes autrefois incultes, et en moins de 40 ans, les manufacturiers en coton, qui employaient dix millions de livres de coton, en ont employé 200 millions, et cela parce que les producteurs ont pu baisser le

prix de trois francs à 15 sols ; et encore n'est-ce pas tout ; car le lin et le chanvre que peuvent produire les plaines du nord, dont les habitans ne paient presque pas d'impôts, sont également venus en concurrence, et n'étant soumis qu'à des droits très légers, cette industrie s'est encore plus accrue que celle du coton.

Car le lin et le chanvre peignés, filés et destinés à faire de la toile, se sont accrus de 4 à 100 millions de livres. Il y a plus, à la révocation de l'édit de Nantes, nombre de protestans de Nîmes apportèrent pour la première fois en Angleterre l'art de fabriquer la soie. Cette industrie se borna, pendant une longue série d'années, à quelques organsins qu'on tirait de l'Italie ; mais ces achats, sujets à la concurrence de ceux des Français, ne permettaient pas un grand développement à cette industrie ; le climat de l'Italie n'étant pas partout propice au mûrier qui nourrit les vers à soie, il a donc fallu s'adresser aux rives du Gange ; les essais ont été si heureux, que cette industrie s'est accrue, dans l'intervalle de quarante ans, de 100 à 1000, puisque les importations de soie se sont élevées de 400,000 livres à 4,200,000, et leur culture, dans l'Inde, a une marche tellement plus rapide que la consommation en Angleterre, que le prix a diminué de plus de moitié. Et qu'on observe bien qu'on s'imagine avoir une politique très éclairée, en diminuant tous les jours les droits sur ces matières premières ; et cela n'est pas tout, l'importation des laines étran-

gères s'est également accrue dans la proportion de 100 à 1000, puisque, au lieu de deux millions et demi de livres qu'on tirait de l'Espagne ou de l'Allemagne, on en tire aujourd'hui 26 millions.

Quelle a été, quelle est la conséquence de ce système? Les étoffes en coton ou lin se sont multipliées de 100 à 2000, et celles de soie et de laines étrangères, de 100 à 1000, et cet ensemble a paralysé la production des laines indigènes, en les soumettant à une baisse relative de leurs prix, et paralysé à ce degré qu'au milieu de cet énorme accroissement de l'industrie établie sur les matières premières étrangères, l'industrie agricole et manufacturière, établie sur les étoffes de laines du pays, ne s'est avancée, comme nous l'avons vu par le nombre des moutons, que de 100 à 150, et a ainsi privé le peuple des subsistances que donne cet animal; le nombre des bœufs, et conséquemment le poids de leurs cuirs, s'est élevé, pendant cette époque, de 100 à 136; mais l'importation des cuirs de bœufs produits par les savannes incultes de l'Amérique méridionale, qui ne coûtent au propriétaire d'autre déboursé ou d'autre peine que celle de les tuer, est de vingt fois plus forte qu'elle n'était. Qu'on ajoute à cela une nouvelle et aimable industrie, s'exerçant sur onze cent mille quintaux de suif, importés du nord de l'Europe pour fondre des chandelles à l'usage des autres parties du monde. Il faut se borner à ces objets comme étant les plus importans; on peut conjecturer que les

Digitized by Google

objets étrangers de teinture, ou les drogues, telles que les indigos, les gommes ont, d'après le même système, été protégés par des impôts presque nuls; tandis que les objets inférieurs de subsistances, tels que les riz, l'huile, les épices, les fruits, toutes ces douceurs de la vie paient un impôt de 100 à 200 p. °[o de leur valeur. L'église anglicane est large, comme on sait, pour la foi et surtout pour les œuvres; elle n'impose pas la loi de faire maigre ou de jeûner en carême, aux quatre-temps, à l'avent ou aux vigiles; il n'en est pas de même du ministère anglais; s'il se composait des anachorètes du désert, il n'aurait pas émis des règles plus sévères quant à l'abstinence; il force le peuple anglais à une espèce de jeûne perpétuel. Sous l'empire de ce régime fiscal qui pesait de tout son poids sur les subsistances, et protégeait exclusivement les matières premières, accessoires aux vêtemens et au mobilier, on s'est livré à des entreprises frénétiques; j'ai déjà observé que la population des villes s'était accrue de 100 à 208, mais c'était prises les unes dans les autres; les habitans des villes du nord qui, en 1790, étaient en possession des manufactures, à raison des mines de charbon et de fer qu'elles avaient dans leur voisinage, ont triplé de nombre aux dépens, ou plutôt au grand avantage, de celles du midi; il a donc fallu y tripler le nombre des logemens, et encore ces constructions n'étaient-elles rien à côté de celles qu'ont exigées les manufactures, puisque nous voyons que la fabrication du coton, du lin, du chanvre, du suif, de la

soie, des cuirs et des laines étrangères, s'est accrue d'un à dix et à vingt. Mais ce n'est pas tout, les nouveaux établissemens, dans un art aussi compliqué que celui de faire des étoffes, ayant perfectionné les systèmes inventés, ou fait l'invention de ceux qui ne l'étaient pas, ont ainsi rendu nulles et non avenues les manufactures faites, et ruiné les précédens établissemens, à la charge de l'être bientôt eux-mêmes. D'immenses constructions n'étaient pas créées, qu'elles étaient paralysées par celles qui se créaient. Tant de bévues sur bévues, et de confusions sur confusions, nous rappelleraient forcément à cette comparaison surannée de la tour de Babel, sauf cependant la diversité des langues, car ces constructeurs-ci ne savent pas même la leur.

Les exploitations dans le règne minéral, quoique ne portant avec lui aucune subsistance, ont donc reçu une extension aussi et plus considérable que la fabrication des matières premières étrangères. Creuser la terre, puis mouiller, pétrir et mouler de l'argile pour faire des briques, puis les manier pour les cuire et les transporter, puis extraire de la chaux, puis la cuire, puis la détremper, puis chercher à quelques cent pieds sous terre des filons de charbon pour le miner et le manier pour l'extraire ou le transporter; puis chercher encore des filons de fer, puis le miner et le manier pour l'extraire, le fondre ou le battre, et cela jusqu'à la quantité annuelle de 700,000 tonneaux : voilà la noble occupation des nouvelles populations de l'Angleterre, dans ce siècle de lu-

mières ; et quand tout cela est établi, avec des frais énormes, sur certains points du nord de l'Angleterre, nos novices s'aperçoivent que les trois divers minéraux nécessaires pour faire le fer : le charbon, le minerai et la castine, sont séparés par de trop grandes distances. Le pays de Galles, les ayant réunis sur le même point, forme de nouveaux établissemens, évite des frais de transport et livre le fer à plus bas prix que le nord ; et ces gigantesques établissemens sont ruinés de fond en comble par ceux qui s'élèvent dans l'ouest. Les comtés du Staffordshire, du Shropshire, et quelques parties de leur voisinage, étaient exclusivement en possession de cette industrie, et avaient à peu près 250 fourneaux, lorsque le pays de Galles en a fondé 112, dans l'intervalle de quelques années.

Les Anglais ont voulu soutenir leurs établissemens en dépit des Gallois, et les choses se sont portées au point qu'en 1828, il a été produit 703 mille tonneaux de fonte, quantité tellement au-delà des bornes de la consommation, que la fonte qui, en 1825, valait 206 fr. le tonneau, est tombée, en 1831, à 75 fr. Qui est victime des folies ou plutôt des bévues philosophiques de la nouvelle école d'Adam Smith, sinon les malheureuses familles d'ouvriers établies sur cette industrie ?

Le salaire, qui était de 21 f. le tonneau, a été réduit à 12, et encore n'est-ce pas le tout : la quantité d'ouvrage à distribuer à diminué dans la même proportion et tout cela subitement. Sur 380 four-

neaux qui se trouvaient établis en 1828, Dieu sait avec quels efforts et quelle dépense 250 seulement travaillaient. Se noircir, se dessécher ou se brûler la peau, perdre les yeux dans la fleur de l'âge, à l'embouchure de tant de fournaises ardentes qu'il faut entretenir, languir nuit et jour dans des souterrains humides comme fileurs ou tisserands et être bientôt perclus de rhumatismes, voilà le sort de ces pauvres Anglais, et encore à compter par millions, et tout cela pour obtenir quels résultats? qui peut consommer, qui peut échanger, c'est-à-dire qui peut payer tous ces produits, qui peut nourrir tous ces producteurs? c'est à quoi personne n'a songé; il s'agissait de mettre en pratique les principes d'Adam Smith, contre les corporations et le monopole, c'est-à-dire contre des discussions froides et des calculs sages sur un intérêt public, pour livrer l'industrie à l'ivresse de l'ambition privée.

Mais les produits de toutes ces manufactures étrangères aux subsistances n'étaient applicables qu'aux vêtemens, aux mobiliers ou aux outils qui peuvent être nécessaires, utiles ou agréables au monde connu. Mais le monde connu, avant toutes ces manufactures, était déjà pourvu de vêtemens, de mobiliers et d'outils; ce monde connu n'avait besoin que d'entretenir sa consommation, et pour s'en faire une idée nette, il faut puiser dans les pièces officielles quelle proportion du revenu emploie cet entretien. Le gouvernement anglais, voulant lever un impôt sur les revenus annuels des corporations publiques comme

de chaque famille privée, a fait faire annuellement pendant quinze années consécutives un classement de la fortune des familles qui a fini par être correct, et on peut en croire le fisc anglais, lorsqu'il déclare qu'il ne peut rien prendre de plus. Ce classement cadre assez bien avec ceux qu'on pourrait faire en France, d'après la recette de nos divers impôts; mettant en compte la différence du prix des subsistances et de la main-d'œuvre, divisant toutes les familles de la Grande-Bretagne en trois catégories, voici le résultat de chaque 100 familles ou feux :

58 ayant moins de 1200 fr. de salaire, de profit ou de rente, ne paient rien; la somme commune de leur revenu était 900 fr.;

30 avaient de 1200 à 2500 fr. de salaire, soit 1600 fr., somme commune; elles payaient 5 p. °/₀;

12 avaient de 2000 et au-dessus; elles payaient 10 p. °/₀. On peut juger de leur fortune par le tableau que j'ai donné des testamens.

100

Voilà le positif sur lequel le fisc anglais opère.

Je vais à présent tâcher de résoudre spéculativement un problème; c'est celui de connaître la proportion que prend la nourriture sur chaque 100 fr. que chaque 100 familles dépense, et nous jugerons par là ce qui reste pour les vêtemens et les logemens, soit la main-d'œuvre, les manufactures et le commerce. Disons donc : 100 familles à 100 fr. 10,000f.
les 58 de 900 fr. de rentes dépenseront bien
pour leur nourriture, les 5/6mes de chaque

A reporter. . 10,000

Report. . .		10,000
100 f.	4834 f.	
les 30, de 1600 fr., les 3/4. .	2250	7684 f.
les 12, de 2000 et au-dessus, le 1/4	600	2316 f.

Si les Anglais qui, indépendamment de la faim, ont à se défendre du froid, mettent plus des trois quarts de leurs dépenses à se nourrir, que sera-ce donc des peuples du midi, où les vêtemens et le logement sont encore un objet relativement bien moins important? Nous devons calculer que chez eux la subsistance prend à elle seule plus des cinq sixièmes de la dépense des familles qui composent la société; et cela surtout, dans le nouveau monde, où l'on se rend, non pas pour jouir d'une fortune, mais pour faire une fortune.

Il est donc encore une objection bien plus grande que celle du manque de consommation de tous les produits de ces manufactures : c'est leur paiement. Je vais tâcher de développer où gît cette difficulté; je prendrai pour exemple la Trinité espagnole, où j'ai vu à mon aise opérer les Anglais pendant cette dernière guerre; la colonie se composait de 1000 blancs, 1000 mulâtres et 8000 nègres esclaves, en tout 10,000 habitans; elle produisait 8,000 barriques sucre brut de 10 quintaux et peu ou point de café, coton ou indigo; quant à ses produits ou sa population, depuis long-temps elle restait à peu près stationnaire; les trois quarts de ces 8,000, soit 6,000 barriques, étaient, ainsi que je viens de le développer, échangées par les propriétaires contre les vivres nécessaires à leurs ateliers. Sur les 2,000 barriques

restantes, la valeur de 1,500 barriques était annuellement employée au paiement des impôts, à la réparation des bâtimens, à la confection des routes ou aux épargnes nécessaires pour donner à ce colon la perspective de son retour dans la mère-patrie; les manufactures anglaises n'avaient aucun moyen de pourvoir à ces sortes de besoins; il ne restait donc que 500 barriques, dont la valeur pouvait être échangée contre des vêtemens, des outils ou des meubles de l'Europe. Qu'on fasse attention que l'existence de ce reste est très précaire, car les 7,500 premières barriques étant dévolues à des dépenses d'une nécessité indispensable, il fallait que les créoles se passassent des marchandises de l'Europe, si leur récolte était courte seulement de 500 barriques; à présent il a plu aux Anglais d'envoyer dans cette colonie le double, le triple et même le décuple de ce qui y avait jamais été envoyé en marchandises de coton, de lin, de laine ou de fer, mais toujours n'y avait-il que ces 500 barriques pour les payer. La végétation des cannes à sucre dépend de la pluie ou du beau temps, et non pas d'une machine à vapeur; il a donc fallu que les Anglais aient ou fait monter le prix des sucres qu'ils recevaient en échange, ou baissé le prix de ceux qu'ils donnaient, jusqu'à ce que l'équilibre fût rétabli entre les 500 barriques et tous les objets qu'ils apportaient en échange; et plus ils en apportaient, plus ils en donnaient en paiement de cette invariable quantité de sucre. Voilà l'histoire du commerce des Anglais dans l'u-

nivers. Avant de décupler, par tant de travaux abrutissans, la quantité des objets à échanger, ils devaient s'informer si leurs consommateurs en faisaient autant; Arlequin y aurait songé. Il s'est donc établi dans les Antilles, un proverbe sur le pavillon anglais : dès que les lunettes d'approche ont signalé son apparition, on annonce des guinées venant s'échanger contre des schellings; ajoutons à cela que les Anglais sont par leur caractère les gens les moins propres à se tirer d'une situation difficile. Tout Anglais, hors de chez lui, se donne pour un personnage; il ne fait rien avant déjeûner, il ne fait rien après dîner, il ne fait rien la nuit et il ne fait rien le dimanche; que son motif soit profane ou sacré, toujours est-il vrai qu'il se repose lorsque les autres s'occupent, et qu'il est très régulier pour les heures de cette abstinence de travail; en résultat, c'est l'homme du monde le moins propre au commerce; ce métier n'a jamais été bien fait que par les habitans de Genève, Francfort, Hambourg, ou par les juifs. Il exige beaucoup d'avarice et beaucoup d'ambition; le parfait négociant se compose de ces deux imperfections et les Anglais n'en ont qu'une, c'est l'ambition.

Les entreprises, les manufactures et le commerce en Angleterre, sont devenus un jeu peut-être plus hasardeux encore que celui des fonds publics en France; les grands mouvemens en profits ou en pertes détruisent tout esprit d'économie et même de prudence; aussi quelque bons compagnons que

soient les Anglais, est-il onéreux de voyager avec eux; toujours talonnés par l'orgueil et le dédain des petits calculs, ils veulent payer largement; tout marchand en France les a si bien pris au mot, qu'il se croit lésé s'il ne vend pas à un Anglais plus cher qu'à tout autre; les Anglais n'ont pas cependant commercé partout sous le même désavantage; ils ont essayé de divers systèmes dont je vais parler.

Le commerce de l'Inde et de la Chine, dès son origine, a été fait jusqu'en 1784 contre tous les principes d'Adam Smith : une compagnie en avait le monopole.

Ce commerce, de 12 millions de francs au commencement du dix-huitième siècle, s'était élevé, en 1784, jusqu'à 40 millions, d'après le goût que les Anglais avaient pris pour le thé. Un privilége exclusif rend nécessairement les calculs sages et froids. Le directeur d'une compagnie, chargé de faire les envois, les fait d'après la consommation connue et les prix antérieurs; son ambition ne peut l'aveugler, puisqu'il n'a d'autres intérêts que ceux d'un actionnaire, et que d'ailleurs il a des comptes à rendre. Malgré cet état de choses, la compagnie n'a jamais réalisé 10 p. °/₀ sur les marchandises ou les denrées venues en retour de ces envois, et c'était pourtant un double commerce. Ses bénéfices étaient tellement absorbés par des frais d'établissement, qu'à différentes époques elle fut obligée de recourir au gouvernement pour des secours. Un cri universel s'éleva contr'elle et sa prétendue mauvaise gestion.

Le parlement, en 1784, permit aux particuliers, sous certaines restrictions, de concourir au commerce de l'Inde, mais il maintint à la compagnie son privilége pour la Chine. Ce privilége dure encore; mais en 1814, la plus grande partie des restrictions imposées en 1784, sur le commerce particulier, furent levées. De cette époque, dans une gradation toujours croissante, le trafic des Anglais dans l'Inde a été de plus en plus ruineux. Je ne connais pas une seule maison de commerce qui n'y ait succombé, quoique pendant 25 ans elles seules aient pu paraître dans ces mers, la guerre en ayant chassé les Français et les Hollandais. Et la compagnie, quoique ayant restreint les envois et les retours, autant que ces immenses établissemens le lui permettaient, n'a jamais perdu moins de 20 p. °/o depuis cette époque, perte dont elle ne s'est relevée que par le privilége exclusif du commerce de la Chine; et encore est-elle obligée de faire un triple commerce, c'est-à-dire d'échanger dans l'Inde les marchandises de l'Europe, contre du coton en laine, on filé, ou en tissus, ou contre des bois de sandal et de l'opium.

Ces marchandises, envoyées en Chine, sont échangées contre 30 millions de livres pesant de thé, et quoiqu'elle soit seule à acheter à Canton, seule à vendre en Angleterre, et que ce mouvement d'affaires aille au-delà de 100 millions de francs, son bénéfice annuel, de 1819 à 1828, a été de 6,925,000 fr. La compagnie ajoute, dans son rapport, qu'elle a

bien gagné 36 millions sur le commerce de la Chine mais qu'il faut déduire les 30 millions de pertes qu'elle a faites sur celui de l'Inde; et cela, malgré son crédit, ses capitaux, son expérience et ses anciens établissemens dans le pays. En résultat, la compagnie, établie depuis plus de 100 ans, n'a jamais donné au-delà de 5 p. °/₀ à ses actionnaires; tandis que les autres établissemens exclusifs, tels que celui de la banque d'Angleterre et tant d'autres corporations, ont doublé et quelquefois décuplé leurs capitaux. Il faut observer que ce commerce de l'Europe est étranger à l'administration intérieure de l'Inde. La compagnie, y remplissant les fonctions de la royaut é y a, par des emprunts, constitué une dette publique. Elle y lève des impôts, avec lesquels elle paie des autorités civiles, une armée, et l'intérêt de la dette. C'est à ces manipulations qu'est dû le peu de gens riches qui sont revenus de l'Inde; et ces quelques fortunes n'ont été faites et conservées que par ceux qui se sont abstenus de toute espèce de commerce indien ou européen.

Le commerce de la compagnie des Indes est le seul qui ait eu quelque prospérité, ou, pour m'exprimer plus correctement, qui ait éprouvé peu d'adversités. Il avait obtenu sa plus grande extension en 1795, que les Français et les Hollandais avaient été expulsés de l'Inde. Nous avons vu, depuis cette époque, l'Angleterre décupler les produits de ses manufactures; elle a également décuplé certains de ses envois dans l'Inde; mais les retours qu'elle en

a obtenus n'ont guère augmenté, parce que, comme je l'ai observé pour la Trinité espagnole, les produits de l'Angleterre dans l'Inde, tels que l'indigo, la soie, le sucre, les épices et les drogues, n'avaient pas augmenté de quantité autant que les produits des manufactures anglaises.

Si quelques parties du monde pouvaient justifier l'Angleterre de multiplier ainsi les produits de ses manufactures, ce seraient les Etats-Unis, puisqu'ils ne restent pas stationnaires. Ceux-ci, ayant triplé leur population dans l'espace de 40 ans, ont nécessairement triplé et leurs productions et leurs consommations; mais là, les échanges n'ont pas été réglés comme pour l'Inde, par la sagesse des calculs d'une compagnie monopoliste. Tous les chevaliers d'industrie qui n'avaient rien à perdre, s'y sont jetés. Ayant en Angleterre acheté cher, à crédit, ils ont vendu en Amérique bon marché, à crédit; n'ayant pas payé, n'ayant pas été payés, ils sont restés ce qu'ils étaient, sans feu ni lieu, après avoir été les intermédiaires de la ruine de leurs parens, de leurs amis, de leur pays, et on peut, sans aucune espèce d'exagération, estimer à 30 p. °/₀ la perte éprouvée dans chaque opération depuis 40 ans, sans que jamais les malencontres précédens aient découragé les entreprises suivantes.

On aura l'explication de ce vertige, lorsqu'on réfléchira qu'un immense capital a été absorbé dans l'établissement de toutes ces ingénieuses mécaniques; que ces mécaniques sont en métaux, et que sous un

climat aussi humide que celui du nord de l'Angleterre, s'ils ne sont journellement soignés, réparés, enduits d'huile, s'ils ne sont dans un perpétuel mouvement et dans une atmosphère d'un haut degré de chaleur, se rouillent, se détériorent au point de devenir inutiles. Chaque manufacturier, avant de perdre cet énorme capital, qui le plus souvent n'est pas le sien, fait tous ses efforts pour continuer, dans l'espoir charitable que ses concurrens, ruinés avant lui, laisseront le champ libre à son industrie; d'ailleurs, les banqueroutes qu'il éprouve justifient ensuite la sienne. Le commerce que les Anglais ont fait avec l'Europe entre jusqu'à un certain point dans cette catégorie.

Le public peut s'étonner, et s'étonne tous les jours, de ce qu'après tant de naufrages, il se trouve encore des navigateurs. Mais qu'avaient, qu'ont à perdre les gens qui s'établissent comme manufacturiers ou négocians? peuvent-ils résister à l'appât de voir leur signature devenir une monnaie courante?

Mais si l'Inde, qui est restée stationnaire, et dont le commerce a été, du moins en grande partie, réglé par le monopole; et si les Etats-Unis, dont la population s'est prodigieusement accrue, ont ruiné les négocians anglais, que sera-ce donc de l'Amérique méridionale, où ils ont tout mis à feu et à sang? car nous arrivons ici à une troisième catégorie de leurs relations. Les vastes contrées du Mexique au Paraguay, gouvernées par l'Espagne ou le Portugal, contiennent 12 millions d'habitans, et dans

la chrétienté on ne connaissait pas de pays plus heureux et plus civilisé. Depuis l'époque de la révolution française, que par un dévergondage inconnu jusqu'alors, toute distinction entre le juste et l'injuste s'est effacée dans la tête des souverains comme dans celle des peuples, toute l'Angleterre entretenait la perspective de cette immense conquête; et déjà, en 1805, elle s'était emparée du corps avancé de la place de l'île de la Trinité. C'est alors, qu'ayant eu occasion de traverser une partie de ce continent, j'en trouvai les habitans si alarmés; l'invasion de Bonaparte dans la Péninsule suspendit l'exécution des plans du gouvernement anglais; mais du moment qu'il courut au secours de la Péninsule, les gouverneurs de ce vaste continent accueillirent les marchands anglais déjà établis à la Trinité, à Curaçao. à la Jamaïque ou les îles situées dans le voisinage. Ceux-ci, dans leur reconnaissance, commencèrent à semer des germes de cette civilisation anglaise, dont leurs aïeux jetèrent en Angleterre les premiers fondemens, et qui portent aujourd'hui dans cette île, comme nous allons le voir, des fruits si doux; civilisation qui consiste à piller les biens du clergé et à en détruire les corporations. Leur zèle obtint des succès; l'histoire de la conflagration qui a dévoré ce bel édifice de société, est de trop fraîche date pour qu'il soit besoin de le rappeler.

Le gouvernement anglais se rendit d'abord fauteur honteux et complice caché des mécontens. Qu'on appelle cela politique, je n'en dirai pas moins que

Digitized by Google

ce fut une turpitude, et qu'elle fut commise en temps de paix, contre une nation son intime alliée. Mais bientôt cette guerre civile, fomentée sourdement depuis 15 ans, se déclara, et alors le masque tomba, et l'Angleterre proclama les 12 millions d'habitans de l'Amérique méridionale, comme affranchis du joug de leur mère-patrie; cette reconnaissance fit tomber les Anglais dans des convulsions de joie. A quoi employer tant d'or et tant d'argent qui vont nous arriver de ces pays? n'étant plus question de cette poussière qu'on appelle guinées, l'or en barre allait détruire l'usage du cuivre, comme l'argent celui du fer. Que va faire notre aristocratie de ses perles, de ses diamans ou pierres précieuses, lorsque le dernier des artisans pourra en charger le corps de sa femme? Les 12 millions d'habitans affranchis, organisés en divers gouvernemens, ne manquèrent pas d'envoyer en Angleterre des ambassadeurs qui, chacun, expliquèrent les avantages de leurs localités. Jamais les poètes n'ont pu représenter une création aussi brillante, et exercer autant de séduction; le dragon à cent têtes, qui gardait les pommes d'or, était vaincu, et le jardin des Hespérides ouvert à tous ces bons et nobles Anglais; mais il fallait une avance de quelques légers tributs.

Oh heureux! trois fois heureux! ceux qui, cédant sans réflexion ni réserve aux impulsious d'un généreux enthousiasme, obtinrent comme par assaut, des actions sur les mines d'or, car quelques mois après, il n'y en avait plus que sur celles d'argent.

Digitized by Google

Mais bien plus heureux encore, et surtout bien plus profonds politiques, ceux qui souscrivirent aux emprunts destinés à soutenir ces gouvernemens vierges, et leurs ambassadeurs qui, comme ceux de Sparte, à Athènes, étaient arrivés avec des poches et des sacs vides. Personne, dans son bon sens, n'osera, il est vrai, fixer des bornes aux bénéfices résultant des mines, tandis que les emprunts ne rendent pas même 10 p. °/₀ d'intérêt; mais aussi, quel trop plein de sécurité pour une bagatelle qui ne s'élève pas au-delà de 500 millions de francs, et sur lesquels il est probable qu'on réalisera, d'un moment à l'autre, deux ou trois capitaux pour un. N'y aurait-il pas d'ailleurs quelque honte et quelque immoralité attachée à une usure plus étendue; et n'est-ce pas vraiment une récompense du ciel pour quelques vertus ou quelques bonnes œuvres si secrètes de ce peuple anglais, qu'elles sont restées inconnues aux journalistes même, de trouver un emploi de son or et de son argent, au moment même où ces métaux vont perdre toute espèce de valeur? Mais encore, pourquoi se mettre dans la dépendance des gouvernemens et des compagnies? Leur marche lente et leurs calculs cauteleux, retarderont nos jouissances; fretons un bâtiment, et puisque la nature a si largement doué de prudence et de sagacité les habitans de cette île, n'est-ce pas pour en faire usage? Mettons à l'œuvre nos facultés intellectuelles, en composant une cargaison pour le compte et aux dépens de qui il appartiendra, et

naviguons vers une terre promise, que l'empire britannique a enfin conquise à la liberté, à la civilisation et au bonheur, en l'arrachant au despotisme et à la superstition.

L'Amérique méridionale est en effet un des pays les plus favorisés de la nature; ses plaines peuvent produire le sucre, le café, le cacao, le coton et l'indigo, indépendamment du manioc et de la banane qui constituent la subsistance des habitans; tout le monde sait que les savanes sont couvertes d'innombrables troupeaux de bœufs, de chevaux et de mulets; à un étage plus élevé, se trouvent tous les fruits des pays du 30me au 45me degré, l'orange, le citron, l'olive, la vigne et nombre d'autres fruits particuliers à ces localités; à un étage plus élevé encore, le blé, le riz, l'orge, le chanvre, le lin, enfin toutes les productions de l'Europe, au nord du 45me degré; enfin jusqu'au sommet des Cordillières, ou gisent des glaces éternelles, se trouvent toutes les bêtes fauves dont la chasse joint l'utile à l'agréable, puisque leur peau fait un objet de manufacture et de commerce, ainsi que leur pêche de perles et leurs mines d'or, d'argent, de diamans ou de pierres précieuses.

Je n'ai pas à m'étendre sur leurs manufactures, puisque tout le monde sait que ces peuples battent une monnaie plus belle que celle de l'Europe, et qu'avant nous, ils ont su monter les pierreries; leur argenterie à filagramme est d'un goût comme d'un travail exquis; ils font des boiseries ou des

cadres de tableaux avec des sculptures en relief d'un dessin aussi pur et des dorures plus riches que les nôtres. Nous avons déjà observé que les succès de la société dans le règne minéral étaient toujours précédés de ses succès dans le règne animal ou végétal ; si les habitans de ces contrées savaient se procurer toutes les élégances de la vie, il est bien inutile que j'expliquc qu'ils savaient faire toutes les choses nécessaires ou utiles ; mais ils n'en font que ce dont ils ont besoin ; les Européens ont donc aussi peu à acheter qu'à vendre dans ces pays-là, et cette haute civilisation qu'on vante chez eux, de quoi se constitue-t-elle sinon du talent de savoir faire et savoir se servir de toutes les choses utiles et agréables ? Le pays le plus favorisé de la Providence et le plus civilisé sera toujours celui qui, jouissant de tous les avantages de la vie, aura le moins de commerce à faire pour obtenir ce but ; cependant les navires chargés par les manufacturiers, les commerçans, les actionnaires ou les prêteurs anglais partent. Il faut dire que les fondateurs de ces pays ne pensèrent jamais au commerce ; ils n'avaient d'autre but que celui de convertir à la religion les anciens habitans et d'y maintenir les nouveaux catholiques ; à l'époque de ces établissemens, dans le dix-septième siècle, les flibustiers inquiétaient les côtes. Les grandes villes sont donc situées dans l'intérieur des terres, et le pays étant très montagneux, on n'y peut rien transporter qu'à dos de mulet. Les divers ports de cet immense littoral ne sont donc

que des entrepôts de peu de population et nécessairement de peu de consommation. Les navires anglais y arrivent par flottes ; les vieillards du pays restent ébahis de voir aborder en un jour plus de bâtimens qu'ils n'en avaient vu arriver en toute leur vie.

Mais ils furent bien autrement ébahis, quant on vint à les décharger ; tous les mulets de cinquante lieues aux environs n'auraient pas suffi aux transports ; mais quoi des mulets ! nombre de chaudières ou de pièces de fonte pesaient dix , vingt ou trente quintaux , et il n'y avait pas de caisses de moins de sept ou huit ; pour déballer et remballer il n'y avait ni ouvriers , ni magasins , ni matériaux ; les équipages et les passagers se mettent cependant à l'œuvre ; certaines machines à vapeur arrivent à l'embouchure des mines ; point de combustible pour les mettre en mouvement ; d'autres sont ébranlées par les tremblemens de terre ; d'autres mines n'ont jamais été trouvées par les associations qui s'étaient formées pour les exploiter ; tout ceci se passant entre jacobins des deux hémisphères , il s'est trouvé que les jacobins du nouveau monde avaient trompé ceux de l'ancien. Quant aux marchandises qui purent arriver , elles n'étaient faites ni pour le climat, ni pour les bâtimens , ni pour les habitans. Les outils ne correspondaient pas aux habitudes des ouvriers, et les Anglais, qui étaient déjà un objet d'horreur pour les hommes religieux et graves du pays , leur devinrent un objet de risée ; car supposons que

tous ces envois eussent été faits avec autant de jugement qu'on y avait mis de stupidité ; contre quoi les échanger ? est-ce donc au moment où vous venez de mettre un pays à feu et à sang, que vous pouvez y établir des relations commerciales ? la distance des lieux et le prix des transports rendent les échanges impossibles contre le sucre, le café, le coton ou les autres objets d'une consommation générale ; l'indigo seul peut supporter les frais de transport, et on a détruit toutes ces belles indigoteries de Guatimala que les Bernardins, les Bénédictins et les Chartreux avaient établies, et on a massacré ceux de ces religieux qui n'ont pas pris la fuite.

Il ne reste donc à échanger que les produits des mines d'or et d'argent, mais les tourmentes du pays ont rendu cette exploitation si ruineuse pour les entrepreneurs qu'elle s'est réduite de plus de moitié, et ici, mon lecteur va voir qu'il est un Code criminel pour les peuples comme pour les individus. Rien n'avait pour ces immenses entreprises été connu, ni deviné, ni prévu, ni prévenu. Tant de honte après tant de présomption, tant de ruines après tant d'espoir, devaient jeter enfin les plus fermes dans l'accablement ; de là la dyssenterie, la fièvre et cent autres maladies sont venues détruire les aventuriers anglais ; l'humidité, la rouille, les insectes, détruire leurs cargaisons ; la vase et les vers détruire leurs vaisseaux ; destructions sur destructions, sont donc venues engloutir les navires et leurs équipages, les marchandises et les marchands, les machines et les

Digitized by Google

machinistes, les actions et leurs actionnaires, les emprunts et les prêteurs. Tout est venu se confondre dans un tel tourbillon, qu'au bout de quatre ou cinq années il ne restait presque plus de vestiges des hommes et des choses; les sept ou huit cent millions de francs que les Anglais y ont ainsi dispersés, se sont évaporés comme des nuages; et ces pertes n'ont été qu'une juste expiation de cette déloyauté envers l'Espagne; quant aux malheureux et coupables habitans de ces contrées, ils continuent et continueront de s'entre-dévorer jusqu'à finale destruction.

Digitized by Google

CHAPITRE DIXIÈME.

EFFETS DU NOUVEAU SYSTÈME DE L'ANGLETERRE SUR SA MAIN-D'OEUVRE, SES MANUFACTURES ET SON COMMERCE.

Que tout ce que je viens de raconter dans le chapitre précédent fût permis ou défendu par les lois de Dieu ou des hommes, par le droit public ou privé, toujours en est-il résulté que le commerce anglais a éprouvé une complète révolution, et qu'elle en a causé une dans l'agriculture des deux hémisphères, au fur et à mesure qu'ils en faisaient la conquête ou qu'ils y établissaient des relations commerciales. J'ai déjà dit que le gouvernement avait chargé d'impôts énormes les objets de subsistance ; c'est-à-dire, trente-six francs par quintal de sucre, dix-huit par quintal de riz ; ainsi proportionnellement sur les grains et la farine, le vin et l'eau-de-vie, le thé et les fruits. Aussi l'Inde, au lieu d'étendre sa culture et ses envois pour l'Angleterre, en sucre et en riz, a décuplé sa production et ses envois en soie et en indigo ; les deux Amériques, au lieu d'étendre leur culture en sucre, en café ou en blé, ont décuplé leur produc-

tion et leurs envois pour l'Angleterre, en coton, en cuir, en chanvre et en bois de bâtisse. L'Europe, de son côté, a envoyé en Angleterre des laines et des lins au lieu de grains, d'huile ou de fruits.

Les prix des matières premières qui ne peuvent être utiles que pour le vêtement ou le mobilier, et dont la consommation se trouve circonscrite, ont baissé, et par-là, successivement engagé les manufacturiers à élever des établissemens en concurrence les uns des autres; pour se défaire de leurs produits, ils ont été obligés de les donner à crédit à tout aventurier qui allait tenter la fortune dans les pays lointains nouvellement conquis; car les anciennes maisons de commerce étaient en possession des anciennes colonies.

Pour donner une idée juste de la révolution qu'a éprouvée le commerce, je vais présenter sa balance de 1751 à 1830, divisant cette période en quatre époques de vingt ans chacune. Pour que ce compte soit clair et précis, il faut y ajouter l'or et l'argent frappés à la monnaie, vu que ces métaux, ne payant aucun droit, ne sont pas même enregistrés à la douane, ni à leur entrée ni à leur sortie. Il est défendu d'exporter ou de fondre la monnaie battue; mais lorsque l'exportation de l'or en barres donne seulement un bénéfice de 1[2 p. °[o, les orfèvres ont la complaisance, moyennant rétribution, de fondre les guinées et ainsi de les remettre en barres. Le lecteur doit être prévenu que les marchandises im-

portées ou exportées sont évaluées d'après un tarif fixé en l'an 1694; peu nous importe donc que les prix aient varié depuis cette époque, puisque, pour juger la question, nous n'avons besoin que de chiffres qui expriment les quantités comparatives.

1751 à 1770,	Marchᵉˢ exportées, année commune	364,411,250
	Bénéfice, 25 p. °|₀ . . .	92,210,025
		466,622,275
»	» Marchᵉˢ impᵉˢ	255,588,350
»	» Monnaie batᵉ	211,022,925
		466,621,275

On ne peut voir un commerce plus prospère; mais alors les possessions des Anglais dans les deux mondes et leurs relations avec l'Europe étaient relatives à leur agriculture et aux échanges qu'elle nécessite. Le surplus de laine, que le pays ne consommait pas, était échangé contre le sucre et le thé qu'il ne peut pas produire; mais par le traité de paix, en 1793, nous fûmes obligés de céder une partie de nos possessions dans l'Inde, St-Christophe, Tabago, le Canada et Terre-Neuve; c'est à cette époque qu'elle commença ses manufactures de coton et donna un peu plus d'étendue à celles de soie. Aussi on va juger des effets de cet accroissement de manufactures étrangères à l'agriculture du pays.

1771 à 1790,	Marchés exportées	398,363,450
	Bénéfice 9 p. °/₀	33,812,700
		432,176,150
»	» Marchés impés	359,790,650
»	» Monnaie batée	72,385,500
		432,176,150

On voit par le tableau précédent que les relations extérieures de l'Angleterre changeaient déjà de nature, puisque les bénéfices de son commerce avec l'étranger, qui étaient de 25 p. °/₀, s'étaient réduits à 9 p. °/₀; mais ces changemens dans les relations extérieures tiraient leur principe d'action des relations intérieures.

On a vu dans les pages précédentes que l'Angleterre qui, de l'année 1751 à 1770, avait exporté annuellement 1,100,000 sacs de froment, commença à en importer, pendant cette époque de 1771 à 1790, 100,000 sacs, et diminua comparativement les exportations en viande salée, j'ai tâché d'expliquer le principe de cette révolution. Je me borne à présent à en finir l'histoire.

L'Angleterre, pendant cette époque, exportait des étoffes de laine et de coton, objets utiles aux vêtemens, il est vrai, mais elle devait les échanger contre des objets de première nécessité, du blé, du sucre et du thé. Elle arrivait donc dans les marchés étrangers, et surtout dans les Antilles, avec moins d'avantages que lorsqu'aux objets utiles de laine et de coton, elle joignait les choses nécessaires, telles que les farines et les viandes. L'abondance des

objets de vêtemens força de faire des échanges moins avantageux, mais ce n'est que le prélude des théories d'Adam Smith, mises en pratique. Nous arrivons à une époque plus décisive; nous allons voir doubler les exportations, non pas subitement comme le chiffre que donnent les années communes paraît l'indiquer, mais successivement.

1791 à 1810,	Marchᵉˢ exportées. . . .	786,415,075
	Marchᵉˢ imp.	686,269,000
	Monnaie bat.	24,015,375
	Perte sur les marchᵉˢ expᵉˢ 10 p. °/₀ . .	76,130,700
		786,415,075

Cette perte de 10 p. °/₀ s'expliquerait naturellement par les subsides que l'Angleterre a payés aux puissances de l'Europe pour soutenir la guerre contre la révolution. Ces subsides se composaient naturellement de draps, de buffleteries, de fusils et d'autres armes, dont une partie, souvent, était tirée des magasins du gouvernement, et leur valeur était portée comme un à-compte payé sur les sommes convenues. Mais de quelques magasins que les denrées exportées sortent, la douane les enregistre également; ce sont toujours des envois sans retour; il faut ajouter à ces pertes toutes les guinées battues à la monnaie depuis un grand nombre d'années, dont il est impossible de calculer le montant, et qui furent fondues ou exportées frauduleusement. La quantité des exportations en marchandises à cette

époque a été double de celle de la précédente, parce que c'est l'époque de la conquête de toutes les colonies françaises et hollandaises que j'ai déjà énumérées; mais enfin, nous arrivons à la quatrième époque, la paix; le continent de l'Europe s'ouvre de lui-même aux produits des manufactures anglaises; et à ce continent, les Anglais ajoutent celui de l'Amérique méridionale, qui s'affranchit du monopole de l'Espagne et du Portugal.

Voici l'effet de toutes ces manœuvres :

1811 à 1830, marchᵉˢ exportées.		fr. 1,386,884,725
Id. imp.	1,011,784,350	
Monnᵉ batᵉ	53,188,250	
Pertes sur les marchᵉˢ exp. 22 p. °/₀	321,912,125	
		1,386,884,725

Cette exportation est prise année commune; mais chacune des dernières années de cette période, elle a été plus considérable, et a nécessairement donné une perte encore plus forte; on en peut juger par l'année 1832, ou les exportations se sont élevées à 1,786,783,875 f., et où les importations se sont bornées à 1,243,427,700 fr., laissant une perte de 30 p. °/₀ sur ces énormes sommes qui s'accroissent encore, comme on le voit, chaque année; et comme les actions absurdes sont toujours précédées ou suivies de raisonnemens absurdes, on entend les journalistes ainsi que les membres du parlement, tous politiques

de même force à peu près, s'étonner des misères de l'Angleterre, quoique les exportations aient atteint près de 1800 millions. Eh! c'est là précisément que se trouve la source de toutes ces misères.

La quantité de marchandises exportées est quatre fois plus considérable qu'elle ne l'était il y a 40 ans, tandis que celle qui est importée en paiement a seulement triplé. Il est inutile de dire que le nombre des bâtimens marchands, leur contenu, leurs équipages, ont également quadruplé, et que le fret du retour, qui ne rapporte que trois quarts de ce qu'il aurait dû rapporter, donne une nouvelle perte. Tant de désastres accumulés ont donné les tristes résultats dont voici le chiffre comparatif:

La période des 10 années de 1751 à 1760 avait produit, annuellement, 525 faillites officielles, sans compter celles qui sont arrangées à l'amiable, afin d'éviter l'entremise coûteuse des gens de loi. Ces dernières sont toujours d'un nombre double; ce qui élevait le nombre des familles annuellement détruites alors, à près de 1600, indépendamment des victimes de leur imprudence. Les choses ont empiré à ce degré, qu'en 1818, les prisons étaient tellement encombrées de débiteurs à qui il ne restait pas même les 20 sous nécessaires pour se faire enregistrer comme faillis, qu'il a fallu rendre une loi par laquelle l'abandon de tous leurs biens, et un emprisonnement de 42 jours, autorisait un tribunal, créé à cet effet, à leur rendre la liberté. Le nombre des débiteurs ainsi sortis de prison, pendant ces 10

dernières années, a été de 55,864; leurs créanciers ont droit aux héritages ou à la fortune qui pourrait leur échoir après cette délivrance. Ceux au contraire qui font faillite officiellement, sont affranchis de leurs créanciers à jamais, quelque fortune qu'ils acquièrent ensuite. Leur nombre a été de 14,338. Comme nous venons de le supposer, le nombre des arrangemens à l'amiable est deux fois plus considérable que les faillites officielles; nous devons donc ajouter à ce chiffre celui de 28,000, et nous trouvons bien près de 100,000 chefs d'établissement, en général pères de famille, qui ne sont, en résultat, que les chefs de file de la phalange des gens qu'ils ont ruinés, dans l'intervalle de ces 10 dernières années. C'est pour éviter une suite fatiguante de chiffres, que je n'ai donné que l'histoire de la première et de la dernière période de ces 80 années; les autres périodes présentent, bien entendu, le même caractère; et si les intermédiaires de ce commerce se sont ruinés, comment ce pays aurait-il pu s'enrichir? Mais ce qu'il y a surtout de désastreux, c'est que ces bouleversemens se portent tous sur le même point.

Du moment qu'on entreprit des manufactures étrangères à l'agriculture du pays, et conséquemment inconnues jusqu'alors, la perspective d'une existence rendit les mariages plus précoces et en augmenta le nombre. Ces nouvelles populations, vivant d'une industrie fondée sur des matières étrangères au pays, fondée sur des capitaux fictifs, s'agglomérèrent toutes sur le même point.

J'ai observé que 50 villes ont vu, dans l'espace de 40 ans, tripler leur population ; le nombre comparatif des habitans de quatre villes principales du nord de cette île le prouve ; j'y bornerai mes citations :

Manchester, en	1791	72,645 —	1831	237,832
Birmingham,	*id.*	62,561	*id.*	162,251
Liverpool,	*id.*	56,380	*id.*	189,244
Glascow,	*id.*	69,840	*id.*	202,426

Dans cette période de 40 ans, le nombre des familles vivant dans les campagnes ne s'était accru que dans la proportion de 100 à 112, et celle des villes de 100 à 208 ; mais c'était les unes portant les autres. Les villes du midi de l'Angleterre sont à cet égard restées à peu près en harmonie avec les campagnes. C'est donc surtout les villes du nord qui ont été subitement attaquées par cette invasion d'un nouveau genre. Mais cette protubérance que le corps politique éprouve dans les villes du nord, a été suivie d'une autre calamité. Plus les machines inventées ont été ingénieuses, et plus les hommes qui les mettaient en mouvement sont devenus stupides : soit que l'inertie de leurs facultés morales, ou que l'excès d'un travail malsain aient abrégé leurs jours, soit aussi les émigrations dans toutes les parties du monde, nécessitées par la vente de leurs marchandises.

Le nombre des hommes au-dessus de 21 ans, dans certaines villes, n'est plus relatif à celui des

femmes du même âge ; l'extrait de recensement de 1831 nous le prouve :

	Hommes.	Femmes.
Au-dessus de 21 ans.		
Londres.	443,000	569,000
Edimbourg. . . .	36,561	53,954
Manchester . . .	62,929	75,015
Glascow	50,244	65,222
Liverpool	47,389	60,793
Portsmouth . . } Plymouth . . . }	29,672	46,662

La proportion de 669,795 hommes pour 870,646 femmes est de 100 hommes pour 130 femmes. Des désordres aussi monstrueux ne peuvent avoir été produits que par ce délire dont vraiment l'Angleterre a été atteinte pendant une longue suite d'années ; qu'ils viennent à présent déclamer contre ce célibat volontaire, ces vœux religieux auxquels se vouent tant de nos saintes filles, dont l'ame est élevée par la poésie de nos prières, par l'éloquence de nos prédicateurs, par l'exemple de tant d'abnégation chez des femmes privilégiées par la beauté, l'esprit, la naissance ou la fortune ; femmes qui les ont précédées dans le sacrifice des prestiges de ce monde, êtres dont la société, la conversation et les soins finissent par rendre l'existence de cette timide novice une des plus douces d'ici bas ; mais ici il faut que de jeunes personnes à qui les passions les plus dévorantes ont toujours été représentées comme légitimes, lorsqu'elles étaient réglées par les lois du

mariage, subissent un délaissement humiliant, au milieu de rivales souvent moins méritantes qu'elles. Il faut que, sans soutiens dans la longue et aride route de la vie, elles ne trouvent pas même à se placer à l'écart; qu'elles éprouvent toute la tristesse de la solitude au milieu du tourbillon d'un monde purement matériel, d'un monde où la jouissance des arts, des jeux et des ris, est presque regardée comme en hostilité à une religion qui, parce qu'elle n'impose aucune vertu élevée et active, veut comprimer les bonds et les saillies de la jeunesse, peut-être aussi agréable à Dieu qu'aux hommes.

Et encore ne fais-je cette réflexion sur cette absence de ressources qu'éprouvent les femmes dans cet état anti-naturel que l'esprit philosophique du siècle a créé, qu'afin de retarder à mon lecteur l'histoire des calamités qui ne frappent pas telle ou telle portion de la société, mais qui l'enveloppent tout entière; et, soit dit sans réticence ni autre figure de rhétorique, si ma plume pouvait les retracer telles que mes yeux les ont vues, que mon cœur les a senties, je m'y refuserais et devrais m'y refuser. Comme l'Angleterre n'est pas ma patrie ni sa religion la mienne, le lecteur pourrait croire qu'il y a chez moi haine, mépris ou vengeance, quand au contraire je n'éprouve qu'amour, respect et reconnaissance; cependant je ne cherche ni à plaire par des éloges, ni à déplaire par des satires; je ne présente au lecteur que des faits authentiques d'une longue et large dimension, contre lesquels

toutes les exceptions que la subtilité voudrait opposer viendraient se briser. Je tâche de réduire ces grandes masses à une échelle telle, que le lecteur puisse d'un coup-d'œil saisir l'ensemble de la structure de la société; et si quelquefois, par un signe trop expressif, je me permets d'indiquer ce que je crois être la seule route de la vérité, je suis, je l'espère, assez sobre de réflexions pour encore laisser au jugement et à l'imagination de mon lecteur d'immenses espaces à parcourir; les faits parlent d'eux-mêmes si haut et si clair, que je cherche plutôt à être compilateur exact que commentateur disert, et encore les fautes des nations appartiennent à l'histoire, et après avoir parlé de tant de crimes ou de folies, il faut bien dire quelles punitions en ont été la conséquence; d'ailleurs d'humbles causes ayant souvent produit de grands effets, pourquoi ne me promettrais-je pas que quelques traits de lumière jetés sur ces grandes questions ne viennent frapper les yeux de personnages puissans et ne développent chez eux des conceptions auxquelles ils auraient les moyens d'appliquer l'exécution?

Nous avons vu, en parlant de l'agriculture, que ses produits s'étaient augmentés, pendant cette période de 40 ans dont je fais l'histoire, dans la proportion de 100 à 203, et que la population des hommes ne s'était accrue que de 100 à 173; l'ensemble de la population devait donc avoir obtenu un bien plus haut degré d'aisance.

Mais tous ces produits de l'agriculture ne sont

pas des subsistances; la chair du cheval n'entre pas dans la nourriture de l'homme, et c'est malheureusement en chevaux que ses produits se sont le plus élevés. Les hommes livrés à l'agriculture, comme ceux qui sont livrés à toute autre espèce de profession, dirigent leur industrie sur les objets qui sont le plus en demande; et les manufactures établies sur des produits étrangers, tels que le coton, le lin ou la soie, n'ont point été obligées de se répandre également sur toute la surface du royaume, comme le sont les manufactures établies sur les produits du pays. Celles-ci, pour éviter le transport de leurs matières premières, se placent à côté de leurs producteurs; aussi y a-t-il dans toutes les parties de l'Angleterre des manufactures de draps et de cuir; mais celles de coton, de lin et de soie se sont toutes jetées dans le même local. On en voit la preuve par cette population qui s'est subitement amoncelée dans les villes que je viens de citer, et la construction des logemens, des magasins et des usines; les subsistances des hommes, comme des animaux, ont exigé un surcroît extraordinaire de transports, et conséquemment de chevaux. Mais encore une fois les chevaux ne nourrissent pas les hommes, et si du tableau comparatif du produit de l'agriculture, de 1790 à 1830, tableau que j'ai donné plus haut, nous ne prenons que ce qui regarde les subsistances de l'homme, nous trouverons que cette dernière époque de 1830 présente un effrayant déficit.

1791 :	100	bœufs ou vaches.	375	37,500	1831 :	136	bœufs ou vaches.	375	51,000
	100	moutons.	50	5,000		150	moutons.	50	7,500
	100	sacs de blé	38	3,800		165	sacs de blé	38	6,270
	100	—orge ou avoine. .	19	1,900		112	—orge ou seigle . .	19	2,128
				48,200					66,898

C'est donc dans la proportion de 100 à 139 qu'a eu lieu l'accroissement des subsistances que présente ce tableau, subsistances évaluées d'après leur prix relatif, et qui, avec leurs accessoires du règne animal, tels que le laitage, le beurre et le fromage, forment la presque totalité de la nourriture du peuple anglais; car les légumes et les fruits, qui n'y sont pas mentionnés, font une partie bien moins essentielle de la nourriture des peuples du nord que de ceux du midi, et je ne vois aucune raison de croire que la quantité de ces denrées ait plus augmenté que celle des autres. D'ailleurs, il en a fallu un énorme surplus pour la nourriture des chevaux, auxquels on n'a pas, comme pour les hommes, dîmé les rations; loin de là, leur race s'est autant améliorée en Angleterre, depuis quarante ans, que l'espèce humaine s'y est abâtardie : il y a un million de chevaux de plus que la population humaine ne comporte; ils coûtent à nourrir au moins autant que trois millions d'hommes, et ce qu'ils mangent se trouve prélevé sur les seize millions d'habitans de la Grande-Bretagne. Nous avons vu que c'est là notre histoire en France, quoique les causes en soient

tout-à-fait différentes. Il se trouve donc qu'après avoir fait tant de conquêtes par mer et par terre, avoir fait tant de négociations subtiles, suscité tant d'insurrections criminelles, après tant de forfanteries pour quelques découvertes dans l'art de forger le fer ou de filer le coton, après avoir creusé tant de mines dans les entrailles de la terre, ou élevé tant d'usines sur sa superficie, après s'être créé une nation hideuse de mineurs, de charbonniers, de forgerons, de fileurs, de tisserands, où se flétrissent les grâces de l'enfance et s'éteint la gaîté de la jeunesse, où l'épuisement et les rides de la vieillesse atteignent l'homme dans la virilité, il se trouve que tant d'efforts herculéens ont été faits dans un esprit tellement plus faux encore que pervers, qu'ils ont abouti à ce résultat : c'est que le peuple anglais, qui a tant travaillé, est dans un cas aussi piteux que le peuple français, qui a tant pillé ; et que, depuis quarante ans, il a diminué son capital en subsistances relativement à sa population, puisqu'elles n'ont augmenté que de 100 à 139, quand le nombre des habitans de cette île a augmenté de 100 à 173.

Le peuple anglais est donc, à cet égard, court d'un cinquième de ce qu'il était il y a 40 ans ; ces calculs n'ont pas besoin de preuves, mais ils en trouveraient dans ce fait : c'est que le surplus du salaire accordé à l'ouvrier qui se nourrit est si peu en rapport avec le prix de sa nourriture, que les chefs d'atelier ne veulent plus nourrir leurs ouvriers ; les maîtres leurs

domestiques, et les fermiers même leurs journaliers; cependant ces derniers ont, dans leurs basses-cours ou dans leurs récoltes, des denrées inférieures dont la frugalité de leurs hôtes se contenterait bien. C'est ainsi que s'est détruit, chez les supérieurs, cet esprit d'hospitalité et de protection pour leurs domestiques; chez les inférieurs, cette cordialité, cette gaîté, et tout cet attachement pour leurs maîtres; et chez tous, cet esprit de famille qui fait le charme de la vie.

Les pauvres ne participent plus à cette éducation vivante que peut seule leur donner un commerce avec le riche; le riche s'étourdit, s'endurcit sur les malheurs du pauvre, et s'irrite sur ses fautes. Tout ceci, peut-être, n'appartient guères à mon sujet, mais encore faut-il que le cœur entre pour quelque chose dans les calculs. Qu'on observe bien que j'ai compté dans cette consommation tout ce qui est importé de l'étranger, et je l'ai compté comme revenu de l'agriculteur, parce que les registres des douanes anglaises nous prouvent que, depuis quarante ans, l'exportation en subsistances a été égale à l'importation. Ici, il n'y a pas de dispute à élever sur l'authenticité de ces chiffres : le fisc est correct, et très correct; les droits sont énormes, et si l'on cherche à se faire illusion sur ces faits désastreux, en prétendant que les denrées dont les droits sont fraudés ne peuvent pas être comprises dans tous ces calculs, je répondrai que le tableau ci-dessus n'est que comparatif, et que si l'art de la contrebande s'est perfectionné depuis 40 ans, l'art de la fiscalité

a suivi la même progression de lumières, les seules dont j'aie été témoin durant le cours de ma vie. Il est encore une observation plus pénible à faire, la même que j'ai faite sur la France, c'est que plus les denrées ont été à l'usage du bas peuple, plus leur consommation a diminué. J'en dresse ci-joint un tableau proportionnel, et j'y ajoute la consommation du thé et du sucre, les seules denrées étrangères dont l'usage soit devenu commun en Angleterre.

Nous jugerons de la quantité des viandes par l'impôt sur les cuirs du pays : de l'an 1789 à 1791, il a porté annuellement sur 34,200,000 livres, et de 1829 à 1830, sur 46,000,400 livres; et l'état des marchés de bestiaux coïncide avec l'impôt; la population ayant augmenté de 100 à 173, il se trouve que 100 rations de bœuf revenant, en 1791, à 100 familles, sont réduites, en 1831, à 79; les rations de mouton, d'après les mêmes calculs, à 86. Ceci est donc à peu près la répétition de ce qui s'est passé en France. Chaque individu, si les privations étaient égales, consomme 1/6e de moins de viande. Nombre de familles qui pouvaient, il y a 40 ans, faire de la viande de boucherie une partie de leur nourriture, sont donc obligées de se réduire au pain, et comme la consommation du pain lui-même a diminué, celles qui en mangeaient se contentent de pommes de terre; mais encore ces privations sont bien moindres que celles que le peuple éprouve sur les boissons; elles sont chargées d'impôts si exorbitans, que je ne puis pas laisser au lecteur, même la consolation d'un doute.

De l'an 1789 à 1791, l'impôt sur la drèche a porté sur 24,511,216 boisseaux, et de 1829 à 1831, sur 26,672,345, ce qui, relativement à la population, réduit la consommation de la bière de plus d'un tiers. J'ai commencé par cette boisson, que le riche veut bien permettre, en théorie, au pauvre, car celle des liqueurs spiritueuses fait l'objet de beaucoup de traités sur la tempérance, et nous allons voir que du moins ils n'ont pas été sans efficacité.

De 1789 à 1791, le droit sur les liqueurs spiritueuses a porté annuellement sur un nombre de gallons de 10,975,856; de 1829 à 1831, 12,331,622.

Je dois dire que le galon est à peu près de 4 litres et 1/2, et que, dans ces quantités, les eaux-de-vie de France entrent pour un 10me, le rhum de la Jamaïque pour un quart, et le reste se compose de l'eau-de-vie de grains distillée dans le pays; et si l'on veut bien supputer cette consommation avec l'accroissement du nombre des habitans, on verra que la boisson regardée comme nuisible a également diminué de plus d'un tiers, précisément dans la même proportion que la boisson tenue pour salutaire; il reste à savoir maintenant si les riches, qui se livrent à tant de lamentations au sujet de cette seule jouissance que puisse avoir le peuple, se sont corrigés de leurs faiblesses dans la même proportion de 35 p. 0/0; j'avoue que je regarde ce reproche si souvent adressé au peuple anglais, au sujet de son penchant à l'ivrognerie, comme d'autant plus cynique, que ce qui pouvait être regardé comme

luxe il y a 40 ans, est devenu aujourd'hui nécessité; et pour peu qu'on ait vécu dans les camps, on sait bien que lorsque les subsistances y sont rares ou de qualité inférieure, les liqueurs spiritueuses deviennent le seul moyen de réparer un estomac délabré. On met encore en avant une autre raison qu'il s'agit de tirer au clair : on dit, et on croit en effet, que le peuple a changé la nature de ses boissons et qu'il lui a substitué le thé; voilà un fait dont il est facile de s'éclaircir : de l'an 1789 à 1791, le poids du thé qui a payé annuellement un droit a été de 16,900,000 liv., et de 1829 à 1831, il a été d'un peu moins de 24,000,000, de manière que si nous calculons l'accroissement du nombre des habitans, nous trouvons que 100 rations se sont réduites à 82; quant au sucre, sa consommation s'est, à quelque chose près, maintenue à son ancien niveau; j'ai parcouru tout ce que les pièces officielles permettent d'analyser.

Sur l'ensemble, je le répète, l'Angleterre a perdu un 5me de sa subsistance, et sur qui tombe ce déficit d'un 5me? Eh! c'est bien à ce pays; les réflexions que j'ai faites sur l'inégalité de sa répartition, s'appliquent mieux qu'à la France. J'expliquerai pourquoi nos misères se répandent avec assez d'égalité sur toute la surface du sol, et pourquoi les privations ne sont pas étrangères même à ceux qui peuvent jouir de toute espèce de superfluités. Mais ici toutes les misères s'accumulent sur un même point, sur le nord de l'Angleterre, où le nombre des ha-

bitans a triplé depuis quarante ans. Si j'avais à citer la société la plus humiliante pour l'espèce humaine, sous tous les points de vue, je me garderais bien de citer les peuplades sauvages, car du moins elles sont en petit nombre ; mais c'est par milliers que Birmingham, Manchester, Liverpool et Glascow comptent des malheureux, et ces quatre villes ne sont que les métropoles des centaines de villes qui les entourent, toutes siéges de ces nouvelles découvertes ; passe encore si elles pouvaient fournir de la viande, du pain, des logemens, des vaisseaux, des routes ou autres travaux publics ; mais j'ai encore observé qu'elles ne pouvaient fournir, soit pour leur pays, soit pour les pays étrangers, que quelques objets de vêtemens, de mobilier ou des outils ; et qu'en concurrence les unes des autres, elles en ont fourni le décuple de ce qu'on pouvait consommer, et surtout de ce qu'on pouvait payer.

D'ailleurs il est des parties de travaux que les machines ne peuvent pas faire ; par exemple, elles filent le coton, elles ne le tissent pas ; il faut donc employer des tisserands ; et comme ceux-ci se sont établis en nombre relatif à ce que les machines pouvaient leur fournir d'ouvrage et que leur santé ainsi que celle de leur famille s'est altérée au point de ne pouvoir faire aucun autre métier, ils acceptent ou plutôt implorent du travail au rabais. Ainsi telle pièce de mousseline dont la façon, il y a quelques années, coûtait dix francs, coûte aujourd'hui quarante sous, ne laissant pas à ce malheureux artisan

plus de cinq sous pour dix heures de travail dans une cave, c'est-à-dire, ne laissant pas l'équivalent d'une livre de pain; mais supposons que le nouveau monde et les Indes eussent pu payer ce surcroît de vêtemens, de mobilier et d'outils et qu'ils l'eussent fait en or et en argent, tout cela n'eût pas créé des subsistances pour ce surcroît d'ouvriers.

Il ne serait donc advenu à l'Angleterre, que ce qui est advenu à l'Espagne et au Portugal dans le 17me siècle; alors ces monarchies reçurent toutes les matières d'or et d'argent qui surabondaient dans le nouveau monde, et elles n'en furent pas moins pauvres, puisque la seule richesse d'un pays consiste dans un accroissement de subsistances plus considérable que celui des habitans, et que les subsistances ne sont pas susceptibles d'être vendues, achetées ou transportées, du moins dans des quantités qui soient jamais relatives aux besoins. Le seul avantage qu'en tirèrent l'Espagne et le Portugal à ces époques, fut de faire baisser le prix des dorures, de manière que les moines et le clergé, alors les seuls cultivateurs de la Péninsule, en garnirent leurs églises, qui, aujourd'hui, en sont encore resplendissantes. Ils y multiplièrent aussi les vases sacrés, mais depuis cette époque les généraux de la révolution française ont traversé le pays.

En résultat, la philosophie s'est lourdement trompée en nous représentant les manufactures et le commerce comme une source de richesses; qu'on veuille y réfléchir à fond et ne pas prendre comme

ayant force de chose jugée, un principe aussi erroné : les manufactures et le commerce ne peuvent jamais enrichir, ils ne peuvent que ruiner ; et l'expérience que l'Angleterre en fait est d'une assez grande évidence pour convertir de toute incrédulité à ce sujet. Si une manufacture est fondée sur les productions du pays, son succès n'est qu'une conséquence du succès de l'agriculture ; l'agriculteur qui a élevé le bœuf et le mouton a dû précéder le manufacturier qui travaille le cuir et la laine. Ce dernier ne trouve donc la protection de son industrie que dans celle que les lois ont préalablement donnée à l'agriculteur. Quant aux manufactures sur les produits étrangers, elles ne peuvent que coûter plus ou moins, il est vrai; d'abord elles ne peuvent concerner les subsistances qu'on peut bien représenter comme formant à elles seules la presque totalité des richesses de tout le pays. Elles ne peuvent donc regarder que quelques objets de vêtemens ou de mobilier ; mais comme la Providence a bien voulu accorder aux hommes ce qui leur est nécessaire, relativement aux climats qu'ils habitent, le premier inconvénient de ces sortes de manufactures est d'être au moins inutiles au pays où elles s'établissent.

Il est encore un inconvénient plus grave, c'est celui de concourir au détriment des productions du pays ; c'est ce que le coton et la soie font sur la laine en Angleterre. Que cette île soit assez riche pour se permettre le luxe de la diversité des étoffes,

soit; mais encore est-il nécessaire que des droits coûteux fixent des bornes à ce luxe; mais qu'on ne vienne donc pas présenter comme un principe de richesses ce qui n'en est qu'une preuve; Adam Smith a longuement dit et développé que si un pays pouvait échanger un objet qui ne lui coûte que cinquante jours de travail contre un autre qui lui en aurait coûté soixante, le profit du pays était évident; ce principe est radicalement faux; car sur les 100 années qui ont précédé l'époque où il vivait, comme sur celles qui nous précèdent, l'Angleterre, ainsi que le reste de l'Europe, avait fait la guerre cinquante ans. A quoi doit penser un état dans la prospérité, sinon à l'adversité? et où prendrez-vous, pendant la guerre, ces matières premières sur lesquelles, pendant la paix, vous avez fondé l'existence de tant de familles? aussi, avons-nous vu pendant ces dernières guerres, non pas des familles, mais des villes, des provinces entières réduites à la misère par l'impossibilité, soit de se procurer les matières premières sur lesquelles leur industrie s'était fondée, soit pour exporter celles qui étaient destinées à la consommation des peuples devenus leurs ennemis. Je le répéterai cent fois, le commerce vu en large ne peut rien pour l'accroissement des richesses d'un pays; il ne peut que varier les jouissances, et toujours aux dépens de celui qui veut jouir de cette variété. Ainsi, les Anglais veulent du sucre et du thé, ils donnent, pour se procurer cinquante jours de cette nourriture

délicate, cent jours de nourriture en pain et en viande de lard cru ; ainsi, par-là ils jouissent ; mais, bien loin de les enrichir, cette jouissance leur coûte.

D'après les faits développés dans les pages précédentes sur l'ordre matériel de la société, on a vu que l'industrie agricole est toujours gouvernée, en Angleterre, d'après les lois féodales du droit de primogéniture et de substitution, moyen sage sur lequel la société s'est fondée ; que l'industrie manufacturière et commerciale secoue le joug des maîtrises et des jurandes, et qu'elle est gouvernée d'après les lois de la philosophie moderne ; les premières étant prohibitives, ou du moins restrictives ; les secondes, indépendantes de prohibitions et de restrictions. La révolution française donna à toutes les sociétés de l'Europe, mais surtout à l'Angleterre, un mouvement très vif d'activité, et les institutions, non seulement de chaque état, mais de chaque corps dans chaque état, ont été mises, on peut le dire, en serre-chaude, et conséquemment ont produit un immense effet, soit en bien soit en mal ; et si d'aussi longues expériences, faites sur des populations aussi nombreuses, n'éclairent pas l'Europe sur la marche des affaires humaines, il faut à jamais désespérer de son salut ; l'industrie agricole, réglée dans ses mouvemens, a, dans l'espace de quarante ans, augmenté le nombre de ses familles dans la proportion de 100 à 112, et ses produits de 100 à 203, ce qui fait que chaque famille livrée à l'agriculture s'est enrichie dans la proportion de 100 à 181.

Digitized by Google

L'industrie manufacturière et commerçante, agissant sans contrainte ni règle, a, dans le même intervalle de temps, augmenté sa population de 100 à 208, l'a agglomérée par myriades sur le même point, l'a tenue attachée à des travaux plus humilians et plus opiniâtres que ceux des galériens, l'a réduite à des nourritures, des vêtemens et des logemens si chétifs, et encore si précaires, que chaque jour doute de l'existence de son lendemain, et cela pour multiplier des produits inutiles. Cette hideuse agglomération d'hommes, portée subitement sur le même point, a exigé, pour son logement ou ses ateliers, un transport de tant de matériaux que l'agriculture, au lieu de multiplier les bœufs et les moutons qui nourrissent l'homme, a multiplié les chevaux qui, loin de le nourrir, usurpent même une partie de sa nourriture; et le résultat de toutes les combinaisons, dans ce désastreux ensemble, a été que le nombre des hommes a augmenté dans une proportion plus forte que leurs subsistances, la ration de chacun d'eux étant d'un cinquième de moins qu'elle ne l'était il y a 40 ans. Ce malheur, déjà très déplorable, l'est bien davantage lorsqu'il est attaché presqu'exclusivement à certaines localités, et qu'il ne pèse que sur certaines classes d'habitans. Pareille calamité frappe aussi sur la France, mais du moins se répartit-elle avec assez d'égalité sur toute la surface du royaume, et pèse-t-elle à peu près sur toutes les classes de citoyens, et cela parce qu'elle a une source toute différente.

Digitized by Google

C'est dès le quinzième siècle, sous Louis XI, que l'industrie agricole a été affranchie de toute espèce de restrictions. Ce souverain, pour abattre la noblesse, affaiblit autant qu'il le put les droits de substitution et de primogéniture ; mais à cette époque, une si petite partie de la France était cultivée, qu'il n'y avait pas de raison pour partager les terres; et les édits de ce prince malencontreux ne furent momentanément que de vaines théories. Ce n'est que sous le cardinal de Richelieu et Louis XIV, que la population ayant augmenté, les terres commencèrent à se diviser ; et comme dans un pays aussi montueux que la France, chaque champ est d'une qualité, et conséquemment d'une valeur différente, chaque champ a été forcément divisé et subdivisé à chaque nouvelle génération ; indépendamment, chaque morceau de terre pouvait être vendu, être acheté, partagé, échangé, ou hypothéqué, en gros ou en détail, comme un sac de blé. La révolution n'est donc venue mettre en dissolution que cette partie de la France qui appartenait au clergé ; lui seul pouvait exploiter les terres dans ce genre de culture qui demande une longue possession, le règne animal ; mais comme les parlemens avaient fini par mettre des limites à l'industrie agricole du clergé, la France, dans son ensemble, n'avait donc qu'un revenu très borné en bœufs et en moutons ; et comme ce sont ces deux sortes d'animaux qui, seules, peuvent donner des matières premières aux manufactures, la France avait très

peu de manufacturiers et de commerçans. Et se fût-elle, depuis la révolution, rendue maîtresse de la mer, eût-elle fait, dans les trois parties du monde, les ruineuses conquêtes qu'ont faites les Anglais, jamais les manufacturiers et les commerçans n'eussent eu l'importance et la force nécessaires pour établir des manufactures fondées sur des matières premières étrangères, et par là attiré l'ouragan qui fait tant de ravages en Angleterre, où l'agriculture leur avait déjà fait faire de si grands établissemens.

Les manufactures en France ne sont donc que ce qu'elles doivent être, c'est-à-dire fondées, surtout, sur des matières premières de son agriculture; c'est cette partie vitale qui, en France, a toujours été attaquée avec acharnement. Louis XI consacra le principe de sa ruine, quant à ce qui regardait les terres de la noblesse; Richelieu et Louis XIV, les premiers, mirent en action ses principes; les parlemens, jusqu'à l'époque de la révolution, accélérèrent son mouvement destructeur; mais l'assemblée constituante et le code Napoléon surtout, qui avaient enveloppé les biens du clergé dans la même catégorie, firent, pour la destruction complète de nos terres, des lois strictes, positives et exclusives. La guerre atténua l'effet de ces lois; mais la restauration, ou plutôt la paix, en multipliant les partages, a dû mettre et a mis en effet le comble à notre ruine. Aussi, l'ensemble de la population, depuis ces quarante ans, n'a-t-il augmenté que dans la proportion de 100 à 110; et

encore cet accroissement n'est-il dû qu'à la longévité, car le nombre des mariages, en France, a diminué dans la proportion de 100 à 95; et chaque 10 mariages, qui autrefois produisait 45 enfans, n'en produit plus que 38 à présent. Mais les produits de la terre ont diminué de 100 à 80, comme on a pu le voir.

Concluons : la France et l'Angleterre sont les deux seuls états de l'Europe en révolution; et la seule cause de leur révolution, comme de toute révolution, se trouve dans ce fait : c'est que la quantité des subsistances a diminué relativement à la quantité des habitans. Mais ce déficit de subsistances est dû, en France, aux institutions vicieuses de l'agriculture, et en Angleterre, à celles des manufactures fondées sur des produits étrangers. Qu'on observe bien que l'Espagne, l'Italie, l'Autriche et le reste de l'Allemagne, se trouvent dans une situation tout-à-fait opposée. Si on soumet l'accroissement de leurs populations, relativement à leurs subsistances, depuis 40 ans, aux analyses faites ci-dessus, on verra que lorsque leurs populations n'ont augmenté que dans la proportion de 100 à 130, leurs subsistances se sont accrues dans celle de 100 à 150. Et il en est pour l'accroissement comme pour le décroissement, les riches de ces heureux pays ne consomment pas plus qu'ils ne faisaient il y a 40 ans, comme les riches en France ou en Angleterre ne consomment pas moins. C'est donc tout chez le pauvre que ce trop plein vient déverser.

Aussi, les tentatives frénétiques que font partout les Français et les Anglais, de renverser le culte catholique, et de confisquer son sacerdoce et ses ordres monastiques, ont-elles échoué jusqu'à présent; et telle est l'humiliante position, tel est le dénûment, l'affaiblissement, tels sont les besoins et les privations de ces deux états, qu'il est permis d'espérer que leurs tentatives sataniques seront inutiles pour détruire ce qui reste à détruire. Leur rage sacrilége se trouve impuissante dans ce moment même contre le Portugal; qui peut s'en plaindre, qui peut les plaindre? on s'en ferait presque un scrupule religieux, car on ne peut croire que la justice divine reste indifférente à tous leurs mouvemens.

La France, après avoir renversé ses autels, tourné en ridicule, persécuté, emprisonné et massacré son sacerdoce et sa noblesse, fait un pillage sacrilége de leurs biens, détruit leurs plus belles cultures, les bâtimens comme les animaux, les haies comme les arbres, coupé en parcelles leurs champs, se trouve affamée par tant de dilapidations, se répand pour vivre chez les nations étrangères, pendant 25 ans y exerce les mêmes ravages, y établit les mêmes principes, et enfin, étourdie par tant de succès, affaiblie par tant d'excès, une brise du nord suffit pour la faire succomber. Et il faut que ses anciens maîtres ne viennent la relever que pour légitimer tant de crimes et récompenser tant de criminels! Et l'Angleterre, qui, se mêlant dans cette noble lutte, pouvait y jouer un rôle si beau, si grand; l'Angleterre, qui y a sacrifié

tant de sang et tant de trésors, par quelle fatalité a-t-elle voulu comme paralyser tous ses efforts, en répandant partout des principes encore plus vénéneux, puisqu'ils étaient présentés par une main amie, en poursuivant et la Sicile et l'Espagne, et le Portugal et le nouveau monde comme l'ancien, de constitutions encore plus stupides que cruelles; venant comme renier les anciennes fondations et la présente existence des lieux, des choses, des hommes, et même de Dieu.

Mais elle a aussi un reflux, cette Tamise dont le flux a exporté tant de constitutions dans les pays étrangers; et ce reflux devait bien une fois ou l'autre, rapporter quelques constitutions à l'usage de l'Angleterre même; son aristocratie conservera-t-elle le fruit et l'usufruit de dîmes qui n'ont aucun culte pour objet, lorsqu'elle va imposer dans toutes les Espagnes la confiscation de celles qui soutiennent le clergé, l'ame et la vie de tout pays catholique? et quelque tutélaires que soient pour le peuple leurs priviléges, s'imaginent-ils les conserver quand eux les premiers ont entrepris un nivellement absolu dans le reste de l'Europe? en résultat, s'imaginent-ils détruire comme wighs sur le continent, et tout conserver en Angleterre comme torys? et tout cela couronné par une paix où ils ont dépouillé de leurs colonies leur alliée la Hollande, dépouillé leur alliée l'Espagne, dépouillé leur allié le Portugal, dépouillé enfin tous leurs alliés faibles, et cela en résultat pour leur propre ruine, et surtout pour celle

de ces malheureuses colonies ; la France, il est vrai, envahit l'Espagne, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne, et par ses actions, ses écrits ou ses discours, leur avait fait des plaies bien profondes ; mais enfin, cette Europe se composait de corps robustes qui, en résultat, ont pu ou pourront se guérir ; mais qui guérira le nouveau monde de l'invasion des Anglais, et de quels Anglais ? certes, tout homme éclairé ne peut que rendre justice à l'élévation des sentimens de l'aristocratie anglaise et de nombre d'autres corporations ; l'armée surtout a un corps d'officiers auquel, pour le point d'honneur et la bravoure, l'on ne peut disputer le premier rang en Europe.

Mais, quant à ces nuées de traficans que les pays étrangers voient arriver de Londres, Liverpool, Birmingham, Manchester et Glascow et de tant d'autres villes de même sorte ; quant à cette espèce métis que la langue du pays nomme *Halfbred Englishmen*, j'en suis fâché pour l'orgueilleuse Angleterre, mais l'Europe ne produit rien au-dessous. Les Français sont bien également d'un rude abord ; mais du moins est-il une moitié de l'espèce humaine à la médiation de laquelle ils se laissent apaiser ; mais cet Anglais, rien ne l'apaise ; d'un extérieur soigné, et fier de l'enveloppe d'un bon habit, notre *Halfbred* arrive avec de tels besoins d'objets physiques étrangers au climat et aux habitudes du pays, avec de telles exigences dans le bien-être matériel, qu'on le prendrait pour un Sybarite énervé

et le plus souvent c'est un robuste charbonnier, un mineur, ou un forgeron dénué de toute faculté intellectuelle et même de toute espèce de talens dans ces arts d'agrément, comme la musique, le chant, et la danse, arts auxquels participe même la populace des pays catholiques; il n'a, en parlant de notre religion, que des blasphèmes à vomir; mais notre sacerdoce et la vue seulement d'un moine fait vraiment l'amertume de son existence; il ne peut s'occuper ou parler d'autre chose.

J'ai été témoin à Barcelonne, à Cadix ou Lisbonne, de cette monomanie, véritable maladie de l'Angleterre, et maladie incurable; c'est en vain que ces bons religieux offrent et donnent l'hospitalité et la charité, qu'ils ont des bibliothèques et qu'elles sont à la disposition des étrangers, que leurs églises et leurs couvens sont pleins de tableaux, de statues, de candelabres et d'objets de sculpture admirables; c'est en vain qu'on y fait journellement de la musique délicieuse, et qu'on y jouit de tout cela, non-seulement sans frais, mais avec des préséances; rien ne peut calmer l'hydrophobie de cette espèce d'Anglais, et c'est sous leurs ignobles mains qu'a péri et péri sans retour, je le crains, cette Amérique méridionale, société de 12,000,000 d'habitans, société, certes, la plus étonnante qu'aient connue les temps anciens ou modernes. En résultat, la France et l'Angleterre, gouvernées, depuis 40 ans, par les idées philosophiques, ont, soit pour vivre, soit pour s'enrichir, combattu, vaincu et conquis,

rançonné et pillé, fait des traités d'alliance, de paix ou de commerce, traités imposés plus ou moins par la fraude ou la force; ont reçu d'immenses tributs par la guerre comme par la paix, par de nouvelles découvertes, de nouvelles industries, par un nouveau commerce; seules, elles se sont évertuées dans ce cercle nouveau, et seules elles se sont ruinées; tandis que l'Espagne, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne, victimes de tant d'activité, se sont enrichies, rappelant ce roman très moral de Goldsmith, où un homme plein de génie et de ressources, indifféremment pour le mal ou pour le bien, Jenkinson, réussit chaque année à tromper le fermier Flamborough; et au bout d'une longue carrière, le bonhomme de fermier, quoique toujours dupé, est riche; et l'escroc, quoiqu'ayant toujours réussi dans ses tromperies, est à la mendicité.

Digitized by Google

CHAPITRE ONZIÈME.

DES CAUSES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES MODERNES.

J'ai, jusqu'à présent, tâché de prouver par des expériences de longue haleine et par des calculs peut-être trop précipités les uns sur les autres, que, dans l'état présent de la société en France et en Angleterre, près des trois quarts de la richesse publique consistaient dans les subsistances, que la main-d'œuvre ou les manufactures créent l'autre quart, et que le commerce étranger et les conquêtes qu'on a faites pour l'étendre peuvent, certes, avoir fait beaucoup d'honneur aux guerriers, les négociations aux diplomates et les découvertes aux savans; mais il n'en est pas moins vrai qu'elles ont fait la ruine et le désespoir des deux empires dont je parle. Le résultat de tant d'efforts a été d'avoir diminué le nombre des hommes, relativement au nombre des femmes, d'avoir diminué la quantité des subsistances relativement à celle des habitans, d'avoir fait porter toutes les privations que comporte cette diminution sur les mêmes lieux et sur les mêmes classes d'hommes, et par-là, d'avoir compromis et livré au hasard l'existence de la société. Après avoir parlé de l'existence de ceux qui travaillent, et analysé la nature ou le produit de leur tra-

vail, il faut nous occuper de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas travailler; et ici, le lecteur doit me rendre cette justice, c'est qu'afin de l'attacher par quelqu'attrait et de soutenir son attention, je ne l'ai occupé que de ce qui concerne une société absolument matérielle; je ne lui ai parlé que de la vie du corps, et voulant prouver que je participe aux nouvelles lumières du siècle, j'ai écarté tout ce qui pouvait avoir rapport à la vie de l'âme; mais en traitant de la pauvreté je suis obligé de faire mes adieux à la plupart de mes lecteurs, car mon sujet m'oblige à amener des prêtres, des moines, et par là, de faire ce mélange si réprouvé par nos casuistes constitutionnels, celui du spirituel avec le temporel.

Dans la formation des sociétés, l'ordre matériel précède et établit l'ordre moral; mais dans leur déclin et leurs maladies, l'ordre moral seul peut les défendre de leur dissolution et les ramener à leur santé primitive. Quelles sont les maladies des sociétés? elles n'en ont qu'une; mais elle est hélas! bien grave, c'est celle de la faim, faim qui constitue la toujours trop nombreuse corporation des pauvres. C'est toujours à cette maladie de la faim qu'aboutissent les fausses manœuvres des gouvernemens. Qui s'étonnera donc d'apprendre que la France, depuis 40 ans, et l'Angleterre depuis 20, éprouvent, et éprouvent seules en Europe, que la force matérielle et brutale gagne tous les jours de nouveaux avantages sur l'ordre public? L'antiquité l'a dit : la faim est la mère du crime. Mais enfin, le peuple a cette excuse,

qu'il est poussé par le désespoir ; mais quel désespoir a jamais poussé ceux qui, par leur orgueil ou leur ambition, leurs conquêtes ou leurs traités, leurs confiscations ou leurs pillages, leur incrédulité ou leurs sacriléges, ont amené le présent état de choses ? Pour moi, la restauration qui, en France, garde et vend ceux des biens du clergé que la révolution même avait conservés ; ou l'Angleterre qui, en 1805, confisque les quatre frégates espagnoles, à raison de l'or qu'elles portaient, et cela en pleine paix, et dans un état naturel d'alliance, d'amitié, d'intérêts ou de malheurs mutuels, me semblent avoir commis un abus plus brutal de la force que le peuple n'a fait, en mainte insurrection, à Paris, à Bristol, en Irlande ou à Lyon. Mais l'acharnement seul de ces deux gouvernemens, contre les propriétés du culte catholique et contre l'influence de son sacerdoce, aurait suffi pour multiplier dans leur royaume le nombre relatif des pauvres. Remontons à la source de la pauvreté.

Si l'état d'esclavage, qu'a connu l'antiquité, présente une structure moins brillante que la société moderne, elle la présente bien plus solide, quant à ce qui regarde l'existence des derniers rangs de la société. Les esclaves, c'est-à-dire les cinq sixièmes de la population, ne pouvaient jamais se ressentir de la disette des vivres ; ils n'y songeaient pas même ; il leur importait peu que le nombre des habitans s'augmentât, comme en Angleterre ou en France, dans une plus forte proportion que les subsistances;

Digitized by Google

les privations, les angoisses, les douleurs que nos malheureuses familles d'artisans éprouvent pour le pain de leurs enfans et pour le leur, étaient inconnues dans l'antiquité; le maître pourvoyait, et avait intérêt de pourvoir, à la nourriture, aux vêtemens, au logement de ses esclaves; et s'il survenait une disette de vivres, ou que la population de son atelier s'élevât au-delà de ses moyens de la nourrir, il faisait ce que nous voyons encore faire aujourd'hui dans les pays où l'esclavage est connu, il vendait son surcroît d'esclaves à un maître plus riche que lui, ou à des étrangers qui les transportaient dans des pays où les vivres étaient plus abondans; de manière que l'équilibre entre la population et les subsistances n'était jamais dérangé.

De fait d'abord, et ensuite de droit, le christianisme est venu détruire ce système et abolir l'esclavage; on l'a dit et répété si souvent, que l'incrédulité même en convient. J'observerai seulement que cette expression d'affranchissement par le christianisme est vague, indéterminée, et même incorrecte. Les maîtres appartenaient au christianisme, et alors ne connaissaient pas les avantages d'acheter la main-d'œuvre à prix débattu; ils voulaient garder leurs esclaves, comme nous le voyons aujourd'hui dans le nouveau monde. Les esclaves aussi, étaient chrétiens; ce n'est pas eux non plus qui ont conquis cette liberté; il y a mieux, une grande partie d'entr'eux ne l'auraient pas acceptée; il arrivait alors ce que nous voyons aujourd'hui, là où l'esclavage est la loi du

pays : les maîtres sont toujours prêts à donner leur liberté à ceux de leurs esclaves qui, d'après leur vieillesse, leurs blessures ou leurs maladies, ne peuvent plus les servir ; mais ces mêmes esclaves, que le maître, en dépit de leur inutilité, est, d'après la loi, obligé de nourrir, d'entretenir et de loger, ne sont pas si mal avisés que d'accepter cette liberté ; la loi était la même dans l'antiquité ; aussi Caton d'Utique, dans son traité sur l'agriculture, met-il en question s'il n'est pas plus profitable de mettre à mort un vieux esclave que de le conserver. Il est tel doute qui indique la décision. Quand un homme va consulter s'il doit se battre, on pressent que sa vie est en sûreté ; aussi Caton conclut-il qu'il vaut mieux tuer l'esclave. Ce meurtre, permis chez les anciens, ne l'est pas chez les modernes.

Pour parler correctement, il ne faut donc pas dire que c'est le christianisme qui a détruit cet esclavage aussi ancien que le monde ; il faut dire que c'est le sacerdoce du christianisme, parce que, la première fois dans le monde, le sacerdoce s'est composé d'hommes voués au célibat, et qu'une partie d'entre eux se formèrent en congrégations, dont tous les membres, voués eux-mêmes à la pauvreté, se livrèrent exclusivement au service des pauvres ; car c'est du jour de cette liberté acquise, que les pauvres ont formé pour la première fois dans le monde une corporation ; mais d'après cet instinct de conservation que la Providence donne à tout être existant, le corps social n'eût jamais accepté une existence aussi

précaire s'il ne s'était pas connu une égide dans l'église ; la preuve en est que là où elle n'avait pas encore eu le temps de se constituer, nombre de populations qui n'appartenaient à aucun seigneur, comme il y en eut dans le midi de l'Europe, avaient souvent éprouvé un tel dénûment qu'elles étaient venues demander à faire partie d'un fief, parce que là où il y avait servage, il y avait également protection et subsistances ; mais l'église, qui aspirait à établir la liberté dans des vues élevées de religion, que l'état d'esclavage contrariait, était trop prudente et trop sage pour faire courir au pain journalier du pauvre le même hasard que courait sa santé. On sait que les corps religieux furent eux-mêmes possesseurs d'un grand nombre de fiefs, et qu'eux les premiers donnèrent la liberté à leurs serfs ; et le nombre des hommes libres dut beaucoup s'augmenter lorsque les corporations des arts et métiers quittèrent les campagnes, se choisirent des localités et les entourèrent de murs pour se défendre des possesseurs de fiefs ; là, ils établirent leurs diverses industries et trouvèrent leur intérêt à employer des ouvriers de préférence à des esclaves. Ces ouvriers dès-lors furent soi-disant indépendans, mais je ne vois là d'indépendant que le chef de l'atelier ; et son indépendance consistait à renvoyer ses ouvriers à la fin de la semaine ou même de la journée, lorsque les matériaux nécessaires à son industrie ou le débit de ses marchandises lui manquaient.

Aussi les ordres religieux multiplièrent-ils leurs établissemens de charité dans les villes bien plus que dans les campagnes, où les ouvriers se louaient à l'année et faisaient par là supporter au maître les pertes que causaient leurs maladies peu graves, et les suspensions de travail qui en étaient la conséquence. On voit donc que diverses classes de pauvres inconnues à l'antiquité, sont devenues inhérentes à la société moderne. L'espèce humaine, libre pour la première fois, livrée à son caractère naturel, a pu se connaître et découvrir qu'elle était essentiellement imprudente : si un artisan gagne quatre fois, dix fois plus qu'il ne lui faut pour vivre, il destinera au repos et au plaisir, dans la semaine courante, le nombre de jours nécessaire pour le ramener au travail la semaine suivante; et toute déclamation à ce sujet serait indiscrète, car c'est là ce qui maintient la subordination et conséquemment la société.

Il faut encore que je le répète : sur cent familles, il en est quatre-vingt-trois qui vivent au jour le jour du travail de leur chef; aucune institution humaine ne peut empêcher qu'une partie de ces chefs ne tombent malades, ne se blessent ou ne manquent de travail, surtout en hiver, dans les professions qui tiennent à notre logement, telles que celles du maçon, du charpentier ou du peintre; eux alors, ainsi que leur femme et leurs enfans, tous sont à la charge de la société; cette pauvreté s'étend beaucoup dans les saisons rigoureuses, où les besoins se multiplient;

elle n'est cependant qu'occasionelle; mais il en est une qui est perpétuelle, car rien ne peut non plus empêcher qu'une partie de ces chefs ne s'estropient ou ne meurent, et ne laissent encore à la charge de la société des orphelins, des veuves et des vieillards; ceux-là eussent maudit la liberté; mais dans sa prudence et sa charité, l'église forma pour eux trois classes de secours; les vieillards et les estropiés eurent des hospices; les malades et les blessés, des hôpitaux; les veuves, les orphelins et les artisans sans travail, des secours à domicile. Et de toutes ces classes de malheureux, la plus à plaindre, sans aucune espèce de comparaison, est celle des mères; car enfin les vieillards, les estropiés, les malades, outre les ressources que leur offraient les établissemens religieux, en trouvaient dans la pitié publique; mais cet artisan sans travail n'obtient de ceux à qui il demande qu'une expression de scandale de ce que, plein de force et de vigueur, il se met à mendier, c'est de cette catégorie de pauvres que sort exclusivement une nouvelle classe d'hommes inconnue à l'antiquité, celle des voleurs, car ni la misère, ni même le désespoir qu'elle entraîne, ne peut emporter les veuves, les orphelins, les malades, les estropiés ou les vieillards à exercer une aussi rude profession.

Je n'entends cependant pas dire que le délit du vol fût inconnu à l'antiquité, mais du moins il était très borné. Le maître était au-dessus du besoin, et ses esclaves n'avaient pas le droit de posséder; les vols

qu'ils commettaient n'étaient donc que des délits domestiques, que les maîtres, à en juger par ce qui nous reste du théâtre grec, faisaient punir à coups de verges ; les crimes modernes de meurtre, d'incendie, de faux, n'étant commis généralement que dans la vue de voler, on peut dire que le vol forme les dix-neuf vingtièmes parties des délits publics.

La société était donc constituée alors de manière à n'exercer ni bienfaisance ni vengeance publique; elle ne connaissait ni hospices, ni hôpitaux, ni quêtes publiques, ni justice criminelle, ni nombreuses prisons, ni ces phalanges de geôliers et de recors qui aujourd'hui font une partie si essentielle de la dépense et de la force publique.

Le sacerdoce catholique donnait donc à la société une organisation absolument nouvelle, et dont la possibilité n'avait pas même été soupçonnée par ces philosophes grecs, qui avaient rêvé tant de théories pour le bonheur de l'espèce humaine. Mais en même temps que cette organisation ennoblissait l'homme et lui donnait les moyens de s'élever fort haut dans l'ordre moral, elle exposait à une ruine complète, dans l'ordre matériel, la partie la plus nombreuse et la plus faible de la société ; car si un chef de famille n'éprouvait dans le cours de sa carrière ni maladies, ni accidens, ni refus d'ouvrage, ni pertes de salaire, il ne formerait qu'une exception qui n'énerverait en rien le fait.

Pour subvenir aux dépenses que devait occasioner un nouvel ordre de société si précaire, les ordres

religieux acquirent ou reçurent des terres, les défrichèrent, les cultivèrent et firent, ou pour leurs exploitations dans les campagnes, ou pour les hospices et les hôpitaux des villes, ces magnifiques constructions qui font encore l'étonnement des pays qui ne les ont pas détruites. Ce ne fut qu'à mesure que ces glorieux travaux furent terminés dans chaque localité, que la liberté des esclaves put s'établir; et si on voulait scruter avec quelque soin les nombreux documens qui nous restent de ces époques si prudentes de l'histoire de l'Europe, on verrait qu'il y avait bien plus d'empressement chez les maîtres pour donner la liberté, que chez les esclaves pour la recevoir.

Mais il est une autre institution religieuse, prise dans l'ordre spirituel le plus élevé, et j'ose le dire, le plus philosophique, dont l'effet dans l'ordre matériel fut et est encore d'une immense ressource pour la sécurité et le bien-être des pauvres : j'entends la confession; elle comporte une réparation de nos fautes, et l'église, du moment de l'affranchissement des esclaves, se fit une loi d'imposer au chrétien, chaque fois qu'il approchait du tribunal de la pénitence, le devoir de faire des legs destinés au secours des pauvres. Il est quelques gens, même parmi les bons esprits, qui sourient lorsqu'on leur parle de l'infaillibilité de l'église dans l'ordre spirituel; mais comment n'y pas croire quand on trouve cette infaillibilité même dans l'ordre civil? que pouvait-elle faire de plus sage, de plus prudent, que d'étayer

cette société, dont l'échafaudage était plus brillant que solide, sans qu'il en coûtât ni travail, ni sacrifice à personne? car enfin, le mourant ne sacrifie rien, et son héritier, qui n'avait pas encore joui, ne sacrifiait rien non plus, que je sache. Il était si loisible à l'héritier accoutumé à son sort, quel qu'il fût, de ne se donner de nouvelles jouissances que relativement au legs qu'il recevait, et qu'un autre que lui aurait pu recevoir.

J'ai voulu, par cette esquisse, faire précéder ce que j'ai à dire, afin que mon lecteur se pénètre bien qu'un clergé célibataire, avec ses terres, ses dîmes, et enfin toutes ses propriétés quelconques, étaient les conditions d'existence de la société moderne; étaient son droit public. Ce clergé célibataire s'était divisé en deux corps, connus sous le nom de séculier et régulier; ils avaient chacun une action toute différente sur la société. D'abord, à la tête du clergé séculier, un évêque était chef de 4 ou 500 paroisses; chacune d'elles avait un curé, et les principales d'entr'elles, un ou plusieurs vicaires, et souvent des fondations d'abbayes ou de prieurs, dont les membres remplissaient toutes les fonctions sacerdotales. Tous ces ecclésiastiques, indépendamment des devoirs du culte divin, de l'instruction des enfans, de la prédication ou de la confession, étaient les patrons nés des hospices et des hôpitaux; répandus, accueillis, respectés dans le plus grand monde comme dans la bourgeoisie, ils étaient les vrais, les seuls intermédiaires entre les

riches et les pauvres, les heureux et les malheureux; c'est d'eux seuls que reçoivent leurs secours les malades, les estropiés, les vieillards, et surtout certaines familles d'un rang élevé qui avaient connu des temps plus prospères, et que la charité chrétienne désigne sous le nom de pauvres honteux.

Le clergé régulier, soit les ordres monastiques, moins répandu dans le monde, servait donc bien moins d'intermédiaire entre le riche et le pauvre; mais ces ordres étaient riches eux-mêmes; leur travail en défrichement, leurs découvertes en agriculture, en avaient fait de puissans propriétaires; soumis à des lois somptuaires et à des dépenses très bornées, leur capital s'accumulait et fertilisait le sol même qu'ils cultivaient; ne vendant jamais leurs denrées qu'à des prix relatifs à leur valeur, ils empêchaient leur excessive dépréciation dans les années de surabondance; par là, ils soutenaient les petits propriétaires et faisaient à la société une réserve de denrées pour les années de disette. Leur utilité se manifestait surtout en faveur des ouvriers sans ouvrage; c'est pour cette dernière classe de pauvres, qui, comme je l'ai observé, formait la pépinière des voleurs, qu'ils se réservaient de l'ouvrage à donner, et quand ils n'en donnaient pas, ils en distribuaient les nourritures et le salaire. Il n'entre pas dans mon sujet de parler des connaissances utiles qu'ils répandaient parmi nos cultivateurs; des arts, des sciences, des découvertes qu'on leur doit: tout homme âgé, qui voudra réfléchir sur ce qu'il

a vu jadis en France, conviendra, si toutefois il se sent pur de spoliation ou de coopération, depuis 40 ans, à nos 40 constitutions et à nos 40,000 lois, que dans toutes les paroisses où les ordres religieux possédaient seulement une ferme, il n'existait pas un seul pauvre ; le vol conséquemment y était inconnu : c'est aux fastes de la justice criminelle que j'en appelle. Par qui ont été niés ces faits-là ? ou plutôt qui a accumulé contre des institutions aussi précieuses à la société tant de dégoûtantes calomnies, sinon ceux qui voulaient s'emparer de leurs terres et qui, en France comme en Angleterre, ont réussi dans cette spoliation sacrilége du pauvre.

Qu'on fasse donc parler une fois les faits, puisque de cette question dépend exclusivement l'existence des sociétés modernes ; chose inconcevable, il est telle plante, tel minéral, tel coquillage, pour lesquels des savans renommés ont gravement fait de pénibles voyages, de longues recherches, et la société humaine, ses conditions d'existence ou sa police ne paraissent pas dignes de les occuper ! la vérité reste sans défense, sans appui, et telle est l'intrépidité du mensonge et de la calomnie, chez ceux qui se sont enrichis des déprédations commises sur les propriétés de l'église ou plutôt des pauvres, que l'erreur a acquis force de chose jugée ; et la France ainsi que l'Angleterre, si paisibles, si heureuses pendant plusieurs siècles, se sentant ébranlées dans leurs fondemens, n'osent pas même tourner les yeux du côté de leurs anciennes institutions qui,

elles seules cependant, peuvent mettre une fin à leurs longues tortures et les rendre à leur bonheur primitif.

L'Angleterre et la France ont détruit de fond en comble le système qui avait paru nécessaire au christianisme pour faire passer la société de l'état d'esclavage à l'état de liberté ; l'une et l'autre de ces monarchies ont confisqué les terres sur lesquelles le pain des pauvres était hypothéqué ; mais la situation de ces deux empires et les temps étaient si différens, que le mode de confiscation n'a pu être et n'a pas été le même. En France, on a confisqué les terres du clergé séculier comme du clergé régulier, puis celles des hospices, des hôpitaux, des prisons, des colléges, des universités, des corporations, et enfin des communes ; et le tout précédé de l'abolition des dîmes.

En Angleterre, au contraire, on ne confisqua que les biens des corps monastiques et ceux des abbayes ou des prieurés ; tous les autres établissemens que je viens d'énumérer triomphèrent des spoliateurs d'alors, ou plutôt leur échappèrent. En France, on sent dans tous ces maléfices l'acharnement d'une vile populace amenée à la curée, on sent la brutalité d'un assassin qui, après avoir mis à nu le voyageur, l'outrage et le tue. En Angleterre, nous voyons des voleurs de haut parage qui, en détroussant le voyageur, comptent avec lui, et sur son argent lui rendent ce qui lui est nécessaire pour arriver à son gîte. Il est vrai que quelque temps après, nos sincères

réformateurs sont venus à résipiscence, et d'une manière plus ou moins directe, ont réformé le clergé séculier comme ils l'avaient fait du clergé régulier, c'est-à-dire qu'ils l'ont dépouillé en s'attribuant la majeure partie de la dîme. Malgré cela, la spoliation des propriétés du pauvre a été bien plus complète en France qu'en Angleterre; mais en France, la révolution n'a pas pu détruire les principes actifs, qui seuls peuvent remettre le pauvre dans son existence morale et matérielle; on n'a pas pu détruire, comme en Angleterre, le célibat du clergé et la confession. Un des buts de cet ouvrage est de développer comment ces deux principes ont agi.

Digitized by Google

CHAPITRE DOUZIÈME.

Des progrès de la pauvreté en France.

Nous avons vu quel était à peu près l'état de la société lorsque la révolution est venue surprendre la France. Le clergé depuis long-temps était, on peut le dire, son Atlas : seul il la soutenait; ses propriétés furent confisquées; et si je dois à la vérité de dire que peu ou point de détresse ne frappa à cette époque l'ordre de la société dont je m'occupe, celui des pauvres, il le dut à une circonstance plus désastreuse que leur propre détresse, celle d'une guerre générale. On sait qu'à cette époque les chefs de la France, dans le but d'acquérir et d'assurer la liberté à toute l'Europe, suivant les uns, mais alléchés, suivant les autres, par le pillage, et je suis de ces autres, répandirent des armées sur toute l'Europe, et en nombre sans mesure avec la population de la France. Le grand exécuteur arriva bientôt pour concentrer dans ses mains le pouvoir de tous ses premiers chefs; et on sait avec quelle persévérance il a, pendant vingt ans, mis en coupe réglée, ou plutôt en coupe anticipée, la jeunesse de la France. Les deux courts intervalles de la paix même lui ont servi à anéantir des armées considérables pour ses expéditions en Egypte

et à St-Domingue. Avec un tel système, il faut le dire, il n'y a que peu ou point de pauvreté ; il y a toujours plus d'ouvrage que d'ouvriers ; les bras manquent, la main-d'œuvre est à un tarif plus élevé que les subsistances; et malgré ses maladies accidentelles, l'artisan peut nourrir ses parens dans leur vieillesse, et soutenir ses enfans ; avec un pareil système de guerre, la France n'avait presque plus de malfaiteurs ; il n'allait pas s'amuser à voler un mouchoir de poche à Paris, celui qui, à la suite d'un maréchal de France, pouvait participer au pillage d'une église en Espagne, ou d'une abbaye en Allemagne, et encore gagner la croix d'honneur pardessus le marché. Aussi, n'est-ce pas sans quelque apparence de raison que les détenteurs des biens du clergé, pour atténuer leur honte ou leurs remords, ont prétendu que le malaise du bas peuple français s'était diminué à l'époque de la révolution ; d'abord il s'était partagé les meubles, les instrumens aratoires, les bestiaux, les terres et les matériaux des bâtimens du clergé, et cela fit une ressource pour quelque temps ; et d'ailleurs, il n'y a pas de doute que vous détruisez le malaise apparent dans un pays, si, sur cent malaisés, vous en faite tuer quatre-vingts, et c'était là le fait. Les pauvres, ne pouvant pas se racheter de la conscription, fournissaient d'abord tout leur contingent; ensuite ils fournissaient celui du riche, moyennant une rétribution plus ou moins considérable.

Mais la destruction des hommes, inhérente à l'état de guerre, s'était encore beaucoup augmentée par le système qu'avait adopté ce grand Corse qu'on paraît regretter. Pour ménager ou n'employer qu'à propos la subsistance du soldat, il ne voulait comme tels que des hommes robustes. Aussi la destination des conscrits se trouvait-elle toujours pour le pays le plus éloigné de celui où ils étaient levés. Ceux de Paris, en 1806, furent envoyés à Zara; on peut s'imaginer combien les malheureux qui prétendaient voler à la gloire, ont au contraire sombré dans les fossés qui existent dans ces 400 lieues de distance.

Il n'a pas été fait, en 1814, de recensement général sur les divers âges de la population; mais on peut juger par la correspondance de divers préfets avec Bonaparte, au sujet des conscriptions, de l'état d'épuisemeut où était la France à cette époque. Sur 29,000,000 d'habitans qu'elle contenait, elle aurait dû en avoir 5,400,000, âgés de 20 à 45 ans, et si j'en juge par les états détaillés qui ont été publiés, elle en contenait, à cette époque, moins de 2,000,000 de ces âges, et encore une partie d'entr'eux ne vivaient que parce qu'ils n'avaient pas été jugés dignes d'être tués; ils se formaient ou du rebut des conscriptions ou de ceux à qui leurs blessures avaient procuré leur congé. En résultat, le grand homme avait si bien opéré que quelques 100,000 hommes, en 1815, ont pu se promener sur la surface de la France, l'arme au bras, et s'ils avaient voulu faire un coup de feu, il aurait

fallu qu'ils tirassent au blanc, et cela tout en nous obligeant de mettre la nappe pour eux.

La France, sous le rude maniement de ce Corse, s'est trouvée jetée dans une épisode de meurtre et de destruction telle, qu'elle y a dérangé toute l'économie ordinaire de la société. Les puissances étrangères, se bornant à la défensive et obtenant les uns après les autres quelques intervalles de paix, ne parsemaient pas toutes les routes de l'Europe des cadavres de leurs sujets, et n'ont donc fait que ces pertes d'hommes inhérentes aux guerres ordinaires, pertes qui, n'affectant que peu le sort des pauvres, contribuent à écumer la société. Je dois donc avouer que la confiscation des biens du clergé n'a point affecté la frêle existence du pauvre, en France, comme elle le fit en Angleterre; chez nous, les destructions de la guerre ont anticipé les douleurs de la faim. Cependant la paix arriva; elle arrêta, non-seulement le cours de tant de destructions, mais elle ramena en militaires, en blessés, en prisonniers ou gens attachés à diverses administrations hors de France, un nombre de 600,000 individus sans pain, ni talent pour en gagner. La société, en France, rentra donc dans l'état qui lui était naturel; la charte survint, mais elle ne s'occupa qu'à régler les intérêts des premiers rangs de la société, électeurs ou éligibles, députés ou pairs, professeurs ou élèves, magistrats ou administrateurs, rompant d'ailleurs toute espèce de hiérarchie antécédente.

Cette cohue, en possession du pouvoir, conte-

nait dans son sein tous les principaux spoliateurs du clergé et de la noblesse, et ne voulait pas, bien entendu, renouveler ces deux corps; l'action de la noblesse dans la société était, depuis plus d'un siècle, paralysée par les usurpations des parlemens, et ses chefs avaient, comme pairs ou députés, abandonné, et ne voyant pas de raison pour me livrer à aucune contorsion de style, je puis dire trahi leur ordre, pour venir s'associer à tant de gens au moins tarés. Et c'est un coup-d'œil douloureux sur la nature humaine, d'apercevoir que quinze de nos prélats, tous ceux à qui on a offert cette honteuse distinction, l'aient acceptée, si toutefois ils ne l'avaient pas sollicitée, eux, déjà élevés à des honneurs et des pouvoirs auxquels leur naissance ne leur donnait aucun droit; c'est ainsi qu'ils firent, en quelque sorte, participer le corps du clergé à cette flétrissure. Mais si le clergé reconnaît la suprématie des évêques, il reconnaît aussi celle de Dieu; et quand ces deux suprématies ne sont pas d'accord, celle de Dieu a droit à la préférence, et dans ce cas-ci elle l'obtient. Le clergé resta étranger à la charte, malgré la coopération des quinze prélats, et il y resta étranger parce qu'elle était certainement l'acte le plus authentiquement sacrilége qu'aient jamais commis les hommes, acte dont Louis XVI a exprimé tant de repentir dans son testament : j'entends l'acte de cette nouvelle aliénation des biens du clergé, mis en réserve par les spoliateurs eux-mêmes, et dernière ressource des pauvres en France. Que fit la

Charte pour eux? elle institua des juges, des prisons et des bourreaux, pour prévenir ou punir les délits auxquels la faim pouvait les porter, et par là troubler les douceurs d'existence des dix-sept heureux de ce monde ; et là elle s'arrêta, car tous ces conflits dont j'ai parlé, entre Dieu et ses évêques, entre les nobles ou les pairs, les électeurs ou les élus, se passaient au-dessus de la tête de ces malheureux.

Nous avons observé que, dans l'antiquité, la pauvreté était inconnue ; le peuple, j'entends les 83 centièmes, était esclave, et un maître intéressé à leur conservation leur fournissait la nourriture, les vêtemens, le logement et les soins nécessaires. Dans l'âge moyen, il ne pouvait y avoir de pauvreté que dans les villes, qui alors étaient fort rares et peu peuplées. J'ai déjà dit comment les ordres religieux y avaient pourvu, et ils l'avaient fait avec une telle surabondance, que leurs bâtimens paraissent suffire aujourd'hui à une population décuple de ce qu'elle était alors.

Le servage, dans les campagnes, comportait la subsistance, et il dura encore long-temps chez des peuples simples, enchantés d'ailleurs de participer aux travaux, à la société et à la table de leur maître. Lorsque ce système s'affaiblit, ce fut bien plutôt par la volonté des seigneurs que par le vœu des vassaux. J'ai encore pu voir dans ma jeunesse des vestiges de cette existence, en Irlande, chez quelques seigneurs catholiques ; il en était un dont le château logeait au-delà de 1000 vassaux ; ils cultivaient ses

Digitized by Google

terres, et pas un d'eux ne recevait de paiement en argent. La loi et leur seigneur leur offraient cependant leur affranchissement ; ils se gardaient d'en profiter ; néanmoins, l'héritier présomptif se proposait alors de faire ce qu'il a exécuté depuis ; c'était de se débarrasser de cette foule qui travaillait fort peu et consommait beaucoup, ainsi que cela se pratique lorsqu'on fait ces choses-là au compte des autres ; mais le patriarchal vieillard tenait à protéger les générations de ceux que ses ancêtres avaient protégés.

Dans tous les cas, à l'époque où ce système de liberté s'établit, il ne put y avoir que peu de pauvres dans les campagnes ; la plus grande partie du sol était inculte, comme aujourd'hui en Amérique ; l'agriculteur en obtenait la location à bas prix ; les communications étant difficiles et chères, les subsistances n'avaient que peu de valeur sur les lieux, et les journaliers, en paiement de leur travail, en obtenaient tout ce que le besoin de leur famille pouvait requérir. Dans le cas de maladie, de vieillesse ou d'incendie, le presbytère, l'abbaye ou le château voisin, devenaient la ressource naturelle de la victime de ces calamités. Les populations s'accroissaient lentement; les enfans, à la mort d'un père, n'allaient pas, comme aujourd'hui, démantibuler sa ferme pour en partager les terres entr'eux ; au contraire, ils la renforçaient ; les cadets se servaient des forces acquises pour défricher, à leur profit, les landes voisines. Jusqu'à cette époque, que je fixerai vers l'an

1750, l'aisance du peuple français avait toujours augmenté, c'est-à-dire que la quantité des subsistances s'accroissait plus que celle des habitans, et que pour le même travail, ils en obtenaient tous les jours une ration plus forte. Alors, les pauvres ne comptaient dans la société que comme des exceptions, et le clergé était organisé de manière à fournir amplement à leurs besoins; aussi, dans l'Europe catholique, n'y a-t-il eu ni lois, ni impôts à leur sujet; aussi nos historiens ou nos administrateurs n'en font-ils pas même mention dans leurs divers écrits. Il n'en était vraiment question que dans quelques chapitres de l'Imitation de Jésus-Christ ou de l'Ame élevée à Dieu, qui nous parlent du soulagement des pauvres comme de l'un des moyens d'assurer notre salut en l'autre monde; mais aujourd'hui, nous avons deux saluts à assurer au lieu d'un, et je crains bien que ce nouveau, notre salut en ce monde, nous force tellement à secourir les pauvres, que nous en perdions le mérite dans l'autre.

Les Français, pendant plusieurs siècles, avaient donc joui des avantages de la liberté, sans supporter les inconvéniens qui y sont attachés, ceux de la pauvreté. Mais dès l'an 1750, deux causes sont venues successivement nous développer et nous infliger une calamité inconnue jusqu'alors au monde civilisé. M. d'Aguesseau avait déjà, en 1745, fait rendre un édit par lequel le clergé ne pouvait plus acquérir de biens-fonds, et cela dans un royaume dont la moitié de la superficie était, comme elle l'est encore au-

jourd'hui, à défricher. Cet édit découragea les jeunes gens de se vouer à l'état ecclésiastique ; la population, et conséquemment son nombre accoutumé de pauvres, s'accroissait donc, tandis que leurs ressources, en hommes et en biens, restaient stationnaires. La seconde cause fut plus active, elle tenait aux lois sur les successions ; ces lois, ainsi que j'ai tâché de l'expliquer, faisaient tous les jours disparaître les grands propriétaires, ceux-là seuls à qui leurs moyens permettaient d'étendre les défrichemens. Alors les fermes déjà formées commencèrent à se démantibuler entre les enfans ; chacun d'eux, prenant sa part, y bâtissait une chaumière ; on ne vit presque plus s'élever en France de grandes constructions rurales. La population des cultivateurs se multiplia, et pour se nourrir d'abord eux-mêmes, ils furent obligés de s'adonner à la culture du règne végétal, n'ayant pas les capitaux nécessaires à celle du règne animal. Les terres, dont on tirait plus de récoltes en leur donnant moins d'engrais, s'épuisèrent. La même quantité de nourriture exigea successivement plus de bras ; c'est ainsi que le nombre des habitans s'est plus élevé que celui des subsistances, et c'est cela, et cela seul, qui constitue et étend la pauvreté.

C'est ce fâcheux état de choses, précédemment inconnu et imprévu en France, qui souleva cette secte et ces questions oiseuses des économistes sur la libre circulation des grains, questions dont ils n'ont jamais même soupçonné la solution. Tout pays doit autant que possible se suffire, et conséquemment

avoir le moins possible d'importation et d'exportation, afin que la guerre, qui rompt toutes les relations des peuples entr'eux, n'affecte que fort peu ces existences précaires; car le moindre choc fait tomber dans la pauvreté celles qui dépendent des manufactures et du commerce. Mais comme il est des produits que notre sol nous refuse et qui nous sont devenus nécessaires, il est de notre intérêt de donner en échange des ouvrages en laines et en cuirs, produits du règne animal qui a vivifié notre sol, et de donner le moins possible de blé ou de toiles, produits du règne végétal qui l'a épuisé. Quant au règne minéral, il reste neutre dans la question des échanges; le gouvernement ne doit s'en occuper que pour faire produire ce qui nous est nécessaire, et laisser le reste aux chances du commerce. On décida et on fit le contraire de tout cela à peu près; l'intelligence publique à cette époque, était révolutionnaire; aujourd'hui, ce sont les intérêts privés; tant il y a que, de l'an 1750 jusqu'à ce jour, le malaise de la société a graduellement augmenté. Les seuls documens qui puissent nous fixer sur son étendue, sont les droits d'octrois de nos 1600 villes comparés avec leur population; ceux que j'ai pu consulter établissent l'échelle suivante, prenant l'ensemble de la France, et observant que Paris, vu son accroissement subit de population, a beaucoup plus souffert que la province.

Le nombre des hommes a plus augmenté que la

quantité des subsistances animales ou végétales, de l'an 1751 à 1770, soit en 20 ans, de 6 p. °/°

1771 à 1790	20	9 p. °/°
1791 à 1810	20	12 p. °/°
1811 à 1830	20	20 p. °/°

Les tant pour cent étant pris après la déduction du chiffre précédent, ces 47 pour °/° n'en font que 40, c'est-à-dire que 100 personnes qui, en 1750, avaient 100 belles rations à se distribuer entr'elles, n'en ont plus, en 1830, que 60. Voilà la réduction qu'a éprouvé la France, et l'étonnement du lecteur cessera lorsque, calculant les octrois et la population de Paris, de 1816 à 1830, il apercevra que Paris n'a été que 15 ans pour arriver à ce même degré d'abstinence, tandis que la France en a resté 80; aussi, ne jette-t-elle pas les mêmes cris de détresse. Chaque jour ressemble à sa veille, et les hommes ne portent que des jugemens comparatifs; en France, la comparaison des temps passés est à 80 ans de distance, à Paris de 15; craignant de fatiguer le lecteur par une accumulation de chiffres, je donne sur parole l'exemple suivant : de 1815 à 1830 le nombre des patentes de commerce s'est élevé dans la proportion de 100 à 125. Les comestibles, à Paris comme ailleurs, sont l'objet des deux tiers du commerce, et il a, comme on peut le vérifier, diminué de 100 à 60. Les marchands qui, en 1815, vendaient pour 40,000 fr. par an, et par là pouvaient élever leur famille et faire honneur à leurs affaires, ont donc vu réduire leur vente à moins de 20,000 fr. Qu'on

juge de leur ruine et de leur désespoir de se voir ainsi entraînés à la pauvreté, sans pouvoir s'en défendre.

Mais comme si ce n'était pas assez pour la France de s'être volontairement imposé ces lois de destruction, lois déjà connues et imposées par les Romains et tant d'autres conquérans aux peuples vaincus, la division des terres, il a fallu que le génie du mal trouvât un mode, inconnu jusqu'à ce jour, pour transformer en une nouvelle classe de pauvres des hommes qui, s'ils n'étaient pas riches autrefois, étaient au moins aisés, et trouvaient dans l'élévation de leurs idées une pleine compensation des dons de la fortune; et ce mode nouveau et ces nouveaux pauvres sont l'instruction publique et ses élèves. Nous avons déjà vu que les vendeurs et acheteurs de biens nationaux, après leurs spoliations de ceux de l'église et de la noblesse, avaient, dans leur voracité, fait ensuite main-basse sur ceux des arts, des sciences et des études. Chacun des gouvernemens qui s'étaient succédé avait, pour façonner la jeunesse à son gré, tâché d'établir quelque enseignement élémentaire d'impiété; mais tous ces divers établissemens, quoique avec peu de variantes dans leurs principes, en avaient beaucoup dans leur méthode de les répandre. Ce fut pour leur donner de l'ensemble que notre célèbre empereur fonda, en 1808, une instruction publique, les facultés et l'institut. Les vingt-sept plus grandes villes des provinces eurent des colléges, et chacune

d'elles pouvait donner certains grades universitaires ; mais sa métropole devait être et fut en effet Paris. Ce n'était pas une des moindres imprudences de l'ancien gouvernement français, d'avoir laissé les études à Paris. L'Espagne, l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne, les ont généralement réléguées dans de petites villes de provinces, qui leur sont exclusivement destinées. L'enfant, entre les mains de qui ont met les dangereuses armes de la science, appartient du moins à des parens aisés et d'un certain rang, puisqu'ils sont en état de faire pour son éducation les sacrifices pécuniaires que cause son éloignement. Dans ce cas, le nombre des érudits que supporte le pays connaît des limites ; et encore en Angleterre n'est-il plainte plus générale que celle de leur multiplicité. Cependant elle n'a que les deux universités d'Oxford et de Cambridge, et celles-ci ne contiennent entr'elles deux que 10,638 élèves. Ce nombre comprend la majeure partie des ecclésiastiques et tous les enfans de la noblesse qui ne se destinent à aucune profession; et nul ne peut exercer celle de médecin ou s'élever rapidement aux dignités de l'église, de la magistrature ou du barreau, sans avoir obtenu, non pas un savoir, mais un diplôme qui lui a coûté de longs séjours dans ces villes ruineuses.

Dans ce cas, la société trouve cette sécurité, c'est que si les plaideurs ou les malades, réfractaires à son intervention, privent de leurs récompenses

notre impuissant docteur, il peut toujours vivre du revenu qui le fit tel.

Ces monarchies ont, par-là, évité les dangers auxquels s'était exposée la France, ceux de mettre dans une capitale aussi populeuse l'enseignement gratuit des sciences et des arts; ils se sont trouvés à la portée des artisans, et par-là ont excité leur ambition bien naturelle d'y faire participer leurs enfans. Ils cèdent à l'appât; comment y résisteraient-ils? Assis à leur table et logé dans leur galetas, cet enfant ne coûte que peu à ses parens pour sa nourriture et rien pour son logement; l'aiguille de la mère fait les frais de son entretien. Il y a mieux; cet enfant leur coûtera moins s'ils en font un avocat, un médecin ou un mathématicien, que s'ils le mettent en apprentissage chez un menuisier ou un cordonnier. Celui-ci, entré dans la carrière des sciences, n'y éprouve pas ces distractions que donne une éducation distinguée; la musique, la danse, l'escrime, l'équitation, la chasse, les spectacles ou les voyages, qui amusent les riches en les instruisant, n'auront employé aucun de ses momens: il aura donc bien plus de succès qu'eux dans ses études spéciales, et la philosophie trouve très juste et tout simple qu'il l'emporte ensuite sur eux.

Cela serait très bien, si on pouvait multiplier les premières places autant que les candidatures; mais cela ne se peut pas: si le fils de l'huissier devient magistrat, ou le fils du bûcheron administrateur, que deviendront les fils et des magistrats et des ad-

ministrateurs? encore ce n'est point dans leur intérêt que je dis cela ; mais le peuple, devant en résultat rester peuple, et son sort devant toujours nous occuper et nous préoccuper, que gagne-t-il à être dominé plutôt par un magistrat ou un administrateur élevé dans la parcimonie et endurci dans les fatigues, que par un homme adouci et même énervé par les jouissances? car enfin la science seule de jurisconsulte ne constitue pas le magistrat; je n'ai jamais connu un seul soldat qui ne s'affligeât de voir un sergent devenir son officier; et dans les promotions civiles ou militaires, c'est du bien-être des masses que les promoteurs doivent s'occuper; sinon, à l'esprit qui règne à présent en Europe, ils ne feront pas long-temps des promotions. L'édifice de la monarchie française ne s'est pas écroulé en 1789, sans que nombre de causes n'y aient coopéré; la principale sans doute, a été ce morcellement des terres qui tend à répandre la pauvreté en multipliant les hommes plus que les subsistances; mais le fait d'avoir établi le foyer des études, d'avoir élevé la jeunesse dans cette populeuse cité de Paris, et d'avoir par là doublé ou peut-être triplé le nombre des candidats aux places élevées, a aussi contribué pour quelque chose à notre ruine; et cependant la presque totalité des professeurs étaient des célibataires, des ecclésiastiques, qui inculquaient cette abnégation philosophique des choses de ce monde dont ils donnaient l'exemple; d'ailleurs l'église restait là comme une ressource

Digitized by Google

assurée pour celui à qui son savoir ne procurait pas d'existence. Mais tous ces calculs paternels n'entraient ni dans l'esprit, ni dans les besoins de Bonaparte; il établit donc son université, lui donna des priviléges exclusifs et lucratifs sur toutes les écoles; il étala dans les vingt-sept plus grandes villes trente-huit colléges impériaux, et affecta certains revenus de l'état à de nombreuses bourses.

La France, administrée on ne sait par qui, ou plutôt on ne le sait que trop, vit ses municipaux renchérir sur le maître; il fut donc fondé en France au-delà de 300 colléges communaux, et un nombre relatif de bourses municipales; la seule ville de Paris en avait mille. Est-il nécessaire de dire que l'éducation n'eut rien de religieux? elle n'eut même rien de civil, elle fut militaire; jamais même plus beau trophée ne fut élevé au dieu Mars, car le tambour pour le rassemblement d'études silencieuses, fut substitué au son des cloches, qui d'ailleurs présentait le danger de rappeler des idées religieuses; les muses, effarées par tant de vacarme, fuirent dans les bois, et la religion se réfugia au pied des autels; et ces colléges, nobles monumens que nos pères avaient voués au culte de l'innocence, monumens ou les fictions poétiques des jeux, des ris et des grâces pouvaient faire alliance avec les vérités immuables du christianisme, devinrent de vastes casernes pour une jeunesse destinée au brigandage, aux douleurs et à la mort.

Voilà l'établissement que l'imprudente restaura-

tion a accepté ; accoutumés depuis vingt-cinq ans, comme nous l'étions, à voir le crime triompher, rien n'a pu nous étonner dans la restauration que cet acte de folie ; car par qui fut-elle faite, cette restauration ? par les plus célèbres déprédateurs certainement du monde connu ; et le monde connu moderne étant bien plus riche qu'il ne l'était sous les Romains, les déprédations étaient donc bien plus considérables ; et puisque les souverains de ce monde connu étaient assez bénévoles pour regarder comme bien acquis tout ce qui avait été enlevé à leurs sujets, quel intérêt pouvaient avoir ces spéculateurs qui avaient accumulé tant de richesses et tant d'honneurs, et qui voyaient tous leurs méfaits comme sanctifiés par leurs propres victimes ; quel intérêt, dis-je, avaient-ils de se créer des candidats et des concurrens à ces mêmes honneurs et richesses qu'eux seuls possédaient, et cela au moment où la paix étant venue, il ne restait plus qu'eux à piller ? vraiment on n'y conçoit rien.

Il est vrai que l'établissement était essentiellement anti-chrétien, anti-catholique, et que cet esprit était consolant pour les détenteurs des biens de l'église ; mais enfin, ils les tenaient ces biens-là, ils les tenaient tous et leur intention, était donc de les conserver en temps de paix comme en temps de guerre ; or, nous avons vu que l'instruction publique était purement militaire ; dans le fait, les enfans étaient enregistrés dès l'âge de dix ans, et honneur et bonheur à ceux des maîtres dont les élèves anticipant

l'âge fixé de la conscription, venaient s'enrôler pour la plus grande gloire de l'empereur et de l'empire. Il arrivait, ce qui était assez naturel, que les parens auxquels leur humble profession ne laissait pas la perspective de racheter de la conscription leur enfant, lui fissent faire quelques études, ce qui par la suite était pour lui un titre au brevet d'officier. Mais quand les alliés se furent répandus en France, pour museler tous ces brevetés, et qu'ils eurent fixé des limites assez étroites à leur nombre futur, il a fallu chercher fortune ailleurs, et les professions libérales d'avocats, de médecins, de mathématiciens, de professeurs ou d'architectes se présentèrent; l'université ne comptait depuis la paix pas moins de 75,000 élèves, indépendamment de ceux qui suivaient les facultés, les établissemens scientifiques ou les ateliers des beaux-arts.

Tous ceux-là, adeptes révolutionnaires, étaient, à leur entrée sur la scène du monde, encore obligés de soutenir, pour les places de magistrature ou d'administration, la concurrence de 400,000 jeunes gens élevés dans les établissemens ecclésiastiques, ou dans les pensions particulières, ou chez leurs parens, professant des opinions d'une école tout opposée, et généralement plus distingués par leur naissance et plus indépendans par leur fortune. Cette multitude d'élèves eurent, à l'époque de la paix, une destination toute différente de celle des armes, c'est-à-dire qu'ils n'eurent pas de destination. Alors il s'est réellement formé dans l'état une corporation puis-

sante par son nombre, par son âge, son activité et ses besoins ; et comme il faut que chaque chose ait un nom, et qu'il était impossible d'en trouver un temporel ou spirituel là où il n'y avait pas plus de propriétés en ce monde que de croyance en l'autre, cette corporation nouvelle s'est donné le nom d'intelligente, indiquant ainsi la distance qui la sépare des gens obscurs qui possèdent ou qui produisent ; aussi prétend-elle ne devoir payer aucun impôt ; c'est dans les archives de cette corporation que se trouve le dépôt sacré, le sanctuaire des nouvelles lumières du siècle. Mon lecteur voit déjà qu'elle se compose des avocats, des médecins, des professeurs, des savans, enfin des gens qui n'ont pas d'autre propriété à faire valoir que leur intelligence ; et de quelque nature qu'ait jamais été aucun gouvernement, l'intelligence, c'est-à-dire la réunion des esprits les plus faux, puisqu'ils n'ont que des théories inappliquées, et en effet inapplicables à aucune pratique, a toujours été en hostilité avec les gens positifs, rendus prudens par cette expérience journalière que donne la propriété ou le travail. Car enfin, quelque dédaigneux que les rende leur position aérienne, c'est toujours des produits de la propriété et du travail des autres, que nos adeptes aux arts libéraux sont obligés de tirer leur existence ; et comment le faire, si leur nombre augmente et si les produits diminuent toujours ? prenons un exemple ; il n'y a pas à Paris moins de 500 jeunes gens candidats des affaires et du barreau, et ce qui est

difficile à croire, quoique pourtant un fait, c'est que la cour royale de Paris, dont la juridiction s'étend sur une population et des propriétés triples de celles des autres 25 cours, ne peut faire vivre que 80 avocats, si toutefois, à Paris, la dépense de 100 louis d'honoraires s'appelle vivre, et à la charge encore par nombre d'eux, de faire dans les prisons un stage plus exact qu'au barreau. Dans ce nombre, quelques-uns, il est vrai, gagnent dix et vingt fois cette somme, ce qui n'augmente pas le nombre de 80 pour Paris, et de 7 ou 800 pour la France, vu que les avoués peuvent plaider devant les tribunaux inférieurs.

Mais encore un avocat combat pour quelque propriété en litige, et peut-il compter à peu près sur quelques honoraires, au moins quand il gagne son procès; mais un médecin a affaire à force malades qui, fussent-ils guéris ou même ressuscités par ses soins, ne lui laissent aucun espoir à cet égard. Il est donc très douteux que le nombre de médecins qui peuvent vivre de leur état en France, soit aussi nombreux que celui des avocats. Ces deux professions étant celles de toutes les autres professions libérales les plus lucratives, je me borne à ces deux exemples.

La restauration, à son entrée en France, trouva naturellement un nombre d'avocats et de médecins relatif aux besoins de la société. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement s'occuperait d'entretenir ce nombre et ne laisserait pas à la charge des parens

les frais de l'éducation de leurs enfans, dans les professions libérales aussi bien que dans les positives; mais enfin il l'entreprit, et on va voir avec quel jugement. En faisant annuellement 100 avocats et le double de médecins, il eût encore surchargé la société; eh bien! suivant les rapports ministériels, la restauration, pendant ses 15 années d'existence, n'a pas donné, dans les diverses facultés, moins de 14,000 diplômes de licenciés en droit, diplômes qui constituent les magistrats ou les avocats; mais les professions de juges de paix, d'avoués, de notaires ou d'huissiers, n'exigeant pas d'aussi longues études, le nombre donné dans le grade inférieur de bachelier, a été presqu'égal. Il en a été de même pour les docteurs en médecine, les officiers de santé ou les pharmaciens; et encore ici nous ne sommes qu'à moitié chemin, puisqu'annuellement, depuis près de 20 ans, il a été fait au-delà de 1700 bacheliers ou docteurs en littérature, mathématiques, astronomie, physique, chimie ou histoire naturelle; et ces milliers de médiocrités s'étouffent entr'elles; quoiqu'elles passent leur vie dans les tribunaux, les hôpitaux, les observatoires, les bibliothèques, les voyages, les expériences, les manipulations ou les compilations; quoiqu'elles s'exténuent à professer, traduire ou écrire, elles ne nous ont donné que des jurisconsultes, des médecins à chartes; elles ne nous ont pas produit un livre original ou classique. Si elles ont mis au jour quelques ouvrages passables, toujours sont-ce des ouvrages que tout le monde

peut écrire, et que personne ne peut lire ; et dans les sciences exactes, ils n'ont pas trouvé de successeurs aux trois hommes de l'ancien régime, Lavoisier, Lagrange et Laplace ; encore ne sommes-nous pas au bout des efforts et des dépenses du gouvernement d'un pays où il n'y a pas encore un bon chemin vicinal ; il s'est occupé de nous faire en nombre indéterminé des peintres, des sculpteurs, des graveurs, des architectes, des musiciens, des comédiens et des danseurs ; au moins dans cette dernière profession le gouvernement peut-il se vanter d'avoir fait d'excellens ou plutôt d'excellentes élèves; mais quel que soit l'honneur qu'elles lui font, n'auraient-elles pas bien dansé sans cet étalage bruyant et ruineux de professeurs, d'élèves et de savans, sous lequel les grandes études ont été détruites, et qui n'a pas créé un seul homme de génie; la Providence seule les donne, et ne tenant rien que d'elle, ils savent faire de nouvelles routes et en tracer pour les autres.

Qu'on voie à présent les effets que peuvent produire les changemens de destination dans une institution. Bonaparte, fondateur de l'instruction publique, faisait 20,000 érudits, voilà le mal ; il en faisait tuer 19,000, voilà son remède : bacheliers, licenciés, docteurs ou artistes, tout lui était bon, surtout dans les dernières années ; et comme la meilleure partie de l'Europe composait alors la France, les autres mille pouvaient vivre ; mais la restauration ne pouvait ni faire vivre ni faire mourir. Qu'on juge

à présent quelle est la situation de cet essaim de jeunes gens, victimes vraiment à plaindre du système trompeur du gouvernement même. On leur a ridiculement promis qu'ils pouvaient s'élever à tout, et voilà toutes leurs facultés tellement paralysées, qu'ils ne peuvent se mouvoir en aucun sens, pas même se rabaisser. Un avocat voudrait-il se faire avoué ou huissier, il ne le pourrait pas; on a conservé à ces professions inférieures les réglemens de l'ancien régime; leur nombre étant très heureusement fixé, le prix de ces charges exige, et encore très heureusement, une fortune déjà faite; un érudit voudrait-il rentrer dans le métier de ses pères, il ne gagnerait pas les frais de ses outils.

Quelque durs que soient devenus les temps pour les artisans français, dont la main-d'œuvre s'exerçait sur des objets de luxe, toujours peuvent-ils vivre. Un ébéniste peut travailler comme menuisier, le menuisier comme charron, le charron comme bûcheron, et le bûcheron comme terrassier; chez eux, il y a dérangement, contraction, murmures, mais jamais désespoir; d'ailleurs, des artisans ont toujours la ressource de porter leur industrie chez des étrangers plus riches que nous; car les bras agissant et ne parlant pas, sont indifférens à la variété des langages. Il en est de même de certains beaux-arts, comme la peinture, la musique ou la danse; mais la langue étant le seul outil des avocats, des professeurs, des médecins, enfin de nombre d'érudits, ils sont arrêtés et affamés par l'impuissance de la leur.

La restauration, voulant improviser du neuf, braver les lois invincibles qui constituent la société, a créé un ordre de pauvreté inconnu jusqu'à présent dans l'univers ; et par la même raison, ils ne trouvent aucune de ces ressources que les sociétés chrétiennes, en se formant, firent naturellement ; elles constituèrent des hôpitaux et des hospices pour ceux des ouvriers qui, par la nature de leurs travaux, avançaient leur vieillesse, altéraient leur santé ou se fracassaient les membres ; mais ces nouveaux pauvres n'ont aucun besoin de ces établissemens, puisqu'ils ne font rien ; on ne peut non plus employer les sœurs de la charité, à leur porter des bouillons à domicile ; ils sont pleins de jeunesse et de santé, de vie et de force ; et malgré tous ces avantages, ils ne peuvent rien pour la société, et la société ne peut rien pour eux. Mais comme une phalange aussi nombreuse, aussi active, ne peut pas conserver sa neutralité au milieu de la société dans laquelle elle vit, ou plutôt dans laquelle elle ne trouve pas à vivre, elle y est de la plus violente hostilité. Une ressource pouvait leur rester cependant, ressource qui paraissait être de leur élément, puisqu'elle n'est qu'une continuation d'études, celle de l'église, mais c'est justement pour sa destruction que l'instruction publique a été conservée aux frais de l'état ; la révolution avait besoin de milices.

Dans un état, l'administration seule se divise, mais le pouvoir ne se divise guères. Dans les états qu'on nomme absolus, la royauté exerce ce pouvoir ;

telles sont l'Allemagne et la Péninsule; en Angleterre, c'est surtout l'aristocratie ; en France, avant la révolution, c'étaient les parlemens. A l'époque de la restauration, la royauté, au lieu de s'emparer du pouvoir, traita avec la révolution et lui fit des concessions; toute concession est si contraire à l'essence du pouvoir, qu'elle en est la complète destruction. La révolution ne pouvant, par le fait même de son existence, sortir de son caractère, ne fit point de concessions; le pouvoir passa donc à la chambre des députés qui la représentait, c'est-à-dire qui représentait 80,000 propriétaires de terres, agissant comme électeurs. Mais dans un pays comme la France, où l'on venait de confisquer et distribuer pour cinq milliards en terres du clergé et de la noblesse, on croira facilement ce fait positif, c'est que, sur les 80,000 électeurs, il y avait 65,000 détenteurs de ces biens; et ce qui, du reste, leur fait honneur, ils éprouvaient ce haut degré d'irritation qu'excitent la honte et les remords. En effet, ils voyaient revenir et se trouvaient tous les jours en présence de 15,000 électeurs, membres de cette noblesse victime de leurs spoliations, car les mœurs des castes ne changent pas plus que celles des individus; et la noblesse, d'après ses anciens principes, avait placé en terres ce qu'elle avait pu sauver du naufrage. Ce système fut un vrai triomphe pour le génie du mal; le pouvoir se trouva placé exclusivement dans le corps électoral, et supposant qu'on voulût essayer d'un système aussi ridicule que celui

du gouvernement représentatif, les propriétaires de terres auraient dû en être exclus, car ils étaient tous ou spoliateurs ou spoliés, c'est-à-dire ils formaient les deux seules classes de Français irrités les uns contre les autres. La présence des armées alliées avait atténué les effets de leur haine jusqu'en 1819. Mais ces armées partirent et laissèrent leurs coudées franches à cette majorité de 65,000 électeurs, intéressés dans les biens nationaux. On ne peut, avec justice, les accuser du meurtre de ce malheureux duc de Berry, qui eut lieu à cette époque; mais ils ont convenu et se sont honorés de l'action qu'ils eurent au soulèvement des royaumes d'Espagne, de Portugal, de Naples et de Sardaigne. Quelques lueurs de vérité frappèrent enfin les yeux des souverains de l'Europe. Ils comprimèrent ce mouvement, et la royauté en France aurait pu profiter de cette réaction; en effet, cette minorité de 15,000 électeurs appartenant presque tous à cette ancienne noblesse de France que la bourgeoisie avait dépouillée de ses terres, eut quelque avantage dans les élections. Mais l'institution était si vicieuse dans son esprit, que les institués, quels qu'ils fussent, devaient en être viciés.

Il m'en coûte de le dire; ils s'identifièrent à la révolution, à son esprit, à ses formes. Ils furent jaloux de l'influence, de l'ascendant du pouvoir que le catholicisme et son sacerdoce gagnaient tous les jours, qu'ils ne gagnaient que parce qu'ils étaient étrangers à cette institution de la charte, que de

bonne foi ces nouveaux adeptes voulaient consolider. En effet, un projet informe leur fut présenté sur l'hérédité, projet qui n'eût abouti qu'à perpétuer le désordre, mais qui paraissait devoir assurer aux familles une possession de terres moins précaire; la chambre des pairs, cette plante inerte qui n'avait ni racines, ni tige, ni feuilles, ni fleurs, ni fruits; cette chambre, qui fut frappée de nullité comme l'est toute monstruosité, fut fidèle à son essence, en repoussant tout principe de postérité ou d'avenir. Ainsi cette prétendue réaction de l'ordre contre le désordre, en France, produisit cet effet, c'est que la révolution avait obtenu, pour ses institutions, l'assentiment, la coopération de ses ennemis et de ses victimes.

Une fois ce gage obtenu, elle n'avait plus besoin d'eux; le corps électoral eut alors pour chefs les banquiers, les manufacturiers ou les boutiquiers, tous gens aguerris par les déprédations qu'ils avaient précédemment exercées sur le clergé et la noblesse; et aidés par l'opinion, les discours et les écrits de cette foule d'érudits dont depuis quinze ans l'instruction publique accablait la France, ces électeurs se choisirent des députés qui, pour cette fois, les représentaient; adieu donc la légitimité. Ayant cependant quelques régimens dévoués, elle se crut une armée, et croyant qu'une armée était une force dans l'état, elle voulut rompre quelques unes de ses entraves; mais le corps électoral avait dans tout le royaume les milices que lui formait Paris, où cam-

pait toujours leur état-major ; elles développèrent leurs colonnes et l'on sait ce qu'il en advint. Le corps électoral n'eut pas forcé sa proie, qu'il vit les chiens se tourner contre lui ; le fait est que ces électeurs possèdent quelque chose, et que les milices qu'ils se sont faites ne possèdent rien ; il fallut donc compter avec elles, et ceux-ci qui, comme spoliateurs, connaissent les résultats de tout pacte entre ceux qui ont et ceux qui n'ont rien, voulurent pour se faire une défense, introduire une espèce de royauté. Pour remplir cet interim, ils choisirent un personnage dont le plus grand éloge qu'ils en aient jamais fait, consistait à le dire un honnête homme, ce qui pour eux s'entend d'un homme qui n'a pas encore été traduit aux assises ; c'est ainsi que finit ce drame de quinze ans, période longue pour la vie d'un particulier, mais qui pour la vie d'un empire équivaut à quinze jours.

En attendant, il s'est formé une phalange d'érudits ou d'artistes auxquels la société ne peut pas tenir les promesses que leur ont faites des instituteurs laïques ; au lieu de brider leur ambition, comme le font des hommes nourris dans l'évangile, ces premiers ne manquent pas de l'exciter et pour se maintenir un nombre compétent d'élèves, ils excitent celle des parens ; et dans un pays où le principe de toute production s'altère tous les jours davantage, les parens qui exercent une industrie quelconque sur des objets matériels, n'éprouvent que

ruine et malencontre, ils livrent l'existence de leurs enfans aux produits de leur intelligence ; mais cette intelligence ne trahirait l'espoir ni des parens ni des enfans, si dès le principe de son développement elle n'avait été ni emmaillottée, ni tordue, ni courbée exclusivement vers la terre ; si, soignée par des tuteurs au moins indifférens, il lui avait été permis de s'élever quelquefois vers le ciel et par là d'avoir un choix à faire ; mais c'est en vain que le sacerdoce leur tend les bras, leur offre une carrière aussi noble que solide ; eh bien! même à cet âge adolescent toujours si généreux, si confiant, si aimant et si aimable, le dédain, la haine, l'incrédulité de cette race flétrie avant le temps sont si invéterés, que leurs parens n'osent pas même leur présenter en perspective une existence sacerdotale ; et cependant il est bon de dire que quoique chaque paroisse ait dans son sein nombre d'énergumènes pour l'irriter contre son curé, quoique ce curé soit l'objet de la surveillance inquisitoriale de l'autorité civile, l'objet des dénonciations calomnieuses et journalières des gazettes ou des pamphlets, chacune de nos 40,000 paroisses exige un curé et pas une n'a jamais demandé un savant, un légiste ou même un médecin ; le fait est que les cinq sixièmes des paroissiens sont occasionellement malades ou pauvres ; que dans ce cas ils voient arriver chez eux le légiste ou le médecin, ils ont à payer ; qu'ils voient arriver le curé, ils ont à recevoir : voilà toute la différence. Cependant en 1820, époque d'un mouve-

ment de réaction, le gouvernement et la France, épouvantés par une jeunesse aussi effrénée, voulurent tenter une réforme. Il existait un prélat aussi saint que savant, aussi fort qu'intrépide; depuis long-temps, de son propre mouvement, il s'était pris corps à corps avec l'athéisme, ses professeurs et ses élèves ; une fois engagée avec cet athlète évangélique, leur phalange ne portait plus de coups ; elle se bornait à parer ou éviter les siens; il était pour eux le Jupiter tonnant ; Paris, qu'aucun homme, non plus qu'aucune chose, n'a jamais fixé qu'un jour, arrêtait depuis des années ses regards émerveillés sur le combat à outrance que livrait le nouveau Thésée à des êtres qui, comme les centaures, étaient moitié homme, moitié bête. L'autorité intervint à cette lutte pour le placer à leur tête ; au lieu de les combattre, il va les commander, mais pourra-t-il changer leurs formes, corriger la nature de phalanges aussi déformées. Hélas! je l'ai déjà observé, quand à cette même époque de 1821, les royalistes entrèrent dans ces riches pâturages de la charte, où nous les avons vus paître si long-temps et si paisiblement, ils y prirent tellement le goût du terroir qu'ils en devinrent bientôt révolutionnaires: de même notre apôtre évangélisant devint apôtre gallican, ce qui, pour les lecteurs peu versés dans la langue théologique, peut se traduire en apôtre courtisan, passant ainsi d'une église militante à une église triomphante. Quant à l'institution des études elle resta ce qu'elle était aupara-

vant, peut-être pis, étant plus vieille de six ans. Pour soutenir des accusations aussi graves, il faut des autorités également graves. Dirai-je que les livres que recommandaient les maîtres de rhétorique à Paris sous le ministère du prélat en question étaient ce que la littérature française connaît de plus corrupteur? les Confessions de Rousseau, ouvrage d'un grossier cynisme; les Lettres persannes de Montesquieu, le plus vénéneux roman qui ait jamais vu le jour; et tant d'autres compositions de pareille trempe et même d'un mérite secondaire sous le rapport de l'art d'écrire; mais, dût-on m'accuser de faire un livre avec des livres, je vais m'appuyer d'une longue et positive citation.

En juin 1830, date voisine d'une sinistre époque, le ministre des affaires ecclésiastiques qui, comme cela devait être sous pareille restauration, n'était ni ecclésiastique, ni même clerc, ordonna une enquête sur l'état religieux des neuf colléges royaux de Paris. Leurs neuf aumôniers, ayant les mêmes devoirs et les mêmes peines, firent ensemble l'historique des diverses périodes de l'enfance, et la présentèrent comme une peinture affaiblie, disent-ils, de son triste état; mais, écoutons-les eux-mêmes :

« Nous sommes dans un abattement profond et dans un dégoût qu'aucun terme ne saurait exprimer, à cause de l'impuissance presque absolue de notre ministère, quoique nous n'ayons négligé ni soins, ni études pour le rendre fructueux.

Digitized by Google

» Les enfans qui nous sont confiés sont à peine entrés dans l'Université, que déjà les bons sentimens qu'ils ont puisés dans leurs familles commencent à s'altérer. Un ennui marqué les accompagne dans les exercices les plus simples, les plus nécessaires de la vie chrétienne, et c'est beaucoup si, aux approches de leur première communion, pendant quelques jours seulement, on peut les faire sortir de l'état machinal dont ils ont contracté l'habitude dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

» S'il en est quelques-uns qui demeurent fidèles à leurs premiers sentimens, ils chercheront à les cacher comme un secret funeste. On les verra affecter une légèreté qu'ils n'ont pas, et demander grâce en mille façons de valoir un peu mieux que leurs condisciples. Le respect humain fatigue ainsi ces ames tendres par une persécution sourde et continuelle, quelquefois même plus ouverte; l'idée du bien ne leur apparaît qu'avec l'idée de la honte; ils n'osent prier qu'en fermant le livre de la prière; le signe de la croix devient pour eux un acte de courage.

» Leur foi n'a pas encore péri; mais un peu plus tard, entre quatorze et quinze ans révolus, nos efforts deviennent inutiles. Nous perdons alors toute influence religieuse sur eux, de telle sorte que, dans chaque collége, les classes réunies de mathématiques, philosophie, rhétorique et seconde, comptent à peine, sur 90 ou 100, sept à huit élèves qui remplissent le devoir pascal.

» Or, ce n'est ni l'indifférence, ni les passions seu-

les qui les amènent à un oubli général et si précoce de leur Dieu, mais une incrédulité positive. Comment, en effet, croiraient-ils, en voyant tant de mépris pour la religion, en prêtant l'oreille tous les jours de leur vie à des discours si contradictoires, en ne trouvant de christianisme qu'à la chapelle, et encore un christianisme vide, de pure forme et comme officiel? Nous-mêmes nous sentons périr sur nos lèvres, quand nous leur parlons, la sainte hardiesse de la foi; nous ne sommes plus devant eux des ministres de Jésus-Christ, mais de simples maîtres de philosophie. Nos prétentions se bornent à jeter quelques doutes dans leur ame, à leur faire penser qu'après tout il serait peut-être bien possible que l'Évangile fût l'ouvrage de Dieu, et nous avons le malheur de ne pas même laisser toujours à leur esprit cette dernière ressource contre les préjugés.

» Les voilà donc à quinze ans, sans règle de leurs pensées, sans frein pour leurs actions, si ce n'est une discipline extérieure qu'ils abhorrent, et des maîtres qu'ils traitent comme des mercenaires.

» Enfin, quand le cours de leurs études est achevé, parmi ceux qui sortent de rhétorique ou de philosophie, faut-il dire combien il en est dont la foi se soit conservée et qui la mettent en pratique? il en est environ, chaque année, un par collége.

» Ainsi, un aumônier qui consacrera huit années de sa vie à l'Université, peut espérer tout au plus de faire dans ce laps de temps huit à dix chrétiens.

» Ainsi, un enfant envoyé dans une de nos maisons

composée de quatre cents élèves, pour y passer les huit années scolaires, n'a que huit ou dix chances favorables à la conservation de sa foi ; tout le reste est contre lui, c'est-à-dire que sur quatre cents chances, il y en a trois cent quatre-vingt-dix qui le menacent d'être un homme sans religion. Tel est le chiffre qui exprime, dans l'Université, l'espérance ; tel est le résultat final de tous nos travaux. Il peut encore se vérifier en remarquant, dans les écoles spéciales de tout genre, le petit nombre de jeunes gens qui pratiquent leur religion. Ce petit nombre même, sauf quelques exceptions, n'est pas sorti des maisons de l'Université.

» Nous attestons toutes ces choses ; c'est à regret toutefois que nous les avons dites, et que nous avons peint sous des couleurs si peu favorables des enfans qui nous sont devenus chers, dès le jour qu'ils nous ont été confiés. Nous nous consolons de cette triste nécessité en pensant que nous leur donnons aujourd'hui la plus grande preuve d'attachement qu'ils aient encore reçue de nous ; et d'ailleurs qui ne reconnaîtrait que ces enfans sont bien plus à plaindre qu'à condamner ? nous sommes découragés et notre découragement semble justifié, lorsque l'on considère que, dans tous les temps, sous tous les régimes, après des réformes multipliées, l'Université actuelle a toujours porté les mêmes fruits. »

Voilà l'institution dont, pendant quinze ans, tant de pères de famille ont supplié à genoux de détruire le monopole ; voilà l'institution à laquelle

on a sacrifié celles de tant de dignes ecclésiastiques ; et encore cette université n'était-elle que le noviciat des facultés, qui également avaient un privilége exclusif ; et là il n'était pas, bien entendu, question d'aumôniers ; là, il ne suffisait pas d'avoir une incrédulité passive, il fallait développer un athéisme actif et faire des prosélytes.

Et ensuite l'Europe s'est étonnée que le droit divin n'ait pas trouvé de défenseurs en France ! mais s'il plaît au droit divin de se dépouiller de la force que lui donnent Dieu et les lois, pour la remettre à une tourbe de députés ou de pairs, indifférens à tout excepté au pillage, impuissans à tout excepté au mal ! L'Europe peut prétendre qu'il y avait devoir à souffrir patiemment, mais non pas à soutenir activement ; certes, il est dans nos provinces des myriades d'hommes dont le cœur a toujours palpité et palpite encore pour la sainte cause de leur roi, mais il leur est impossible de soutenir un système qui, contraire à nos lois et à nos mœurs, soumet leurs enfans au joug des puissances infernales ; du moins aujourd'hui le glaive est hors du fourreau, on est en face d'ennemis déclarés, et on peut au moins s'ouvrir à l'espoir de les vaincre puisqu'on est en droit de les frapper.

Je parais depuis quelques pages être sorti de mon sujet, les causes de la pauvreté ; mais qui nous dit que si ces vieilles bandes noires, ces vétérans en Satan, n'eussent pas empoisonné les sources intellectuelles de la vie, qui nous dit que s'il eût été permis

de mêler à l'enseignement des sciences profanes, quelques grains de cette manne céleste qui élève l'ame et éclaire la raison de l'enfance, nos nouvelles générations, averties par nos erreurs et nos malheurs, ne se fussent pas laissé entraîner, ou même ne se fussent pas portées d'elles mêmes vers cet ordre primitif qui affranchissait la société dans son ensemble de toute sollicitude sur son existence matérielle? Avant de quitter ce douloureux sujet de la pauvreté, je veux que le lecteur obtienne une idée fixe du terrain qu'elle a envahi; nous avons observé qu'elle s'étendait d'autant plus que la quantité des subsistances s'accroissait moins que celle des hommes: voilà son principe. Voyons ses effets par l'exemple d'une profession.

Les campagnes se peuplant toujours davantage d'après la division des terres, chaque famille d'agriculteur en a toujours une moins grande étendue, partant moins de crédit, moins de capitaux, moins de bestiaux, moins d'engrais. La terre toujours plus remaniée et épuisée ne lui donne bientôt plus de quoi subsister; leurs enfans renoncent à cette profession pour se faire agens intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, c'est-à-dire marchands. Le nombre de ceux-ci et le prix de leur loyer augmentent dans la proportion que la quantité des productions à vendre diminue. Il y a donc plus de concurrence, plus de dépenses, moins de ventes et moins de bénéfice sur ces ventes; les enfans, témoins des tortures de leurs parens, trouvent la voie des professions libérales ouverte, ils la par-

courent et arrivent à un sommet d'où les foules de toutes les professions qui y gravitent les étouffent et les précipitent dans l'abîme de la pauvreté. C'est le chiffre de ces gens ainsi précipités qu'il est presqu'impossible de trouver officiellement ; cependant il en est un qui, quoiqu'un peu collatéral, laissera, à ce sujet, quelqu'impression sur l'esprit du lecteur ; on sait que la révolution, dès son origine, ne voulut plus de clergé et se chargea de tenir les registres des naissances, mariages et enterremens. La ville de Paris vendit le monopole des enterremens; on fixa plusieurs degrés de pompe aux devoirs à rendre aux morts ; on en fit un tarif, et le moindre prix fut de quinze francs. Le traité porte que « comme peut-être il pourrait se trouver des décédés dont les parens ne pourraient pas payer cette somme, la compagnie ferait néanmoins l'enterrement sur le certificat d'indigence que délivreraient à ce sujet les autorités compétentes, et ces obsèques seraient payées par la ville à la compagnie, sur le pied de huit francs. »

Ce traité fut fait avant le Code Napoléon, et l'expression de peut-être, quoique déjà incorrecte, n'était pas une déception ridicule comme aujourd'hui, que le peut-être s'appliquerait mieux à ceux qui peuvent payer. On va le voir : dans les dix années de 1821 à 1830, il y a eu à Paris 261,360 décès dont :

88,237	aux divers hôpitaux, soit . . .	34 p. °/o
128,266	enterrés gratuitement	49 p. °/o
216,503		83 p. °/o

216,503 indigens.	soit . . .	83 p. °/₀
44,857 enterremens ont été payés . .		17 p. °/₀
261,360		100

Ce chiffre de 83 p. °/₀ d'indigens a précisément atteint le nombre relatif de nos artisans. Pas un d'eux n'a donc de quoi vivre le lendemain, puisqu'il ne laisse pas les 15 fr. nécessaires pour se faire enterrer ; il est inutile d'ajouter qu'une partie des dix-sept restans ne laissent pas de quoi payer leurs dettes, et tous ces chiffres ne sont que la conséquence de ceux que j'ai donnés sur les consommations de Paris. On a vu que celle du pain avait diminué d'un tiers dans l'intervalle de sept ans. Personne, je crois, ne s'étonnera à présent des convulsions de désespoir qu'a éprouvées cette capitale. Il y avait et devait y avoir honte et indignation d'être gouverné par des hommes d'une incapacité aussi flagrante et d'une aussi indomptable présomption ; et encore cet échafaudage de société ne s'est soutenu si longtemps que par des ressources qu'ils ont constamment attaquées et énervées ; on en va juger par le chapitre suivant.

CHAPITRE TREIZIÈME.

Des ressources de la pauvreté en France.

Nous venons de voir les muses épuisées par tant de nourrissons; mais le lait de la charité chrétienne est plus abondant ; la source même est intarissable; on peut le croire d'après ce qui s'est passé en France. Elle avait soutenu depuis vingt-cinq ans telles guerres, que l'expérience des derniers siècles et la civilisation moderne ne pouvaient plus en faire craindre d'aussi meurtrières. Comme de coutume elle se fit surtout avec le sang du pauvre, mais cette fois-ci, il en donna plus que sa part, et il la donna de gaîté de cœur, la révolution ayant dès son aurore dévoré ses autres ressources, il ne lui en restait d'autres que celle de se faire tuer; il était presqu'éteint, ce sacerdoce qui est à la faible indigence ce que la royauté est à la force armée; ce sacerdoce qui organise les moyens de la nourrir, de la vêtir, de la loger, comme de la guérir, il restait cependant par ci, par là quelques vieillards; ils tâchaient de conserver à ce peuple effréné ses traditions religieuses, quoiqu'elles ne lui parussent plus que des songes et des mensonges; leurs têtes blanchies jalonnaient bien encore les voies du sanctuaire; le culte divin employait le reste de leur force; leur voix

défaillante tâchait bien encore de plaider dans la chaire la cause du pauvre ou d'instruire ses enfans; mais les châteaux étaient déserts et leurs habitans persécutés, et qu'est-ce que la nourriture intellectuelle, si elle est présentée seule ?

Cependant ils ne pouvaient rien de plus ; eux-mêmes dépouillés de tout, vivaient dans l'incertitude de soutenir leur propre existence ; leurs presbytères tombaient en ruines ainsi que leurs églises; qu'on lise le tableau des dégradations éprouvées par la France, fait en 1814 au dévastateur lui-même, espèce d'inventaire arrêté par une société qui enfin se dissout ; il ne s'y agit pas seulement des presbytères, des églises; que lui importait ? mais des casernes, des magasins publics, des routes, surtout de celles qui n'aboutissaient pas en droite ligne à la frontière, c'est-à-dire de celles qui, à vol d'oiseau, ne menaient pas à la mort les hommes, les enfans et les animaux. On peut bien supposer à présent quel était l'état des hospices, des hôpitaux, des prisons, enfin des tristes refuges du pauvre. Je sens que je fatigue le lecteur en faisant de si nombreux et de si longs chapitres sur la pauvreté. Cependant je suis à mon sujet ; qu'y faire si la pauvreté est devenue la société, et si la famille qui a du pain pour son lendemain, soit quinze francs, est devenue une exception ! veut-on nier ces faits ? veut-on dire que telle a toujours été la société ? les comptabilités publiques sont là pour faire justice de ces dénégations et de ces assertions. Si on dit que tel n'est pas l'état

des provinces, on peut répondre que d'enterrer gratuitement moins de pauvres, que d'avoir moins de pauvres dans les hôpitaux, n'est pas une preuve qu'il y a moins de pauvres en province qu'à Paris, c'est seulement une preuve qu'on y soulage moins de pauvres; cependant il faut dire que le surcroît subit de population qu'à éprouvé Paris, a augmenté sa proportion d'indigence; il est des villes de la France assez heureuses pour avoir échappé à nos charlatans d'industrie qui, sans matériaux ni capitaux pour en créer, établissent des manufactures et attirent des populations qu'ils sont ensuite obligés d'abandonner. Ces localités ne sont pas, en fait de familles occasionellement pauvres, arrivées comme Paris, Lyon ou Rouen, au chiffre de 83 p. °/o, mais elles ont dépassé le chiffre de 50 p. °/o; quant aux campagnes, elles présentent encore plus d'inégalités que les villes; il est des hameaux qui sont tombés dans un dénuement absolu; quelle que soit notre honte ou notre affliction de nous voir dans cet état, nous n'avons plus de subterfuge, nous ne pouvons plus accuser d'exagérations ceux qui parlent du nombre ou des besoins des pauvres; aujourd'hui la société peut chiffrer ses vices et ses vertus, ses fautes et ses malheurs; et le pauvre nous force de le porter en compte; il éleva de tels cris de détresse quand la révolution eut fait disparaître le clergé, que les détenteurs de ses biens commencèrent à s'apercevoir de son action antécédente. Alors les villes où les droits d'octrois étaient

Digitized by Google

déjà exercés, les augmentèrent ou les étendirent; celles qui n'en avaient pas en établirent, et le montant de leurs produits fut affecté au soulagement des pauvres; des bureaux de charité composés de laïques furent institués; ces fonctions pénibles étant remplies gratuitement, on ne peut qu'honorer les efforts de tant de gens dont la main droite tâchait enfin de réparer les fautes qu'avait faites la main gauche; mais en vain, la charité ne se trouvait pas dans son élément; ces hommes avaient des familles à soigner, des professions à exercer; ils étaient séparés des premiers rangs de la société par leurs opinions politiques, par la hiérarchie civile; le prêtre tire de plus haut ses opinions et sa hiérarchie; il entre dans les palais avec autant de liberté que dans les chaumières; partout il est à sa place; qu'il supplie ou qu'il commande, sa voix est toujours écoutée. Mais alors il n'y avait plus de prêtres; quelques uns cependant avaient survécu matériellement, mais séparés du saint-siége ils avaient perdu l'efficacité de leur caractère divin; comme intermédiaires entre le riche et le pauvre, ils étaient remplacés par des médecins, des marchands ou des artisans; leur homme qui alors, sous le titre de premier consul à vie, en était à son apprentissage d'empereur, voyant combien ce sacerdoce de patentés pourvoyait mal aux exigences de la société, sollicita, malgré les rugissemens révolutionnaires, un concordat du saint-siége; il l'obtint.

L'existence matérielle de la société seule l'occu-

pait, et elle tient à deux conditions, la production des subsistances et leur répartition. Toutes les classes de la société peuvent ainsi que le clergé produire; lui seul réunit les deux conditions et peut produire et répartir. Mais comme il ne fut pas loisible aux ordres religieux d'exister, de posséder, c'est-à-dire de produire, sans sa permission représentée par un conseil d'état, le clergé ne pouvait répartir que ce que les autres lui donnaient; le concordat resta jusqu'en 1815 une lettre morte. La totalité des dons faits aux hôpitaux, aux hospices et au clergé, dans cet intervalle de 14 ans, le prouve; nous le verrons bientôt. Mais c'est ici que notre famille royale nous revient, et c'est ici que doivent finir les pages douloureuses qu'a comportées le triste sujet que j'ai entrepris de traiter.

Elle nous revient, cette famille de France; des traditions d'obéissance envers le roi, son chef, la force de subir le joug de ses essais en nouvelles institutions; cette famille, et la France encore plus que cette famille, en est la victime; mais peut-être ferai-je entrevoir au lecteur que sous le feu même de l'artillerie destructive de ces institutions, cette famille, qui tient plus du ciel que de la terre, quoiqu'elle en soit la première, a pu jeter quelques fondemens qui permettent à la France abattue de n'être pas sans espérance de se relever. Je ne suis point écrivain; je n'en ai ni l'art, ni l'artifice; mes premières occupations, non plus que mes goûts ou mes études, ne justifiaient pas cette tentative

d'écrire que je hasardai, quoique arrivé à cet âge où l'on ne hasarde plus rien de nouveau; mais quel observateur pouvait prendre patience à voir des Anglais, des protestans, colporter, le fer à la main, des institutions populaires? Des Anglais! eux qui confient la nourriture et le soin de leurs pauvres à des gens auxquels ils ne confieraient pas la nourriture et le soin de leurs chevaux et de leurs chiens! et colporter où? dans la Péninsule et en Italie, dont les pontifes, les souverains et les grands sont, en Angleterre un objet de moquerie pour leur familiarité avec les derniers du peuple et des pauvres!

Mais si au milieu de cette foule de livres qui se disputent les lecteurs, les miens en ont obtenu quelques uns, on m'a rendu cette justice de me croire pénétré d'une profonde conviction de ce que je disais; et parmi les reproches amers que j'ai encourus, il ne s'est jamais trouvé celui d'être courtisan. Si, pour flatter les puissans du jour, j'avais pris les peines que j'ai prises à intéresser en faveur du faible, peut-être en aurais-je tiré quelque avantage; mais quoique je sois peu enclin à l'adulation, j'avoue n'avoir dans ce moment d'autres sentimens que ceux de déplorer l'impuissance de mon talent, pour rendre avec quelque vérité l'idée qu'on doit se faire des vertus des êtres angéliques dont se compose une partie de cette famille, de leur bonté, de leur générosité et de leur charité; de leurs talens, de leur intelligence et de leur génie à faire

et à faire faire le bien ; oui, de leur génie, je le répète, malgré quelques sourires dédaigneux. Et qu'est-ce que le génie? c'est le feu qu'on répand, bien plus que celui qu'on éprouve ; que ce soit sous leurs auspices, leurs conseils, leurs exemples ou leurs inspirations ; que ce soit sous leur conduite, leurs réglemens ou leurs ordres ; que ce soit pour être à leur suite ou à côté d'eux ; que ce soit pour en obtenir des pardons ou des grâces, toujours est-il vrai que dès leur arrivée, la France entière reçut un même mouvement électrique, non pas pour revenir passivement au bien, mais pour le faire activement ; et comme les marins se forment dans les tempêtes, les armées dans les combats, la charité, cette fille de la religion, a reçu à cette époque une organisation si forte, que nous allons voir les dons faits à la pauvreté s'élever, pendant cette période de 15 ans, au niveau de besoins toujours plus grands, quoique les fortunes fussent toujours plus petites ; et cela lorsque tant de grandes existences se détruisaient, tant d'ambitions étaient déçues, et tant de vanités irritées pour tant de forfanteries humiliées.

Le concordat de 1801 ne fut pas fait, que les évêques tâchèrent de fonder des petits séminaires, institutions autrefois inconnues en France, que l'éducation de la jeunesse était presqu'exclusivement confiée à des ecclésiastiques. Ces fondations n'eurent pas de succès pendant la guerre, que les gendarmes venaient enlever les enfans de chœur jusqu'au pied

des autels ; mais la paix et la famille royale, étoiles également propices, vinrent donner à ces établissemens des racines qui, je l'espère pour la France, ne s'arracheront jamais. Il s'est donc formé un corps de sacerdoce qui, pour tout observateur, est un vrai miracle.

Je ne partage point l'opinion des gens qui ont jeté une espèce de blâme sur notre ancien clergé de France. 50,000 ecclésiastiques ont émigré ; ils ont été certainement mis aux plus rudes épreuves, et leur foi, leur constance, leur vertu n'en ont jamais été ébranlées : ils ont fait l'honneur et l'édification de toute la chrétienté de l'Europe ; je doute que l'humanité s'élève plus haut. J'ai pu cultiver la société d'un grand nombre d'entr'eux, et c'est le souvenir de ma vie qui m'est le plus flatteur et le plus agréable. Mais tous ces hommes étaient entrés dans le sacerdoce à une époque où ils comptaient trouver la paix de l'ame et une existence assurée. C'est bien le contraire aujourd'hui ; ceux qui se vouent à cette sainte vocation marchent au martyre, non pas à ce martyre qui, pour leur obtenir la couronne céleste, se bornait à une heure de douleurs, mais à un martyre qui semble laisser prolonger leur vie pour prolonger leurs supplices : dédains, ridicules, sarcasmes, menaces, outrages, condamnations, aucunes des ressources connues de la méchanceté humaine, n'ont été négligées pour éprouver la fortitude de ces héros, et elle s'est trouvée à une hauteur que n'ont pu atteindre leurs bourreaux. Je

le répète, c'est un vrai miracle, que malgré cette verve d'incrédulité qu'a excitée l'enseignement universitaire, malgré les paroxismes de fureur contre la nouvelle influence du catholicisme, malgré ce chaos tumultueux d'opinions politiques, et tant d'autres causes qui ont ébranlé, stupéfié, corrompu ou obscurci les intelligences, il se soit élevé, pour dissiper ces flots épais de fumée sans étincelle, et comme sur un trône radieux de gloire, un corps de 40,000 lévites dont la foi était si pure, si vive, si ardente, que leurs œuvres ont répondu à leur foi; elle sera bien édifiante et bien héroïque, l'histoire de l'église de France qui datera de la restauration.

Telles sont les milices que la charité s'est faites pendant la restauration, ou du moins les chefs de milices; car les élémens les plus propres aux fonctions de la charité sont les femmes; on pourrait même dire que la révolution n'y avait pas mis d'interrègne. Le concordat de 1801 rassembla de nouveau les religieuses dispersées depuis dix ans dans leurs familles; elles trouvèrent quelques novices et relevèrent une partie de leurs établissemens. La restauration en trouva un nombre de 1800 contenant 12,000 religieuses; les dernières années de la guerre faite par le furibond, portèrent la destruction et la levée des troupes à un tel degré, que la plupart des femmes ne pouvaient être que veuves, orphelines ou célibataires; mais en même temps elles se trouvaient relativement plus riches et plus indépendantes qu'elles ne l'ont jamais été dans aucun état de

société, et conséquemment les pauvres se trouvèrent moins malheureux. C'est cette invincible force de choses qui, en 1815, vivifia ces établissemens; leur nombre se doubla et celui de ces saintes filles s'éleva bientôt à 32,000, un tiers de plus qu'il n'était avant la révolution, où l'on prétendait que les parens enterraient là forcément leurs enfans. Différentes vocations leur donnèrent différentes destinations; une partie de ces communautés se voua à l'éducation des jeunes personnes, elles se trouvèrent donc en concurrence avec les établissemens laïques de hautes prétentions qu'avait encouragés le premier consul à l'usage des filles de sa famille ou de celle de sa femme; mais celles-ci, qui savaient ce qu'on sait en Corse ou à la Martinique, ne comprenaient pas ce qu'il voulait dire par les faire élever; ce Saint-Cyr mondain eut des succès momentanés; c'est là que les courtisans du moment se pourvoyaient de femmes.

Mais les communautés religieuses, conduites par les dames les plus distinguées, sont restées fidèles à leurs anciennes traditions; elles cultivent le cœur et l'ame de leurs tendres élèves plutôt que l'esprit; elles cultivent les manières plutôt que les talens, elles forment des demoiselles qui, à une ame pieuse, un cœur simple, réunissent la dignité du maintien et l'art des convenances sociales; près d'elles, ces jeunes filles vivent dans l'atmosphère la plus pure, et leur imagination se complaît dans les idées et les œuvres élevées de la religion, et cela, il faut l'avouer, aux dépens de l'étude des sciences ou de l'exercice

des arts ; mais que sont les sciences et les arts que peuvent acquérir des jeunes personnes ? et quand elles en acquerraient de quoi étonner quelques têtes obscures ou quelques cœurs vides, peut-on comparer cet avantage à celui que donnent dans la suite à une femme, cette conscience timide et cette discipline scrupuleuse qui la tiennent sur le qui-vive même de ses pensées ? alors qu'il faut que son esprit descende de cette élévation pour entrer dans les affaires et les tracas du monde, elle saura trouver chaque jour quelques momens pour l'exercice de la charité ou de la prière, momens qui la remettront dans sa première dignité d'existence.

Et l'hymen, qui est entouré de flambeaux et qui, comme l'amour, n'a pas les yeux bandés, mène ces jeunes pensionnaires de couvens à son autel, de préférence aux demoiselles qui, d'après leur éducation clinquante, prennent les formes d'une statue grecque pour s'accompagner sur la harpe ou qui fixent une date de chronologie.

Les parens ont donc abandonné les pensions laïques pour les couvens, et leurs élèves ont obtenu une influence dont les Français eux mêmes ne se doutent pas ; elles y tiennent le sceptre de la raison publique; obligés d'épouser même des électeurs, puisque leurs parens les préfèrent, elles sont obligées de vivre avec des hommes dont l'orgueil se porte si haut qu'ils ont l'air de fixer Dieu en face pour braver ses rayons, comme l'aigle ceux du soleil, et elles ont le talent de vivre en harmonie avec eux,

de maintenir leurs principes religieux, et de plus d'y élever leurs enfans; le mari même étouffe de son mieux en leur présence ses blasphêmes habituels, de manière qu'ils arrivent aux écoles publiques à peu près sains et saufs, ainsi que nous le disent les aumôniers dont j'ai donné le rapport. Mais notre homme tombe malade, le mouvement de ses esprits animaux se tempère, et comme il n'en a jamais eu d'autres, qu'il n'a jamais soumis ses opinions au moindre raisonnement, qu'il a toujours été hors d'état de lier deux idées ensemble, il cède volontiers aux larmes de sa femme et il reçoit un prêtre; sa confession est courte : il a fait à la société tout le mal qu'on peut lui faire sans être puni, mais il ne demande que de guérir et il se taira; sa promesse est d'autant plus sincère qu'il est affaibli. Qu'on remarque ce trait : ceux qui ont vécu religieusement, sentent au lit de la mort leurs facultés intellectuelles se renforcer, s'agrandir, s'élever; les autres, on le voit, les perdent. Le prêtre recommande les pauvres à celui-ci et ensuite le recommande à Dieu; il leur donne d'après les restitutions qu'il se sent obligé de faire et le repentir qu'il éprouve; nous chiffrerons tout à l'heure ce repentir et ces restitutions; car c'est là que se fonde une partie du patrimoine des pauvres.

Tel a été et tel est le résultat de l'éducation religieuse des femmes dans les couvens. Les petits séminaires étant sous la direction de nos évêques, eussent bien obtenu la même préférence; car les pères, qui

Digitized by Google

savent ce qu'ils ont souffert et fait souffrir, ne veulent pas, par-dessus tout, que leurs fils leur ressemblent; mais il est un nombre de professions auxquelles un jeune homme renoncerait, s'il ne passait pas au moins trois ans à nos sataniques institutions, et il les y passe au moins. L'éducation publique de la jeunesse française présente donc cette anomalie frappante : elle inspire l'esprit le plus fervent, aux hommes, d'athéisme; aux femmes de catholicisme.

Et il faut bien qu'elle soit fervente, cette inspiration de l'esprit du catholicisme que nos sceptiques du jour prétendent cependant être usé, pour que les couvens aient pu former ou entretenir son bataillon sacré de 10,000 sœurs de la charité, bataillon qui manque à une partie de l'Europe catholique. En résultat, quelles que soient les tourmentes que les fureurs du jour fassent éprouver aux organes de la religion, ils ont quelquefois des momens de jouissance dans les succès de leur ministère, dans les progrès de leurs élèves, dans les heureux qu'ils font ou les études qu'ils suivent. Mais où sont les jouissances ou les distractions d'une sœur de la charité ? habiter les hospices ou les hôpitaux, hanter les prisons et les greniers, en sentir l'odeur infecte, en respirer l'air malsain, voir souffrir les estropiés, entendre murmurer les malades, supporter les reproches qu'attirent les remèdes, les privations ordonnées ou les bévues commises par les médecins, éviter les louanges, essuyer toutes les ingratitudes; enfin, sentir sa santé s'altérer, ou se voir à toute minute exposée à une maladie contagieuse : voilà la vie où

le crépuscule du matin les découvre et où celui du soir les trouve encore ; et quelque pénibles que soient leurs devoirs, ils n'éprouvent aucuns retards, n'excitent aucunes plaintes, aucuns regrets.

N'est-il pas ensuite amusant de voir ces grands, gros et robustes militaires, nous parler des dangers qu'ils ont courus pendant la guerre, dangers dont ils nous occupent depuis quelque vingt ans, et dont ils paraissent encore tout essoufflés, dangers auxquels on finirait par croire qu'ils ont été emportés par l'ardeur de leur cheval, dangers que d'ailleurs ont souvent encourus, sans se troubler, des femmes et des enfans, et pour lesquels il nous faut payer des pensions par millions, des places par millions ; puis des distinctions, des titres, des pouvoirs, et pour lesquels encore il a fallu les plastronner de plaques, de crachats, de colliers, de rubans, de franges, de pompons, de breloques, de galons, de buffleteries, et de plus de broderies en or que n'en ont en laine les baudets de l'Italie ; je suis étonné qu'ils n'aient pas exigé la sonnerie pour faire, comme dit Mascarille, un peu plus de brouhaha en passant. Nos pauvres sœurs, au contraire, en faisant leur vœu annuel, se dépouillent de la fortune qu'elles ont ; elles finissent leur pénible carrière dans l'abstinence, la pauvreté, la retraite, et oubliées par un monde indifférent, si toutefois il n'est pas ingrat. Et au milieu de tout cela, croit-on que des ames si tendres soient, plus que les autres, à l'abri des tempêtes du cœur humain? elles ne sont

pas séparées du monde, ainsi que les religieuses cloîtrées ; au contraire, elles sont obligées de le fréquenter et sont exposées à ses exemples, ses passions, ses séductions ; il faut cependant qu'elles restent impassibles devant les orages qu'elles éprouvent, et ce qui est bien plus difficile, devant ceux qu'elles excitent ; aussi leur temps, en ce monde, est-il court ; il est rare que leur vie se prolonge. Voilà ce que l'on peut supposer, sur réflexion, mais ce que l'on ne savait pas, et ce qui pourtant est bien vrai.

Il est une preuve peut-être encore plus forte de l'esprit de catholicisme qui se puise dans les couvens, c'est celle que nous présentent les femmes du monde; malgré les distractions, les dissipations que leur donne leur fortune ou les dépenses qu'exige leur rang; malgré les soins que demande une famille, les soucis, les anxiétés qu'elle excite, malgré tant de rêves de grandeurs suivis de passe-droits humilians ; tant de vapeur, de fumée d'ambition qui, en se dissipant, ne découvre que ruine et malheur, ces femmes se trouvent encore la force, le courage, l'argent, le temps nécessaire pour donner des secours, les administrer ; pour s'entendre à ce sujet avec les sœurs ou les ecclésiastiques, pour être dames de paroisse, pour aider à distribuer des alimens et des vêtemens, pour aller visiter, et ce qui est plus pénible, pour admettre chez elles les pauvres. Les humbles sont si flattés d'aller chez les grands ! Voilà ce qu'ont toujours fait les femmes comme il

faut, en France, et ce qu'elles n'ont fait qu'en France.

La révolution et la guerre avaient à peu près paralysé ce système; les traditions étaient de fraîche date, mais il restait si peu d'exemples qu'on en était réduit à des citations. Les élémens qui existaient ne pouvaient, sous un gouvernement si ombrageux, avoir aucun ensemble. Les personnes bien disposées ne se connaissaient pas; les pauvres étaient sans protecteur spécial; la charité demandait un chef, lorsque l'auguste fille des Césars arriva. Son premier, son seul sentiment, fut de s'informer de l'état de ceux dont peu de gens s'informent, et dont beaucoup voudraient même ne jamais être informés. Elle voit, elle entend, appelle, encourage, réunit. Sa voix fut entendue, son intention comprise dans toute la France; et quel accroissement dans le nombre des secourus! quelle amélioration dans leur sort! Il se forma bientôt des sœurs de la charité en assez grand nombre pour servir tous les hospices et les hôpitaux, et soit une nourriture plus soignée, soit plus de propreté dans le linge et les vêtemens, soit que l'étendue donnée aux bâtimens, ou les réparations qu'on y a faites, en aient purifié l'air, les habitans, quoique plus que doublés en nombre, qui, les uns dans les autres, ne vivaient que trois ans dans les hospices, en ont vécu six et demi, et les malades qui, nombre commun, restaient cinquante jours dans les hôpitaux pour y être guéris, n'en ont plus resté que trente-cinq; et ces saintes filles qui, si

j'en croyais mon cœur, se trouveraient toujours sous ma plume, ont eu le courage de ne pas reculer devant la proposition de se charger des maisons de détention et des prisons; et elles y ont produit le même effet que dans les hospices. On finira, je crois, par leur offrir les galères.

Ne voulant faire qu'un opuscule, je ne puis présenter les preuves officielles de tous les faits que j'avance; mais l'empire a duré quinze ans, la restauration autant; l'un et l'autre ne sont plus que dans les registres; qu'on compare ceux de la ville de Paris à ce sujet, puisqu'elle les a publiés. Je me borne, pour donner une idée de l'esprit général produit par la rentrée de la famille royale, à extraire des pièces publiées par le conseil d'état, le montant des legs et des donations faits légalement à l'une et à l'autre époque, et que les hôpitaux, les hospices ou le clergé ont eu permission d'accepter. Ils ont reçu, de

1802 à 1815,	14 ans, par	5101 donat^rs	9,895,844f.
1816 à 1829,	*id.*	18,104	85,327,515

Je n'entends donner ces deux chiffres que pour faire voir la différence des deux époques, car ces 85,000,000 n'ont formé qu'une légère fraction des ressources des pauvres : cette somme se compose surtout des restitutions faites au lit de la mort; c'est le fruit des remords; l'innocence et la vertu ne donnaient pas par le canal du conseil d'état, on va voir pourquoi; elles donnaient silencieusement de la main à la main à leur pasteur ou aux dames de

Digitized by Google

paroisse ; nombre de gens charitables donnaient en nature plutôt qu'en argent ; cette somme ne comprend pas non plus les fortunes qu'apportaient les religieuses ou les sœurs à leur établissement en faisant leur vœu.

La famille royale à elle seule, a donné dans cet intervalle de temps une somme plus que double de celle-là, si nous portons en compte les pensions de moins de cinq cents francs qu'elle faisait à tant de malheureux, et dois-je répondre à ce lecteur qui observe qu'elle ne donnait pas de son argent? et de qui donc? la France a hérité d'elle de plus du tiers de son sol ; il n'est pas un seul de nos rois leurs ancêtres qui, avant de monter sur le trône de France, ne se soit dépouillé de ses biens-fonds en sa faveur ; et ce lecteur pourrait-il nous indiquer quelle est la famille qui a légué à l'état les deux milliards de forêts que nous avons ou que nous avions? serait-ce la sienne par hasard? et ces forêts ont produit plus de revenus que jamais n'a coûté la liste civile, dont les pauvres partageaient la meilleure moitié ; aussi ont-ils jeté des cris de détresse à son départ; leur seule présence animait la charité, elle s'est trouvée paralysée en leur absence; que de beaux et nouveaux établissemens perdus ! combien d'enfans nourris, instruits et maintenus dans l'innocence ! combien d'adolescens y ont été ramenés ! que deviennent, que deviendront ces maisons des repenties, celles des jeunes gens enlevés à la justice criminelle et à ses justes rigueurs. Irai-je mettre cinquante pages

à énumérer des choses ravissantes, et dont le seul souvenir attire des larmes de joie et de sang : de joie, de voir que l'espèce humaine soit susceptible de s'élever si haut dans l'ordre intellectuel ; de sang, de découvrir cet excès d'abrutissement chez ceux qui ont renversé ce consolant édifice.

D'ailleurs, loin d'exciter un seul remords, elles renouvelleraient les vociférations du temps ; et encore elles avaient quelques fondemens. On a vu par les extraits des octrois de Paris, avec quelle rapidité la France s'appauvrissait ; cet appauvrissement multipliait le nombre et les besoins des indigens, dans la proportion qu'il diminuait la fortune des riches. La phalange céleste, soit ce qu'on appelait la congrégation, qui se formait sous les auspices de la famille royale, était obligée, chaque année, de redoubler de zèle pour fournir à tant de nouveaux besoins; on peut juger de leurs succès par l'extrait que je viens de présenter des donations; l'année 1816 produisit un million et demi; chaque année amenant graduellement une somme plus forte, l'année 1829 s'éleva à 14 millions ; de manière que les quatorze années avaient donné 85 millions. Les héritiers de ceux dont les legs n'étaient, pour la plupart, que des restitutions, avaient été élevés dans les principes des défunts, et sauf à restituer aussi à l'heure de la mort, ils voulaient jouir de leur vivant ; ils poussaient donc des cris de rage contre les donations, surtout celles faites au clergé; ils les attaquaient devant le ministre de

Digitized by Google

l'intérieur. On sait que la restauration a fait plusieurs éditions de ministères ; celle qui s'est intitulée : *La Charte et les honnêtes gens* avait à l'intérieur un homme qui, à lui rendre justice, avait une autre portée d'esprit que son président; mais il avait identifié son nom et ses vues avec lui.

Les noms de ces deux grands hommes se sont toujours confondus ensemble ; les opinions de celui-ci passaient pour être très monarchiques, et pour se les faire pardonner par les révolutionnaires, il affectait de ne jamais recevoir les adieux d'un administrateur qui se rendait en province, sans lui recommander de bien veiller le clergé. Ce préfet ou sous-préfet qui, pour avoir sa place, avait, pendant une année, couru toutes les antichambres de Paris, et qui y avait puisé ses principes et son instruction, voulait les mettre en pratique dès son arrivée, et signalait au ministre surtout les testamens : on a accusé Monseigneur d'en faire, et de ne faire que cela. La charte, dans ses beaux jours, a été aussi heureuse que l'antiquité, qui avait deux demi-dieux, Castor et Pollux, dont toutes les heures se partageaient également pour veiller à sa sûreté ; l'un se levait lorsque l'autre se couchait. Il n'en était pas cependant de même des nôtres ; Castor voulait toujours être levé, et Pollux, toujours couché ; il ne faisait pas même des testamens ; il les défaisait, les déchirait ; enfin, qu'il fît ou défît, il fallut déguerpir pour faire place au ministère de l'ordre légal qui succéda; je dois cependant obser-

ver qu'un événement, trop long à raconter, mit fin à cette impudeur; en comparant donc les registres officiels de l'année 1826 à ceux de 1827, nous aurons une idée juste du montant des sacriléges commis par cette engeance ministérielle.

1826. Legs au culte catholique approuvés . . . . . 2,316,369—67

1827. Legs au même culte. . . . 8,587,688—81

Il serait injuste, et je me reprocherais de ne pas dire que ce ministre ne retranchait rien de ce qu'on donnait aux établissemens publics.

Les produits de ces deux années ont donc été à peu près égaux; les voici :

1826. Legs aux hospices, aux hôpitaux, aux bureaux de bienfaisance, aux communes, etc. . . . . 5,062,666—22

1827. Legs aux mêmes . . . . . 5,218,886—53

Le ministre, comme on le voit, n'écoutait les cris des héritiers que dans le cas où les donateurs avaient fait des legs au clergé, et surtout aux petits séminaires; mais aurez-vous des legs aux hôpitaux sans confesseurs, sans missionnaires, et des confesseurs, des missionnaires sans petits séminaires? qui, sinon des hommes voués au célibat, décidera des femmes du monde à s'en séparer et à se dévouer au service de gens aussi repoussans que les pauvres, parce que hélas! ils sont repoussés? et les hameaux, pour lesquels notre famille royale même pouvait si peu faire, qui les fera soulager, sinon leurs curés, et tirerez-vous des curés de votre université,

ou des petits séminaires? et d'ailleurs n'est-il pas humiliant de vivre dans un pays où vos sentimens intimes, vos désirs saints et secrets, sont ainsi trahis par deux bouffons qui se jouent des actes les plus graves et les plus réfléchis de l'âge avancé, des solennités de la mort, des menaces de l'avenir? L'ivresse des premières années de la révolution avait entraîné à des écarts d'imagination incroyables, des gens qui ensuite ont été honteux d'eux-mêmes; mais ayant contracté des habitudes coûteuses, des alliances relatives à leur fortune, ils n'ont eu les moyens de réparer ou de restituer que par leurs testamens.

Et ces ministres enlevaient aux protecteurs des pauvres une somme de six millions par an qui ne coûtait rien à l'état, au moment où ils donnaient à ses dépens un capital d'un milliard aux plus riches, qui ne demandaient rien. Comment auraient-ils demandé? Le corps de la noblesse, quoiqu'ayant eu une portion essentielle de ses terres confisquée, était de tous les corps de l'état le mieux relevé de ses pertes, par ses alliances, par ses économies ou ses places; est-ce que nos manufacturiers, nos négocians, nos boutiquiers n'avaient pas été confisqués de leurs marchandises par la loi du maximum? ont-ils jamais pu se relever? la guerre n'avait-elle pas enlevé leurs 10,000 navires à nos armateurs, et la banqueroute les deux tiers de leur capital à nos rentiers? et le code Napoléon n'a-t-il pas ensuite anéanti notre bourgeoisie et nos pay-

sans aisés qui, profitant de tant de désastres, avaient pillé les terres? Si la noblesse avait droit à un milliard, le clergé, c'est-à-dire les pauvres, avait droit à quatre. Autant demander à l'Océan qu'à la révolution une indemnité pour les richesses qu'elle a englouties. Dans quel intérêt donc, ces frauduleux ministres saignaient-ils ainsi à blanc le corps des pauvres et celui de l'état, le plus pauvre des deux, car il doit, et l'autre au moins ne doit rien? Dans l'intérêt de leur ridicule et éphémère pouvoir, ces deux bourgeois, ne se doutant pas de cette disette de subsistances, toujours plus alarmante, et se trouvant eux-mêmes placés mieux qu'ils ne l'avaient jamais été, comptaient sérieusement s'y perpétuer, une fois qu'ils auraient enrichi leurs pairs, leurs députés, leurs principaux électeurs et les autres instrumens de la charte.

Mais une puissance occulte, qu'on appelait la congrégation, et dont je viens d'analyser les élémens, pesait sur eux, et l'action de cette puissance rivale s'augmentait dans la même proportion que les gouvernans augmentaient la misère publique. Les agens de cette puissance ne se doutaient pas eux-mêmes de leur influence; on a prétendu que leur hypocrisie en religion leur assurait les places. Pour s'éclairer sur ce fait, on n'a qu'à prendre l'almanach royal des quinze années de la restauration; tous figurent là : pairs, députés, magistrats, militaires, administrateurs, depuis le roi jusqu'aux commis des droits réunis; et j'oserais dire qu'on n'y

trouverait pas, en gens remplissant le devoir pascal, ce même nombre relatif que les aumôniers des colléges de Paris nous ont fixé quant à leurs jeunes élèves, celui de dix sur quatre cents. J'en excepte les membres du clergé, et encore je doute fort que quinze prélats qui, appartenant à la pairie, se trouvaient complices dans l'acte sacrilége de la charte, aient pu obtenir l'absolution nécessaire pour faire leurs pâques, à moins qu'ils ne se soient confessés les uns les autres.

De fait, il y avait donc en France deux gouvernemens qui, dans la théorie ainsi que dans la pratique, se trouvaient absolument opposés; celui de la charte était obligé d'agir d'après les principes des 80,000 électeurs, car en résultat là était le pouvoir et tout le pouvoir; la pairie était une caricature et la royauté une agence neutre; or les cinq sixièmes de ces électeurs n'étaient autres que la révolution personnifiée; tous avaient été ou étaient vendeurs ou acheteurs des biens du clergé et de la noblesse, et nécessairement anti-catholiques, pour ne pas dire anti-chrétiens.

A ces cinq sixièmes se joignirent les restes de notre ancienne noblesse, et c'est ici que commencent ses torts. Sous l'empire, les nobles étaient restés impassibles à l'exception de quelques pauvres hères qui se trouvaient à leur place naturelle dans les antichambres de son chef; et il disait avec humeur que s'il avait pu vaincre l'Europe, il n'avait pas vaincu le faubourg St-Germain. Je ne veux plus parler de la

partie criminelle de la charte, mais indépendamment, elle était absurde ; elle se mettait en opposition avec le clergé qui, dans l'état appauvri de la France et pendant la paix, était plus utile et plus nécessaire que la royauté elle-même ; la société lui donnait, sans y penser, une importance, un poids qui devaient contrarier tous les mouvemens de la Charte.

Le roi la veut, tel fut le prétexte : les nobles se rendirent donc aux élections ainsi que je viens de le dire ; ils avaient plus de richesses, partant plus d'éducation, d'expérience, d'esprit et d'influence que leurs spoliateurs. Une fois jetés dans cette atmosphère, si corrompue que le vinaigre des Quatre-Voleurs eût été inefficace, il fallut faire comme les autres ; à cette première influence légitime, il faut donc ajouter des manéges plus ou moins obliques, quelques tours de passe-passe qui devaient il est vrai sauver le christianisme, la monarchie et la civilisation ; mettez aussi en compte ce cynisme tout français qui faisait que tous ces charlatans politiques se jugeaient bien entr'eux, s'en plaisantaient et finissaient par traiter ensemble ; alors vous aurez le secret des succès de la noblesse dans les élections, quoique le terrain sur lequel elle joutait lui fût si défavorable ; mais ils ne pouvaient être que momentanés, ces succès ; peu d'années devaient suffire et ont en effet suffi pour faire jaillir le germe gangreneux de l'institution d'un jet si actif que tous les membres du corps politique s'en trouvèrent atteints, et à ce point

que la cour même était hostile à la royauté, lorsqu'au ministère de l'ordre légal succéda le ministère définitif; un bloc, il est vrai.

A présent que l'ivresse de cette orgie constitutionnelle est dissipée chez tous les honnêtes gens, voyons ce qu'a produit leur coalition, ce qu'ils ont fait comme électeurs, pairs ou députés, royalistes ou libéraux, n'importe : partir de la province avec un portefeuille plein de délations contre les gens en place, pour y mettre, soit sa famille ou l'agent de son élection; obséder, harceler, flatter et corrompre pour cela les ministres, leur commis et les commis des commis; rompre par-là toute hiérarchie militaire et civile; maintenir toutes les places abusives, en faire même créer de nouvelles; prendre, soit un intérêt, soit une charge salariée dans les emprunts, les amortissemens, l'indemnité ou les liquidations d'une fraude outrageante; se douter si peu de la ruine qu'entraînait le code Napoléon, des maléfices de l'université, enfin, des affaires publiques, qu'il a fallu en sortir plus ignominieusement qu'on n'y était entré.

Ce gouvernement artificiel, devenant chaque jour plus impuissant, plus méprisé et accroissant la pauvreté, donnait par-là plus de force au gouvernement naturel à la France, celui de la congrégation; j'en ai longuement énuméré les chefs en parlant du clergé et des religieuses.

Mais qui étaient les membres, demande-t-on? tout le monde; c'est justement ce qui rendait im-

possible la guerre civile, seul remède des peuples portés à un tel état d'irritation. Ce rude épicier était un des vigoureux athlètes de la charte; il était cependant enchanté que sa femme remplît ses devoirs religieux, qu'elle les fît remplir par ses enfans, qu'elle fît d'abondantes aumônes, qu'elle fût dame de paroisse ou du moins qu'elle les fréquentât, car là elle trouvait bonne compagnie, ce qu'il savait bien ne pas pouvoir trouver lui-même dans sa section ou dans sa maison; partout il allait se vantant sous une forme de complainte, que sa femme était de la congrégation, et lui, au lit de la mort, seule époque où la lumière lui ait développé quelques clartés, il s'en mettait et s'y rendait utile par le seul acte où il pouvait l'être : il laissait un legs à sa disposition, démentant ainsi tout ce qu'il avait dit et fait pendant toute sa vie.

Le gouvernement naturel de la congrégation était donc aidé par ses amis et ses ennemis; tout le monde lui donnait, tandis que tout le monde pillait le gouvernement artificiel; mais les agens de la charte, qui voulaient faire durer le plaisir, s'alarmaient de voir que la puissance du clergé s'étendît tous les jours et ne cessaient de déclamer contre son usurpation. Les pouvoirs matériels seuls peuvent être usurpés, mais les pouvoirs sur l'intelligence ne peuvent l'être; la société ne se laisse point tromper; c'est elle seule qui donne les pouvoirs, qui les refuse, et qui souvent les retire.

Pour rendre cette théorie bien claire, je vais

citer un exemple pris entre mille, dont j'ai été témoin. Un incendie consume un hameau de cinquante feux; voilà cinquante familles sans toit, sans meubles, sans linge et sans subsistances. Le préfet donne 150 fr. sur les centimes additionnels à sa disposition; il ouvre chez lui une souscription pour venir au secours de ces malheureux; les magistrats, les militaires, les employés, tout ce qui tient au gouvernement, souscrit suivant ses facultés; et le tout forme une somme de cinq cents francs, justement ce qui faut pour nourrir le hameau pendant trois jours. L'évêque monta en chaire, y fit monter les curés des principales paroisses de son diocèse, fit tenir des quêteuses à la porte des églises, et leva en un clin-d'œil 12,000 fr. Ceux qui ne donnèrent pas en argent, envoyèrent ensuite, à l'évêque ou à la cure, des vivres, du linge, des vêtemens, du bois ou des matériaux à bâtir, et le hameau se releva; et cet évêque, avec son clergé, ses religieuses et ses dames, peut recommencer et recommence en effet lorsqu'un ouragan dévaste une commune, qu'une avalanche en écrase une autre, ou qu'un torrent inonde sa voisine; enfin, la société le cherche et le trouve à chacun des tristes épisodes de la vie humaine.

Passé leurs 500 fr., les gens du gouvernement ne peuvent plus rien, qu'exiger les impôts, lever les conscriptions, saisir les meubles, envoyer en prison, condamner aux galères, intriguer dans les élections ou corrompre les électeurs; une partie de

ces fonctions sont utiles, nécessaires, je le crois; mais elles sont sévères. Le clergé était étranger à la charte, et c'est là ce qui lui donnait tant de force. Sa prépondérance excitait la jalousie, l'humeur des préfets, des magistrats, des généraux; je ne vois qu'un moyen de les calmer, c'est de leur proposer d'aller au séminaire et d'y prendre les ordres; car la société ne peut refuser sa reconnaissance à ceux dont elle demande et dont elle reçoit les bienfaits. D'ailleurs, sauf quelques exceptions, le clergé est sédentaire; l'évêque veut finir ses jours dans son diocèse comme le curé dans sa paroisse; ils contractent avec les habitans des liens mutuels d'attachement. Le sous-préfet, au contraire, demande à être préfet; le préfet, conseiller-d'état; le magistrat, président, et le maréchal-de-camp, lieutenant-général; et comme il ne se fait pas de changement d'emploi sans changement de domicile, la charte est toujours sur les grandes routes, dans la boue ou la poussière. On ne peut entrer dans une diligence sans y trouver une autorité constitutionnelle plus ou moins exigeante; il n'y avait que les pairs de contens; ceux-là ne quittaient guère ni la cour ni Paris; se sentant responsables envers la nation, du dépôt précieux de la charte, ils avaient besoin de force, et ils les cherchaient dans le positif. Il faut que la pairie soit très riche! était devenu leur seul axiome politique; sans doute pour offrir un contre-poids à l'influence qu'auraient pu acquérir la famille royale et le clergé, qui se dépouillaient par leurs immenses bienfaits.

Tel est le gouvernement naturel, fondé par la charité, l'obéissance et l'abnégation, et fondé sans plans, sans conventions, sans disputes ou même discussions; les vertus s'entendent toujours entr'elles; ses racines se trouvaient dans les petits séminaires et les couvens. Le gouvernement artificiel, dont les racines étaient à l'université, fut fondé par une telle défection des gens de bien, une telle association avec des malfaiteurs, que l'histoire a peu de pages plus sales et plus désastreuses; enfin, ils n'y sont plus; la charte est mise en action par des acteurs dignes d'elle; à présent il y a cette harmonie, qu'à l'ouvrage on reconnaît l'ouvrier.

Quant à leur chef, je n'ajouterai aucun outrage à ceux qui lui ont été prodigués; on lui en a dit et fait peut-être même plus qu'il n'en méritait! Jamais homme public ou privé n'en a reçu autant; il est bien certain que, comme rois, il y a eu des gens inférieurs à celui-ci; mais ils étaient nés tels, et les droits suppléaient aux talens. Mais sans droits ni talens, sans vaillance ni dépense, l'on n'endosse pas impunément la pourpre royale, pas même l'uniforme d'un officier; l'on endosse une livrée; du moins elle ne fait pas peur à celui qui la porte; elle lui permet de dormir et de mourir dans son lit. M. le duc d'Orléans n'en était pas réduit là; mais en tant que de changer de position, il sait bien, par l'expérience de sa jeunesse, qu'on obtient plus de tranquillité et de sécurité en descendant qu'en montant; lui qui, tempérant la fougue de ses vingt

ans, aima mieux donner des leçons d'arithmétique dans le coin de l'Europe resté neutre, que de prendre un commandement dans l'armée des princes de sa famille. Les premiers actes de ses agens furent dignes du maître; ils essayèrent leur valeur contre le clergé; mais ils étaient pris si bas qu'ils sont ensuite devenus impuissans à faire le mal ainsi que le bien.

La noblesse, ne participant plus au gouvernement, exerce la plus puissante des oppositions, celle où l'on ne fait point de faute, l'inertie. Aucune des places non salariées n'étant plus remplie par des gens d'un certain rang, la première bourgeoisie s'en retire et ne se fréquente plus avec les administrateurs, où antrefois elle pouvait se rencontrer avec ses supérieurs; une apathie universelle a succédé aux convulsions; que les journaux disent la vérité ou le mensonge, qu'ils blâment ou applaudissent, ils n'obtiennent plus aucune influence, n'excitent plus aucune passion; on aurait même cessé de les lire si ce n'est qu'on ne sait où employer le temps qu'on leur donnait, et qu'ils ont fait perdre la vigueur d'esprit nécessaire aux études vraies. La pauvreté, la misère, la ruine s'étendant tous les jours davantage, étonnent, découragent, confondent; leurs causes, inconnues, bravent les recherches de la science. Dès que la famille royale fut partie, et que le clergé ou la congrégation ne furent plus les intermédiaires de tant de millions de charités qu'elle faisait annuellement, ils perdirent de leur influence; mais ils ont depuis regagné leur

terrain, du moins d'une manière relative ; car les autres pouvoirs de l'administration, la magistrature ou l'armée sont flétris, et la noblesse n'est plus complice de cette fausse nature de gouvernement. S'il est aujourd'hui en France quelqu'un qui soit obéi, qui soit respecté, c'est encore un évêque, un curé. Les républicains, c'est-à-dire ceux qui croient ambitionner les honneurs, et qui n'ambitionnent qu'un morceau du pain, mettront hors de la scène, d'ici à peu de temps, le mannequin qu'on y a jeté ou qui s'y est jeté ; mais ils laisseront tranquille la congrégation, parce qu'elle n'offre rien à piller, qu'un certain ordre matériel leur sera nécessaire, et que, comme les gens d'aujourd'hui, ils ne pourront se maintenir que par elle ; ils voudront trancher dans le vif en ruinant les créanciers de l'état, supprimant les pensions, réduisant le nombre et le salaire des places; trop épuisée pour avoir une guerre civile, la France tentera une guerre étrangère ; j'en connais déjà l'issue; mais elle réunirait la victoire à l'économie que ces ressources ne produiront pas un épi de blé de plus, et les services que rend la congrégation n'en seront que plus évidens, parce qu'ils deviendront plus nécessaires.

Et quelle douceur pour moi si je pouvois porter ici quelques consolations dans le cœur de ce Nestor des rois et de sa famille, en leur disant que leur bonté de cœur, leur noblesse d'ame, leur inépuisable charité, leurs touchans exemples, ont fondé en France un empire désormais impérissable, que

c'est celui de la vertu sur la corruption ; que cet empire hostile à tout usurpateur, promet de se conserver pour leurs petits-neveux ; qu'ils n'aient point de regrets, s'il leur a été possible de fonder un bien qui n'existait pas, il leur eût été impossible de détruire le mal qui existait. Charles X arriva trop tard ; le mal était trop solidement établi ; tous ces royalistes défroqués en étaient au plus fort de la mêlée entr'eux pour le dépècement dont j'ai déjà parlé ; le roi ne pouvait tirer son épée contre ses anciens amis et il n'y avait rien à obtenir par la persuasion ; il ne laissait d'ailleurs jamais échapper une parole amère, une parole mensongère, une parole que le bon goût ne puisse avouer ; de tous les Français, il était celui dont le jugement sur le partage des terres fut le plus juste et le plus énergique, quoique son homme aux sept ministères prétendît que la France regorgeait de produits. Et qu'on ne cite pas ici Bonaparte et sa fermeté; il prit le pouvoir à une époque où la guerre avait, depuis dix ans, purgé la France d'une partie de ses malfaiteurs, et Charles X le prit à une époque où la paix et la charte, depuis dix ans, les avaient recrutés ; la France est catholique et elle ne pouvait se relever sur des institutions sacriléges ; Charles X et sa famille ont, par des vertus et des charités même hors des bornes de la prudence, constitué un nouveau gouvernement ; voilà le grand, le seul type de la royauté ; la postérité le jugera ainsi, elle leur reconnaîtra une gloire dont ils peuvent jouir d'avance

et qui les console de tant de vicissitudes; elle saura que pour leur peuple, ils s'étaient dépouillés si royalement qu'il leur a fallu en nous quittant, accepter quelques pièces d'or des mains de ces misérables; Louis XVI, avant de mourir, eut les mains liées par le bourreau.

---*---

Digitized by Google

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Des progrès et des ressources de la pauvreté en Angleterre.

Plus on étudiera les lois sur lesquelles la Providence a fondé la société, plus on les trouvera absolues; j'ai tâché précédemment d'expliquer pourquoi toutes les sociétés modernes, quelque riches qu'elles fussent, devaient avoir un certain nombre de pauvres; ainsi dans ces parties catholiques de l'Allemagne, ou repoussant le code Napoléon on a conservé les grandes cultures, et où la distance de tout rivage rend les circulations chères et les échanges rares, il y a surabondance de richesses, c'est-à-dire qu'une surabondance de nourriture, de vêtemens, de logemens, est attachée au travail de l'homme, et cependant il y a encore des pauvres, car ni la religion ni les lois ne peuvent empêcher qu'un journalier dont la profession fait vivre père, mère, femme et enfans, ne meure et ne laisse cette famille à la charge du public. Que ce soit donc pour exercer la patience du pauvre ou la charité du riche, toujours est-il de fait que la Providence a condamné les sociétés libres à une peine que ne subissent pas les sociétés où il y a des esclaves, celle de la pau-

vreté ; mais elle a donné à ceux qui les gouvernent, la faculté d'alléger le fardeau.

Certes, ce n'est ni en Angleterre ni en France que l'on peut se plaindre de l'intention des gouvernans à cet égard ; qu'ils aient pillé chez eux ou chez les autres, qu'ils aient pillé des ennemis ou des amis, le clergé ou la noblesse, ils ne l'ont jamais fait que dans un but de fortune publique ou privée. Mais si on n'a pas le droit d'accuser les intentions de ces gouvernans, on a bien celui d'accuser leur intelligence ; pendant les vingt-cinq ans qu'a duré la guerre, il n'était dans les cercles ou les écrits politiques qu'une idée dominante ; c'est qu'à la France désormais était dévolu l'empire du continent de l'Europe, et à l'Angleterre celui des trois autres parties du monde. Tout bon Anglais aurait bien voulu ajouter à son lot celui des Français, comme tout bon Français celui des Anglais; mais enfin, en tant qu'ils effaçaient tous les autres états de l'univers, ils se résignaient à supporter provisoirement une nation rivale. Tous ces politiques n'éprouvaient qu'un embarras, un souci, c'était de savoir l'emploi que l'Angleterre et la France allaient faire de tant de richesses; dans tous les cas, il était mutuellement convenu qu'eux seuls avaient le talent et le droit de gouverner l'univers ; et cet orgueil que nous appelons esprit public, nous prend à l'instant même où, dans notre aveuglement, nous nous creusons des abîmes, et cet orgueil s'accroit encore dans la proportion de notre ruine, de manière

que plus nous devenons pauvres, plus nous sommes absurdes.

Nous, Français, avons du moins à donner pour excuse que ces lois sur le partage des terres, qui amènent notre dissolution, nous ont été léguées par nos aïeux, que d'ailleurs il y a un repos, un sentiment attaché à notre conduite; que nous tenons à notre pays natal, au sol paternel, quoique le fait bien moins romantique soit que les gens qui avaient pillé les biens nationaux voulaient s'assurer beaucoup de complices. Chez les Anglais, leur mode de ruine est au contraire tout nouvellement de leur invention, et pour réussir à mourir de faim, ils ont mis leur génie à la torture pour inventer des machines où la matière a le mouvement de l'homme, et l'homme l'inertie de la matière; ils ont fait courir des nuées de diplomates nuit et jour, hiver et été, par mer et par terre, malades ou bien portans, ils vont fouiller à plusieurs mille toises sous terre, ou braver à plusieurs mille lieues de distance les climats les plus opposés; il leur faut, en temps de paix comme de guerre, une destruction annuelle de jeunes gens, et former ainsi des villes entières de femmes; en France, nous nous éteignons naturellement, hommes et femmes ensemble, à peu près dans l'inaction et l'inanition, sans que nos chefs s'en aperçoivent; nous périssons comme ont péri les peuples du Bas-Empire; le Code Napoléon exerce son influence sur toute la superficie du sol, comme l'université sur toutes les familles; le premier dimi-

nue chaque jour notre nourriture matérielle ; le second empoisonne notre nourriture intellectuelle. Il n'y a pas chez nos voisins cette uniformité dans leurs malheurs ; leurs causes ou leur étendue sont bien différentes en Irlande et en Angleterre, dans les villes et dans les campagnes, au nord ou au midi ; ils ne doivent leur détresse qu'à leurs manufactures et leur commerce étranger. Notre ancienne jalousie contre l'Angleterre a donc été d'autant plus ridicule, que nous avions chez nous, en hommes et en choses, tous les moyens possibles de nous ruiner ; voyons comment les Anglais ont obtenu le même but par des moyens tout différens.

La providence, donnant à chaque pays les productions nécessaires à la conservation de ses habitans, le commerce ne peut en échanger une partie que contre des objets de luxe, et tout luxe coûte ; supposant donc un échange de subsistances, les Anglais, pour avoir en vins, en fruits, en sucre, café ou thé, l'équivalent d'un jour de nourriture, donnent celui d'une semaine en viande salée, en farine, en grains, en beurre, fromage ou bierre, et ils éprouvent même perte s'ils échangent leurs étoffes de laine contre celles de soie ou de lin. Les pays qui font ces échanges avec eux, en sont à peu près pour les mêmes sacrifices ; car les frais de transport absorbent toutes les différences. Loin de faire cette analyse, on citait toujours, autrefois, les richesses acquises par les Hollandais, sans observer qu'ils les devaient surtout à leur agriculture ;

leur sol exigeant, pour ne pas être envahi de nouveau par la mer, un entretien continuel et coûteux, n'a jamais pu être possédé que par des riches ; et d'après ces frais, il n'a pas été loisible à ces riches de le laisser, comme ont fait les Anglais, inculte si long-temps; quant au commerce, la Hollande n'était que l'intermédiaire des échanges de l'Allemagne avec les autres parties du monde, ainsi que Bordeaux ou Marseille le sont à la France. L'agent employé par un acheteur et un vendeur fait toujours une affaire sûre et bonne, tandis qu'il est possible qu'ils en fassent tous les deux une mauvaise ; et encore la Hollande est-elle plus riche aujourd'hui qu'elle a perdu la majeure partie de ses colonies et de son commerce, qu'elle ne l'était autrefois.

Jusqu'à l'époque de la révolution, le commerce étranger avait été partout obligé de se tenir dans les limites fixées par les productions et les consommations de l'état auquel il appartenait ; les folies humaines n'avaient à cet égard pas pu prendre leur essor, même en Angleterre. On croyait que ces échanges donnaient des profits ; ils donnaient des pertes ; qu'importaient les profits ou les pertes? les transactions étaient si peu considérables qu'elles n'affectaient en bien ou en mal la fortune publique que d'une manière insensible. Mais la révolution et la guerre livrèrent à l'Angleterre, ainsi que je l'ai déjà dit, les trois parties du monde, ses îles et leurs productions. Les premiers échanges lui furent favorables ; n'ayant qu'une quantité de navires, de ma-

tériaux ou de chantiers relative à son ancien commerce, elle ne put prendre l'initiative du nouveau. Les colonies de la France, de la Hollande, ou de l'Espagne, furent obligées d'apporter leurs denrées en Angleterre ; et comme le prix d'un objet quelconque est bien différent s'il est offert ou demandé, les colons furent obligés de vendre à bon marché et d'acheter cher ; il en fut de même des commerçans du continent ; les invasions des Français avaient dérangé tout le système commercial ; sauf à n'y pas revenir, les Européens apportèrent en Angleterre, les produits de leur industrie ; et tous ces échanges faits chez elle lui furent avantageux ou du moins ne lui coûtèrent rien ; car c'est à peu près tout ce qu'on peut espérer du commerce.

L'agriculture avait fait d'immenses défrichemens, d'immenses desséchemens, progrès ou découvertes, et de l'an 1790 à 1810, l'Angleterre, comme je l'ai développé dans un ouvrage précédent, s'était enrichie, c'est-à-dire que malgré ses manufactures et son commerce, nouvellement établis sur des productions étrangères, la quantité des subsistances s'y était plus accrue que celle des habitans. Mais dans cet intervalle, le parlement cédant aux cris populaires de la cupidité, avait émis actes sur actes et établi impôts sur impôts pour favoriser la navigation anglaise et décourager ou ruiner celle des neutres. Il s'établit donc en Angleterre assez de chantiers pour que le nombre des vaisseaux construits sur les lieux, ait successivement quadruplé en

40 ans ; et ces constructions furent ce qu'elles sont encore, l'occasion de pertes énormes; elles donnèrent aux Anglais les moyens de porter eux-mêmes leurs denrées dans les colonies au lieu de laisser venir les colons chez eux. Une folie mène à l'autre ; ils y établirent des comptoirs et des entrepôts en concurrence les uns des autres ; et de ce moment, les conditions des échanges leur sont devenues toujours plus défavorables.

Ces liaisons d'intérêts déjà commencées en 1814, l'Angleterre participa aux traités des alliés avec une idée fixe, celle de se faire adjuger le plus de possessions d'outre-mer possible ; il fallut donc donner des compensations à la Hollande, et ensuite donner aux états ses voisins des contre-poids à ces compensations ; tout ceci entrait parfaitement dans les vues de ces trois prêtres qui faisaient partie du ministère français ; il s'agissait pour eux de ne point rétablir ces anciennes et nombreuses souverainetés ecclésiastiques de l'Allemagne, que Bonaparte avait détruites; il fallut faire passer tous ces peuples catholiques sous la domination des princes protestans, afin d'affaiblir d'autant le pouvoir du St-Siége. L'œuvre diabolique fut consommée, mais elle a eu un effet absolument contraire à ce qu'ils en espéraient : avant la révolution, une partie de ces évêques souverains avaient à peu près rompu avec le St-Siége, et dans cet aveuglement qui a mis l'Europe dans l'état où elle est, avaient même pendant quatre ans, refusé de recevoir son nonce. Les rois de Hollande, de Prusse,

les électeurs protestans et leurs ministres, ayant des peuples catholiques à gouverner, ont cru devoir étudier la théologie et en ont même composé des cours; la théologie des rois est peu susceptible d'onction, peu sujette à la controverse; ils ont à leurs ordres des régimens qui la rendent immédiatement pratique. On sait ce qu'il en est advenu; jamais ces peuples catholiques n'avaient eu avec le St-Siége des liens aussi étroits, aussi tendres que ceux qu'ils ont aujourd'hui.

En attendant, l'Angleterre resta souveraine de quarante-deux colonies; mais ce n'était pas encore assez de quarante-deux abymes dans lesquels se sont englouties et s'engloutissent ses richesses et pourraient s'engloutir celles de l'Europe; ayant fini des traités avec les rois, elle voulut en entamer avec les peuples; les colonies espagnoles et portugaises ont donc obtenu leur liberté; que leurs souverains s'en félicitent; s'ils sont bien inspirés ils ne les accepteront pas, s'offrissent-elles de bon gré. L'Angleterre obtint donc le monopole du commerce du monde; elle ruina ce commerce et en fut ruinée. D'abord, aucune de ces quarante-deux colonies, la Jamaïque elle-même, la plus riche d'entr'elles, ne peut payer tous les frais de souveraineté qu'elles coûtent: des îles de vingt, trente, cinquante mille habitans ne peuvent solder une armée, une marine, une magistrature, une administration, un vice-roi et son monde, et chambre haute et chambre basse, enfin elles ne peuvent avoir une charte sur les bras; il faut donc

que l'Angleterre supplée à ce déficit ; elle est de plus obligée d'avoir des établissemens militaires tels que Gibraltar, Malte, le Cap de Bonne-Espérance, Ste-Hélène, Botany-Bay, dont tous les frais sont à peu près à la charge de l'Angleterre.

Elle est indépendamment obligée, pour la sécurité et les communications de tant de possessions lointaines, de tenir une marine militaire et une armée nombreuse ; une partie essentielle de ces frais se font hors de chez elle ; on peut calculer que pour l'entretien de tant de forces répandues sur la surface du globe, le gouvernement dépense, même en temps de paix, au-delà de dix millions sterling, pris nécessairement sur la recette des impôts. Il est vrai que les sucres et autres denrées des colonies paient en Angleterre dix millions sterling de droits d'importation, qui, suivant le dire des gens intéressés à maintenir le système colonial, lui rendent cette dépense, et suivant le dire du sens commun, ne lui rendent rien. C'est le consommateur anglais qui, sur le sucre, paie un droit qu'on lui ferait payer sur autre chose, et qu'on ne lui fait pas payer. Ces dix millions sterling d'impôts, dépensés hors de l'Angleterre, consistent en subsistances, en ouvrages de laine et de cuir déjà compris dans les exportations dont j'ai donné le montant, et dont on ne reçoit jamais le paiement. Ne seraient-ils pas aussi bien employés à nourrir et vêtir les gens du pays ? Toute ruine mène à une autre ruine. Il s'embarque annuellement, comme

militaires, matelots ou commerçans, trente à quarante mille jeunes gens de plus qu'il n'en revient; on peut regarder cette perte comme une bien plus grande cause de pauvreté que la conscription ne l'était en France, quoiqu'elle portât sur un nombre plus considérable; elle enlevait des jeunes gens de vingt ans, encore célibataires; ceux-ci, bien plus âgés, ont été tenus par la société dix ans de plus, y ont contracté des mariages et en ont eu des enfans; s'ils emmenaient avec eux leurs femmes et leurs enfans, la société n'y aurait ni profit ni perte; c'est justement ce qu'ils ne font ni ne peuvent faire : le soutien part, le fardeau reste.

Mais à ces causes de détresse, il en faut ajouter de bien plus puissantes; la population, depuis 1791, a augmenté de 100 à 173; il a donc fallu bâtir, en quarante ans, plus de maisons qu'on n'avait fait dans les trois cents années précédentes; il a fallu, pour les bestiaux, augmenter les bâtimens ruraux dans la même proportion; la construction des navires, conséquemment celle des chantiers et celle des magasins qui contiennent les matériaux, a augmenté de 100 à 400. Il a fallu les bâtir; il a fallu de plus bâtir les bassins qui reçoivent les vaisseaux, et ensuite les magasins qui reçoivent les cargaisons. Les nouvelles découvertes ont rendu inutiles les anciennes forges; on a bâti, comme on l'a vu, 400 hauts-fourneaux; ils ont coûté chacun plusieurs millions; toutes les constructions, toutes les machines qui servaient aux manufactures de coton, de lin, de soie, de laine, d'acier, ont été

successivement regardées avec un œil de mépris ; on les a abattues, et on en a construit pour des quantités dix, vingt et vingt-cinq fois plus considérables. Ces constructions ne peuvent plus se renouveler ; on en peut juger par ce qu'on a déjà lu plus haut. Sur les 400 fourneaux, il en est déjà 100 d'inutiles, et la moitié du reste le sera bientôt. il en est de même des autres entreprises. Tous ces édifices et leurs machines, qui ont demandé la participation de presque tous les arts et métiers, élevèrent le prix de la main-d'œuvre, et par là encouragèrent les mariages précoces, augmentèrent une population étrangère aux produits du royaume, et pour laquelle aujourd'hui on n'a ni travail ni hôpital.

Pendant vingt-cinq ans j'ai vu ce système se former au milieu d'un enthousiasme si entraînant, que les gens les plus graves y avaient perdu tout jugement, et, faut-il le dire, toute moralité. Tous trouvaient bon et bien que les gouverneurs anglais établissent dans les pays conquis une cour d'amirauté, devant laquelle disparaissait toute navigation antérieure. Les bateaux des caboteurs, les pêcheurs mêmes, n'étaient pas à l'abri d'arrêts de condamnation suivis d'une exécution immédiate ; leur alliance avec l'Espagne, qui alors saignait par tous les pores, n'empêchait pas que leurs forces navales ne protégeassent ouvertement l'introduction en contrebande des marchandises anglaises, dans les possessions espagnoles de l'Amérique, et les navires venant de Cadix étaient condamnés. Si je renouvelle le souve-

nir de ces faits, c'est moins pour exciter des remords chez les Anglais, que pour alléger ceux des généraux français qui ont pillé tant d'abbayes, et pour leur assurer qu'ils n'ont joué que le rôle de l'âne parmi les animaux malades. Les amiraux anglais ont rapporté des fortunes colossales, et nos généraux vivent modestement dans une pension bourgeoise, à table d'hôte, ou chez un restaurateur d'un prix fixe. J'ai donc vu le système de fer et de coton se former, ainsi que celui de la charte en France, et j'ose me vanter d'en avoir prévu les conséquences; dans tout cela je ne voyais ni pain, ni viande, et savais, d'après Sancho Pansa, qu'il en fallait. Ce nouveau système anglais, au contraire, exigeait, relativement à la population, 1,200,000 chevaux de plus qu'il n'y en avait en 1791; et comme leur race s'est autant améliorée que celle des hommes s'est détériorée, ils consomment en grains et légumes plus que trois millions, soit la cinquième partie des habitans. Si je ne parle jamais que subsistance, c'est que le moindre retranchement à cet égard n'a lieu chez ceux qui travaillent que lorsqu'ils ont déjà mis en gage ou vendu leur mobilier, leur linge et leurs vêtemens, ; il est même fort heureux que leur logement ne leur appartienne pas, car il aurait le même sort, et ils coucheraient dans la rue; toute disette est à leurs dépens, comme toute surabondance à leur profit.

Telle est la distance que la religion protestante a mise entre le riche et le pauvre, que tout ce qu'on

sait et tout ce qu'on dit sur la misère du peuple en Angleterre eût passé, il y a deux ans, pour imposture et calomnie. Mais le choléra est venu lever la cataracte ; la terreur de cette peste a décidé le riche d'aller enfin sur les lieux visiter le pauvre, ce qui ne s'était pas fait depuis la réforme ; et cela, je le dis à la lettre, quant à ce qui regarde les villes.

Vers la fin de 1831, le choléra fit sa première apparition à Sunderland ; le ministre anglais, qui croyait aussi que l'Angleterre regorgeait de produits, envoya des instructions aux marguilliers, avec l'ordre de veiller à leur stricte exécution; préférer la viande aux légumes, le vin de Madère à la bierre, la bierre à l'eau ; se vêtir chaudement, beaucoup se couvrir la nuit ; enfin tout ce que l'on savait et rien de ce qu'on pouvait. Si ce bien-être était possible quelque part en Angleterre, ce serait à Sunderland ; cette ville, étrangère à tout commerce, à toute manufacture, et à tout commerce lointain, vit par son exploitation de houille, denrée qui n'est pas sujette à une mauvaise récolte, qui se vend argent comptant, et dont la consommation est égale et sûre. Les marguilliers firent l'inspection ordonnée, visitèrent le premier jour trente-deux maisons, y trouvèrent une seule couverture de laine, et cela au bord de la mer, sous un climat froid, dans la saison rigoureuse et dans le comté où se fabrique la majeure partie des 140 millions d'ouvrages en laines exportés annuellement. Les marguilliers envoyèrent leur procès-verbal au ministre, avec des réflexions peu respectueu-

ses, au sujet du roman qu'ils en avaient reçu, et ajoutèrent entr'autres, que s'ils avaient eu du vin de Madère, ils n'auraient pas attendu ses instructions pour le boire, mais que l'état des trois quarts de la ville pouvait se représenter par celui des trente-deux maisons qu'ils avaient visitées. Il n'y eut qu'un cri dans le public indigné, pour faire punir les marguilliers de Sunderland, comme si c'était leur faute, et s'ils étaient les seuls.

Mais le choléra voyagea, leur découvrit autant de complices qu'il y avait de marguilliers, et l'Angleterre, pour la première fois, put sonder ses plaies. Le choléra, arrivé à Londres avec le parlement, fléau annuel, ce dernier institua un comité; son président se rendit lui-même à Spitafields, quartier où sont établis les Français, manufacturiers en soie, que la révocation de l'édit de Nantes fit émigrer; il déclara n'avoir pas trouvé un seul meuble dans la première rue qu'il visita, ce qui rendait très facile à exécuter cette partie de ces instructions qui recommandait de couper toute circulation du mobilier des cholériques; dans le faubourg du sud, il trouva dans une chambre de quinze pieds de long sur dix de large, vingt-quatre personnes couchées, les femmes sur le plancher, et au-dessus de leur tête, deux étagères de cordes, arrêtées d'un mur à l'autre, à trois pieds de hauteur; là étaient étendus les hommes. Pareil rapport devait être imprimé et répandu dans toute l'Europe, pour l'instruction de la catholicité; elle ne se doute pas

elle-même du bienfait des institutions qui lui paraissent les plus abusives. L'Angleterre, sur 16,000,000 d'habitans, en a quatre de réduits à un état que les pays catholiques ne peuvent pas même soupçonner. On connaît en France l'étendue de la pauvreté par l'étendue des secours qu'on lui porte ; mais ici que tous les pauvres se trouvent accumulés dans les mêmes villes, presque sans mélange de riches, qui peut donner ? les paroisses appauvries ne peuvent pas subvenir à la dixième partie des besoins. J'ai parlé de villes qui, depuis 40 ans, ont doublé, triplé, quadruplé leur population ; a-t-on, dans le même espace de temps, augmenté les hôpitaux, les hospices, dans la même proportion?

Il n'y a point de confession, conséquemment point de restitutions, de donations, qui puissent maintenir le niveau entre les secours et les besoins ; de plus on ne sait pas, on ne peut pas donner en nature : qui recevrait les dons? qui les distribuerait ? ce qu'on donne officiellement en argent est administré d'une manière coûteuse et souvent scandaleuse. Le malheureux qui sent son moral plus épuisé que son physique, porte le peu d'argent qu'il reçoit au cabaret, et sa famille périt dans l'inanition ; ici tout est contre le pauvre ; en France, tout est en sa faveur ; le climat permet de sortir ; les devoirs de la religion y obligent et les rangs se confondent dans les fréquentes rencontres ; la manière de bâtir est même une occasion de charité ; une maison dans les villes en France contient vingt familles ; celle

du premier étage est riche, les habitans du sixième, moins opulens, veulent vivre en bons voisins et font les premières avances. En Angleterre, chaque famille aisée à sa maison séparée comme son banc à l'église. Les découvertes, les usages modernes sont également défavorables aux indigens ; on filait autrefois la laine au fuseau, ils avaient chaud sous la bure grossière qui les habillait; aujourd'hui ils meurent de froid sous ces toiles de coton filé à la mécanique ; aujourd'hui les riches voyagent et changent continuellement de séjour ; autrefois ils étaient casaniers, s'attachaient aux habitans comme aux lieux, et pour se désennuyer maintenaient dans leur maison et nourrissaient toute l'année beaucoup de monde qu'à présent ils paient en argent pendant trois mois. Toutes ces causes de désastres opèrent en Angleterre avec plus de force qu'ailleurs en fait d'abandon du pauvre.

Je puis citer des autorités classiques pour la France ; qu'on lise ce qu'ont publié des médecins de Paris, héros de juillet, venus pour étudier la marche du choléra dès sa première arrivée. Un professeur à qui ses principes religieux, trouvés un peu trop larges, avaient fait perdre sa chaire quatre ans auparavant, a eu la bonne foi de faire un rapport d'après lequel on peut juger de cet édifice élevé sur les plans philosophiques d'Adam-Smith et Montesquieu. Ici, il n'y a pas de congrégation ; Georges III avait douze enfans, et aucun d'eux n'a jamais été accusé de s'entendre avec le clergé en rien

de rien et surtout pour une action aussi abominable que celle d'établir un gouvernement occulte ; un d'entr'eux présidait bien quelquefois des dîners philantropiques et se retirait avec ses philantropes à deux heures du matin ; si cette heure était occulte et suspecte, l'état dans lequel ils se retiraient, ne l'était pas ; l'on ne s'y met pas lorsqu'on conspire et qu'on a quelques vérités à cacher. Ici point de ces religieuses fanatiques qui se dépouillent de leur fortune pour se vouer à l'éducation des enfans et leur inspirer de la superstition ; point de sœurs de charité pour inquiéter les médecins et pour aller espionner ce qui se passe dans les familles en leur portant des alimens ; ici point de confesseurs qui viennent empoisonner les derniers momens des mourans pour leur faire rendre au public ce qu'ils lui ont gagné si légitimement, ou donner à des pauvres dont ils ne reçurent jamais rien en leur vie ; ici point de manigances entre les dames de quartier et les curés pour se mêler d'affaires auxquelles ils n'ont aucun intérêt.

L'Angleterre est à l'abri de cet abus, car le président du comité s'étant avisé de louer publiquement les prêtres catholiques, qu'il trouvait toujours au chevet des cholériques, pareille indiscrétion pouvait pervertir les opinions religieuses de nombre de protestans qui pouvaient se laisser entraîner par ce jésuite déguisé ; Mgr l'archevêque protestant de Dublin est venu rappeler les saines doctrines de la réforme, dans une lettre pastorale à son clergé ;

mieux que tout ce que je pourrais dire, elle mettra le lecteur au fait de l'esprit du temps et des lieux; il verra qu'il n'y a pas trace d'esprit-prêtre. D'ailleurs, les Anglais seraient en mesure de le réprimer, car au moment où se débattait la mesure de la réforme parlementaire, l'évêque protestant de Londres fut soupçonné d'en être peu partisan. Une partie de ses diocésains s'assembla pour prier le roi, père spirituel d'eux tous, de lui défendre de prêcher. Voici donc un extrait de l'épître en question; elle n'est pas copiée de St-Paul.

« Ce n'est pas pour vous épargner de la peine et de l'inquiétude, mais pour détourner les ames de leur perte, où les conduirait une funeste illusion, que je vous prie d'exhorter continuellement les chrétiens de ne pas se confier dans un repentir qu'on éprouverait au lit de la mort, de ne pas espérer acquérir la connaissance de leur religion lorsque l'esprit est affaibli et abattu par les souffrances du corps, ni croire qu'ils opéreront leur salut, lorsque la nuit dans laquelle nul homme ne peut travailler sera arrivée, ni enfin de s'imaginer que les prières et les lectures qu'un ministre pourra faire sur eux, et la réception, dans leurs derniers momens, du saint sacrement, que jusqu'alors ils ont refusé avec obstination, pourront être agréés comme une digne compensation pour une vie chrétienne.

» Je désire aussi que vous représentiez à vos auditeurs qu'un protestant ne doit pas se croire coupable de mépris pour la religion, parce qu'il n'ap-

pelle pas un ministre lorsqu'il se sent près de mourir. Il n'y a qu'un seul, oui un seul grand-prêtre qui toujours vit pour intercéder pour nous, auquel il doit avoir recours dans toute espèce d'événement, et qu'il ne cherchera jamais en vain, s'il le cherche à temps.

» Un catholique romain qui a confiance dans l'efficacité de l'extrême-onction est obligé, d'après ses principes, d'appeler un prêtre pour lui administrer ce sacrement, et le prêtre, s'il croit à la religion, devra être prêt, au péril de sa vie, à lui donner ces secours spirituels d'où peut dépendre, suivant sa croyance, le salut ou la perte éternelle d'une âme. Mais aussi je ne craindrai pas de dire qu'un protestant, qui se trouve atteint d'une maladie contagieuse, est obligé de ne pas exposer son pasteur au danger de gagner la maladie, en l'appelant auprès de lui, puisqu'il doit croire, comme tout bon protestant, qu'il n'y a rien dans sa religion qui ait le moindre rapport à l'extrême-onction de l'église romaine. Lorsque les vierges folles dans la parabole virent leurs lampes s'éteindre, ce fut en vain qu'elles appelèrent le secours de leurs compagnes au moment où l'époux arrivait. »

Il me conviendrait peu d'entrer en controverse avec ce prélat qui, comme on le voit, sait deux théologies, puisqu'il fixe à la fois les devoirs du clergé catholique et ceux du clergé protestant; mais je sais que les prêtres sont obligés, comme les autres, de soutenir l'ordre matériel de la société,

puisqu'ils participent à ses avantages en richesses, en sécurité ou en honneurs ; et la société a le droit d'exiger leur présence au lit de mort de ses membres, dans son intérêt; les prêtres viennent, au nom de la société, discuter contradictoirement ses comptes avec les riches mourans, et leur faire restituer ce qu'ils doivent, avant leur départ ; s'ils ne doivent pas, ce qui est rare, les prêtres les exhortent, au nom de l'indigence, à lui jeter quelques secours qui ne leur coûtent plus rien, et ils les jettent en reconnaissance de secours spirituels qu'ils reçoivent, et dont alors ils reconnaissent la valeur. En résultat, le prêtre doit être au chevet du lit des riches pour leur demander, et des pauvres pour leur donner; qu'ils soient ou non contagieux, le prêtre, en temps d'épidémie, est comme le soldat en temps de guerre : il doit hasarder sa vie; il va donc chez les mourans, sans s'occuper s'il est trop tard pour sauver leur ame, comme le prétend Monseigneur, ou s'il ne faut jamais désespérer de la miséricorde de Dieu, comme nous le dit notre clergé. Et, quand je me permets de faire ainsi l'histoire de ses devoirs, je ne la puise que dans celle de ses actions. Mais il doit paraître assez étrange que le clergé protestant de l'Irlande, qui se compose de 1800 membres, lesquels se partagent un revenu de trente millions, soit 17,000 fr. par tête, somme commune, marchande ainsi des devoirs d'autant plus légers qu'il n'y a pas en Irlande plus de 500,000 habitans de la communion anglicane, et encore pris parmi les plus riches propriétaires.

L'existence des prêtres catholiques y est un miracle continuel ; il n'ont rien de l'état, et sont obligés de conduire six millions d'hommes, en général d'une pauvreté désolante ; elle a plusieurs causes. Lord Clare, chancelier d'Irlande, établit dernièrement que sur douze millions d'acres de terres cultivées, il y en a eu 11,500,000 de confisqués à diverses époques depuis la réforme. Les lois irlandaises, n'ayant pas plus que les lois anglaises, favorisé le partage des terres, elles sont restées intégrales; mais leurs nouveaux propriétaires n'osant pas, comme protestans, les habiter, les ont louées à des gens d'affaires. Ceux-ci y ont établi de fait la petite culture en les sous-louant par parcelles de trois ou quatre arpens. Quelques parties de l'Irlande se sont donc couvertes de chaumières, dont les habitans ont travaillé leur petit enclos à la bêche, sans pouvoir jamais le réparer par aucun engrais, ou le laisser reposer; et on sait qu'il n'est pas de moyen plus efficace pour réduire un sol au dernier degré d'épuisement. Le climat, moins chaud que celui de la France, n'offre pas les ressources des arbres à fruits, de l'olivier, du mûrier, de la vigne, produits qui n'exigent que bien peu d'engrais; leur principale récolte est donc la pomme de terre; mais la sécheresse lui est funeste, et dans ces années-là, qui ne laissent pas de se renouveler tous les cinq à six ans, l'Irlande éprouve une famine qui ne peut se comparer qu'à celle qu'éprouva la France en 1817.

Mais au moins là les propriétaires, éclairés par une coûteuse expérience, tâchent de rentrer en possession de leurs terres, les agglomèrent et les louent à des fermiers auxquels ils ne laissent pas la faculté de sous-louer ; et cette mesure générale n'est pas même une des moindres causes des désordres de ce moment ; mais il en est une autre que je regarde comme irrémédiable. La plupart des confiscations ont été faites au profit des Anglais ; mais Anglais ou Irlandais, tous comme protestans, n'ont pu vivre sur leurs terres et y professer leur religion ; ils sont donc allés ou retournés en Angleterre, y ont contracté des alliances, acheté des terres, obtenu des emplois ; enfin, quoique propriétaires en Irlande, ils ne la connaissent que par les tributs qu'ils en tirent. A peu d'exceptions près, l'Irlande n'a de commerce extérieur qu'avec l'Angleterre ; mais depuis cent ans, ses relations sont de la même nature que celles de l'Angleterre avec l'univers, depuis vingt ans. L'Irlande lui vend pour 105 millions de plus qu'elle ne lui achète, c'est-à-dire de plus qu'elle n'en est payée; les propriétaires établis hors de chez elle retiennent le reste ; et on a encore la bonhomie de féliciter l'Irlande de ce que la balance de commerce est en sa faveur ; les Irlandais eux-mêmes s'en vantent. Au reste, M. de Montesquieu a été de cette force ; et c'est un coup de fortune bien rare pour un Irlandais de se tromper comme M. de Montesquieu, ou même comme qui que ce soit.

On voit donc que l'Irlande réunit sur sa tête les deux causes de pauvreté dont nous avons traité : celle de la France par la petite culture, celle de l'Angleterre par son exportation de denrées sans paiement. Le public, qui partout parle de ce qu'il ne connaît pas comme de ce qu'il connaît, est cependant bien plus éclairé sur la première cause qu'on ne l'est en France ; on tâche d'y remédier ; il a été rendu une loi pour empêcher de louer en détail. D'ailleurs, toute l'Irlande n'est pas en petite culture ; les parties, surtout du nord, qui ont été défrichées depuis cent ans, l'ont été en grande culture, et en général par des protestans. Aussi les observateurs de grandes routes ne manquent pas de déclamer sur la supériorité d'industrie qu'ont les protestans sur les catholiques. L'absurdité est susceptible de tant de variétés, qu'on a légitime cause de s'étonner lorsque deux pays se fixent sur la même; c'est pourtant ce qui arrive à l'égard de celle-ci. En France, on entend dire par tous ceux des révolutionnaires qui sont allés en Suisse, ou même qui n'y sont pas allés, que les cantons protestans sont plus riches que les cantons catholiques, et le fait se trouve vrai, quoique les révolutionnaires le disent. Le bon sens et la bonne foi devraient remarquer qu'à l'époque de la réforme on s'est battu ; les protestans, vainqueurs en Suisse, se sont emparés des vallées les plus fertiles : ils sont riches ; les catholiques vaincus se sont réfugiés dans d'arides montagnes : ils sont pauvres; par contre, les catholiques, vainqueurs

en Languedoc, se sont emparés de ses magnifiques plaines : ils sont riches; les protestans vaincus se sont réfugiés dans les montagnes des Cévennes : ils sont pauvres.

Par tout ce que j'ai pu dire jusqu'à présent, on voit que la pauvreté pèse, en Angleterre, surtout dans les villes ; en France, surtout dans les campagnes; mais en Irlande, elle pèse surtout dans les villes et surtout dans les campagnes, puisqu'elle porte à la fois le germe de pauvreté des campagnes, par la division des terres, et le germe de pauvreté des villes, par les tributs qu'elle paie au moyen de son commerce extérieur. Eh bien ! quoique dans son ensemble elle soit d'une pauvreté inconnue aux nations modernes, le peuple y est gai, spirituel, jovial; son moral du moins est soutenu; il se sent une protection dans ses prêtres catholiques, qui eux-mêmes auraient besoin de protecteurs, et qui cependant n'ont que des persécuteurs. Il faut dire aussi que s'il mange peu, il travaille peu ; pour demi-ration de subsistance, un Irlandais ne donne qu'une demi-ration de travail, tandis qu'un Anglais la donne tout entière; aussi, en Angleterre le peuple est abattu, morne, triste; les quartiers populeux de Londres même, inspirent une mélancolie qu'on ne peut dissiper ; car je parle des villes ; les choses se passent mieux, ou moins mal, dans les campagnes : l'aristocratie les habite neuf mois de l'année ; elle protége ses vassaux ; et je me plais à dire que dans mon dernier voyage, j'ai remarqué

Digitized by Google

une grande amélioration dans la nature des secours; les femmes me paraissent s'en mêler beaucoup plus qu'elles ne le faisaient autrefois ; la dureté des temps a réveillé leur charité naturelle ; et les femmes peuvent en Angleterre , où les fortunes sont si puissantes, faire beaucoup plus de bien que la dureté des temps de mal. Mais les campagnes ne contiennent qu'un quart de la population ; le grand mal est dans les villes. En France , c'est précisément le contraire ; les villes sont à cet égard bien administrées ; mais elles ne contiennent non plus que le quart de la population ; les autres trois quarts sont, dans l'un et l'autre pays, excessivement malheureux.

Et encore les Français supportent-ils mieux leur misère que les Anglais ; elle est d'abord de bien plus ancienne date; ils y sont nés et s'y sont accoutumés. Mais chez les Anglais elle est improvisée ; il n'est pas un individu âgé de 40 ans qui ne puisse se rappeler les jours heureux que lui et les siens ont passés. Ensuite la faim va mal aux Anglais; on en a jugé dans la dernière guerre : sitôt qu'il y avait détérioration dans les qualités , diminution dans les quantités , ou retard dans les distributions de vivres aux troupes , les Anglais ne pouvaient plus se soutenir et cheminaient à l'hôpital , dont la maladie ne les laissait plus sortir ; les Français continuaient de marcher et de chanter sans manger. Aussi les conséquences de la misère produisent-elles un effet tout différent en Angleterre qu'en France; on a vu , par le relevé des octrois et de la population de Paris,

que de l'an 1821 à 1827, les habitans de cette ville avaient supporté un retranchement d'un quart dans leurs subsistances; et tels ont été les efforts de la charité, que le nombre annuel des crimes n'a pas augmenté; la societé y éprouvait des douleurs aiguës, y jetait des cris de détresse; et la fermentation, toujours croissante, éclata en 1830 par un coup de foudre contre le gouvernement; on trouva à se venger, on le fit; on n'était pas maître de son mouvement contre cette tourbe vorace de pairs et de députés dont la seule vue, depuis dix ans, était devenue intolérable; on n'est pas mieux, je le sais; bien au contraire; mais on se vengera tout en un jour; au lieu qu'en Angleterre c'est tous les jours, c'est en détail qu'on tourmente le gouvernement. On n'obtient de pain ni par le travail ni par la charité: on vole; le vol est devenu une ressource difficile, mais enfin une ressource. J'en ai parlé dans un ouvrage précédent; je n'y reviens qne pour en montrer les progrès depuis la paix. Voici le nombre des gens amenés aux assises,

		NOMBRE COMMUN de chaque année.
Avant la paix.	1810 à 1814.	6,122.
Depuis la paix	1815 à 1819	11,748.
	1820 à 1824	13,005.
	1825 à 1829	17,160.
	1830 à 1832	21,035.

L'Irlande n'est pas comprise dans cet effrayant catalogue; si nous la comprenons avec l'Angleterre,

nous trouverons une population de 24,000,000 d'habitans qui, en 1832, ont envoyé 40,225 accusés aux assises ; la France, avec 32,000,000 d'habitans, aurait donc droit d'en envoyer 53,000 : elle en a envoyé 7,200. Voilà la congrégation et ses effets. Je coupe court aux observations que suggère ce sujet; il jette l'épouvante dans l'âme, et encore aime-t-on presque mieux voir ces malheureux accumulés dans les prisons, où du moins ils ont à manger, que de voir ce que j'ai vu tous les jours, l'année dernière, à Londres même ; des êtres humains fouillant les immondices jetées dans la voie publique, y trouvant quelques restes d'alimens et les mangeant dans la rue! Je n'ai donc pas ici de chapitre à faire sur les ressources du pauvre; quelques-uns d'entr'eux obtiennent quelques sous de leur paroisse, j'en ai parlé ailleurs. J'ai donc assez vécu pour voir deux peuples, heureux depuis des siècles, sortir orgueilleusement de la sphère qui leur est assignée par la Providence, lever leur tête arrogante et appesantir leur bras impitoyablement sur tous les autres peuples, se proclamer, l'un la grande nation, l'autre la souveraine des mers, et de-là, entraînés par leurs succès à des humiliations inconnues jusqu'à présent à la société. Eclaireront-elles les rois, leurs représentans? oui, s'ils pouvaient, s'ils voulaient voir par eux-mêmes; on va en juger par cet épisode.

Rome, depuis la chute de Paris, est devenu un rendez-vous pour les voyageurs de l'Europe; il n'est pas de peuple plus heureux que celui de cette

ville, il y trouve toujours à travailler et peu de travail représente beaucoup de subsistances, tous les environs de cette capitale étant en grande culture. Cependant, ainsi que dans toute société, il y a des malades, dés estropiés, des orphelins et des vieillards à secourir; les ordres religieux y sont nombreux et surtout les ordres mendians. On sait qu'ils font l'objet des déclamations de tous nos politiques, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions; vainqueurs ou vaincus de juillet, tories ou wighs, à cet égard il y a unanimité. Un frère quêteur, enhardi par l'hospitalité et la bienfaisance d'un Anglais de haut rang employé dans la diplomatie, le presse de venir visiter son couvent et voir par lui-même la manière d'être de ses habitans; cet Anglais s'y rend malgré ses préjugés, fait son inspection et reste tellement frappé de ce qu'il voit, qu'il continue ses recherches pour les publier; le couvent contient douze personnes; les quatre plus vieux s'occupent comme prêtres, de l'instruction des enfans, de la confession, de la prédication et du culte; deux autres sont chargés du soin de l'église, de la maison et du ménage; les six autres ne font que quêter avec des besaces dans la ville ou avec deux mulets dans les campagnes, et ils en apportent le bois, le vin, ou les légumes qui leur sont donnés; quelques riches, voisins du couvent, lui fixent telle quantité de pain ou de viande à prendre chez leurs fournisseurs. En résultat, les dons sont tellement au-dessus des besoins du couvent, que tous les jours,

ces moines nourrissent abondamment cinquante pauvres du quartier. J'ai bien souvent assisté à ces distributions et n'ai jamais vu le supérieur manquer de s'informer de ceux de ses hôtes qui étaient absens; et en cas de maladie, il allait les voir ou leur envoyait leurs rations. Telle est la source de cette prétendue superstition des peuples qui, comme ceux de la Péninsule, défendent cette nature de gouvernement; et je finis par demander s'il est possible que douze hommes soient mieux employés pour le bien-être et la sécurité de la société. Qu'ensuite il se glisse dans ce nombre des gens secourus, quelques-uns qui, peut-être, pourraient encore un peu travailler, cela se peut; mais celui qui déplorerait cet abus ne serait digne ni d'avoir, ni de recevoir, ni même de donner.

---*---

CHAPITRE QUINZIÈME.

Des remèdes applicables aux maux de l'Angleterre.

L'Angleterre peut avoir cette consolation dans les maux qui l'accablent, c'est que s'il a fallu des efforts inouis de folie, d'ambition et d'orgueil pour les lui attirer, il ne lui faut qu'un degré bien médiocre de sagesse pour les écarter. Son agriculture est constituée si vigoureusement qu'elle peut bientôt rétablir l'équilibre entre la population et les subsistances; car c'est dans cette inégalité que gît la cause de tout son mal et de tout le mal que peut éprouver un état quelconque. Je sais que celui qui fera cette entreprise aura beaucoup de ses propres préjugés à vaincre, de démentis à se donner; l'unanimité avec laquelle on a élevé cet immense et ridicule échafaudage est telle, qu'il n'existe pas un homme public qui ne s'en soit rendu complice de fait ou d'intention. Il s'agit donc de bien se convaincre d'abord soi-même, et ensuite bien se garder de la manie moderne en voulant convaincre, éclairer ou consulter tout le monde, en voulant enfin se charger de l'éducation politique du public; il est toujours quelques individus qui, trouvant leurs intérêts privés compromis, ne manquent pas d'élever et de susciter des clameurs étourdissantes contre les mesures les plus sages. Autant

serait-il convenable que des juges, avant de rendre leur arrêt, consultassent une des deux parties qui plaident. Le parlement même ne serait qu'une machine bien lourde et bien gauche pour instrumenter avec la souplesse nécessaire.

On peut se rappeler que sans le parlement, le ministère, en 1807, changea d'un trait de plume toute la législation commerciale par des ordres du conseil du roi ; il ôta, il mit des impôts, il défit le droit public, il en fit un autre, et ce coup de force le fit applaudir sans qu'on en pût connaître les résultats. Le pays était pressé par Bonaparte, il l'est aujourd'hui par la faim, plus pressante encore que Bonaparte : que le ministère s'élève à la même hauteur et que, considérant cette condition-ci comme la plus essentielle, il donne au parlement quelques abstractions à résoudre pour l'occuper en attendant.

Il faut, ce me semble, avoir une idée bien fixe de la maladie. D'après le tableau de la population de la Grande-Bretagne, on voit qu'elle contient 3,200,000 familles ; leurs victimes ne se trouvent guère parmi les 927,000 qui vivent par l'agriculture ; un quart de ce nombre se compose de fermiers en général fort aisés ; les autres trois quarts vivent par des prix faits avec eux, ou comme jardiniers ou enfin comme journaliers. Il est bien rare que l'ouvrage leur manque ; ils n'ont pa danss leurs maladies, il est vrai, un curé pour les visiter et avoir soin d'eux; mais ils ont alors des secours en argent de leur paroisse, ou la ressource, affreuse à la vérité, d'aller

Digitized by Google

dans les maisons des travaux forcés ; mais ce qui leur est le plus tutélaire, ils ont le voisinage de l'aristocratie de l'Europe, et comme je l'ai observé les dames s'en occupent tant qu'elles habitent leurs terres. Enfin, jusqu'ici, il n'y a à peu près de souffrances que celles qui sont inhérentes aux autres sociétés protestantes de l'Europe. Nous ne pouvons comprendre dans la catégorie des pauvres les 700,000 familles qui vivent comme rentiers, militaires, gens de loi, artistes ou écrivains; le gouvernement ici s'est au moins abstenu de la folie de faire élever gratuitement, ainsi que l'a fait la France, 100,000 jeunes gens dans les arts libéraux, pour ensuite les laisser sur le pavé mourans de faim, de quoi ils se vengent et se vengeront en détruisant successivement ces mêmes gouvernemens leurs suborneurs. Il est vrai que, sans qu'on s'en mêle en Angleterre, le nombre des gens voués aux arts libéraux a beaucoup augmenté. Il y a dix ans que pour le droit de pratiquer devant les tribunaux, il ne se prenait annuellement que 6500 patentes, et qu'aujourd'hui il s'en prend 9000, mais je dois dire qu'en réunissant les fonctions d'avoués à celles que remplissent en France les notaires, leur nombre y est encore moins grand et qu'ils ont sans comparaison beaucoup plus d'affaires. La loi qui, en France, fixe leur nombre, les laisse indéterminés en Angleterre; cet accroissement de nombre dans les professions qui n'exigent aucun capital, est un indice d'accroissement de pauvreté dans la société, mais on ne peut

compter ces gens d'affaires parmi les pauvres, ils en font.

Nous arrivons aux 1,600,000 familles vivant par la main-d'œuvre, les manufactures et le commerce, et c'est ici que commencent de graves difficultés. Sur ce nombre, il y en a plus d'un million, faisant au moins le tiers des habitans du royaume, dont l'état rentre dans les descriptions que le choléra a fait faire, état que même la philosophie moderne, a droit de ne croire ni de soupçonner de sa création. Elles sont établies surtout dans les villes du Nord, où ne résident presque aucuns rentiers; qui peut s'en occuper? Ce ne sont pas quelques ministres anglicans ou dissidens, qui ont de la peine à faire vivre leur famille en desservant plusieurs paroisses ou en tenant une école publique. Ce ne sont pas les manufacturiers ou négocians, qui pour la majeure partie sont dans de mauvaises affaires, et dont toutes les facultés sont absorbées pour soutenir leurs établissemens chancelans, et dont les femmes vivent à la campagne ou aux eaux neuf mois de l'année. Ceux qui souffrent sont peu faits pour soulager les souffrances des autres. Ce million de familles se trouve donc dans une situation sans exemple dans nos sociétés modernes; elles ont été créées hors de la nature des choses; leur maladie ne peut être guérie par aucun remède commun et connu. Chacune d'elles n'a de relations qu'avec un chef d'atelier ou de commerce, qui serait dans le même état qu'elles s'il payait ses créanciers.

On ne peut donc atteindre ce million de familles par aucune mesure sociale ; on ne peut améliorer leur sort que par ces mesures générales qui améliorent celui de toute la société, c'est-à-dire du riche avant celui du pauvre. Il faut d'abord bien se persuader que la quantité des subsistances ne peut, comme nous l'avons vu, s'augmenter que par l'accroissement du nombre des moutons et des bœufs ; mais leur enveloppe demande le travail de tous ceux que ces animaux nourrissent ; en cela, la Providence a tracé un cercle dont la société ne peut sortir. Il n'est donc pas à craindre qu'en cas de diminution dans l'importation des matières premières étrangères, les ouvriers manquent de travail ; au contraire, ils n'en seront que plus assurés. D'ailleurs, les demandes qui peuvent être faites par l'étranger sur des matières étrangères, ne multiplient pas dans le pays les subsistances ; elles ne multiplient que le travail. Nous avons vu par les registres des impôts que la Grande-Bretagne avait, relativement à la population, 1,200,000 chevaux de plus qu'en 1791, et que ce surplus consommait à lui seul un cinquième des subsistances produites par l'agriculture ; mais en les comptant tous, on peut évaluer qu'ils en consomment un tiers ; il serait fâcheux de faire beaucoup diminuer, par des impôts excessifs, le nombre des chevaux de luxe ou des voitures publiques à l'existence desquelles tient celle de tant de selliers, carrossiers ou gens de divers métiers ; car cela ne produirait d'autre effet que de faire chan-

ger la misère de place, ou plutôt d'ajouter à la misère. Mais il serait bien cependant de mettre un impôt sur les chevaux, du jour de leur naissance jusqu'à ce que les fermiers trouvassent leur intérêt à faire leur labour ou l'approvisionnement des villes avec des attelages de bœufs; on en améliorerait bien vîte les races, et il en est dans le midi de l'Europe dont le train est plus accéléré que celui de ces énormes chevaux anglais, auxquels il faut un sac de grain par jour. On pourrait mettre une taxe sur la marche des chevaux de charrette, en doublant ou triplant, au profit du gouvernement, le prix qu'ils paient aux barrières. Cette mesure tendrait à substituer un animal qui, comme le bœuf, nourrit l'homme, à un animal qui l'affame; et ici on ne devrait pas craindre de voir diminuer la recette de l'impôt, car, plus il diminuerait, mieux le peuple serait nourri. Cette mutation, opérée sur 500,000 chevaux, serait sensible sous le rapport du prix des travaux avec celui des subsistances.

Le royaume contient tant et tant de maisons ou édifices, qu'on devrait décourager les bâtisses pour un long-temps à venir. On pourrait augmenter les taxes sur les bois de bâtisses, d'autant plus qu'ils viennent de l'étranger, et en mettre sur les briques et sur la chaux; ces sortes d'impôts atteignent le peuple d'une manière si indirecte que, n'en sentant pas le poids, il y reste indifférent. Les entrepreneurs seuls expriment leurs murmures; mais qu'importe le mécontentement des riches, si les pauvres pren-

nent patience? D'ailleurs, il est prudent et avantageux au gouvernement de prendre ses impôts sur celles des dépenses de la société qui sont au profit des plus riches. Aussi, le capitaliste qui, possédant des maisons, fournit les logemens, est plus riche que le manufacturier qui fournit les vêtemens, et ce dernier, plus riche que le fermier qui lui fournit les subsistances. Nul doute que les objets de luxe ne doivent être imposés les premiers; mais ils mettent, quoi qu'on puisse faire, une si petite fraction dans la masse commune, qu'il n'en faut parler que pour faire voir qu'on ne les oublie pas.

Je découragerais, par des impôts très élevés, les entreprises des chemins de fer, autant que j'encouragerais la confection des canaux. J'ai déjà dit combien ces dernières communications étaient avantageuses à l'agriculture, tandis que cette nouvelle découverte ne peut lui être utile en rien; bien au contraire. Supposons que le plan d'établir un chemin de fer entre Liverpool et Londres ait lieu, il coûtera 150 millions, c'est-à-dire, fera établir 25,000 familles sur cette ligne, et au bout de cinq ou six ans, que l'entreprise sera terminée, ces familles n'auront ni travail ni pain. On prétend que ce mode de voyager éviterait des chevaux; bien au contraire; tous les gens aisés, tentés par la célérité et le bon marché, voudraient voir Londres, et il faudra pour arriver sur la ligne, une quantité de chevaux double de celle qui existe. Tous les travaux inutiles à l'agri-

culture n'ont d'autre effet que d'augmenter les jouissances du riche, aux dépens de la subsistance du pauvre.

Je sais que je blesse toutes les idées reçues ; mais le sens commun ne peut se mettre en harmonie avec la folie, et la conduite nécessaire pour rétablir l'abondance et le bonheur doit être opposée à celle qui a été tenue pour causer tant de détresse et d'angoisses. J'ose donc dire qu'un des moyens les plus puissans pour arriver à ce but, est de restreindre la navigation anglaise, en mettant sur le fret ou la cargaison des vaisseaux construits en Angleterre, un droit égal à celui que paient les vaisseaux étrangers, qui dans ce moment ne comptent que pour un quart du total de la navigation ; et de plus, des droits bien plus considérables qu'ils ne sont sur les bois de construction navale, sur les chanvres, les cordages, les goudrons et les métaux étrangers. Il s'agirait enfin de décourager l'initiative du commerce étranger autant qu'on l'a encouragée. Cette contradiction de tout ce qu'on a dit et fait jusqu'à ce jour, cette abnégation d'amour-propre, ou enfin ce retour à la lumière, tendrait à rétablir l'égalité entre les importations et les exportations. Les étrangers seraient obligés de venir faire autant d'échanges en Angleterre que les Anglais chez les étrangers ; et l'Angleterre aurait partiellement sa revanche sur le jeu ridicule que, depuis 30 ans, elle joue avec l'univers, en mettant seule les enjeux sur table. Il est presque impossible à un négociant qui a des re-

lations commerciales avec les Anglais, de faire de mauvaises affaires ; ce sont eux qui s'en chargent. D'ailleurs, en laissant ou en multipliant ainsi les navires étrangers, elle ne fait que s'assurer des gages de paix ou des indemnités pour une guerre maritime quelconque ; ses amiraux, dans ce dernier cas, donnant un nouveau baptême aux vaisseaux, sauront bien découvrir un ennemi déguisé dans tout pavillon étranger ; le passé répond à cet égard de l'avenir.

Il existe deux fois plus d'usines que la consommation n'en exige. Les impôts sur leurs produits ne pourraient donc que borner la fabrication aux besoins, et protégeraient ainsi ce genre d'industrie. J'établirais donc un impôt, ou l'augmenterais s'il y en avait un, sur la fonte du fer, du cuivre et des autres métaux ; sur la faïence, la verrerie, et me garderais de rendre à l'exportation aucun des droits reçus. Il est un impôt qui éprouverait la plus vive opposition, ce qui, d'après l'opinion qu'on doit se faire de l'intelligence publique en pareille matière, doit plutôt confirmer qu'infirmer cette mesure : ce serait un droit d'introduction sur l'importation des matières premières venant de l'étranger ; sur ces 260 millions de livres de coton, ces 130 millions de livres de lin ou de chanvre, ces 26 millions de livres de laine, ces 4 millions de livres de soie, sur les fils, sur les cuirs, sur les peaux, les suifs, l'indigo et les bois de teinture, et bien entendu sans y attacher aucun retour de droits ; et ce droit serait augmenté

jusqu'à ce que les laines, les lins, les cuirs, les peaux et les graisses indigènes fussent remontés à des prix relatifs aux frais de l'agriculture du pays.

Le commerce annuel de transit s'élève à 250 millions. Les administrateurs Anglais devraient bien se persuader d'un fait : c'est que leurs administrés ne savent rien brocanter sans y perdre de l'argent ; une enquête parlementaire, faite sur une manufacture ou un commerce quelconque, prouverait qu'il a, chaque dix ans, ruiné plus de gens qu'il n'en a enrichi chaque siècle. J'imposerais donc un droit de transit relatif à la valeur de l'objet en passage.

Je rétablirais sur les indiennes, le savon, la chandelle, les timbres, ou les objets de luxe, de mode ou d'agrément, tous les impôts précédemment établis, et que depuis quinze ans on a bien imprudemment ôtés.

Tous les accroissemens d'impôts que je viens d'énumérer portent exclusivement sur des matières relatives à nos logemens, ameublemens ou vêtemens, et sont étrangers à nos subsistances ; il faut les aborder.

Je laisserais tels qu'ils sont les droits sur le thé, le cacao, les épices, les drogues médicinales et les liqueurs spiritueuses, tout cela ne pouvant être regardé comme des subsistances de la multitude ; mais j'affranchirais de tout droit d'importation le sucre, le café, le riz, le blé et tous les grains quelconques, les fruits, beurre, œufs et fromages, le houblon, la bierre et le vin. Sur onze cent

millions d'impôts que l'Angleterre paie, ces objets y entrent pour deux cent cinquante millions, à peu près pour le quart du total ; mais cette recette serait remplacée, et bien au-delà, par les articles que j'ai indiqués ci-dessus, et dont la plupart, dans ce cas même, ne paieraient que les droits qu'ils payaient en 1816. Et qu'on ne vienne pas objecter ici la difficulté ou l'impossibilité d'exécuter pareil plan. Les ressources fiscales de l'Angleterre sont immenses et hors de la portée des idées reçues en Europe; on en peut juger par ce fait : en 1792, la recette des impôts et la dépense de l'état s'élevaient à 360 millions de francs; vingt-trois ans après, en 1815, la recette des impôts s'était graduellement élevée à plus du quintuple de cette somme, puisqu'elle se monta à 1,850 millions, et la dépense de l'état à trois millards 700 millions. On a donc successivement réduit les impôts de 700 millions, puisque l'Angleterre, qui en payait 1,800, n'en paie plus que 1,100. Il était loisible de diminuer ceux qui portaient sur les nourritures, et de laisser subsister ceux des objets qui leur sont étrangers. Mais les plus riches font les lois et les font dans leur intérêt.

La première taxe qu'ils détruisirent fut celle de 10 p. °/₀ sur les gens dont le revenu annuel était de plus de 5,000 fr. Elle produisit 360 millions, et était certainement la plus juste possible. Sur cent familles, elle n'en atteignait que les trente plus aisées, et par là, tendait évidemment à diminuer les inégalités de fortune. Quelques années après on fit mieux, on

passa une loi par laquelle l'importation des grains étrangers était soumise à des droits qui équivalaient à une prohibition, lorsque les blés du pays se vendaient moins de 30 fr. l'hectolitre. Il me semble qu'à faire tant que de taxer une denrée aussi nécessaire à l'indigent, s'il faut avoir égard au vendeur, on devrait aussi penser à l'acheteur. Il fallait donc rendre le prix du travail aussi immuable que celui de la subsistance du travailleur; car aujourd'hui le blé vaut 25 fr. l'hectolitre; la quantité de travail qui valait 25 fr. en 1825, qu'on a rendu cette belle loi, ne vaut pas 10 fr. à présent, et encore n'en trouve-t-on pas. Le fait est qu'il y a eu cruauté et folie à prendre pareille mesure. Si le blé, d'après les malheurs du temps, ne s'était pas vendu assez cher pour que le fermier pût vivre, le propriétaire eût diminué le prix de ses fermes; dans ce cas, il y aurait eu en Angleterre quelques cent milliers de chevaux de luxe de moins, et quelques cent milliers d'indigens qui auraient mangé quelques morceaux de pain de plus; ce ne serait pas là un si grand malheur.

C'est je crois une bien grande erreur, de s'imaginer que la diminution des impôts sur toute autre chose que les subsistances, fasse éprouver quelque soulagement aux classes inférieures. Tout mouvement de hausse ou de baisse, tout ce qui change l'ordre établi dans les classes supérieures, est contraire aux intérêts de la multitude; on en jugera bientôt par l'abolition des dîmes en Irlande. Cette

mesure va augmenter de beaucoup les détresses du pays ; sur les 2,200 bénéfices qu'il y a en Irlande, les laïques n'en ont que 500 ; ces collateurs et non l'église seraient en perte, puisque en général ils vendent leurs nominations. Sur les autres 1,700, 1,400 sont à la nomination des évêques et les autres 300, du roi ; tous ceux-là, donnés gratuitement, formeraient une perte dont l'église d'Irlande ne se relèverait jamais ; mais qui gagnerait les trente millions de francs que ces dîmes produisent aux titulaires Irlandais ? ce serait les propriétaires de terres, qui vivent presque tous en Angleterre, tandis que les ecclésiastiques irlandais vivent presque tous en Irlande. Le tribut de 105 millions que l'Irlande paie à l'Angleterre se sera donc élevé, d'ici à peu d'années, à 135 millions. Les catholiques eussent fait une chose plus sage et plus politique, de se borner à demander qu'une partie de ces dîmes fût donnée, ou pour mieux s'exprimer, fût restituée à leur clergé ; mais la colère ne sait pas calculer, et surtout une colère aussi juste, aussi sainte, entretenue depuis deux siècles de vivre ainsi, victimes de lois faites par des fripons pour des fripons. L'abolition des dîmes, en Angleterre, ne ferait qu'une mutation de propriété. Sur 10,500 bénéfices, les laïques en possèdent 6,500 dont ils vendent l'usufruit. Sur ces 6,500, l'église ne perdrait rien ou du moins que très peu ; mais ces collateurs laïques perdraient ce que les autres propriétaires de terre gagneraient par l'augmentation des prix de leurs fermes.

Les autres 4,000 étant à la nomination du roi, des évêques ou des universités, sont conférées gratuitement. Celles-ci seraient donc véritablement une grande perte pour l'église, mais toujours au profit des propriétaires de terres. Le peuple, dans ces tripotages plus honteux les uns que les autres, n'a rien ni à gagner ni à perdre, le pays n'en a pas une gerbe de plus, et c'est là surtout ce qu'il lui faudrait. Il n'en serait pas de même d'une importation libre et affranchie de toute espèce de droits en subsistance : voilà du positif. De ce moment la Flandre, la Hollande, l'Allemagne, la Pologne, la Russie et les États-Unis, bien avertis déjà qu'on meurt de faim en Angleterre, essaieraient de consigner des subsistances pour leur compte. Je sais que ces ressources ne sont jamais que précaires et peu importantes relativement aux consommations d'un empire; mais je sais aussi qu'elles rendent les fermiers plus timides dans leurs spéculations et les décident à accepter pour leur récolte des prix que, dans un autre cas, ils refuseraient; et d'ailleurs ce moyen ne serait que transitoire du moment présent, où les produits de l'agriculture sont en arrière de la population, au moment où elle serait revenue à ce qu'elle était en 1810. D'ailleurs, si toute subsistance était affranchie de tout droit, il sortirait de l'Angleterre beaucoup moins de sucre ou de café qu'il n'en sort; les fruits de la Méditerranée, sur lesquels les droits sont énormes, peuvent, sous ce soleil ardent, se décupler d'ici à peu d'années, comme a fait le coton en Amérique, et avec un peu plus d'avantages pour le peuple anglais.

Digitized by Google

Mais le grand bienfait, le bienfait qui lui donnerait et moralement et physiquement les forces de supporter la faim, le froid, l'humidité, la nudité, le travail, les maladies, l'abandon, les humiliations, les anxiétés, dont en Europe, j'ose l'affirmer, il est accablé; le bienfait qui épanouirait immédiatement sa figure, qui le remettrait en santé, en cœur et en joie, serait l'usage habituel du vin. Ce n'est qu'à la guerre qu'on peut connaître les effets de cette boisson. Celle que, dans son aveuglement, soutient en ce moment le Portugal, pour ne pas vouloir de cette aimable et populaire constitution anglaise, en est la preuve; nombre des assiégeans et assiégés d'Oporto ont été quelquefois cinq jours sans ration de vivres, et grâce au vin, dont ils ont toujours eu en abondance, cette disette, ou plutôt cette famine, ne causait pas de maladies; et comment, sans le vin, nos paysans, si chétivement nourris, soutiendraient-ils leurs travaux?

On peut croire qu'excité ici par un intérêt national, je voudrais donner un nouveau débouché à nos vins; il n'en est rien. Je crois d'abord que tout débouché dans l'étranger est onéreux pour le pays qui vend, et surtout qui vend le produit d'une culture aussi pénible et aussi coûteuse que celle de la vigne; et d'ailleurs en échange de vin, que pourrions-nous recevoir de meilleur? Je voudrais au contraire voir boire en France tout le vin que produit toute la France et même l'Europe; nous n'aurions qu'à y gagner sous tous les rapports;

mais les vins de France n'auront jamais aucun succès en Angleterre, à quelques prix qu'ils soient. En voici une preuve :

Dès que le ministère anglais passa entre des mains libérales, il se sentit des entrailles de frère pour la France ; l'on doit se rappeler que l'un d'eux, mort depuis d'un accident, esprit faux, systématique et ardent, vint passer quelques mois à Paris, et s'y agita dans tous les cercles, chez tous les ministres ou leurs ayans-cause, pour faire un traité de commerce sur les bases les plus larges, et je dois le dire, les concessions les plus généreuses. Il n'est pas, dans les contes de roman, des descriptions de richesses qui pussent répondre aux siennes, si ses offres étaient acceptées. Un coup de soleil avait frappé la tête de nos révolutionnaires ; tout extravagant que fût le plan, il ne réussit point, et son auteur repartit. Il ne se passa pas deux ans, que voilà le ministre des affaires étrangères, le premier ministre, qui vient de Londres s'établir à Paris, suivi ou précédé de commis, d'archives, d'instructions, de lettres autographes, de la clef du chiffre, enfin, de toutes les pompes de la diplomatie ; celui-ci ne venait pas seulement offrir à notre industrie un champ libre dans les trois royaumes, nos voisins ; il nous offrait de partager avec nous la proie que promettait l'Amérique espagnole, dont il se prétendait le libérateur. En effet, il n'avait pas nui à cette libération. Ces vastes contrées doivent lui vouer les mêmes sentimens qu'autrefois Carthage et Numance à Scipion

l'Africain. Cette fois-ci, il n'y avait pas à résister à de si belles offres; il est vrai qu'il fallait se faire complice de la spoliation faite sur une branche de la famille de France, sur un Bourbon; patience; de plus, il fallait pousser les intérêts de l'Angleterre en Portugal; patience encore. La politique n'est pas un cours de morale.

Mais alors le diplomate anglais éleva une prétention qui faillit tout rompre, et en effet rompit une partie des arrangemens en discussion. Pour mesurer toute la hauteur de son ambition, il faut savoir que Louis XVIII, à son retour, en acceptant ou donnant, comme on voudra, une charte qui saccageait de fond en comble le clergé et la noblesse, préserva pour la royauté toutes ses anciennes formes. La cour prétendait même qu'elle sauverait, un jour ou l'autre, la France. Ainsi, cette multitude de charges qui, restant inaperçues dans un espace immense comme Versailles, ne faisaient qu'encombrer le service dans un local aussi resserré que celui des Tuileries, furent exactement renouvelées. Au lieu de quatre compagnies des gardes-du-corps, il en fallut établir huit; plus la prévôté; plus les gardes de la porte; plus les cent-suisses; plus les quatre compagnies de mousquetaires, qui avaient été supprimées long-temps avant la révolution. Il est vrai que tant d'uniformes n'étaient pas encore finis, qu'il fallut déménager une première fois, et qu'au retour on se contenta, par la suite, des quatre anciennes compagnies des gardes-du-corps. Mais

parmi ces formes, il en est une fort sage : c'est que dans le siége de la royauté, le roi dîne seul avec sa famille, et qu'aucun étranger n'est admis à sa table, s'il n'est membre d'une famille souveraine. Cette étiquette s'était fort à propos soutenue depuis des siècles, lorsqu'il fut question de faire une exception en faveur de lord Wellington, qui avait commandé les armées alliées en France. Il faut le dire, à l'honneur de la cour, que cette idée lui fit éprouver un frémissement monarchique ; l'ancien cérémonial, qui est la seule chose ancienne qu'ait conservée la France, ne transmettait pas d'exemple de pareilles transgressions ; et cette même cour, qui a vu d'un œil stoïque le roi son maître traiter d'égal à égal avec les esclaves de St-Domingue, éprouva tous les scrupules de la hiérarchie. Louis XVIII les leva, et lord Wellington dîna.

Un courrier extraordinaire en avisa le prince de Metternich, et il ne l'eut pas reçu qu'il forma un projet *in petto*. La diplomatie et le diplomate de l'Autriche sont impénétrables. Depuis plusieurs années le service se faisait monarchiquement aux Tuileries, lorsqu'il arriva à Paris. L'Europe ne se doutait pas du pourquoi ; mais la cour eut des pressentimens qui ne la trompèrent point ; elle comprit le but du voyage, et on sait qu'il faut une dose plus que médiocre d'intelligence, pour comprendre les Allemands ; mais que faire ? la barrière était rompue, la table royale avait perdu sa virginité ; pourquoi du moins lord Wellington n'avait-il pas,

Digitized by Google

depuis son veuvage, épousé une princesse anglaise, et par là obtenu une patente d'altesse. Le mariage, d'après nos lois, légitime toutes les irrégularités antécédentes. Dans ce cas, le prince aurait trouvé la monarchie rétablie sur ses anciennes bases, et lui-même, qui ne veut pas se départir du *statu quo*, n'aurait pas tenté de l'ébranler; mais enfin, ce n'était pas le cas; on fut donc fort embarrassé, fort indécis. Dînera-t-il, ne dînera-t-il pas? Si l'un était le premier guerrier de l'Europe, l'autre en était le premier diplomate. En France, l'épée prend le pas sur la plume, disait la cour; plumes et épées se confondent en poussière devant la majesté des rois, disait le ministre qui s'occupait d'un traité avec les nègres. Il fut des centaines de personnages à qui la digestion de ces deux dîners fut plus pénible qu'aux convives eux-mêmes; d'autant plus que, devant les rois, il n'est pas convenable de manger beaucoup; ce que sans doute savaient ces deux seigneurs, puisque je le sais. Depuis lors, aucun autre dîner ne comptait plus pour tel. Les gens qui mouraient de faim étaient presque regardés à l'unisson de ceux qui mangeaient, sauf peut-être une jouissance purement matérielle. Il ne faut cependant rien exagérer; je crois bien que, vers les six heures du soir, les gens de cour eux-mêmes continuaient, comme par le passé, de s'asseoir à table et de se mettre quelque chose sur l'estomac.

Mais depuis qu'il était dans l'ordre des choses possibles que des sujets dînassent avec le roi, tout

dîner fait sans Sa Majesté avait perdu sa dignité ; et aux Tuileries mêmes, la table aux honneurs ne passait plus que pour une gamelle.

Mais les Français seuls ne furent pas blessés ; notre diplomate anglais fut un des plus atteints ; se trouvant richement doté de cette faconde qui éblouit et aveugle les assemblées publiques, il avait été porté, bon gré malgré, à la tête des affaires par une coterie semi-jacobine, et se trouvant attaqué en Angleterre par les deux partis qui la divisent, il était venu camper à Paris, armes et bagages. Le ministère français, qui se noyait, ne manqua pas de se raccrocher à lui ; alors furent renouvelés tous les contes de son prédécesseur, sur les richesses que le traité en question devait attirer, principalement dans le midi de la France, qui pourrait trouver un débouché à ses vins. Une fois le public revenu au degré d'ivresse qu'il avait éprouvé avant, notre parvenu demanda à dîner. Qui est-il? qu'est-il? quel est-il ? On n'eut pas beaucoup à creuser pour trouver le tuf. Sommes-nous donc ici en service chez un bourgeois de la rue St-Denis, s'écrièrent simultanément les quatre grandes charges de la couronne ; sommes-nous donc faits pour cuisiner le dîner, pour servir le dîner, pour desservir le dîner du premier venu, nous qui même ne dînons pas ? le service subalterne, depuis les capitaines des gardes-du-corps jusqu'aux huissiers, répétèrent en écho, jusqu'à sept fois, nous-mêmes qui ne dînons pas ! Les traités restèrent suspendus ; et cependant la cour avait des vignes qui

lui rendaient peu (mais la charte lui rendait beaucoup.) Le ministre français, qui comme on sait avait des vues très étendues, montra cette fois de la fermeté dans son caractère, et insista pour qu'il dînât. On finit par s'entendre. Le roi, dans ses voyages ou ses chasses, dîne avec son monde. Notre Anglais fut invité à dîner à Compiègne; pour cette fois, la cour avait sauvé la monarchie. Vaines illusions! partant de si bas, on ne se serait pas élevé si haut, si on se laissait prendre à de tels manéges. A Compiègne, il courait le danger de dîner à côté de l'un des deux cents gentilshommes de la chambre, et tout autre qu'eux se serait moqué de lui; il refusa. On en vint donc de nouveau à délibérer; mais cette fois, je suis fâché de le dire, les délibérations n'eurent ni le calme, ni la gravité, ni la solennité qui avaient présidé à l'admission des deux premiers invités; elles tinrent le langage des passions; l'esprit de parti s'en mêla; le parti populaire triomphant, il dîna.

Mais au milieu de tant d'agitations, il eut beaucoup de désagrémens, et il n'était pas doué de la force morale nécessaire pour les supporter. De retour à Londres, il tomba malade et mourut bientôt après; venant à l'appui de cette remarque, qui m'a toujours frappé : c'est que depuis cinquante ans, pas un de leurs hommes d'état à talens supérieurs n'a échappé à une mort prématurée. Trois d'entr'eux se sont tués, et MM. Pitt, Fox, Windam, Shéridan et Canning, sont morts jeunes. Qu'on

l'attribue à un excès de sensibilité ou d'orgueil, qu'on le prenne en bien ou en mal, tel est le fait. Ensuite leurs gens médiocres sont éternels comme les nôtres. Nous fûmes donc quittes de ce voyage. On n'avait pu fixer que quelques articles préliminaires; et ce fut gratuitement que nous avions trahi l'Espagne et épousé les intérêts de l'Angleterre en Portugal; mais il y a deux ans que la partie des traités relative aux vins a passé en loi, et que les vins de France ne paient pas plus de droit que ceux des autres pays. Quand il était plus cher, le bon ton de l'hôte exigeait qu'on l'offrît de préférence, et le bon ton du convive, qu'il l'acceptât quelquefois.

Mais depuis qu'il est au même prix et que les deux bons tons n'exigent plus rien, il s'en boit moins. La preuve en est que la consommation moyenne des dix dernières années était de 348,000 gallons de quatre bouteilles, et celle de ces deux dernières se trouve de 278,000, faisant la 22e partie de la consommation totale. La mollesse de ce climat exige des vins toniques; le peuple préférera toujours, et avec raison, sa grosse bierre à nos petits vins.

Mais du moment où il ne paierait plus de droits, il viendrait du Portugal, de l'Espagne, de la Sicile, ou des îles de Ténériffe, des vins de 2e qualité qui, je le répète, changeraient la face de l'Angleterre et feraient partiellement abandonner les liqueurs spiritueuses qui, prises avec excès, sont si défavorables à la santé; elles deviendraient d'ailleurs beaucoup

plus chères, relativement aux autres boissons. De toute l'Europe, le peuple anglais est le seul qui ne boive pas de vin.

Mais toutes ces ressources ne pourraient être regardées que comme provisoires, à l'exception de celle du vin; car l'Angleterre sera toujours assez puissante par mer, pour entretenir, même en temps de guerre, son commerce avec ses îles, qui se seraient bien vîte mises dans le cas de lui en fournir même au-delà de toute consommation présumée.

Il n'en serait pas de même de toutes les subsistances qu'elle tirerait du continent; la moindre hostilité pourrait en arrêter les échanges dès son commencement, et rendre ainsi la guerre une calamité dangereuse. Ces mesures ne seraient donc politiques et humaines que jusqu'à cette époque où la valeur des importations serait nivelée avec celle des exportations; mais comme les peuples avec lesquels l'Angleterre fait ses échanges ne peuvent pas immédiatement élever les produits de leur agriculture de 50 p. °/₀, l'époque heureuse de ce nivellement ne peut arriver que lorsque l'Angleterre aura abaissé la valeur de ses exportations au niveau de celle de ses importations, et ce nivellement ne peut avoir lieu que lorsque les droits mis sur les matières premières auront, ou bien fait diminuer le prix auquel elle les achète, ou augmenté le prix auquel elle les vend toutes manufacturées; et que les gens en pouvoir observent bien que les droits, mis sur une marchandise quelconque, ne sont jamais très

populaire, vu qu'ils sauvent l'existence ou augmentent la fortune de ceux qui en sont possesseurs dans le moment où s'établit l'impôt. Ce déficit de cinquante millions, que les importations comparées aux exportations, présentent, se comblerait insensiblement au profit du fisc; car, dans tous les cas, les manufacturiers et les négocians se ruineront ou plutôt ruineront les autres; on n'a qu'à les laisser faire, d'après les principes d'Adam Smith.

La secousse que la révolution française a fait éprouver dans l'ordre intellectuel, a été si violente que les esprits les plus sages et les plus fermes sont tombés dans la perplexité; et comme de tout temps les ignorans et les sots sont également tranchans et sûrs de leur fait, ils restent maîtres du champ de bataille, et même les gens faits pour gouverner, leur laissent commander la manœuvre. Esprit national à part, car je ne puis ni ne veux m'en défendre, je dirai qu'il y a depuis vingt ans, en Angleterre, une détérioration sensible dans la morale et l'intelligence publiques; M. Burke déplorait que cet empire contînt 80,000 jacobins incorrigibles; que dirait ce grand homme aujourd'hui? il en trouverait 8,080,000, car la population a augmenté de huit millions d'habitans. Ce jacobinisme, si ardent à présent, prend sa source, ainsi que le vol, dans l'intolérable misère du peuple. Ce n'est pas que les peuples heureux soient à l'abri de tout défaut; leurs plaisirs, leurs fêtes, leurs festins, leurs épanchemens, leurs saillies les mènent à des

emportemens ; ces violences, ces viols, qu'on affecte de reprocher à l'Italie, tiennent du moins à des passions é evées, à l'amour, à ses jalousies, ses haines, et de là à ses vengeances ; du moins, ces sortes d'écarts portent le caractère de la force, et sont, par leur nombre, une exception à l'état ordinaire de la société ; mais ici il y a décrépitude et besoin. Ces 40,000 criminels envoyés annuellement aux assises sont-ils une exception, dans un pays où chaque rue a un tribunal inférieur pour les délits de second ordre? et comment en serait-il autrement dans un empire où, sur cinq millions de familles, il y en a un million dont les membres mangent et couchent avec leur cochon, et dans la même nudité ; c'est même lui qui sépare les enfans des deux sexes ; et encore ceci se passe en Irlande, dont le peuple du moins se débat quelquefois contre ses oppresseurs ; mais, en Angleterre, où l'autre million de familles n'a ni cochons, ni débats, les sexes se séparent la nuit, comme je l'ai dit, par des étagères de cordes.

Les convenances à garder dans un écrit ne me permettent pas de dire ce que tout le monde a pu enfin découvrir dernièrement pendant le choléra ; il fallait baisser ses yeux mouillés, quoiqu'on soit toujours plus porté à pleurer sur soi et les siens ; car, de tous les préceptes de Jésus-Christ, c'est toujours celui qui est le mieux observé. La preuve en est que cet état de choses a lieu dans un pays qui tient plus de chevaux de luxe que le reste de

l'Europe. Veut-on un remède à cet état? veut-on prouver à l'Europe que ni la morale ni l'intelligence publique ne se sont affaiblies? qu'on prenne le parti qu'on prit à la dernière guerre, parti qui fit diminuer le nombre des chevaux de luxe; qu'on rétablisse cette taxe de 10 p. °/₀ sur les revenus des riches, taxe qui, de 1812 à 1815, produisit annuellement 375 millions de francs, et qui aujourd'hui en produirait 450; qu'on la substitue à cette taxe de 150 millions, levée pour les pauvres et qui, en si grande partie, est payée par eux, et encore avec une choquante inégalité. Mais comment espérer cet acte de générosité ou plutôt de justice, lorsqu'on se rappelle que cette taxe fut la première abrogée après la paix, tandis qu'à cette époque on laissa celles qui pesaient si lourdement sur la subsistance du pauvre, celles de deux ou trois cents pour cent sur la bierre et l'eau-de-vie, celle de 100 p. °/₀ sur le sucre et le thé, et qu'on en mit sur les grains étrangers, de manière a en prohiber l'importation; il est vrai que depuis cette époque d'égoïsme et de dureté, le temps a donné des leçons bien sévères, et qu'il devient tous les jours plus menaçant.

Lorsque la réforme se fit, le mécanisme de la société était inconnu; on ignorait la part qu'y prenait un clergé célibataire; et quoique d'après la simplicité des mœurs du temps, il y eût un nombre relatif beaucoup moins considérable de familles qui vivaient par la main-d'œuvre, les manufactures et le commerce qu'aujourd'hui, la destruction des ordres

religieux et du célibat des prêtres, produisit subitement de tels actes de désespoir et de brigandage de la part des pauvres, ainsi abandonnés, que l'histoire de ces temps-là ne peut s'en taire. La royauté et la noblesse, qui se partageaient le pillage des biens du clergé, ne se composaient pas de gens à reculer devant pareil épisode; ils apaisèrent la faim qui poussait les malheureux, en les faisant pendre; et les auteurs s'accordent sur le nombre de 75,000 exécutions, faites sous Elisabeth. Mais la corde n'apaisant que les gens exécutés, il fut mis des impôts à l'usage des pauvres, et il a été passé, de ce moment jusqu'à ce jour, plusieurs milliers de lois, sur ce sujet ignoré dans les pays catholiques. J'en ai fait une esquisse ailleurs, je n'y reviens pas. Mais pourquoi aujourd'hui, qu'on se trouve poussé à des extrémités qu'on ne pouvait prévoir, ne coordonnerait-on pas ce code informe et ne créerait-on pas, en Irlande comme en Angleterre, un ministère uniquement chargé de cette immense besogne; ainsi que le ministère de la guerre, il aurait à fournir complétement ou partiellement la subsistance, les vêtemens et le logement d'un million de familles. Le service des grandes villes se ferait par des agens salariés sous la surveillance de ceux des juges de paix qui ne le sont pas.

Le premier parti à prendre, dans ce cas, serait de rétablir ce million de familles dans un mobilier suffisant. Les êtres angéliques qui assistent les pauvres sans relâche, s'accordent tous à dire que bien

peu de chose suffit pour soutenir une famille tant qu'il reste un mobilier ; mais du moment qu'il n'y a plus ni lit, ni chaises, ni table, et que, pour manger comme pour dormir, on n'a que le plancher, le père, exténué par son travail et ses insomnies, prend le samedi cet argent distribué par la paroisse et va dans un cabaret boire cette quantité d'eau-de-vie nécessaire pour oublier la source de tous ses maux, sa femme et ses enfans ; des mesures législatives peuvent infliger des punitions, sinon au pauvre qui vendrait ou engagerait un mobilier ainsi confié, mais au riche qui l'achèterait ou prêterait sur ce gage. En substituant le produit de cette taxe de 10 p. o[o à celle qu'on lève pour les pauvres, on triplerait les secours, mais on les décuplerait en substituant la distribution en vêtemens, linge, meubles et nourritures, ainsi que cela se fait en France, à la distribution en argent qui se pratique en Angleterre. Il n'y a donc dans les états protestans qu'une administration civile qui puisse suppléer au clergé célibataire, et encore avec d'énormes frais ; heureux si, avec des frais quelconques, on pouvait y suppléer.

Si la puissance de mes raisonnemens était égale à la puissance de mes raisons, j'aurais bientôt persuadé le lecteur, que le moyen le plus efficace de remettre l'Angleterre dans cet état de force qu'elle avait avant la révolution, serait de renoncer aux trois quarts de ses manufactures de produits étrangers, aux trois quarts de son commerce de transit ;

aux trois quarts de sa marine marchande comme de sa marine militaire. Mais comment espérer d'effleurer même la conviction des faiseurs de ce jour, lorsqu'un homme comme M. de Montesquieu qui, en résultat, a jeté beaucoup de vérités éparses, fait du commerce la base des richesses d'un empire ! j'aurais plus de chances de succès en m'adressant à un enfant qui n'aurait pas encore les idées faussées ; et en effet, j'écris pour un enfant, mais je suis loin de répondre qu'on ne lui ait pas encore faussé les idées. Il me comprendrait si je lui disais que la Normandie, élevant beaucoup de bestiaux, produit beaucoup de laines, et manufacture plus de draps qu'elle ne consomme ; mais qu'elle ne produit point de vins.

La Guienne produit plus de vin qu'elle n'en consomme, mais elle n'a ni laines ni draps. Alors il s'est établi des négocians, des navigateurs ou des rouliers qui, achetant des draps en Normandie, les portent en Guienne et les échangent contre du vin qu'ils viennent revendre en Normandie. A présent, ces négocians, ces navigateurs, ces rouliers, leurs chevaux, leurs aubergistes, leurs marins, leurs charpentiers, charrons, forgerons, bourreliers ou cordiers, ne produisent ni draps ni vin.

La Normandie et la Guienne ne seraient-elles pas plus riches, si leur climat accordait à chacune d'elles et le drap et le vin ? car ces mêmes gens et ces mêmes chevaux, qui sont occupés à commercer et transporter, le seraient à produire. Mais le climat refusant à l'une de ces provinces du drap, à l'autre

du vin, ces instrumens d'échanges sont nécessaires, comme les académies et les cartes le sont aux joueurs; mais ceux-ci, plus éclairés que le public, n'ont jamais prétendu qu'elles les enrichissent.

L'Angleterre paie donc les cartes, d'abord pour échanger quelques-unes de ses productions contre celles des denrées étrangères qui lui sont utiles ou agréables; et de plus, elle les paie pour échanger entr'eux les productions des autres peuples. Lorsqu'après avoir commercé pour elle, elle a entrepris de commercer pour eux, c'est précisément comme si elle s'était soumise à leur payer un tribut; et lorsqu'on cite ces villes splendides de l'Europe qui se sont enrichies par le commerce, c'est comme si on citait les gens qui se sont enrichis en tenant une académie de jeux et en faisant ou vendant des cartes. Elles appartiennent il est vrai à un empire; mais il a, par leur intermédiaire, beaucoup plus perdu qu'elles n'ont gagné; et cela est si vrai qu'il n'y a dans le commerce de fortunes élevées que par les maisons qui ne font que la commission, c'est-à-dire qui ne commercent pas. Tous les négocians qui spéculent, comme tous les académiciens qui jouent, se sont ruinés dans tous les temps; quant à cette objection si souvent répétée que les consommateurs manqueraient à tant de productions, si tout le monde produisait, elle serait bientôt levée. L'empire britannique a pour vingt-ans de subsistances, de vêtemens et de mobiliers à produire, sans en rien exporter, avant d'avoir établi ces deux derniers

millions de familles au niveau de ce qu'elles sont dans ces heureuses parties de l'Allemagne qui, d'après leur éloignement de la mer, ne peuvent pas commercer ; que les personnes auxquelles un long cours de la vie a permis d'acquérir de l'expérience, se rappellent le beau rôle qu'a joué l'Angleterre, lorsque les hordes que la révolution française déchaîna sur l'Europe, obtinrent tant de succès pendant tant d'années ; pourrait-elle aujourd'hui le remplir, ce rôle ? pourrait-elle, comme elle l'a fait, prendre l'Europe sous sa protection et accorder des subsides à chacune des puissances qui tiraient leur épée contre la France son ennemie ? tout le monde sait et sent que non, et cependant elle commença ce rôle alors qu'elle n'avait que quatorze millions d'habitans ; aujourd'hui elle en a vingt-quatre, et ceci est un fait si rassurant pour les états de l'Europe du second ordre, qu'il me paraît bon et bien de donner le secret de cet épuisement, et ce secret nous dévoilera en même temps celui de la force d'un état.

Un document officiel va jeter la lumière sur cette question ; c'est cet impôt de 10 p. 0/0, mis en 1803, sur les revenus quelconques des Anglais. Il dépendit d'abord des déclarations que faisait chaque individu sur sa fortune, et il ne produisit que peu. Mais dès que le fisc attaqua la propriété et non le propriétaire, c'est-à-dire dès que les locataires payèrent au fisc pour le propriétaire de leurs fermes ou de leurs maisons ; que le gouvernement, les corporations ou les particuliers retinrent 10 p. 0/0 à tous ceux auxquels ils devaient des intérêts, des émolumens

ou des pensions au-dessus de 1200 francs, sauf à payer ces retenues au fisc ; enfin dès que ceux qui payaient le fisc, ne le firent plus pour leur compte, la moyenne annuelle de l'impôt rendit le résultat suivant :

Le dixième des revenus des propriétaires de terres produisit	107,500,000
Le bénéfice de leurs fermiers. . .	100,000,000
Le dixième des dixièmes. . . .	11,750,000
Le 10e des produits de l'agriculture fut	219,250,000
Id. des intérêts de la dette publique	75,000,000
Id. des dettes privées.	37,500,000
Id. du revenu des maisons . . .	40,000,000
Retenue du gouvernement sur les émolumens ou les pensions de plus de 1200 fr., aux magistrats, administrateurs, officiers de terre et de mer ; déclaration de bénéfices des gens de loi, médecins, savans, professeurs, artistes, etc., etc.	18,750,000
Le dixième des produits de la main-d'œuvre, des manufactures, du commerce intérieur, du commerce extérieur, de la navigation, des usines, mines, canaux, chantiers ou bassins, de la marine marchande, des péages sur les routes, les ponts ou les bacs, les salaires de plus de 1200 fr. des employés, etc., etc.	55,500,000
Somme d'abord payée	446,000,000

Report.	446,000,000
Restitution du fisc, aux parens d'un certain nombre d'enfans, aux gens de moins de 5000 fr. de rente, aux créanciers de l'état, étrangers, ou de moins de 1200 fr. de revenu.	71,000,000
	375,000,000

Si nous calculons les proportions de cet ensemble, à tant pour cent, nous voyons que les produits de l'agriculture y entrent pour . . . . . 49 p. °/₀

La dette publique	16 2/3
Les dettes privées	8 1/3
Les maisons.	9
Les professions libérales	4 1/2
Enfin l'industrie	12 1/2
	100

Ces calculs, qui ne regardent point l'Irlande, nous jettent ce trait de lumière, c'est que ces gigantesques entreprises de routes, de canaux, de bassins, de fonderies, toute l'exploitation du règne minéral dans un pays où l'on ne connaît d'autre combustible que la houille, ces énormes manufactures de produits étrangers jointes à celles des produits indigènes, le trafic intérieur joint au commerce exclusif de l'univers qu'avait alors l'Angleterre, ne présentent que la fraction d'un huitième des richesses d'un pays qui, alors, avait douze millions d'habitans; et encore est-il à remarquer que la presque totalité

de ces chevaliers d'industrie que le fisc rançonnait annuellement de cinquante-cinq millions, comme étant la dixième partie de leurs bénéfices, ont fini par se ruiner ou ruiner les autres, et que pour ne pas perdre leur crédit toujours chancelant, ils enflaient la déclaration de leurs bénéfices, lorsqu'au contraire, il est bien avéré que les propriétaires de terres et leurs fermiers sauvaient ce qu'ils pouvaient sauver de la voracité du fisc.

Qu'on aille à présent faire la guerre pour obtenir un traité de commerce ou pour s'assurer la possession d'une île à sucre, prêtant ainsi l'oreille aux Montesquieu, aux Adam Smith, ou à leur *servile pecus*, les doctrinaires. Voilà l'importance relative de l'industrie, à cette époque où il y avait à peu près harmonie dans les mouvemens de la société, quelque vifs qu'ils fussent. L'Angleterre faisait le commerce de l'univers mais elle n'en faisait que ce qui était nécessaire ; il était d'ailleurs naturellement restreint par les subsides qu'elle donnait ou prêtait aux puissances du continent. Quoique payables en argent, ils ne pouvaient se payer qu'en marchandises ; nous le voyons par les comptes du gouvernement ; souvent il était lui-même l'expéditionnaire, et ses expéditions se composaient de chapeaux, draps ou couvertures de laine, de bottes, souliers, buffleterics, selleries ou harnais de cuir. Un pareil consommateur sur le marché empêchait la surabondance des denrées ; les crédits s'obtenant avec difficulté, la valeur des exportations était égale,

à cent millions près, à celle des importations. Mais la possession de ces quarante-deux colonies, ayant été assurée par la paix à l'Angleterre, les agens du gouvernement ont voulu avoir des logemens et des mobiliers; il a fallu réparer ou construire des édifices publics; les amiraux ont voulu des ports, des chantiers; comme les généraux, des casernes, des hôpitaux; les points militaires ont été fortifiés. Chaque colonie a bien payé quelques parties de ces dépenses, mais le gouvernement, quoique n'ayant plus de subsides à payer au continent, a été obligé de doubler ou tripler ses envois, et par là, de s'énerver de manière à ne pouvoir plus, s'il le voulait, prendre part à une guerre quelconque.

Les particuliers n'ont pas été en arrière du gouvernement; la paix ayant rendu les bras plus abondans, ils ont élevé ces constructions désordonnées dont j'ai parlé. Sans consommateurs pour leurs produits, ils ont formé des entrepôts dans ces colonies, puis ont été obligés de les confier à quiconque pouvait résister à l'insalubrité du climat, répétant leurs envois sans recevoir de retour; ils ont porté la folie à ce point qu'en 1832, l'exportation s'est élevée à dix-neuf cent millions et les retours à treize cents, laissant ainsi une perte de six cent millions. Toute colonie coûte à sa métropole; la Sardaigne est à charge au Piémont comme la Corse, Alger, la Martinique ou la Guadeloupe, à la France. Mais les quarante-deux colonies de l'Angleterre forment un gouffre qui menace d'ensevelir cette belle monar-

chie. Leur commerce y a formé une population qui, d'ici à dix ans, sera portée à tel désespoir qu'elle dévorera son aristocratie. Mon dernier conseil est donc de laisser ces établissemens à eux-mêmes, d'en entraver successivement le commerce, et par là de détruire cet empire étranger, échafaudage monstrueux, élevé par le sacrilége, le meurtre, le pillage, l'avarice, l'orgueil, ses rêves, ses folies, son aveuglement et sa stupidité.

Digitized by Google

CHAPITRE SEIZIEME.

Des Remèdes praticables en France.

En Angleterre, les remèdes sont faciles; les calamités qui la frappent sont d'une date récente; elles sont contre la nature des choses; et pour se les attirer il a fallu faire des efforts inouis. D'une autre part, cette phalange de propriétaires agit avec tant de vigueur et d'ensemble, qu'elle aurait bientôt rétabli le niveau entre la production et les besoins, si le gouvernement voulait seulement s'abstenir de conquérir, de posséder, d'administrer, de protéger des régions étrangères qui, d'ailleurs, maudissent son administration et sa protection.

Il n'en est pas de même en France; ses déviations de l'ordre sont d'une origine ancienne; ses formes matérielles l'indiquent; des villages, on en voit partout; des fermes, presque nulle part; nos lois, nos mœurs, notre éducation, nous ont identifiés à ce système de dissolution; seul, il a causé la révolution et il s'en est encore renforcé. La paix, qui devait être si douce, qui devait réparer la santé d'un peuple si épuisé; la paix, venant redoubler le partage de nos terres, s'est trouvée plus destructive que la guerre; la restauration, avec ses agens infâmes, avec sa charte infâme, et cette vente

infâme des biens du clergé, dont s'était abstenu même l'empire, est venue souiller notre sang le plus noble, a obscurci les esprits les plus éclairés, a corrompu les cœurs les plus purs, en faisant circuler le sacrilége dans toutes les veines du corps social, de sorte que, par ses convulsions et ses vertiges, la France paraît, pendant quinze ans, n'avoir palpité que sous cet anathême du peuple gênois, dans ses accès de colère : « Que la pierre d'une église tombe sur ta maison. » Et le peuple français s'est trouvé miné par une faim sourde, lente d'abord, mais d'une progression toujours plus accélérée; faim pire que la famine qui, par ses clameurs, se fait du moins apercevoir et peut attirer quelques secours.

Le volcan s'est donc ouvert de nouveau à Paris; et les souverains de l'Europe, qui ont nourri ses feux, pourraient bien être envcloppés dans quelques-uns de ses tourbillons; tel est le fruit de ce qu'on appelle la restauration, de ce qu'on a prétendu être la légitimité; mais la légitimité n'est pas un être isolé; si le bonheur des empires en dépend, la providence n'a pas voulu la laisser dépendre d'une seule famille, la placer sur une seule tête; la royauté a son droit divin; mais le clergé, la noblesse, les corporations aussi, ont le leur; il en est de même de chaque classe de la société. Si le corps de la légitimité devait souffrir quelques mutilations, quelques amputations, nous ne sommes pas de tels fanatiques pour la royauté, que nous ne nous permettions de croire qu'elle devrait les souffrir plutôt

que le clergé, par exemple. Les attributs de la royauté se composent surtout de la législation civile et de la gloire des armes. Mais ses lois tiennent de l'humanité, et celles du clergé de la divinité. Le pauvre ne vit pas de la gloire des armes : il vit de pain ; et ce pain, il l'obtient surtout par le clergé. Je n'appartiens à aucun parti, car dès cette époque de honteuse mémoire, l'octroi de la charte, j'ai été le seul de mon opinion ; mais Dieu nous garde à l'avenir d'une légitimité qui se représenterait encore par une colonne moderne qu'un ouragan peut abattre, au lieu d'une antique pyramide dont la royauté est la plus belle façade. La société ne tient à la théorie de la légitimité que pour en avoir la pratique. S'il plaît au souverain de saccager les droits divins de tous, pour ensuite livrer le sien à la bazoche et aux usuriers de son royaume, ce souverain n'est plus légitime. Il n'est pas de Français, quelque inférieur que fût son rang dans l'échelle sociale, qui n'eût le droit de prendre les armes contre son roi, du jour qu'il eut donné la charte, car elle anéantissait tous les droits. Un roi quand même n'est pas dans l'ordre de la providence.

L'homme, d'ailleurs, n'a pas seulement dès devoirs de sujet à remplir, il a ceux de citoyen, il a ceux de père, et comme tel, le premier de ses devoirs est de rendre à ses enfans les avantages qu'il reçut de ses ancêtres. Ces principes, tels dangereux qu'ils puissent paraître, sont vrais. Dieu a voulu donner des lois absolues à la société ; et s'il plaît

Digitized by Google

au souverain de les braver, il tombe, tout légitime qu'il est ; et il tombe d'après les lois dont ce même Dieu a formé le cœur de l'homme. Les souverains n'ont donc que des lois à découvrir, ils n'en ont point à faire ; et celles qu'ils essaient, sans le secours préalable des études et des observations, ne peuvent se comparer qu'à un système qu'inventerait un astronome, sans le calcul préalable des phénomènes célestes.

J'ai cru devoir me livrer à ces réflexions, d'autant plus qu'un des princes qui nous représentent cette partie de la légitimité qui appartient à la royauté, va recevoir les leçons d'un prélat, pour lequel, après tout, je professe beaucoup de respect, quoiqu'il ait dit que « fussent les rois impies, tyrans ou hérétiques, ils ne pouvaient être détrônés par aucun pouvoir, même celui du pape. » Nous n'avons plus, hélas ! besoin des papes pour détrôner les rois ; plût à Dieu qu'ils eussent ce pouvoir, s'ils devaient l'avoir seuls ! mais la faim, aussi inexorable qu'ils sont miséricordieux, partage, ou plutôt usurpe tout ce pouvoir ; et elle détrône même les rois qui ne sont ni impies, ni tyrans, ni hérétiques. C'est donc la force des choses, bien plus que celle des hommes, qu'il s'agit de connaître et de gouverner. Ayant écrit cet ouvrage uniquement pour me rendre utile à cette branche que nos lois et nos vœux rappellent sur le trône de ses ancêtres, je vais le conclure en lui adressant quelques conseils fondés sur de longues observations.

Le roi de France est appelé à gouverner une société bien brillante par son existence intellectuelle; mais pour la maintenir telle, l'action royale n'est que d'un ordre secondaire. Il n'en est pas de même de l'existence matérielle; le roi la trouvera languissante, épuisée, et celle-ci le regarde exclusivement; elle ne dépend que de lui; la gouverner est son droit, comme la fortifier son devoir.

Pour rendre à son empire les forces que la révolution et la restauration lui ont fait perdre, pour lui en donner qu'il n'a jamais eues, il doit poursuivre un seul but, le poursuivre irrévocablement, sans hésitation ni distraction, avec tenacité et activité, avec persévérance et chaleur, en faire le sujet de ses études le jour, de ses méditations la nuit : et ce but est celui de faire en sorte que les subsistances se multiplient plus que les populations. Il est pour cela un accessoire sur lequel sa volonté doit être inébranlable; mais celui-ci ne demande qu'une action passive; c'est de ne permettre, dans ses états, aucun établissement pendant la paix, dont la guerre puisse attaquer la prospérité.

L'expression de ces deux formules n'élèvera probablement aucun cri d'opposition; mais leur exécution présentera de grands obstacles dans un pays où, depuis la restauration, les journaux, les pamphlets, brochures, livres, rapports, discours écrits ou improvisés, lus ou imprimés, n'ont pas présenté, n'ont pas laissé au public une idée juste. Le roi ne se chargera pas, je suppose, de

l'éducation politique de pareilles gens ; mais pour agir, cependant, il lui faut une volonté forte ; et il ne peut s'armer de cette force de volonté, que par une conviction forte ; et il n'obtiendra cette force de conviction que par une forte application d'esprit, à connaître, à étudier, non pas les écrits, les paroles, les systèmes des hommes ; mais à connaître, à étudier les faits, leurs principes, leurs conséquences, et s'ils sont adhérens ou discordans, quant au but proposé ; car, dans l'anarchie présente des opinions et des conduites, le roi ne saura rien de vrai que ce qu'il saura par lui-même ; il ne verra jamais rien de clair que ce qu'il verra par lui-même, et il ne fera rien de bien que ce qu'il fera par lui-même ; et il lui est d'autant plus important de se pénétrer de tout ceci, que, dès son premier abord, il sera assailli par des myriades d'anciens ministres, conseillers d'état, préfets, députés, pairs ou diplomates qui, tous, auront rendu d'éminens services à la France ; qui, tous, auront sauvé la France à diverses reprises, et qui, tous, avec le dernier sang-froid, se remettraient à l'œuvre, d'après leurs anciens erremens, et surtout leurs anciens émolumens.

A une volonté forte et raisonnée, le roi doit joindre une action libre, et ce n'est pas à Paris qu'il l'obtiendra ; il est de notre nature de nous identifier avec les intérêts, les idées, les préjugés et les passions de ceux au milieu desquels nous vivons. Paris est le centre des sciences et des arts moder-

nes ; toutes ces frivolités, pour lesquelles on a pris tant de goût, s'y manufacturent ; cette ville est le rendez-vous des gens de loisir et de plaisir, le rendez-vous d'une partie de la noblesse de l'Europe, qui vient y faire des sottises ou bien y en dire, ou plutôt y en faire et y en dire. Le roi ne doit pas s'attendre que cette noblesse soit mieux portée pour la France que pour son propre pays qu'elle quitte. Il ne doit pas non plus s'attendre que des savans, des artistes, des professeurs, des rentiers indépendans, des manufacturiers qui vivent aux dépens des étrangers, l'aident de leur opinion pour établir la monarchie, et le clergé qui en est l'ame, et la noblesse ou les corporations, qui en font à la fois la solidité et l'ornement. Paris est une république européenne, la plus vraie et peut-être la seule qui ait jamais existé dans l'acception qu'on donne à ce mot ; il faut la laisser ce qu'elle est, puisque telle qu'elle est, elle n'est pas inutile à la gloire du royaume ; mais il n'en faut pas faire le siége du gouvernement ; il ne faut pas non plus penser à Versailles ou Fontainebleau, qui n'en sont que des faubourgs. Je désignerais Bourges.

Cette ville est bien, il est vrai, l'endroit le plus triste, le plus monotone, le plus ennuyeux du royaume, et ce que nous connaissons de la cour, qui doit suivre le roi, se trouvera en harmonie avec les lieux ; c'est précisément ce qui doit le décider à préférer ce séjour-là : il pourra se livrer tout entier à l'œuvre immense qui pèse sur ses bras.

Digitized by Google

Milton, si médiocre dans les écrits qu'il a faits pendant qu'il jouissait de la vue, devint sublime et fit son Paradis perdu, dès que, devenu aveugle, il ne fut plus distrait de ses inspirations et de ses méditations. Bourges est le centre du royaume, partie de la France si rançonnée, si opprimée qu'on s'y croirait dans les déserts de l'Amérique; là, le roi peut fonder un nouvel état; il n'y sera pas gêné par les intérêts de la petite culture, ni même par ceux de la grande, le pays étant à peu près inculte à trente et quarante lieues de distance.

De cet emplacement, le roi peut tout voir sans être vu, et le premier coup-d'œil qu'il a à jeter est sur l'agriculture de son royaume. 36,000 villages, contenant 24 millions, soit les trois quarts de la population, sont chargés de nourrir l'autre quart divisé dans 1600 villes ou bourgs. Nous n'avons, même dans l'ordre matériel, aucune vérité positive; elles sont toutes comparatives. Il s'agit donc qu'une enquête se fasse dans deux ou trois cantons de chaque département; qu'elle établisse ce qu'ils étaient aux trois époques de l'ancien régime, de la révolution et de cette restauration qui dure encore, car pour pareil gouvernement, Louis-Philippe n'est pas plus illégitime que ne l'était Louis XVIII qui l'a établi. Qu'un cadre commun à toutes ces enquêtes puisse dire quel était le nombre des feux et des habitans, l'état des fortunes, grandes, médiocres et petites; l'étendue des fermes agglomérées ou des propriétés divisées; ce que les semences pro-

duisaient en récoltes; le nombre des troupeaux; enfin, tout ce que le canton avait et ce qu'il a à vendre; car c'est là le point; il faut nourrir les 1600 villes ou bourgs.

Le roi ne s'instruira par le travail des autres qne dans le cas où il sera calqué sur le sien; c'est à lui à combiner ces divers détails de manière à former un ensemble complet; il ne doit laisser que des blancs à remplir à des administrateurs qui se sont instruits aux débats des pairs, des députés ou des journaux; il serait même dangereux qu'ils comprissent ce qu'ils font; ils seraient trop tentés de masquer la vérité pour justifier les opinions qu'ils ont professées. De tous ces documens plus ou moins imparfaits, vu la distance des temps et les préjugés des lieux, il jaillira cependant un fait certain, et que confirmeront les octrois des 1600 villes, c'est que dès l'an 1750 que le clergé n'avait plus la faculté d'acquérir, et que les parlemens attaquèrent avec plus de succès que jamais les droits de primogéniture et de substitution, les productions en subsistances s'accrurent moins que la quantité des habitans; cependant, elles s'augmentaient; la révolution vint; alors les productions en subsistances ont diminué, mais moins que la quantité des habitans, surtout des plus grands consommateurs que la guerre détruisait; de manière que la ration de chacun resta au moins égale, et que, dans quelques localités, elle se renforça. La restauration arrêta la destruction des consommateurs, en rendit 600,000 à leurs

foyers, releva le nombre des mariages à leur ancien niveau et doubla l'action du partage des terres; la production des subsistances ne resta pas même stationnaire; elle diminua. Je parle de l'ensemble, car les ravages n'ont pas été partout les mêmes; aussi partout, les populations ne sont pas aussi acerbes contre le gouvernement; je veux donner un exemple, un pays que je dois connaître, puisque j'y suis né et y ai été élevé, Grenoble.

Ses populations sont présentées comme des plus exaspérées, et il y a quelque chose de vrai dans cette assertion. Cependant cette ville est située dans le milieu de cette fertile vallée du Graisivaudan, si célèbre par sa beauté, que les voyageurs qui reviennent de l'Italie se détournent pour venir l'admirer; elle commence à la frontière de la Savoie; bornée de chaque côté par une chaîne de hautes montagnes, elle a deux ou trois lieues de largeur, et se prolonge ainsi sur une longueur de vingt-cinq lieues, jusqu'à Romans, où l'Isère, qui a coulé dans le fond de ce berceau, se jette dans le Rhône.

Sur cet emplacement, qui contient 64 paroisses, les Chartreux, ainsi que d'autres ordres religieux, avaient de magnifiques fermes. Il y avait trente familles nobles, ou vivant noblement d'une fortune convenable à leur rang; plus, cent cinquante familles bourgeoises, de dix à quinze mille livres de rentes, exploitant elles-mêmes leurs terres, et souvent même celles des nobles; enfin, trois cents familles de paysans, possédant des terres pour une

valeur de vingt, trente ou cinquante mille francs, ou bien faisant valoir de grandes fermes. Il est vrai que tous ces biens, excepté ceux appartenant aux ordres religieux, étaient dans un déclin évident, mais lent. Les propriétaires résistaient autant qu'ils le pouvaient au partage de leurs domaines entre leurs enfans; mais la loi et le parlement étaient là, et l'emportaient. Les terres se morcelaient tous les jours davantage et leur exploitation coûtait plus de bras; il importe peu de savoir ce que serait devenue la France si la révolution ne fût pas arrivée; il importe de savoir ce qu'elle est devenue. Il ne reste pas trace des ordres religieux, on le sait. Les trente familles nobles se sont réduites à quinze; mais leurs chefs, devenus plus prudens, leur fortune est plus solide et plus considérable. Les cent cinquante familles bourgeoises se sont réduites à moins de cinquante, les autres cent s'étant ruinées de manière à ce que leurs enfans vivent partiellement comme journaliers; et celles, en résultat, qui ont le plus souffert, sont les trois cents familles de paysans riches; leurs enfans ont moins su ou pu défendre leur existence, ayant reçu moins d'éducation que les autres; et au milieu de cette déconfiture de riches, le bas peuple des campagnes est plus misérable que jamais. Mais, dira-t-on, que sont devenus ces biens? les soixante-quatre paroisses ne sont ni moins longues ni moins larges qu'elles n'étaient; cela est vrai; mais le blé qui rendait 8 ou 10 p. 1 de sa semence, en rend 3 ou 4. Voilà le secret, et tout le secret, car il en est ainsi des autres récoltes.

Digitized by Google

Observez une circonstance qui doit un peu déconcerter ces observateurs qui voyagent sur l'impériale d'une diligence, pour mieux voir et juger les campagnes; la vallée a doublé de beauté depuis qu'elle a doublé de stérilité. Les terres du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie riche, exploitées en grandes cultures, avaient des parcours, des pâturages et des prairies; leur surface, presque nue la majeure partie de l'année, ne présentait pas la même somptuosité qu'à présent. Ayant amené la superficie du sol au dernier degré d'épuisement, par la bêche, on n'en peut plus obtenir ni des grains, ni même des légumes; alors on la surcharge de noyers, de mûriers et surtout de vignes, dont les pampres, d'abord élevés sur des cerisiers, et ensuite étendus en rideaux, ont donné à cette vallée une nouvelle magnificence; elle l'emporte sur celles de l'Italie. Voilà l'apparence; examinez le fond; vous ne trouvez plus, dans la moitié de ces 64 paroisses, un habitant en état de donner 5 fr. au curé pour ses pauvres.

Grenoble, la capitale, vit, comme les autres villes, du produit de ses environs. Cent familles, avant la révolution, y tenaient équipage; il en est tout au plus dix aujourd'hui, et encore leurs chevaux sont-ils employés une partie de l'année à charrier du fumier. Cette ville, qui alors consommait 3000 bœufs, se trouve réduite à 2500, et de 25,000 moutons à 17,000, et encore jeûne-t-elle moins que les autres villes de la province. Les philantropes du lieu cherchent à consoler leurs

hôtes en présentant des pommes de terre. Observez que la douzaine de préfets que les ministres de la restauration, pour vider leur antichambre, ont successivement envoyés dans ce pays, se sont tous félicités, sinon de sa subordination, du moins de l'accroissement de sa prospérité. Ces cantons ont bien, il est vrai, leur contingent de propriétaires payant plus de 300 fr. d'impôts directs, mais une portion essentielle de leurs terres est hypothéquée à des créanciers usuraires. D'ailleurs, les hommes jugent de leur bien-être d'une manière comparative. Un père sait et sent bien qu'avec le même travail et la même économie, il n'atteint pas et ne fait pas atteindre sa famille aux mêmes jouissances dans lesquelles il fut élevé.

Tel est à peu près l'état de tout le royaume. Est-ce gouverner, je le demande, que de laisser aller ou plutôt de forcer, de condamner tout un peuple à cet état de dissolution ? Le roi, une fois maître de son sujet par pareilles enquêtes, maître de ses actions par pareil exil, ayant l'esprit éclairé et fixé sur la nature de la maladie, trouvera naturellement le remède. Le mal est venu de la mobilité de la possession et de la division du sol ; le bien viendra de la perpétuité et de l'agglomération dans les mêmes mains.

Je me permis, en 1815, de présenter un plan, qui cependant obtint d'être discuté ; c'était beaucoup. Je ne le donnais point comme étant de moi, puisque je n'en étais à peu près que le traducteur :

il n'était que la copie de ce que j'avais vu pratiquer en Angleterre et surtout en Ecosse, avec un tel succès que l'œil pouvait à peine suivre la rapidité de ses effets. Il s'agissait d'ordonner qu'il fût formé, dans chacun des 36,000 villages, une ferme-modèle, au moins de 80, au plus de 100 hectares, d'un seul tenant; là où un seul propriétaire se serait trouvé avoir l'emplacement nécessaire, il eût été préféré; mais là où il n'y en aurait pas eu, la loi eût forcé de le faire sur les plans qu'eussent donnés des commissaires nommés à cet effet.

En Angleterre, on aime le pouvoir, parce que seul il assure l'ordre. Trois Anglais ne savent pas dîner ensemble sans se nommer préalablement un maître. Les Français jalousent le pouvoir, le traitent dans un esprit de vétille, de chicane, et comme leur étant toujours hostile. Pour l'exécution de chaque loi de clôture, pour le partage des communaux et les travaux qu'ils exigent, le parlement nomme deux ou trois commissaires, dont les décisions sont sans recours, même à la chambre des pairs. Ils disposent ainsi arbitrairement d'intérêts majeurs, et cependant je n'ai jamais entendu élever d'accusation contr'eux, même par les journalistes, gens qui vivent d'accusations. Ce pouvoir manque en France; elle en a un besoin absolu; il faut le créer. Je vais me permettre une fiction. Supposons que, bravant en hommes supérieurs les préjugés populaires, ils jugeassent que, vu l'état actuel de chaque paroisse, il est de son intérêt que cette

ferme-modèle soit entre les mains d'un de ces ordres religieux qui, comme celui des Chartreux, ne louaient point leurs terres, ni ne les exploitaient de leurs mains, mais les faisaient administrer par un des membres de leur couvent. Quel intérêt avait cet administrateur? tout autre que celui d'envoyer le revenu de sa ferme à son couvent. Il cherchait et trouvait toujours un prétexte pour dépenser la récolte sur les lieux. Il tentait les essais les plus coûteux; toujours il avait une grange à bâtir, une route à ouvrir, un marais à dessécher ou un défrichement à faire; par-là, il conserve de l'ouvrage et des subsistances pour le villageois désœuvré tout l'hiver; car tel est l'effet de la division des terres; elle emploie les trois quarts de la population l'été, et les condamne à l'inertie et à la faim tout l'hiver. Ces 36,000 fermes, qui ne prendraient qu'une quinzième partie de la superficie de la France, enchangeraient l'état; nous n'en sommes pas malheureusement là. Dans tous les cas, les ordres religieux ne doivent pas être exclus de cette exploitation; car, pour retenir le lecteur jusqu'à la fin, je me garde bien de sortir de l'épaisse ornière où nous sommes, et de dire combien un village est ennobli par cette éducation vivante qu'ajoute ce religieux en prêchant, en confessant, en faisant le catéchisme, encourageant les confréries et enseignant à lire.

Ces fermes seraient surtout utiles pour l'exemple des pays qui, comme cette partie du Dauphiné que je viens de citer, marchent à une dissolution

complète ; quant aux pays à peu près incultes, tels que ceux du centre de la France, que la loi favorise ceux qui formeront une ferme de 80 à 100 hectares, d'un seul tenant, et qui l'exploiteront ou la loueront à un seul fermier pour une période de cinquante ans, à la charge de convenir d'une augmentation de prix tous les dix ans, et qui la consacreront à l'éducation des bestiaux ; que, dans ce cas, le cheptel ni le mobilier de la ferme ne puissent jamais être saisis pour dettes ; que cette ferme ne puisse jamais être démembrée ni louée en détail ; que le propriétaire ainsi que le fermier soient les seuls candidats pour l'administration de la province, qu'eux et leurs enfans obtiennent la préférence dans la distribution des grâces et des honneurs. Personne n'a le droit de se plaindre que les priviléges se portent, non sur une classe d'hommes, mais sur une profession qu'il est loisible à tout le monde d'embrasser.

Encore, tout ceci ne serait que des mots, si le gouvernement n'avisait pas à procurer des capitaux nécessaires à ces entreprises. J'ai déjà observé que les révolutions de l'Amérique méridionale ne fournissent aujourd'hui pas même les matières d'or et d'argent nécessaires à l'orfèvrerie et aux dorures ; que les espèces monnayées sont journellement fondues et doivent finir par disparaître. L'usure, jadis inconnue en France, s'y est impatronisée ; il s'agit donc d'imiter, à cet égard, l'Angleterre, et surtout l'Ecosse ; il faut encourager l'établissement des

banques publiques par actions dans toutes les villes qui le demanderont. Je sais qu'on a tenté ces sortes d'entreprises et qu'elles n'ont jamais obtenu aucun succès; la raison en est simple : le gouvernement, à lui seul, manie plus d'argent que tous les négocians et manufacturiers ensemble ; quant aux cultivateurs, ceux qui paient 500 francs d'impôts directs ne touchent guère, dans le courant de l'année, que cette somme; avant de faire un achat ou une réparation, ils conviennent avec le marchand ou l'ouvrier de les payer en denrées de leur récolte; en cas de refus, ils ne peuvent ni acheter, ni réparer. Il s'agit donc de détrôner ces monarques de l'usure, les receveurs généraux, et leurs ministres, les receveurs particuliers. Les banques, dans ce cas, seraient chargées des recettes et des dépenses locales. Je sais que pareille mesure détruirait cet ordre de comptabilité qui tient à la centralisation, ordre qui fait la vanité de gens qui jamais n'auraient dû être que caissiers; il faut que nous connaissions, comme nous le faisons, l'incapacité de ceux qui, depuis la restauration, ont touché à nos finances, pour ne pas les accuser de haute trahison. Comment ! deux fois en deux ans, ils ont vu qu'une seule bataille avait livré Paris aux armées étrangères; cent fois, ils ont vu les séditieux de cette capitale s'en rendre maîtres, et c'est là qu'ils vont déposer jusqu'au dernier écu du royaume et de son roi! La première chose à faire, le premier devoir à remplir, dès 1814, était de briser tout ce système

de comptabilité, et d'établir dans les provinces six trésoreries et autant de chambres des comptes. Dans ce cas, le roi et son armée, à l'époque des glorieuses, ne se seraient pas trouvés sans pain et sans argent à Rambouillet. Le grand financier de la restauration avait ôté même aux régimens la garde de leur caisse; il la croyait plus en sûreté contre les ennemis extérieurs et intérieurs chez les receveurs généraux; et ce n'était pas sa faute si les aumônes, que le clergé reçoit pour les pauvres, n'y étaient pas. Ceux-là versaient chez un caissier général, à Paris; et le résultat de toutes ces profondes combinaisons s'est trouvé que les trois seuls caissiers-généraux qu'ait eus la restauration, MM. M., B. et K. ont emporté chacun nombre de millions au trésor.

Je n'entends pas dire que du pain et de l'argent à Rambouillet eussent sauvé la charte; mais la chûte d'un système que tous les souverains de l'Europe avaient établi, eût été moins ignominieuse; le meilleur ministre des finances d'un pays est celui qui fait accroître ses productions plus que sa population. L'administration de M. Pitt a produit cet effet; aussi passe-t-il, et avec raison, pour le plus grand financier qui ait existé; tandis que les plus pitoyables qui aient jamais manipulé un pays, sont ceux de la restauration; car jamais aucun pays n'a éprouvé, en un aussi court espace de temps, une si désolante dégradation. Je sais qu'elle était un effet des circonstances; mais c'est ce

qu'ils devaient voir, savoir et prévoir, et ce qu'ils n'ont ni vu, ni su, ni prévu. Bien au contraire, ils ont dit et redit que la France regorgeait de produits, et ce qu'ils ont dit, ils l'ont cru. M. Pitt était un mauvais comptable, un mauvais économe; à sa mort, il devait un million, dont un tiers à son fournisseur de thé; et il n'en buvait jamais. Tel était l'état des affaires de ce ministre. Les nôtres sortent du ministère plus vivaces qu'ils n'y entrent, et alors ne doivent rien à personne; non pas qu'on puisse autrement les accuser; il faut une tête forte pour bien mener ses affaires et mener celles du public, tant bien que mal; mais les familles et les amis accourent, se tiennent là, et voyant toutes les cartes du jeu, se mêlent de la partie. M. Pitt était inabordable, et son talent prenait un vol plus haut. La capitale consomme; les capitaux lui sont donc moins nécessaires qu'aux provinces : celles-ci produisent. Il sentit qu'elles allaient être desséchées par les emprunts successifs que la guerre exigeait. Il y pourvut, il encouragea l'établissement des banques de provinces; il s'en forma sept cents, il leur donna à faire les recettes et les dépenses de leurs environs; il accrédita leurs billets de banque en les acceptant en paiement comme de l'argent. Peut-être poussa-t-on les choses trop loin et n'y mit-on pas d'abord la prudence convenable. Il s'ensuivit des inconvéniens que l'expérience a depuis réparés; mais, dans tous les cas, l'usure tomba, et les agriculteurs trouvèrent autant de capitaux que l'exigeaient

leurs lucratives entreprises ; en Ecosse, pays alors plus pauvre que la France ne l'est aujourd'hui, on suivit un plan exempt d'inconvéniens et fécond en prospérités.

Un homme, ayant disposé un terrain de 80 à 100 hectares pour en faire une ferme, recevait, pendant cinq ans de suite, dix mille francs par an, pour l'enclorre, y bâtir, le dessécher et le défricher. La sixième année, il devait rembourser 54,500 fr., ce qui faisait 4,500 fr. pour les intérêts. Ces 4,500 fr. faisaient les frais et les profits de la banque, puisqu'elle n'avait fait qu'échanger ses billets au porteur contre les engagemens à terme de ce cultivateur; il était bien entendu que les commissaires de la banque veillaient à ce que les prêts de 10,000 fr. qu'on lui faisait fussent employés sur la ferme, de manière à former une sécurité des 10,000 fr. suivans, et assurer en résultat le remboursement de la banque.

Les cent hectares de terre inculte avaient précédemment une valeur, mais une valeur morte qui n'exigeait aucun signe représentatif. Mais du moment que les 50,000 fr. qu'on y emploie, ont élevé cette valeur à 200,000 fr., et que son exploitation requiert encore des avances, les billets de banque trouvent une circulation aisée; ils deviennent nécessaires et remplissent, dans la société, le même emploi que l'or et l'argent; ils ont même l'avantage de ne pouvoir être exportés hors du canton ni être fondus. Cette valeur fictive de 50,000 fr.

a donc créé une valeur réelle de 200,000 f., et cette valeur réelle de 200,000 f. perpétue la nécessité de la circulation de cette valeur fictive. Si le propriétaire ne peut, au bout des six ans, rembourser les 54,500 fr., la banque trouve son intérêt à les lui laisser, vu qu'au moyen de sa ferme, il est devenu solvable. Il ne faut donc point comparer ce système à celui des assignats qu'on émettait, non-seulement sans bornes, sans créations corollaires, mais encore au même moment où, en divisant les fermes des corps religieux et de la noblesse, on diminuait la nécessité des signes représentatifs.

Je défie qu'on imagine un plan plus sage, plus prudent, et à la fois plus efficace et plus actif; il avait, lorsque je le présentai, vingt-cinq ans d'expérience et de succès. Mais afin que ces banques fussent accréditées près d'un public ombrageux, il fallait qu'elles eussent les recettes et les dépenses du gouvernement; alors chacun eût accepté en paiement un billet de banque qu'il savait pouvoir toujours, par lui ou ses amis, placer en solde de sa cote d'imposition. Mais comment aller détruire ces diverses places de finances, lorsque le gouvernement avait établi son siége dans ce bourbier de Paris, où les premiers de la cour, en rivalité de leurs valets de chambre, où chaque pair, ainsi que chaque député, ainsi que chaque ministre, sollicitaient pour eux ou leur famille ces lucratifs emplois? J'en finis, avec ces pénibles souvenirs, et poursuis.

Chaque négociant ou manufacturier ayant un

Digitized by Google

compte ouvert à ces banques, les grosses sommes qu'ils ont mutuellement à se payer, se balancent et rendent inutiles le papier et l'argent. Les billets de la banque anglaise, de 25 fr. et au-dessus, étaient la seule monnaie connue de 1797 à 1817; elle en avait pour 650 millions de francs en circulation. Aujourd'hui, elle n'en a que pour 450 millions; mais les plus petits billets sont de 125 fr.; dix fois cette somme en écus ou papier ne suffiraient pas, sans les balances de compte que font les banques entr'elles tous les soirs à Londres.

Il s'agit surtout de changer le code des testamens, au moins quant à ce qui regarde les possessions territoriales. Les commissaires de canton doivent être munis de pouvoirs assez étendus pour réformer la jurisprudence de certaines provinces, pour régler les intérêts des propriétaires et des fermiers, quant à la longueur des baux et pour arrêter ce morcellement destructif du sol. Le meilleur moyen pour induire les propriétaires à agglomérer en un morceau cet hectare de terre qui se forme de dix ou vingt parcelles, serait de mettre, en sus de l'impôt territorial, une taxe de trois ou quatre francs sur chaque parcelle. Une fois la perpétuité des fermes constituée, telle que je l'ai dit, les premiers rangs de la société se livreront, comme en Angleterre, aux exploitations de l'agriculture.

En résultat, il n'y a plus à hésiter, à tergiverser; Henri IV voulait que nous eussions tous la poule au pot; le problème aujourd'hui est si nous

aurons le pot ; et pour le résoudre affirmativement, il nous faut des troupeaux ; pour avoir des troupeaux, il nous faut, en perpétuité, des fermes agglomérées; pour avoir ces fermes, il nous faut détruire l'usure et créer des capitaux fictifs, puisque ceux qu'on veut appeler réels, l'or et l'argent, n'existent plus, du moins en partie. Et dans cette question, l'on ne s'attend guère à l'autorité que je vais introduire, celle de Bossuet. Il est difficile, dans un ouvrage comme celui-ci, tellement humble qu'il en est presque humiliant, d'atteindre à cet aigle toujours à moitié chemin entre le ciel et la terre ; mais cet homme avait un sentiment du vrai si exquis, que lorsque, dans son immense ouvrage, la Politique sacrée, il a parlé des richesses d'un pays, choses qui, alors, ne pouvaient être que devinées, faute de pièces et de preuves, il les a déduites en quelques lignes de manière à en dire autant que tout mon volume. Après avoir cité quelques mots que les livres sacrés disent des troupeaux de David et d'Osias, il ajoute de lui-même, dans cette ampleur de style qui lui est habituelle : « Ces grands rois connaissaient le prix des richesses naturelles qui fournissent les nécessités de la vie et enrichissent les peuples plus que les mines d'or et d'argent. Les véritables richesses sont celles que nous avons appelées naturelles, à cause qu'elles fournissent à la nature ses vrais besoins. La fécondité de la terre et celle des animaux est une source inépuisable de vrais biens ;

l'or et l'argent ne sont venus qu'après, pour faciliter les échanges. Il faut donc prendre un soin particulier d'entretenir les pâturages des animaux avec l'art vraiment fructueux d'élever des troupeaux; et il est écrit d'Abraham, qu'il était très riche en or et en argent, ce qui, sans connaître les lieux où la nature resserre ces riches métaux, lui provenait seulement de la nourriture de ses troupeaux.»

Fénélon, dans ses instructions politiques au duc de Bourgogne, et dans sa république de Sagonte, est bien loin de se tenir ainsi dans le droit chemin; il bronche, au contraire, à chaque pas.

De l'agriculture nous passons naturellement aux manufactures; ce que j'ai à en dire est bien contraire aux opinions reçues, parmi les modernes, j'entends, car l'antiquité ne s'en est jamais occupée; il me faut donc toute la conviction dont je suis pénétré pour oser avoir le sens commun. Aussi vais-je commencer mes conseils, à cet égard, par citer une autorité classique, en fait de manufactures, l'Angleterre. Chaque paroisse y forme un fief, et chaque fief y a des coutumes différentes. L'invasion de Guillaume-le-Conquérant se fit par le Midi; nombre de seigneurs, qui s'y établirent les premiers, craignant d'être encombrés par l'arrivée de nouvelles populations, défendirent à tout étranger de fixer sa résidence dans leur fief, sans la permission des autorités qu'ils y constituaient. Comme là on n'a pas fait, défait et refait chaque chose chaque jour, cette coutume a encore toute sa

force, et cette force n'est employée qu'à empêcher les manufacturiers de s'établir.

Dernièrement, j'ai été témoin de ce fait. Le domicilié d'un bourg avait établi une immense manufacture de toiles peintes; sa faillite ayant eu lieu au bout des cinq ans accoutumés, les syndics ont vendu l'établissement. Les marguilliers et autres autorités, visant à sa destruction, ont refusé le droit de domicile à l'acheteur. Il y a eu procès, et la paroisse a gagné; elle fit valoir qu'elle se composait, avant l'établissement de la manufacture, de cinq cents familles, vivant toutes d'une profession ou de leurs revenus, et étant assorties en riches et en pauvres dans la proportion commune; que la manufacture avait attiré cent familles de plus, mais toutes en ouvriers; que parmi ces familles, il y avait des maladies et des mortalités, partant des malades à soigner, et de plus des orphelins, des veuves et des vieillards à nourrir, hors la proportion usitée; que le renchérissement des denrées augmentait le nombre des anciens pauvres; que l'arrivée de ces nouveaux artisans n'avait pas produit un sac de grains de plus dans le voisinage, et que les subsistances venaient de plus loin. Ici les marguilliers se trompaient; ce plus loin avait déjà ses consommateurs qui, probablement, étaient réduits à une portion congrue. S'il y avait eu des octrois, les marguilliers auraient vu que ce bourg de cinq cents familles ne consommait rien de plus depuis l'arrivée des cent nou-

velles. Les subsistances ayant augmenté de 10 p. °/o, et le prix de la journée de travail resté stationnaire, chacune des familles d'ouvriers avait consommé un dixième de moins. Les régimens qu'on envoie dans les garnisons ne produisent pas le même mauvais effet; ils n'attirent ni enfans, ni femmes, ni vieillards, et ne chargent pas le public de malades, d'orphelins, de veuves et de vieillards. S'ils consomment des subsistances, ils rendent du moins le montant des impôts qui ont été levés sur les lieux.

L'histoire des travaux publics, que donne le gouvernement, est la même que celle des manufactures. J'ai été témoin de leurs effets à Paris et dans les places fortes. On croit calmer l'effervescence des esprits en donnant des travaux, quoique les journées soient payées à moitié prix de ce qu'elles devraient valoir relativement au prix des subsistances; ces travaux attirent des populations qui se multiplient, et empirent ainsi le mal qu'on cherche à guérir avec tant de sacrifices. Il n'en est pas ainsi des travaux que donnent les ordres religieux dans les campagnes; ils n'attirent et n'accumulent aucune nouvelle population, ils ne prennent que le temps perdu de celles qui les environnent; et d'ailleurs, ces travaux étant tous appliqués à l'agriculture, les récoltes qui en sont le résultat, nourrissent les familles dont ils ont encouragé la propagation. Je ne dis pas que certains des travaux du gouvernement ne soient beaux,

utiles et même nécessaires; je dis seulement que, dans ce cas, ils sont un sacrifice que la présente génération fait aux générations futures, et nous avons porté nos destructions si loin depuis près d'un siècle, qu'il serait tout aussi humain de chercher à les réparer et à soulager d'abord ceux qui ont le malheur d'être nos contemporains.

Le roi, avant de se décider pour un système quelconque, au sujet des manufactures et des travaux publics, doit faire faire, comme pour l'agriculture, une enquête dans une dixaine des principales villes de son royaume; et s'il voit que, même pendant la paix, sur dix entreprises, il en est neuf qui en ont ruiné le chef, ses ouvriers, sa famille et ses concitoyens, qui donc ont-elles enrichi? Alors, au lieu d'employer son temps et son pouvoir à les encourager, il les découragera; il peut d'abord bien se convaincre que telles sont les facilités que les villes offrent pour se procurer des capitaux et l'appât que leurs sociétés ont pour des Français, qu'ils sacrifieraient leurs intérêts au plaisir d'y séjourner. Sur chaque million de livres de laine que produira l'agriculture, il se formera des établissemens pour en teindre, en filer, ou en tisser deux millions. D'abord, je prohiberais absolument l'entrée dans le royaume de toutes les matières premières qu'il peut produire, telles que la soie, le lin, la laine ou le cuir; je mettrais des impôts sur les produits indigènes, sans en rendre aucuns à la sortie des objets fabriqués; enfin, pour

enrichir un royaume, il doit faire le contraire de ce qui a été fait pour le ruiner; et si, au lieu de nous donner encore un gouvernement représentatif, chose sur laquelle tout le monde est bien revenu, excepté les représentans, le roi veut bien être lui-même notre seul représentant, et venir visiter ses commettans dans les villes de manufactures, il verra qu'il n'est pas humainement et chrétiennement permis de multiplier les races qu'elles contiennent. Les seules villes de Lyon et Rouen lui suffiront même. Quant aux matières premières qui, telles que le coton, ne peuvent être produites par la France, de lourds impôts à leur entrée en borneraient la consommation et rendraient à nos laines la préférence qu'elles méritent.

Ce que j'ai dit des manufactures s'applique au commerce étranger, d'autant mieux qu'une enquête faite dans nos trois villes principales, Bordeaux, Marseille et le Hâvre, prouverait également que sur dix maisons établies, neuf ont succombé depuis la paix, la fortune des intermédiaires se perdant naturellement avant celle du public. Le roi pourrait mettre une fin absolue au commerce de transit, en ne faisant rendre, à la sortie du royaume, aucuns des droits que les marchandises ont payés en entrant, et cela avec d'autant plus de raison qu'on sort du plâtre en déclarant du sucre; voilà le seul commerce qui, avec celui de député et de pair, ait été lucratif en France depuis la restauration; mais tel quel, le commerce de

Digitized by Google

transit est d'autant plus dangereux pour la France, qu'elle en serait privée dès les premiers jours de la guerre, n'ayant aucun moyen de lutter avec avantage par mer contre les Anglais ou même les Américains. Cette foule de familles qui vivent du commerce de transit, tels que les rouliers, les aubergistes, les entreposeurs, seraient à l'aumône du moment qu'on ne pourrait plus la leur faire. Quant au commerce étranger, relatif à notre consommation, il rentrerait dans ses bornes naturelles que la France produirait ceux de ses alimens que son climat lui permet de produire, et qu'elle n'aurait à échanger que quelques objets de luxe que la Providence lui refuse; il est vrai que, dans ce cas, la France deviendrait si riche que leur consommation augmenterait, j'ose le dire, indéfiniment. Le roi ne devrait donc jamais se lier par aucun traité de commerce, et laisser les autres états le prohiber ou le protéger à leur aise et fantaisie, d'après leurs intérêts bien ou mal entendus.

Un état n'est qu'une agrégation de familles; le roi est chef de cette agrégation, comme chaque père l'est de chacune d'elles séparément. Le premier devoir du père comme du roi, chacun dans sa sphère, est de pourvoir, par leur bon gouvernement, à la subsistance, au vêtement et au logement de ces familles. Voilà ce qu'on peut appeler la constitution de l'état comme de la famille; tout le reste n'est plus qu'un objet d'administration ou un accessoire à ce but principal. Les descen-

dans des rois, comme des pères, les louent ou les blâment d'après l'état de prospérité ou d'adversité dans lequel ils laissent l'état ou la famille, sans s'informer quelles ont été les opinions, les désirs ou les penchans des sujets du royaume comme des enfans ou des domestiques des familles : que le chef les ait consultés ou non, qu'il ait mis le pouvoir là où doit être l'obéissance, les malheurs que l'état ou la famille éprouve ne portent pas moins sur la tête de son chef. C'est donc au roi seul, comme au père seul, à avoir le commandement, puisque, seuls, ils ont la responsabilité. Malgré l'état piteux où la restauration a réduit la France, personne ne blâme les ministres, les députés ou les pairs qui alors ont manipulé les affaires; ils ne vivent dans aucuns souvenirs, parce que ce qu'ils ont fait ou dit ne vaut pas un effort de mémoire.

Mais le commandement suppose, dans celui qui obéit, une action, et c'est cette action que n'a pas le droit d'exercer celui qui commande; en résultat, si la législation appartient seule au roi, l'administration appartient seule aux sujets.

La charte en avait décidé autrement, ou plutôt elle avait décidé précisément le contraire. Quelques individus parmi les sujets avaient la législation, et le roi, l'administration. Certainement ce gouvernement de quinze ans a été doux, mais je défie de trouver un système plus humiliant pour la province, pour le canton ou pour la commune que de voir descendre de la diligence de Paris au cabaret de l'endroit, comme préfet ou sous-préfet, comme

président, juge ou procureur du roi, un être inconnu qui, lui-même, ne connaît ni les lieux, ni les choses, ni les hommes, leurs mœurs, leurs besoins ou leur langage; un être dont la pédanterie magistrale doit masquer l'impuissance; ou bien, veut-il tenter du neuf? c'est contre le curé de la paroisse qu'il essaie ses premières armes, s'il est sous-préfet; contre l'évêque du diocèse, s'il est préfet. Mais comme le sacerdoce reçoit des forces d'un pouvoir occulte à ces aveugles-nés, il défend son champ de bataille, et eux n'y sont pas arrivés qu'ils demandent à en changer. Aussi, nos provinces ont-elles, dans l'intervalle des quinze ans que cette légitimité bâtarde les a administrées, vu, à peu près chaque année, arriver, combattre et fuir cette nouvelle espèce d'oiseaux de passage et de proie.

Ce système était convenable au soldat qui envahit la France; il lui fallait des agens pour épuiser les provinces d'hommes et d'argent; mais un roi qui tendra à réparer, doit donner l'administration de la province à un des vingt les plus imposés; et les collègues de cet un, se formeront dans chaque canton sur une liste de candidats, faite d'après les mêmes bases et triple du nombre voulu. Là, le roi choisit, et le corps de l'administration se continue sur les mêmes principes. Les corps sont difficiles dans l'admission de leurs collègues; ils mettent à la fois en compte le talent, la réputation, la fortune, la naissance et les autres supério-

rités de la vie. Le clergé, surtout, doit fournir un tiers au moins des membres de chaque administration; alors, ces corps auront des maximes solides, des principes populaires; ils seront d'une paternité éclairée, d'une protection puissante.

Ce qui est bien en administration est encore meilleur en magistrature. Sur une liste de trois candidats présentés par la cour royale, le roi choisirait les magistrats. Il serait convenable de ne permettre aucun appel des sentences des juges de paix, lorsque la somme litigée ne s'élève pas au moins à 300 fr., et à 3,000 fr. pour les tribunaux d'arrondissement. La suppression de la moitié de ceux-ci, ainsi que des cours royales, a déjà été projetée. Il est fâcheux qu'elle n'ait pas eu lieu; la magistrature eût été épurée, et cette profession, qui était autrefois un vrai sacerdoce héréditaire, est devenue une flétrissure en France. La majeure partie de ses membres a passé de sermens en sermens, c'est-à-dire de parjures en parjures, à toute espèce de gouvernemens; et qui dit à présent une ancienne famille de magistrature, entend une famille qui s'est parjurée de père en fils ou en beau-fils; nous en avons qui comptent ainsi quatre générations.

Les bornes qu'on mettrait au droit d'appel réduiraient de beaucoup le nombre des causes, et justifieraient ainsi les suppressions. De plus, elles feraient une économie; mais un avantage bien au-dessus de celui de l'économie serait de détruire de

moitié le nombre de ces clubs de jacobins que la province décore du nom de barreau. C'est dans le même esprit, je le suppose et l'espère, que le roi ne se chargera plus de l'éducation des médecins, avocats, chimistes ou physiciens de son royaume. Les tribunaux, comme les hôpitaux, peuvent établir des concours pour les places vacantes. Que l'éducation, enfin rendue à sa liberté naturelle, soit affranchie de ce type monotone d'athéisme qu'impriment l'université comme l'instruction publique, les académies comme les facultés.

Le code criminel est devenu, grâce à la philosophie, d'une sévérité qui tient de la cruauté. Elle s'exerce surtout par la publicité : que l'accusé ait le choix d'être jugé par les jurés en séance publique, ou par les magistrats à huis-clos : que les journaux n'aient pas le droit de proclamer les huis-clos, et elle disparaîtra, cette affreuse disposition qui fait qu'une seule faute perd un homme, perd une famille innocente, sans lui laisser même la ressource de trouver des lieux où sa faute reste inconnue ; que gagne la société à ce que perd la famille ?

Les sciences exigent peu d'encouragemens et de dépenses ; elles ne peuvent pas se perdre : les livres sont là. Mais les arts peuvent éprouver une décadence complète, surtout dans telles ou telles localités. Il s'agirait, pour conserver et étendre le peu qui en est connu en France, d'en confier l'enseignement et la protection à des corps religieux,

malgré l'imbécillité traditionnelle des artistes qui, toujours, ont méconnu, raillé ou calomnié leur seul principe d'existence et de vie.

L'armée, c'est l'officier; la Providence, qui a voulu la guerre, ne l'a voulue que pour épurer la société et soumettre à une sévère discipline ceux de ses membres qui la troublent. Voilà pourquoi la conscription, établie en France, est une institution odieuse. Si la société une fois épurée, la force armée ne suffit pas, c'est aux riches à marcher pour défendre leurs propriétés, ou à payer, comme en Angleterre, le pauvre assez cher pour le décider à embrasser à perpétuité la profession des armes. Mais n'y a-t-il pas délire à lever au sort une portion considérable de l'élite des jeunes gens, à les interrompre pendant huit ans dans l'apprentissage de leur profession, à les y renvoyer ensuite lorsqu'ils ont pris des habitudes soldatesques et contracté des besoins nouveaux? c'est ainsi qu'on a tenu les familles dans une perturbation, une fièvre continue; et cela pourquoi? pour qui? pour flatter la vanité des généraux, en leur donnant à commander, comme simple soldat, ce jeune homme qui, par sa naissance et son éducation, était fait pour les commander eux-mêmes, mais dont la fortune n'a pas permis la rédemption. Quels ont été les effets de ce système, le plus cruel qu'ait inventé la révolution? La facilité de lever des hommes par la conscription, comme celle de lever de l'argent par les emprunts, a fait élever les préten-

tions les plus injustes, multiplier les guerres les plus destructives, et amené la France à un épuisement tel que nos rivaux ont, deux fois, fait, avec une fraction de leurs forces, ce que leurs plus puissantes coalitions n'avaient jamais pu faire depuis près de cinq cents ans. Si les enrôlemens volontaires ne fournissent pas la force nécessaire, que chaque canton lève le contingent qu'il doit, au rabais; ceux qui se vendront le meilleur marché, seront certainement ceux qui vaudront le moins. Que les officiers soient choisis, dans l'intérêt du soldat, d'après ses inclinations, ses besoins, ses passions, et la France en aura fini avec ses promotions de sous-officiers en officiers, promotions qui font le désespoir du soldat, et qui tiennent chaque régiment en état de haute trahison contre ses chefs et le souverain. Que le gouvernement ne se charge donc plus d'aucune éducation; que les corps d'officiers se recrutent de jeunes gens qui, tous, aient rempli les mêmes conditions; qu'une des conditions principales soit d'apporter au régiment un revenu qui puisse, en cas de besoin, secourir, protéger le soldat; c'est dans son intérêt seul qu'ils doivent être choisis; et les riches ont autant de talens que les pauvres.

Ces principes tutélaires à l'armée de terre s'appliquent également à l'armée de mer. C'est là que l'on pourrait tenter des économies; notre marine royale devrait se borner aux voyages qu'exigent les découvertes, les arts, les sciences. La France, ce

me semble, ne devrait paraître que là où elle paraîtrait la première ; et elle ne peut prendre sur mer qu'un rang bien secondaire, lorsqu'on voit que l'Angleterre et les Etats-Unis ont chacun annuellement 80,000 voyages de caboteurs, et 20,000 dans les régions étrangères. Ils peuvent donc former des matelots bien supérieurs aux nôtres.

Cette abstinence de possessions ruineuses en amènera une dans l'envoi de nos agens diplomatiques; car, me permettant de donner des conseils dans le cas d'un nouvel ordre de choses, je suppose que, pour accréditer le nouveau système de gouvernement, on ne créera pas, comme on l'a fait pour la Charte, un club de jacobins dans la capitale de chacun de nos alliés en la personne de nos diplomates ; espiéglerie qui, au reste, nous a été bien rétorquée par les autres souverains, ayant à leur tête ceux d'Angleterre et de Russie. Il est vrai qu'au moins le club Anglais ne nous a rien coûté ; il nous jacobinisait gratuitement ; l'Angleterre nous avait envoyé une existence faite ; la Russie, une existence à faire et infaisable. Chaque état, dans l'antiquité, faisait propager par ses agens l'esprit de son gouvernement; aussi voyons-nous pendant trois cents ans les Lacédémoniens soutenir dans toute la Grèce l'aristocratie; les Athéniens la démocratie. D'après ces principes, il semble que ce n'était ni à la Russie, ni à l'Angleterre, à faire porter un bonnet rouge par leur ambassadeur à Paris.

En même temps que le gouvernement de la charte était le plus humiliant qu'on pût imposer aux Français, leur roi devait, comme on le voit, supporter toute espèce d'humiliations. Mais si, dorénavant, il peut imposer silence aux représentans des rois, il est à croire qu'il sera en mesure pour le faire à ceux du peuple, j'entends les journalistes; et je crois qu'en Europe, le public est plus disposé que jamais à laisser étouffer des voix que déjà il n'écoute plus.

Peu de grâces ou même de récompenses, et qu'elles ne soient distribuées qu'aux grandes époques toujours incertaines et éloignées. Là où le souverain n'a ni places, ni grâces à accorder, le siége de la royauté n'est plus, comme nous l'avons vu, un bazar où viennent se rendre de toutes les parties de l'empire les agens de toutes sortes de turpitudes en vénalités, corruptions ou délations. Qu'au lieu de se faire le centre de tous ces assauts, le roi de France voyage simplement et souvent; alors, il verra beaucoup, il verra tout, il verra bien.

Point de monumens jusqu'à des temps plus abondans; ils appauvrissent le trésor et encore davantage les lieux sur lesquels on les construit. Peu de routes; il en est telle qui a ruiné le pays qu'elle a ouvert, en faisant substituer la culture du règne végétal à l'éducation des bestiaux. Auparavant, ils pouvaient seuls franchir les distances qui les séparaient des lieux de consommation. Mais beaucoup de canaux; ils dessèchent ou irrigent à volonté, suivant les besoins des localités.

Plus d'impôts ou d'octrois sur les subsistances, et surtout sur le vin ; car je vais finir cet ouvrage tout matériel par une pensée peu noble. Les souverains de l'Europe n'éprouveraient pas les angoisses qu'ils éprouvent si, au lieu de nous traiter comme leurs sujets, ils eussent voulu nous regarder comme leurs esclaves, et conséquemment s'occuper de pourvoir à notre subsistance, ainsi que le fait tout maître dans son intérêt. Si les habitans de Paris eussent été, pendant les dix dernières années de la légitimité, tenus, ainsi que l'a été tout cheval, sur le même pied où il était les dix années précédentes, aucune révolution n'aurait eu lieu ; mais leur ration, déjà si réduite, a été encore diminuée d'un tiers, et la place n'était plus tenable. Il faut donc le répéter : le souverain ne doit, en France, rien faire qui n'amène à ce but, celui de multiplier les subsistances plus que les populations ; en cas de succès, il aura pour lui les masses ; et dans l'état présent des esprits, elles seules peuvent le maintenir solidement sur son trône.

Digitized by Google

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Des propriétés territoriales en Allemagne.

Pour développer à mon lecteur cet enchaînement d'idées qui me préoccupent, j'ai pris pour exemple les deux empires qui, en bonnes comme en mauvaises institutions, diffèrent le plus l'un de l'autre. Un œil éclairé, qui étudie la société, doit ce me semble se porter d'abord sur les plus malheureuses classes. Diminuer leur malheur est un acte bien plus agréable à Dieu et aux hommes que celui d'augmenter le bonheur du reste. Un voyageur, qui cherche à fixer sa raison, doit d'abord intéresser son cœur. En traversant les pays qu'il veut connaître, il doit voir les galères, les prisons, les hospices et les hôpitaux, connaître le nombre de leurs habitans et en comparer le sort avec ceux de la société auquel il appartient; alors il verra briller la France par-dessus toutes les autres nations, ou plutôt, il y verra briller la religion catholique plus que chez toutes les autres nations. Les vertus qui, en France, sont devenues nécessaires pour soutenir

l'existence de la société, ne le sont pas autant chez les autres nations, où la révolution, moins active, n'a pas dévoré les propriétés du pauvre ; et les vertus catholiques sont pour le soulagement du malheureux, plus que les propriétés elles-mêmes. Mais ces classes malheureuses ne comprennent que la dixième partie des familles qui composent la société, et c'est le même dixième qui, dans l'Angleterre-protestante, a six fois moins d'asile dans les hôpitaux et six fois plus dans les prisons que dans la France catholique.

En remontant dans la hiérarchie humaine, nous trouvons un ordre qui comprend les huit dixièmes du total de la société. Cet ordre vit au jour le jour du travail de son chef, mais sa mort prématurée ou ses maladies font tomber sa famille dans le dernier dixième. On ne peut juger de leur bien-être qu'en comparant le prix du travail avec celui des subsistances, puisque, comme nous l'avons déjà observé, sa nourriture prend la presque totalité du produit de son travail, et ici l'Angleterre, grâce à ses institutions territoriales qui, en limitant l'accroissement des populations dans les campagnes, a augmenté l'accroissement de la quantité des subsistances, a eu un avantage considérable sur la France, quant à ce qui regarde les habitans de la campagne ainsi que ceux des villes où le défaut de combustibles a empêché d'établir des manufactures sur des matières premières venant de l'étranger ; mais il en

est autrement dans les localités, telles que le Lancashire ; là, les mines de charbon ont fait établir une multitude de mécaniques à vapeur et multiplié des populations qu'on peut dire étrangères au sol, puisque l'objet de leur travail est étranger. De là ce fléau vraiment moderne, puisqu'il fut inconnu à l'antiquité et au moyen-âge, cette nouvelle classe de pauvres, les ouvriers sans travail. La charité catholique, si ingénieuse à découvrir un remède à tous les maux de l'humanité et une consolation à ses malheurs, restera encore longtemps en arrière pour amortir ce fléau, puisqu'on ne peut connaître le moment de son apparition, et qu'il frappe surtout sur un pays protestant, l'Angleterre. Si de là nous nous élevons à cette dixième partie qui forme le plus haut rang de la société, nous trouvons en Angleterre d'immenses fortunes immobilières de la plus solide structure, mais des fortunes mobilières sujettes à des tempêtes qui renversent tout devant elles, tandis qu'en France les fortunes, tant mobilières qu'immobilières, sont d'une égale médiocrité, mais marchent insensiblement à une dissolution complète.

Nous voyons donc, dans chacune de ces deux monarchies, beaucoup à blâmer et peu à admirer ; mais ce peu pourrait en résultat leur être un instrument de salut ; en France ce serait le clergé, en Angleterre la noblesse. Ces deux corps, soumis à des institutions robustes, ont l'esprit de leurs insti-

tutions, et depuis 50 ans présentent une défense relative à la violence des attaques qu'ils éprouvent ; mais nous allons entrer dans un pays où le clergé et la noblesse n'ont plus ni l'institution ni l'esprit de l'institution. J'entends parler d'abord de toutes ces parties de la Flandre et de l'Allemagne qui n'appartiennent pas à l'Autriche.

Il n'est pas de lecteur si peu instruit qui ne sache qu'au moyen-âge, époque où toute la terre était encore inculte et conséquemment sans manufactures ni commerce, les provinces qui bordent le Rhin étaient dans le plus bel état de culture, et surabondaient de ses produits ; et comme la prospérité du commerce est une conséquence forcée de la prospérité de l'agriculture, il s'était formé une série de ports de mer, depuis Hambourg jusqu'à Dunkerque, connus sous le nom de villes anséatiques. Seules elles naviguèrent dans l'Océan, parce que seules elles tenaient à un pays productif. Ces avantages furent tels, sous les rapports compliqués d'agriculture, de manufactures, de commerce, de canaux, d'écluses, de chaussées, de routes, et sous le rapport des beaux-arts en architecture, sculpture ou peinture, que la France, l'Espagne et l'Autriche ont, pendant trente ans, combattu pour en obtenir ou en conserver la possession. A quoi durent-elles des avantages alors presque exclusifs? à ce que ses terres furent presque exclusivement possédées par le clergé.

La nature des lieux détruisit dans le principe toute

espèce de concurrence pour leurs possessions ; ils étaient couverts d'eau et mal sains ; des moines seuls, tels que les Bénédictins, les Bernardins et les Chartreux, pouvaient avoir cette persévérance nécessaire dans les travaux, pour assainir le pays. Le clergé régulier usa de sa fortune pour multiplier les fondations ; le clergé séculier, soutenu par de pareilles milices, obtint une si grande influence que, sans armée comme sans diplomatie, la souveraineté lui fut dévolue. Ces terres du clergé devinrent une espèce de propriété publique, puisque, suffisant à la dépense publique, le peuple ne payait pas d'impôts : la nature des biens, en accord avec la nature des institutions, faisait de tous ces pays un immense pâturage couvert de troupeaux. Les fermes étaient étendues et par-là limitaient l'accroissement des populations dans les campagnes, comme nous l'avons vu de l'Angleterre. Les lois des corporations dans les villes étaient strictement observées, et l'accroissement des populations qui y avait lieu, tel considérable qu'il fût, était relatif à l'accroissement de la quantité des approvisionnements en subsistances. Jamais l'espèce humaine ne s'est montrée sous des formes plus brillantes et plus solides.

S'il y avait gloire et bonheur sur cette terre, c'était là ; la France révolutionnaire se porta d'abord sur cette proie, et pendant 25 ans en a dévoré les inépuisables revenus. Mais ne faut-il pas que lorsqu'elle a été vaincue et qu'on a pu, en 1814, rétablir les

quinze souverainetés ecclésiastiques, Satan lui-même se trouve avoir présidé ses vrais acolytes ou des diplomates d'une désespérante imbécillité? Ces peuples, qui devaient tant de gloire, de bonheur et de richesses à la paternité de leurs gouvernements théocratiques, furent tous mis sous la verge des princes protestans. On sait que les souverains de la Hollande, de la Prusse et de la Russie, sont atteints d'une rage froide contre la religion catholique; il s'est donc présenté une belle occasion de détruire jusqu'aux dernières traces du plus beau monument qu'elle ait jamais élevé. Toutes les propriétés ecclésiastiques de ces pays, jadis si heureux, ont été mises en vente, ainsi que cela s'est passé en France, c'est-à-dire en petits lots et cela pour multiplier, comme en France, les complices. La seule différence est que la royauté, au lieu de la populace, a été le promoteur du sacrilége; mais, en multipliant les complices, on a multiplié les populations et détruit leur subsistance. L'absurdité présomptueuse a quelque chose de très amusant pour un homme averti; qu'un voyageur dans ces pays consulte donc les gouverneurs de Cologne, Trèves ou Liége, et ils lui feront part de leurs motifs de joie et de chagrin. Leur joie est fondée sur un accroissement de population qui n'a jamais eu lieu sous le gouvernement des souverains ecclésiastiques; les chagrins, sur l'influence toujours croissante du clergé catholique. L'une et l'autre circonstance sont en effet vraies. Que

de Strasbourg on suive la rive gauche du Rhin jusqu'à Anvers, pays où le clergé possédait tant de terres, on verra que lorsque les Français eurent envahi ces provinces pour les dévorer, ils en confisquèrent les terres du clergé; mais à quelques exceptions près, ils tentèrent en vain de les vendre, tant que dura cette guerre désastreuse; mais quand la paix, plus désastreuse encore, vint, et que ces pays tombèrent entre les mains des princes protestans, ceux-ci se croyaient trop profonds politiques pour aller rendre des terres aux seules gens qui fussent en état de les faire valoir; bien au contraire, aux terres confisquées au clergé ils ajoutèrent celles des communes, et le tout fut vendu ou se vend encore en petits lots. De superbes pâturages se sont couverts de chaumières. La culture du règne végétal a succédé à celle du règne animal; j'en ai déjà montré les conséquences. Les populations se sont multipliées et se multiplient suivant les localités à un tel degré que le grand motif de gloire des ministres, des diplomates ou des écrivains de ces contrées, qu'on croit à Paris très-profonds, parce que leurs noms ont dix consonnes sur chaque voyelle, est que depuis la paix, les populations se sont encore plus accrues qu'en Angleterre. La société est donc là dans un état de dissolution bien plus actif que dans la Flandre française qui a beaucoup moins à perdre, puisque le Code Napoléon y a fonctionné vingt ans plutôt. C'est sur les lieux mêmes que je me suis procuré

dernièrement mes pièces de conviction. Je pourrais donner au lecteur un état de 50 ans des octrois dans les villes de Cologne, Liége et Bruxelles, villes que dans ma jeunesse j'ai habitées et trouvées si hospitalières et si opulentes. Liége surtout a beaucoup plus que doublé de population, et depuis 20 ans la quantité de subsistance qui y entre a plutôt diminué qu'augmenté. Et il n'y a pas à plaisanter en fait de subsistances dans les pays situés au nord du cinquantième degré. Ils n'ont pas cette immense et première ressource pour ceux qui travaillent que le midi du cinquantième degré offre : le vin. Cette récolte occupe les terres de qualité inférieure et ne demande que peu d'engrais. On voit donc que la joie et la gloire des administrateurs allemands sur l'accroissement de la population est bien fondée ; il en est de même du chagrin qu'ils éprouvent sur cet accroissement d'influence qu'obtient le clergé catholique. Plus ses administrateurs appauvrissent et désolent le peuple, plus le clergé les console et les soutient dans leur misère. Autrefois, parlant seulement de l'ordre matériel, il n'était qu'utile ; aujourd'hui il est devenu nécessaire ; et quoique les gouvernemens fassent pour munir ces peuples des journaux de Paris qui impriment tant de déclamations et d'injures contre le clergé, il est une voix plus puissante que celle des gouvernemens et des journaux, c'est celle de la conscience des peuples,

car eux en ont toujours une, quelque effort qu'on fasse pour l'émousser ou la flétrir.

En parlant de la France, j'ai observé que sur les 1,600 villes qui paient un droit d'octroi, il en est 80 dont le nom commence par un A; sur ces 80, j'ai pris les 20 plus peuplées, et d'après l'extrait des pièces officielles j'ai fait voir que, depuis la paix, ces villes avaient tous les dix ans augmenté de population de 6 p. °/o et reçu dans leurs murs 7 p. °/o de moins en subsistances. Voulant appliquer le même calcul à certaines villes dont je parle, j'ai trouvé un accroissement de population de 17 p. °/o, chaque dix ans, et une diminution en subsistance de 7 p. °/o comme en France; mais en France, les esprits les plus faux tempèrent leur jubilation sur le système qu'ils ont créé eux-mêmes; et sur les bords du Rhin, les esprits les plus justes sont dans un état d'extase sur leur prétendue prospérité.

La Prusse, la Hesse, la Belgique, sous l'empire du Code Napoléon forment donc, sur les deux bords du Rhin, des myriades de populations qui doivent finir par envahir et désoler cette partie de l'Allemagne qui est plus lente à se détruire, comme nous le verrons. Le roi de Prusse a reçu de ses aïeux une espèce de monarchie en héritage; à la couronne, il a voulu ajouter la tiare, et d'après le système ruineux dans lequel il se jette, il ne laissera à son fils qu'une république; car un homme ruiné et un homme républicain sont identiques.

Les lois civiles ne sont en général qu'une conséquence des lois religieuses ; nous ne devons donc point nous étonner que les pays protestans, où les lois religieuses ne connaissent point d'unité, aient produit l'anarchie dans l'état civil. Ceux qui se sont affranchis de l'autorité du christianisme ont, pour être conséquens à leurs principes, dû secouer ensuite l'autorité civile. En France, la révolution a été l'œuvre d'une imagination désordonnée ; en Prusse, elle est l'effet d'une raison désordonnée ; et si je parle de la Prusse comme d'un état positivement en révolution, c'est que si elle ne l'est pas absolue dans les choses, elle l'est dans les têtes.

Nous allons parler à présent de l'Autriche, où elle ne m'a paru qu'en germe, en théorie comme en pratique. Je dis, où elle ne m'a paru, parce que je dois parler avec timidité de l'Autriche. On m'a reproché souvent le ton tranchant avec lequel j'ai prononcé mes oracles sur la France et l'Angleterre ; mais je connais leur langage, j'ai partagé mon existence entre ces deux pays, et mes convictions se sont établies sur une longue expérience. En Autriche, au contraire, je n'ai fait que quelques mois de séjour et j'en ignore le langage ; mais j'ai des yeux ouverts depuis longtemps, et là, comme ailleurs, les journaux publient les statistiques du gouvernement, et elles y sont faites avec la plus scrupuleuse exactitude ; il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'avoir vécu longtemps en Autriche pour pouvoir affirmer

que le centre de cet empire est situé, comme celui de la France, sous le 47me degré de latitude; sa superficie est de 72 millions d'hectares; la France en a 54 millions; mais cette dernière est tellement encombrée de montagnes réduites à la nudité, telles que les Alpes, les Pyrénées, les Ardennes, les Cévennes ou le Gévaudan, elle a tant de landes arides sur ses côtes maritimes, que la superficie susceptible de culture se réduit à 40 millions d'hectares, tandis que l'Autriche, sur 72 millions de superficie, en a 66 millions réputés cultivables; la Grande-Bretagne, sur 22 millions d'hectares, n'en a que 18 millions susceptibles de culture. L'action du soleil y est beaucoup plus lente, puisque le centre de cette île est situé 6 degrés plus au nord que celui de l'Autriche; cependant cette Angleterre, avec un tiers de la superficie de l'Autriche, produit plus qu'elle. Je vais dire les causes auxquelles j'attribue cette disproportion.

En m'occupant de l'Autriche, je n'entends pas parler des états de Venise ou de la Lombardie; leur population ne formerait qu'un septième de l'ensemble, s'il pouvait y avoir un ensemble entre des Autrichiens et des Italiens. Il faut espérer qu'un moment viendra où les souverains de l'Europe, fatigués enfin d'être sur le trône comme un danseur sur sa corde, chercheront un siége moins élastique. Ils le trouveront lorsqu'ils voudront bien se contenter de gouverner l'ensemble et laisseront les provinces

s'administrer elles-mêmes, d'après leur religion, leurs mœurs, et même leurs préjugés. Mais à présent, les états de Venise et de la Lombardie sont administrés par des hommes qui ont leur origine, leurs familles, leurs propriétés sur les bords du Danube, c'est-à-dire par des hommes plus Allemands que le Danube lui-même.

J'entends donc parler de la Hongrie, de la Transilvanie, de la Galicie, de la Moravie et de la Bohême; je puis ajouter que la Pologne est à peu de chose près sous le même système. Ces grandes provinces, berceau des peuples qui envahirent l'Europe et y établirent le régime féodal, l'ont naturellement conservé chez elles; elles sont donc divisées en fiefs descendant de mâle en mâle par droit de primogéniture, ou par voie de majorats, et en général d'une étendue deux ou trois fois plus grande qu'ils ne le sont en Angleterre. Mais ce système n'y a pas porté les mêmes fruits que dans cette île célèbre; pourquoi? parce que les seigneurs anglais n'ont fait de concessions de terre que d'une grande étendue, et à leurs proches ou au clergé, toujours gens en état de faire valoir ces concessions; les tolérances qu'ont obtenues de pauvres paysans de s'établir sur deux ou trois arpens de communaux, n'étaient qu'un abus moderne; à l'époque où on a partagé ces mêmes communaux, ces familles pauvres ont abandonné la propriété de ces fractions de terrains, soit pour obtenir le fermage d'un ensemble

de 80 hectares, soit pour habiter les maisons qu'ont fait bâtir les propriétaires sur cette ferme ; le travail et le pain de ces familles étaient donc assurés, car le nombre de ces maisons était relatif au nombre de bras dont a besoin la ferme ; en Autriche, le seigneur n'a fait de concessions qu'à des paysans n'ayant que leurs bras pour capital, et encore il a laissé établir dans son fief des habitans qui n'ont aucune propriété ; ils forment même le tiers du total de la population. D'ailleurs, les concessions qu'il a faites ont été d'une étendue de cinq ou dix hectares, à la charge, par le concessionnaire, de fournir, à perpétuité, un certain nombre de journées de travail avec ou sans attelage. Le gouvernement a imprudemment encouragé ce système, parce que du moment qu'un seigneur faisait une concession de terre à un vassal, cette terre était soumise à un impôt territorial ; cependant ces paysans ne peuvent ni vendre ni diviser cette propriété ; le législateur, là, a cru montrer un esprit de solidité ; mais qu'a-t-il à vendre ou à acheter, ce paysan cultivateur à qui l'étendue de sa propriété ne permet pas de tenir la quantité des animaux nécessaires pour la fertiliser ? et cette concession serait plus étendue, où trouverait-il le capital nécessaire pour la peupler de bestiaux ? Il l'a donc d'abord labourée et semée en grains, puis l'a bêchée pour quelques rotations en légumes ; puis il est revenu aux grains ; mais s'ils rendaient d'abord 10 pour 1 de la semence, ils ont successivement rendu

8, 6 et à présent en rendent 4 ; se trouvant obéré sans savoir pourquoi, espérant un meilleur avenir, il s'est adressé aux juifs, suzerains immémoriaux des petites propriétés rurales en Allemagne et aujourd'hui des grandes ; ceux-ci lui ont prêté à un intérêt quelconque, et à l'époque de la moisson prennent la récolte à un prix quelconque ; il ne reste donc que les journées de corvée qui ne sont pas quelconques ; leur nombre est invariable.

On ne peut donc regarder les paysans allemands que comme les fermiers de la petite propriété qu'ils exploitent, puisque sans la permission de leur seigneur ils ne peuvent ni vendre ni diviser ; mais ils sont fermiers à perpétuité d'une propriété qui s'est détériorée dans leurs mains. Si le prix de cette soi-disant ferme était payable en argent, leurs intérêts se trouveraient balancés, puisque l'argent aussi s'est détérioré. Mais ce n'est pas le cas : le prix de la jouissance de cette portion de terre est payable en telle quantité de travail ; il est vrai que ce travail est fait mollement et à contre-cœur, que souvent il est fait à une grande distance de l'habitation du travailleur et que ce temps perdu est aux dépens du seigneur ; mais de ce que le seigneur n'est pas plus riche, il ne s'ensuit pas moins que le paysan en est beaucoup plus pauvre. Ce système étant très étendu on peut juger quelle immense perte de richesse en éprouve l'Autriche, puisqu'en résultat le produit du travail est la seule richesse d'un empire comme

d'un particulier. Cependant, les paysans, en Autriche, sont moins pauvres qu'en France; les propriétés concédées aux paysans, en Allemagne, sont beaucoup plus étendues que celles qu'ont pu acquérir les paysans en France, puisque, comme je l'ai fait voir précédemment, nous avons 2,200,000 familles, c'est-à-dire plus d'un tiers de notre population qui ne possèdent, l'un portant l'autre, qu'un hectare, tandis que je croirais que l'étendue commune de celle des paysans allemands est de six hectares. Ils les ont bien épuisés autant qu'ils l'ont pu, mais ils n'ont pas pu le faire autant que nos paysans français, qui d'abord sont plus actifs, plus forts, plus laborieux, et qui n'ont qu'un si petit espace; il est une autre raison pour que les Autrichiens soient moins pauvres, c'est que ce système n'embrasse que les deux tiers de la superficie de chaque paroisse; que le seigneur, restant propriétaire de l'autre tiers, le fait valoir pour son compte, par des agens, et offre ainsi une réserve naturelle en subsistance et un travail qui, étant plus considérable que les corvées ne peuvent le faire, est nécessairement payé en espèces ou en denrées.

Ce grand propriétaire, qui reste dans chaque terre, est également la ressource des familles auxquelles ses ancêtres ou lui ont imprudemment bâti des chaumières; il a ainsi multiplié, sans aucune espèce de borne ni de règle, dans son propre voisinage, des populations dont l'existence n'a aucun

fondement solide. Voici donc la différence des vassaux anglais avec les vassaux autrichiens. Les 32,000 propriétaires anglais n'ont jamais accordé que des fermages temporaires et d'une étendue de 80 à 100 hectares. Que le bail de la ferme soit de 10, de 20 ou de 50 ans, toujours le fermier et les habitans des maisons bâties sur la ferme connaissent-ils un terme dans lequel ils sont obligés de rentrer dans la dépendance du propriétaire; mais si, d'après son prix, le bail leur est onéreux, ils connaissent le terme auquel ils en seront soulagés. Il n'y a donc aucune occasion de murmures. Si le vassal est bien, il supporte la dépendance où il est du propriétaire; si au contraire il est mal, il rentre dans l'indépendance : libre de sa personne, il cherche une autre ferme. Je suis peu incliné à l'adulation : en ce monde, je vois peu d'hommes et de choses à vanter de bonne foi; et quand je me livre à la louange, j'avoue que ce n'est qu'à contre-cœur que je l'applique à un pays protestant; mais le système anglais de la tenure des terres est si admirable, qu'il arrache les louanges de tout homme impartial; la noblesse cumule sur elle tous les avantages de la fortune, des honneurs, des pouvoirs et de la prépondérance politique; mais elle porte son sceptre avec assez de dignité pour n'avoir élevé aucun préjugé contre elle en Angleterre; il n'y a que les étrangers qui ont à se plaindre de ce qu'étant chez eux de si nobles aristocrates, ils soient de si vils jacobins chez les autres.

Digitized by Google

En Autriche, au contraire, les concessions de terres ont été faites à perpétuité, à des charges perpétuelles; elles ont été d'étendues arbitraires, mais toujours si étroites que la propriété du vassal, au lieu de s'améliorer comme en Angleterre, s'est toujours détériorée, sans que le prix que l'on en paie se soit détérioré. Une portion essentielle des revenus des seigneurs se compose donc des corvées qui leur sont dues; tel en a annuellemeut 20,000; tel autre 100,000; et tel autre plusieurs centaines de mille. Au prix où sont les subsistances en Autriche, chaque journée de corvée devrait leur valoir vingt sous, et elle ne leur en vaut que le quart lorsqu'ils échangent les journées de corvées qui leur sont dues contre des denrées ou de l'argent. Il m'a paru, au reste, que ces sortes de transactions se font avec prudence et que les conditions ou les termes de ces marchés sont fixés et courts. Le seigneur a bien raison de ne pas invalider une tenure qui rappelle sa suprématie. Les agens du seigneur emploient ces journées de travail sur sa propre terre et font valoir pour son compte; supposons-leur de la probité, de l'activité et de l'intelligence, les deux tiers du produit n'en passent pas moins en frais. Ces frais sont surtout occasionnés par les distances qu'il faut faire parcourir aux hommes comme aux animaux, pour aller et revenir de la localité qu'on exploite, les propriétés étant d'une immense étendue. Un seigneur n'est donc riche que lorsqu'il possède

d'immenses superficies de terres, et il sourit lorsqu'on lui parle de l'exiguité des propriétés anglaises ; mais voyons le but ; qui prête à sourire? celui qui, comme un Anglais, se fait un million de rentes avec 10,000 hectares, ou celui qui, comme un Autrichien, se fait un dixième de ce revenu avec dix fois plus d'étendue? le seigneur, par exemple, fait de 10,000 hectares une seule exploitation, tandis qu'en Angleterre chaque fermier vit dans le centre des 80 ou 100 hectares qu'il fait valoir, et le propriétaire habite dans le centre de toutes ses fermes ; mais la cause principale du peu de produit des terres en Autriche se trouve surtout dans le manque absolu de capitaux ; en Angleterre, le propriétaire a trouvé de tout temps à emprunter, en donnant les baux de ses fermiers pour sécurité. En Autriche, qu'a-t-il à présenter? Un prêteur n'a pas l'emploi des corvées que le seigneur pourrait lui céder comme intérêt ; le fonds des terres, soumis au droit de primogéniture ou de majorat, ne peut guère s'engager. Il ne reste donc au seigneur de disponible que ses animaux, ou plutôt, comme pour les fermiers en Angleterre, le produit de ses animaux, les laines ; mais, à l'exception de ceux qui sont absolument nécessaires à son exploitation, il n'en a point ou presque point ; et comment en aurait-il dans un pays qui n'a point de clôture? Que pour traverser cet empire, on parte de Trieste pour se rendre à Hermanstadt, à Lemberg,

à Troppau ou à Prague, on ne voit pas une clôture sur aucune de ces quatre immenses lignes. Le voyageur se croit dans un pays sauvage, et comme agriculture, je suis fâché de le dire, il l'est à peu près. Quelquefois, par-ci par-là, on rencontre un troupeau harcelé de leurs deux plus grands ennemis, le berger et le chien, et les amis comme les ennemis, n'ayant aucun abri, reçoivent par les yeux, les narines et la bouche, en été la poussière, en hiver la pluie; aussi vous parle-t-on constamment de ce dont on ne parle plus depuis 100 ans, dans les pays tant soit peu civilisés sous le rapport de l'agriculture, de ces épidémies qui, dans les années de sécheresse, déciment le nombre des troupeaux; et on en parle avec raison, car elles ont été dévastatrices ces dernières cinq ou six années; et si de robustes animaux souffrent et succombent sous ce système, qu'en est-il donc des plantes? L'inertie et l'impuissance de l'agriculture dans ce magnifique empire de l'Autriche sont telles que la plupart des 90,000 bœufs que consomme Vienne lui arrivent de la Galicie, qui est à 200 lieues de distance, et encore cette province ne les élève pas; elle les tire maigres de 200 lieues plus loin, les retient quelques mois pour les engraisser; et ce que je dis de la capitale est l'histoire des villes des provinces.

Il y a donc pour la noblesse une extrême difficulté d'emprunter et conséquemment d'améliorer ses terres; cependant, objecte-t-on, elle doit beaucoup;

cela est vrai, parce que si elle ne trouve pas à emprunter, elle trouve à faire des dettes ; ce qui, je crois, est un peu différent ; il lui est possible et même facile de se ruiner, et il lui est impossible de s'enrichir ou même de se soutenir. Les fournisseurs, qui gagnent 30 ou 40 pour % sur leur fourniture, ne s'arrêtent pas facilement d'eux-mêmes, et ce propriétaire de terre qui jouit tranquillement de la vie n'est pas homme à les limiter. On arrive cependant au point d'arrêt ; les créanciers alors s'assemblent et ils se présentent à un juif pour tout remettre en ordre, et si ce n'est pas un juif, c'est un Gree ; car l'Autriche les a encore par-dessus le marché. Ce sont eux, en résultat, qui sous pareille législation doivent devenir seigneurs suzerains de l'Autriche. Il faudrait se mettre l'esprit bien à la torture pour découvrir un mécanisme plus lourd, plus maladroit que celui de la tenure des terres dans cette monarchie. La famille du seigneur et celle du paysan sont dans la même catégorie. Si leur chef est malheureux, imprudent ou dissipateur, il peut ruiner sa famille ; si, au contraire, son fils est heureux, actif et intelligent, il ne peut pas la relever. C'est précisément le contraire en Angleterre. La terre du propriétaire appartient à la postérité de la famille, et le chef n'en est qu'usufruitier ; que son propriétaire ou son fermier se ruine, cela n'empêche pas à son fils de s'enrichir. Lorsqu'en Angleterre, on parle d'un propriétaire de terres ruiné, en n'en-

tend jamais parler que de ses revenus ; le fond n'est pas attaquable; mais en Autriche c'est le fond qui est parti avec le revenu : tout est bien en règle.

Tel est l'état où se trouve réduite l'aristocratie regardée comme étant la plus vigoureuse du continent ; mais en tant que l'Autriche conservait, ainsi que l'Angleterre, une aristocratie, pourquoi n'a-t-elle pas conservé les mêmes principes actifs de prospérité? J'ai dit dans les pages précédentes comment les espèces d'or et d'argent avaient dû disparaître et avaient en effet disparu depuis 50 ans. Avant cette époque, elles circulaient aussi facilement dans les campagnes que dans les villes ; chaque valeur mobilière et immobilière était facilement représentée par le numéraire dans quelque lieu que cette valeur fût placée ; mais depuis que ces moyens ambulants d'échange n'existent plus, il a fallu y suppléer par des moyens factices ; de là l'établissement des banques ; mais cette ressource moderne a été appliquée en Autriche pour les villes seules ; en Angleterre, pour les villes et les campagnes, et c'est là le chef-d'œuvre et l'ouvrage de M. Pitt. Certainement, il aida de tout son pouvoir et de ses lumières la prospérité des manufactures et du commerce ; mais comme leurs succès ne sont que des conséquences forcées des succès de l'agriculture, il ne les aida que comme ses accessoires. Dans tout cela, il y avait un but politique : il cherchait à renforcer l'aristocratie, parce qu'elle est le soutien du

trône. Depuis longtemps, Londres avait une banque, mais ses secours n'étaient destinés qu'aux manufacturiers et aux commerçants ; M. Pitt encouragea l'établissement des banques de province, et celles-là étaient principalement destinées à porter des secours aux propriétaires de terres et à leurs fermiers, et suppléaient au manque de numéraire. Il y en a jusqu'à 700, et celles d'Ecosse particulièrement fournissaient des capitaux à 3 p. % d'intérêts remboursables au bout de sept ans. Qu'on fasse attention que tout ceci se passait précisément à la même époque où Joseph II, plus digne de porter le bonnet rouge qu'une couronne, tombait à bras raccourcis sur les plus grands agriculteurs, les ordres religieux et aurait volontiers, dans sa haine brutale, envoyé tous les moines aux abattoirs. Ceux-là, comme agriculteurs, peuvent se suffire et même suffire aux autres ; ils ne demandent ni n'acceptent même aucun de ces secours factices qu'offre l'établissement des banques ; mais cet empereur ne borna pas ses hautes conceptions à la destruction du clergé : il attaqua également la noblesse, et loin de leur constituer aucun moyen d'améliorer et de renforcer leurs fiefs, il n'est pas de réglement qu'il n'ait voulu essayer pour détruire les liens qui unissaient le seigneur à son vassal. Sa fin précoce, la révolution française, la guerre et ses leçons sévères ont arrêté jusqu'à un certain point le démembrement des terres de cet empire ; il y a langueur dans l'agriculture, elle y est stationnaire ;

mais si l'aristocratie ne diminue pas ses forces en Autriche, la démocratie augmente les siennes; les corporations, qui dans les villes fixaient le nombre et l'état des diverses professions et par là limitaient l'accroissement des populations, sont tombées en désuétude. L'établissement des banques et de leur papier-monnaie qui, sous une direction éclairée comme celle de M. Pitt, donne la vie et le mouvement à toutes les classes de la société, devient un fléau lorsqu'elles sont dirigées par une imprudente insouciance; elles donnent à la démocratie les forces nécessaires pour détruire l'aristocratie; sans qu'on s'en doute, elles sont un puissant véhicule de l'accroissement des populations; et la société revient un peu de cette reconnaissance, que lui a surtout inspirée Rousseau, pour les gens qui donnent une multitude d'enfans à l'état; il y a eu tant et tant de gens qui ont fait de ces cadeaux que le donataire se fatigue de recevoir, et commence à découvrir qu'il est plus facile de faire un enfant que de le nourrir et de l'élever. L'exubérance des capitaux a fait fonder et multiplier des manufactures de choses inutiles, et leur exportation, qu'on regarde comme un avantage, le serait en effet, si elles eussent été échangées contre des subsistances; mais ce n'est pas là le fait: ces choses inutiles sont échangées contre d'autres choses inutiles, et encore cet inconvénient est-il bien moindre que celui que je vais signaler. Tous ces mouvements d'industrie nouvelle en Autriche y ont produit le même effet que je leur ai vu pro-

duire en Angleterre dans ma jeunesse; ils éblouissent l'esprit, faussent la raison et dessèchent le cœur; c'est sans pitié que le riche voit des myriades de malheureux s'enterrer dans une cave, ou dans une mine, ou se calciner devant des fourneaux, et toujours s'abrutir par la douleur, la maladie et la misère : voilà la gloire moderne. Ce moyen-âge, qui éleva tant de palais, de couvents et d'églises, est aujourd'hui un motif de ridicule; l'architecture, la peinture, la sculpture, les sciences, la littérature, les pompes religieuses, et, si j'osais le dire, la poésie de la prière même, enfin tout ce qui élève l'ame et ennoblit la raison ne sont presque plus compris. Et comment comprendrait-on ces choses-là sans être enseignées, et qui peut les enseigner, sinon le clergé? et en Autriche où est le clergé, cette influence, cette considération qu'il a toujours eue, qu'il a encore et qu'il aura toujours en France, n'en déplaise à la philosophie moderne, lorsque le gouvernement, dans son aveugle politique, se plait à le comprimer et s'en vante même? Qu'il lui laisse cet essor naturel que la religion, unie au célibat, donne toujours, et il verrait bientôt des miracles s'opérer, et cela même dans l'ordre matériel. J'ai toute ma vie beaucoup fréquenté les ecclésiastiques; ils forment une société douce, indulgente, instructive et sans exigence, mais je n'en ai jamais connu un seul qui n'eût un esprit de corps bien prononcé. Ils le doivent à leur éducation au séminaire; chacun

d'eux se trouve doué d'un tact admirable pour préjuger ce qui doit servir ou nuire aux intérêts du clergé. En Angleterre il y a également dans l'aristocratie un esprit très éclairé sur les droits et les devoirs de la noblesse dans la société, mais en Autriche il n'y a vraiment plus que quelques grandes dames qui tâchent d'entretenir encore une lueur qui s'éteint. Qu'on observe que les devoirs envers la société ne sont pas comme les devoirs de la religion, qui ont la perfection pour but; on peut être un vrai gentilhomme et encore être avare, envieux, ambitieux, dissipateur, jaloux, débauché et enfin aimer le vin, le jeu et les femmes. Cette suprématie laisse donc assez de latitude aux faiblesses humaines pour que la noblesse ne contracte pas des idées suicides de son ordre, et c'est ce qu'elle fait en Autriche. Ce qu'il y a de plus original, c'est qu'elle les a contractées en Angleterre; il n'est cependant qu'un petit nombre de nobles autrichiens qui y soient allés, et ceux-là à leur retour, fiers d'avoir traversé deux fois la Manche, servent de fanaux à leurs compatriotes. D'une opinion tranchante, ces nouveaux docteurs présentent leurs doctrines comme classiques en Angleterre; mais classiques chez qui? Ces doctrines sont-elles classiques chez ce grand nombre qui veut détruire la noblesse, ou chez ce petit nombre qui veut la conserver? Arrivant en Angleterre, se sont-ils d'abord rendus chez ces grands propriétaires célèbres par leur agriculture et par

leur fortune? sont-ils allés étudier quelles étaient les lois de tenure territoriale dans leurs rapports avec l'état et avec la famille? quelles étaient les relations des grands propriétaires entre eux pour dessécher les marais ou planter les hauteurs, pour creuser des canaux ou défricher des landes? les relations de ces propriétaires avec les financiers pour se procurer des capitaux à de longs termes et des intérêts si modérés? les relations de ces propriétaires avec leurs fermiers pour les conditions de baux? les relations des fermiers avec leurs laboureurs ou leurs moissonneurs? Sont-ils allés enfin étudier les moyens par lesquels les Anglais, avec une si petite superficie d'un sol médiocre, se font des revenus si considérables et si sûrs, tandis qu'avec eux d'incommensurables étendues du sol le plus fertile de l'Europe et avec de nombreux vassaux ne font que de bien mesquins et précaires revenus? Non. Ces nobles voyageurs sont allés voir les mécaniques à vapeur; est-ce affinité ou attraction de deux substances analogues? est-ce par un mouvement involontaire et privé de toute intelligence comme celui de la machine elle-même? C'est une question que je me permets de faire sans me permettre de la résoudre. Après avoir visité les mécaniques à vapeur, ils sont allés voir le charbon leur moteur, ses fournaises et ses forges; de là ils sont allés voir les mines, toutes substances qui forment un peuple si beau, si heureux, si gai et de si bonne santé; s'ils ont ainsi remonté au prin-

cipe, ils n'ont pas négligé les plus beaux résultats, les chemins de fer; ils sont donc revenus en Autriche ivres d'enthousiasme et y ont apporté ce qu'on appelle le feu sacré, et ce qu'on devrait appeler la plus épaisse fumée. La plus haute société s'est laissé électriser par ces nouvelles idées : on ne pouvait cependant pas l'accuser d'avoir des idées révolutionnaires, l'Autriche est le seul empire où on ne l'est pas encore ; on y parle encore avec quelque respect du souverain, de sa famille, de la cour et de la noblesse ; on y aime le pouvoir et on y excuse les fautes de ses agens quand ils en font, et Dieu sait s'ils font autre chose; mais ces apprentis industriels, qui ont été en Angleterre, y ont si peu vu, si peu entendu, si peu compris, qu'ils en ont rapporté et ont répandu chez eux les idées les plus fausses. Cent fois j'ai entendu les plus grands propriétaires de terres s'exalter sur les chemins de fer et attribuer à ce nouveau moyen de circulation toutes les richesses de l'Angleterre; à les entendre parler, on croirait que cette île en est sillonnée dans tous les sens, et ils étaient corroborés dans cette idée par une loi qui se discutait à la chambre des communes, sur l'esprit de laquelle ils se trompaient complètement.

Il n'y a encore en Angleterre que deux chemins de fer en usage; l'un, qui a 6,000 toises de longueur, mène de Londres à Greenwich; il a sombré des millions et des millions ; non-seulement la recette

ne peut pas fournir les intérêts, mais elle ne peut pas même payer les frais d'entretien ; on parle de le détruire pour vendre les matériaux. Le second est celui qui mène de Liverpool à Manchester : il a 25,000 toises de longueur ; celui-là a été lucratif aux actionnaires grâce aux 300,000 livres de cotons et laines qui tous les jours vont de Liverpool à Manchester, et aux 300,000 livres de coton filé et tissé qui, tous les jours, vont de Manchester à Liverpool. On a surpris, il est vrai, au parlement des autorisations pour douze nouvelles entreprises, mais il en est dix dont j'ai vu les travaux suspendus. Les souscripteurs n'avaient payé que 5 p. °/₀ de leurs souscriptions et ne voulaient ou ne pouvaient aller au-delà ; cette année 1837, il n'y a pas eu moins de 78 demandes d'autorisations dont pas une seule n'a encore été accordée, et cependant elles ne sont que pour des lignes de 10,000 à 20,000 toises. Mais à Vienne, il ne s'agit pas de lignes de 10 et de 20,000 toises dans un pays qui, comme l'Angleterre, ne peut guère commettre d'erreurs ruineuses sur les niveaux, puisque le cours des chemins de fer longe des canaux ou les bras de mer dont ce pays est entrecoupé dans tous les sens, mais ces maniaques autrichiens parlaient sérieusement d'une ligne de 400,000, puis de 500,000, puis enfin de 600,000 toises à travers des terrains dont les accidens se renouvellent à chaque lieue, à travers des marais dont on ne peut sonder le fond ou des montagnes dont l'intérieur à percer peut être de granit aussi

bien que de sable, et coûter 1,000 fr. la toise aussi bien que 10 fr.; et c'est pour ces énormes absurdités que la noblesse, propriétaire du sol de cette belle monarchie autrichienne, va devenir l'humble cliente des juifs et des grecs. En Angleterre, la seule ligne de 25,000 toises qui a réussi aux actionnaires a créé sur les bords de nombreuses populations qui, n'ayant plus d'emploi une fois l'œuvre finie, fait la désolation de tous les propriétaires du voisinage, et cet exemple a paru une leçon si sévère que lorsqu'on a présenté le projet de continuer le chemin de fer jusqu'à Londres, les propriétaires des terres qu'il devait traverser ont protesté contre ce projet; le parlement a dû intervenir à ce sujet, ainsi qu'à tous ces nouveaux projets que les chevaliers d'industrie, qui n'ont rien à perdre, inventent tous les jours. Ce n'est donc pas pour encourager les chemins de fer que le parlement s'est mis à l'œuvre, c'est pour les décourager et en résultat pour protéger, autant que faire se peut, les candides qui tombent entre les mains des juifs et des grecs; et c'est pour cette raison que la banque, d'accord avec le gouvernement, a élevé à 5 p. °/₀ l'intérêt de ses avances au public, qui jusqu'alors ne lui coûtaient que 4 p. °/₀.

En France, nous n'avons que deux chemins de fer; chacun d'eux a 20,000 toises à peu près de longueur et aboutit à Saint-Etienne, centre des mines de notre meilleure houille. Ces deux entreprises paraissaient raisonnables, d'après le besoin, la rareté et le prix toujours progressif du combustible.

Une des deux entreprises fut en pleine banqueroute du jour où elle eut fini ses travaux, l'autre ne les a pas encore terminés.

Le grand inconvénient de ces jeux fantasques, auxquels la société se livre depuis la paix, faute d'autres aliments à son imagination désordonnée, c'est celui d'établir de nouvelles populations qui se perpétueront, tandis que le travail et le salaire sur lesquels elles s'établissent ne peuvent pas se perpétuer, et lors même qu'ils le pourraient, toujours y aurait-il cet inconvénient que ces sortes de travaux créent des familles pauvres sans créer cette proportion de familles riches nécessaire pour les secourir et les soutenir. Et ici nous avons l'exemple des Romains; quand ils se livrèrent à ces sortes de travaux à peu près inutiles, ils multiplièrent les esclaves dans une proportion bien plus grande que lorsqu'ils se bornaient aux travaux naturels de l'agriculture, des manufactures ou du commerce qui en dérivaient, et nous savons quelles en furent les conséquences.

J'ai ici une triste réflexion à ajouter. Tous les bons esprits déplorent de voir la société en France, en Belgique, en Prusse et dans tous les petits états de l'Allemagne se rompre, se détraquer ou se dissoudre; quelques-uns d'entre eux entretenaient une lueur d'espoir que cette Autriche allemande, avec ses 30 millions de sujets, était encore soumise aux formes féodales et formait un ensemble compacte; ils croyaient que cette monarchie pouvait présenter une

espèce de boulevard sur la protection duquel ces sociétés, revenues de leurs illusions, se formeraient de nouveau en ordre. Mais vain espoir ! si le Code dévastateur de Napoléon n'a pas pénétré en Autriche, son esprit y a pénétré et depuis la paix le mal y a fait de tels progrès que les opinions sont bien moins fausses et erronées à Paris et à Berlin ; les propriétés, les priviléges de la noblesse, y sont bien plus vivement attaqués par les possesseurs de propriétés mobilières, tels que les banquiers, les Juifs et les Grecs, et en général les usuriers, qu'ils ne le sont là où la proie est moins belle. Cependant, il reste en Autriche un fonds de salut, si je puis m'exprimer ainsi : la propriété des fiefs, le pouvoir qui y est attaché ne sont pas encore disputés. On représente l'esprit du paysan comme étant encore sain et sauf et l'armée comme dévouée ; que manque-t-il donc à l'Autriche ? Il lui manque un homme qui, comme M. Pitt, sache donner de l'ensemble et de l'action à des élémens si bons et si beaux, et aujourd'hui les seuls en Europe ; un homme qui sache apercevoir que toute la structure de la société repose sur trois conditions : celle de l'agglomération des terres, dans la perpétuité de leur possession et celle d'avoir surabondance de capitaux à des intérêts modérés ; et pourquoi dans la suite des temps la Providence n'accorderait-elle pas à l'Autriche ce qu'elle a accordé à l'Angleterre ? car il se passera encore de longs espaces de temps avant que cet empire arrive au degré de dissolution

où est la France. Les terres susceptibles d'être mises en culture ne sont pas encore obstruées de populations, ainsi que le sont les nôtres; notre décadence a commencé il y a environ 100 ans et celle de l'Autriche ne date que de 25 ans; et c'est à nous, à nos idées, à notre influence, à notre exemple, qu'elle en doit les prémices, car les chefs qui ont présidé à sa destinée peuvent plutôt être accusés d'ignorance que de mauvaise volonté.

C'est pour donner la preuve de cette décadence que je vais, comme conclusion de cet ouvrage, rappeler au lecteur quelques-uns de ces principes les plus positifs et les moins sujets à controverse.

L'homme n'est qu'une partie de lui-même : il est identique à sa subsistance. Mais la Providence, dont on peut bien dire cette fois-ci que les vues sont impénétrables, a voulu que l'homme pût se multiplier de 10 à 20 dans le même espace de temps que sa subsistance ne peut s'accroître que de 10 à 11; elle a encore une loi plus rigoureuse : l'homme ne connaît presque pas de bornes à sa reproduction, et le sol arrivé à une culture parfaite ne dépasse pas une certaine quantité quant au produit des subsistances. Ces subsistances se composent de deux éléments : le règne animal et le règne végétal. Laissant les exceptions à part, telles que le poisson, le gibier ou la volaille, qui n'en forment qu'un dixième, notre subsistance en règne animal se compose du bœuf, du mouton et du porc; en règne végétal, des grains,

des légumes et des fruits ; mais les produits plus ou moins grands de ce règne végétal ne sont qu'une conséquence des produits plus ou moins grands du règne animal en bœufs, en moutons et en porcs ; c'est donc sur les variations du nombre relatif de ces trois objets de consommation avec le nombre de consommateurs que peuvent reposer toutes nos preuves de prospérité ou d'adversité d'un empire, et telles matérielles, ridicules ou même grossières que puissent paraître ces preuves, je m'y sens raffermi lorsque j'en vois dériver cet ordre qui forme les liens et la hiérarchie de la société, le bien-être moral et physique de l'ordre inférieur de l'espèce humaine.

Il n'y a que les principales villes en Autriche qui soumettent les subsistances qu'elles consomment à des droits d'octroi ; nous ne pouvons donc pas nous faire une idée aussi nette de cette monarchie qu'en France, où il y en a plus de 1,600. Nous sommes donc obligés de prendre Vienne, la capitale, comme l'expression de la vérité pour le total. On va en juger par le tableau suivant.

Années.	Population.	Augmentation du nombre des habitants à tant p. °/o.	Augmentation de la quantité des subsistances à tant p. °/o.	NOMBRE de bœufs ou de 10 moutons.
1795	195,866	»	»	60,380
1815	239,345	22	24	74,201
1835	351,520	47	25	91,801

Les vingt années de 1795 à 1815 ont été vingt années de guerre, et les esprits superficiels les ont regardées comme un fléau, tandis qu'au contraire on devrait les regarder, d'après la paix qui a suivi et surtout les conditions de la paix, comme vingt années de prospérité. Pendant cette époque, la noblesse qui vendait des denrées à des prix élevés, ne multipliait pas comme elle l'a fait depuis ces concessions de parcelles de terre; la main-d'œuvre plus rare et conséquemment plus chère empêchait tous ces établissements puérils de manufactures en objets inutiles; la population de Vienne ne s'est donc élevée pendant ces vingt ans que de 100 à 122, tandis que ses approvisionnements en viandes se sont élevés de 100 à 124; et comme l'accroissement des produits dans le règne animal est la seule preuve qu'on puisse admettre de l'accroissement des produits dans le règne végétal, nous pouvons affirmer que pendant la guerre, l'accroissement des subsistances a tenu pied, au moins, à l'accroissement des populations. Certes, les armées à cette époque ont souvent beaucoup souffert, mais qu'est-ce qu'une armée? une collection de 200,000 jeunes gens de 20 à 30 ans qui ont la force de souffrir, mais pour lesquels la vie aventureuse a tant de charmes, qu'au bout de quelques mois de repos ils crient tous aux armes! et pendant cette même époque de guerre, nous voyons une société de 30 millions d'habitans jouir de la plus grosse somme de bien-être qui soit

dévolue à l'humanité ; le traité de paix vient, et quel traité! Le triomphe le plus scandaleux qu'ait jamais obtenu le crime sur l'innocence et la vertu. De tels exemples venant de si haut devaient relâcher et ont en effet relâché la discipline de la société ; ils devaient énerver et ont en effet énervé sa moralité, son jugement, son bon sens ; il a été permis de tout dire et bientôt de tout faire. Je n'ai pas à m'occuper ici de ces grands soulèvements des peuples contre les souverains qui ont eu lieu depuis cette époque honteuse, je ne m'occupe que de ce mouvement intestin de la société en Autriche. Le propriétaire des fiefs, aveuglé sur ses intérêts, a multiplié les concessions de parcelles de terre : voilà pour les campagnes ; les villes ont laissé tomber en désuétude le système de corporation. Il a été loisible d'élever des bâtiments, des usines, des manufactures sans calcul ni mesure, et Vienne, dans l'espace de 20 ans de paix, de 1815 à 1835, a vu la population s'accroître de 47 au lieu de 22 p. °|₀, comme dans l'époque précédente des 20 années de guerre ; mais comme la quantité de subsistance n'a augmenté pendant cette même époque que de 100 à 125, nous voyons que chaque habitant de la ville de Vienne aurait eu un sixième de moins de nourriture, si cette abstinence eût été également répartie ; il n'est pas nécessaire de se donner beaucoup de peine pour prouver le contraire. Cette paix a donc diminué et souvent détruit le bien-être matériel et consé-

quemment moral de l'ordre inférieur de la société à Vienne ; et ce qui s'est passé à Vienne n'est qu'un exemple affaibli de ce qui s'est passé dans tout l'empire ; l'histoire de l'ensemble est encore bien plus désastreuse, et je suis corroboré dans cette assertion par divers extraits que j'ai pu tirer des pièces officielles insérées dans les journaux de cette monarchie. Les voici :

Etats autrichiens, déduction faite de Venise réunie depuis la paix.

Années.	NOMBRE des habitans.	Accroissement du nombre des habitans à tant p. °/₀.	Accroissement de la quantité des subsistances à tant p. °/₀.	NOMBRE de bœufs ou de 10 moutons.
1795	23,601,000	»	»	7,790,000
1815	26,839,000	14	24	9,667,000
1835	32,967,000	22	11	10,817,000

Il importe peu que les chiffres de ce tableau soient plus ou moins corrects ; ce qu'il importe, c'est qu'il serve de base à tout homme d'état qui veut juger sainement et sûrement de la prospérité d'une société ; tout est là, je le répète ; de l'ordre matériel dépend l'ordre intellectuel. On voit donc que l'accroissement du nombre de bestiaux depuis ces 20 ans de paix eût été de plus de 11 p. °/₀ de de l'année 1830 à l'année 1835 si des épidémies successives n'eussent décimé leur nombre ; mais d'une autre part, combien est piteux l'état de l'agriculture

dans un pays où il y a des épidémies ; dans un système d'agriculture bien constitué, il y a encore des maladies parmi les bestiaux, mais il n'y a pas d'épidémies. En résultat, l'Autriche, pendant cette guerre de 20 ans que l'on a crue fatale, s'est, grâce à l'effet de ses institutions, beaucoup renforcée, puisque la quantité des subsistances s'est beaucoup plus augmentée que celle des habitans, et depuis 20 ans de paix qu'on regarde comme heureuse, s'est beaucoup affaiblie, comme elle s'affaiblit encore, la population s'augmentant plus que sa subsistance ; et les esprits élevés conviendront tous que l'ordre intellectuel s'est, depuis la paix, encore plus énervé en Autriche que l'ordre matériel ; c'est là le sentiment intime de quelques grands et beaux caractères que possède encore cette monarchie. Voulant donner quelques consolations et entretenir quelque espérance chez ceux qui s'effraient et avec raison de l'ébranlement qu'éprouve l'Europe, je dois dire que tel affaiblissement qu'ait éprouvé l'Autriche depuis la paix, le corps politique est encore dans un état robuste. Mais qu'importerait cet état si l'on ne changeait la direction dans laquelle il marche? qu'importe le point où vous êtes? Toute la question gît dans ceci : avancez-vous ou rétrogradez-vous? Voilà le point de vue que la noblesse ou les diplomates autrichiens prouvent n'avoir pas saisi lorsqu'ils viennent répandre dans leur pays à leurs risques et dépens ces idées subversives de leur propre existence ; s'ils

avaient bien jugé la France, ils auraient vu que depuis cent ans, et surtout depuis la paix, cette monarchie se détériore. S'ils avaient jugé l'Angleterre comme elle se juge elle-même d'après ses nouvelles enquêtes parlementaires, ils auraient vu que dans le midi de cette monarchie et surtout dans les environs de Londres sa capitale, les idées philosophiques y avaient filtré jusqu'à un certain point depuis la paix; que quelques fermiers avaient absorbé leurs capitaux dans l'achat de quelques terres; que d'une seule ferme la noblesse en avait créé plusieurs de 50 à 100 arpens; que leurs fermiers, réduits à une aussi chétive exploitation, n'avaient pu jouir d'aucun crédit; que privés de capitaux ils n'avaient pu profiter des nouvelles découvertes dans l'art de l'agriculture; qu'ils n'avaient pu employer les nouveaux instrumens aratoires; qu'ils n'avaient pu dessécher ou irriger leurs terres; que leurs troupeaux avaient été victimes des épidémies ou que leurs qualités avaient dégénéré à ce point de fournir beaucoup moins de laine ou de graisse, ou qu'ils ont été vendus et que les fermiers ont fini par prendre des bestiaux à loyer, comme cela se fait en France; que si le nombre des mutations de propriétaires n'a pas augmenté, le nombre des mutations de fermiers a décuplé; mais que ces fermiers, avant de quitter, ont épuisé les terres ou labouré les prairies; que le résultat, qu'il faut toujours chercher, a été que le prix de la main-d'œuvre des journaliers agriculteurs

a beaucoup diminué; qu'au lieu de bierre ils ne boivent que de l'eau; qu'au lieu de pain ils mangent des pommes de terre; que dans ces comtés la population a augmenté et la production a diminué, et que dans des pays autrefois si abondans les habitans se sont vus forcés à faire des émigrations; que dans ces localités il n'y a plus d'approvisionnemens en grand; que les agriculteurs n'acceptent l'exploitation des fermes qu'année par année et avec de tels rabais sur le prix de location que nombre de propriétaires ont pris l'exploitation de leurs terres à leur compte. Mais ce que disent et ce que prouvent les enquêtes parlementaires, c'est qu'instruits par leurs pertes et par l'exemple des succès obtenus dans le nord, les propriétaires, revenus des idées philosophiques, agglomèrent les fermes qu'ils avaient divisées et que le mal se répare. D'ailleurs, tout ceci n'a été qu'une exception à l'état général de l'agriculture du royaume. Les propriétaires du nord, plus éloignés de l'atmosphère pestilentielle de la France, se sont défendus contre les idées nouvelles, et il s'est trouvé que les fermes de 4 ou 500 arpents jouissaient d'un crédit illimité, et par les capitaux que ce crédit leur procurait pouvaient seules mettre en pratique les nouvelles découvertes; qu'un nouveau système de labourage qui pénétrait à vingt pouces de profondeur sans ramener le sol intérieur sur la superficie assurait à la récolte autant de sécurité que d'abondance; que chaque arpent produisait toujours plus de blé et le

blé plus de farine ; que ces fermes seules pouvaient employer la mécanique à vapeur et les nouvelles machines pour battre le blé ; que les bestiaux, par une variété systématique de nourriture en navets, pommes de terre et pâture, obtenaient une croissance prématurée ; qu'un mouton, au bout d'une année, donnait sept ou huit livres de laine et arrivait au poids de près d'un quintal, et un bœuf, au bout de trois ans, à celui de quinze quintaux ; que le bas prix des transports par les bateaux à vapeur leur avait permis de fournir le marché de Londres, et que le résultat qu'il faut toujours avoir en vue se trouvait que les journaliers de ces fermiers étaient mieux payés et plus heureux que jamais.

Mais ces mêmes enquêtes parlementaires faites en Irlande présentent le tableau le plus déplorable ; elles y disent que les terres, ainsi qu'en France, y sont très subdivisées, mais les Irlandais n'ont pas notre soleil, notre vin et notre joie ; elles y disent encore que les fermes y sont de 5, 10, 20 et au plus 50 arpents ; qu'elles ont multiplié dans les campagnes une population sans nourriture, sans vêtemens et presque sans logemens ; mais que ces pauvres, qui forment presque le corps entier de la société, sont d'une telle charité les uns pour les autres, que c'est un spectacle consolant pour un catholique. Tandis que dans l'Angleterre protestante on ne peut juger s'il y avait, dans le système qu'on vient au reste de renverser, plus de perversité chez ceux qui donnaient

que chez ceux qui recevaient. Voilà une instruction et des exemples qui valent bien ceux que les voyageurs autrichiens apportent chez eux sur les chemins de fer et autres caprices des folies modernes que n'ont jamais faites ni un honnête homme ni un homme heureux. Voilà d'une part les effets des institutions qu'a formées le régime féodal, et de l'autre les effets des institutions dignes des ignobles assemblées qui nous gouvernent.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES.

PAGES

Introduction 5

Avertissement sur cette nouvelle édition . . . 7

Chapitre 1er. — De la propriété territoriale en Europe, depuis l'invasion des Francs jusqu'à l'époque de la révolution en 1789. 9

Chap. 2. — De la propriété territoriale en France, depuis la révolution en 1789, jusqu'à ce jour. . 22

Chap. 3. — Effets du système territorial de la France sur la nature des produits du sol. 54

Chap. 4. — Effets du système territorial de la France sur la quantité des produits de son agriculture. . 76

Chap. 5. — Effets du système territorial de la France sur ses finances. 113

Chap. 6. — De la propriété territoriale en Angleterre. 146

Chap. 7. — Des produits de l'agriculture en Angleterre, comparés à ceux de la France 162-9

Chap. 8. — De la main-d'œuvre, des manufactures et du commerce en France 163

Chap. 9. — D'un système nouveau de l'Angleterre sur la main-d'œuvre, les manufactures et le commerce. 191

Chap. 10. — Effets du nouveau système de l'Angleterre sur sa main-d'œuvre, ses manufactures et son commerce 229

Chap. 11. — Des causes de la pauvreté chez les modernes 262

Chap. 12. — Des progrès de la pauvreté en France . 277

Chap. 13. — Des ressources de la pauvreté en France. 315

Chap. 14. — Des progrès et des ressources de la pauvreté en Angleterre. 349

Chap. 15. — Des remèdes applicables aux maux de l'Angleterre. 378

Chap. 16. — Des remèdes praticables en France . . 414

Chap. 17. — Des propriétés territoriales en Allemagne 452

1500481

Digitized by Google